

www.e-rara.ch

Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres

Diderot, Denis

A Lausanne et a Berne, 1779-1782

Zentralbibliothek Zürich

Shelf Mark: Rd 515

Persistent Link: <https://doi.org/10.3931/e-rara-22462>

[Jé - Jetze.]

www.e-rara.ch

Die Plattform e-rara.ch macht die in Schweizer Bibliotheken vorhandenen Drucke online verfügbar. Das Spektrum reicht von Büchern über Karten bis zu illustrierten Materialien – von den Anfängen des Buchdrucks bis ins 20. Jahrhundert.

e-rara.ch provides online access to rare books available in Swiss libraries. The holdings extend from books and maps to illustrated material – from the beginnings of printing to the 20th century.

e-rara.ch met en ligne des reproductions numériques d'imprimés conservés dans les bibliothèques de Suisse. L'éventail va des livres aux documents iconographiques en passant par les cartes – des débuts de l'imprimerie jusqu'au 20e siècle.

e-rara.ch mette a disposizione in rete le edizioni antiche conservate nelle biblioteche svizzere. La collezione comprende libri, carte geografiche e materiale illustrato che risalgono agli inizi della tipografia fino ad arrivare al XX secolo.

Nutzungsbedingungen Dieses Digitalisat kann kostenfrei heruntergeladen werden. Die Lizenzierungsart und die Nutzungsbedingungen sind individuell zu jedem Dokument in den Titelinformationen angegeben. Für weitere Informationen siehe auch [Link]

Terms of Use This digital copy can be downloaded free of charge. The type of licensing and the terms of use are indicated in the title information for each document individually. For further information please refer to the terms of use on [Link]

Conditions d'utilisation Ce document numérique peut être téléchargé gratuitement. Son statut juridique et ses conditions d'utilisation sont précisés dans sa notice détaillée. Pour de plus amples informations, voir [Link]

Condizioni di utilizzo Questo documento può essere scaricato gratuitamente. Il tipo di licenza e le condizioni di utilizzo sono indicate nella notizia bibliografica del singolo documento. Per ulteriori informazioni vedi anche [Link]

de madame Deshoulières : d'où il est aisé de conclure que l'idylle pourroit admettre un peu plus de force & d'élévation que l'épigramme, puisque sous ce rapport elle suppose un homme qui vit au milieu du monde, dont il reconnoît les dangers & les abus : son esprit peut donc être plus orné, plus vif, moins simple & moins uni que ne seroit celui des bergers, principalement occupés d'idées relatives à leur condition. *Princip. pour la lect. des poët. tom. 1.*

J E

JÉ ou GÉ, f. m. *Commerce*, mesure des longueurs dont on se sert en quelques endroits des Indes. *V. GÉ.*

Jé, mesure des liqueurs dont on se sert en quelques lieux d'Allemagne, particulièrement à Augsbourg. Le jé est de deux nids, ou de douze besons, le beson de douze masses; huit jés font le féoder. *V. BESON, MASSE, FÉODER. Dict. de Commerce.*

JEAN-LE-BLANC, f. m. *Hist. nat. Ornithol.*, oiseau de S. Martin, *pigargus*, oiseau du genre des aigles. Willughbi a donné la description d'un *jean-le-blanc* qui étoit mâle, de la grandeur d'un coq-d'inde, & qui pesoit huit livres & demie; il avoit six piés quatre pouces d'envergure, & environ deux piés & demi de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue. Le bec étoit crochu; & la membrane qui recouvroit sa base avoit une couleur jaune; les yeux étoient grands & enfoncés, les piés avoient une couleur jaunâtre, les ongles étoient courbes, celui du doigt de derrière avoit un pouce de longueur; la tête étoit blanche, le commencement du cou avoit une couleur roussâtre, le croupion étoit noirâtre; au reste, le corps avoit une couleur obscure de rouille de fer. Il y avoit dans chaque aile vingt-sept grandes plumes noirâtres, elles sont bonnes pour écrire; les bords des petites plumes étoient de couleur cendrée; la queue étoit composée de douze plumes, en partie noires & en partie blanches. Cet oiseau diffère de celui qu'Aldrovande a décrit sous le nom de *pigargus*. Willugh. *Ornit. Voyez OISEAU.*

JEAN DE GAND, *Hist. nat.*, nom donné par les navigateurs Hollandois à un oiseau qui se trouve dans le nord, sur

les côtes du Spitzberg; il a la grosseur & la forme d'une cigogne, ses plumes sont blanches & noires comme les fiennes; mais il a les pattes fort larges. Il vit de poissons, sur lesquels il s'élance avec une dextérité singulière: cet oiseau habite les mers du nord, où se font les pêches du hareng.

JEAN, *Evangile de S. Jean*, nom d'un des livres canoniques du Nouveau-Testament, qui contient l'histoire de la vie & des miracles de Jesus-Christ, écrite par l'apôtre S. Jean, fils de Zébédée & de Salomé.

On croit que cet apôtre étoit dans une extrême vieillesse, lorsque vers l'an du salut 97 les évêques & les fideles d'Asie lui ayant demandé avec empressement qu'il leur écrivit l'histoire de ce qu'il avoit vu & oui de notre Sauveur, il se rendit à leurs desirs. Il s'appliqua principalement à y rapporter ce qui sert à établir la divinité du Verbe, contre certains hérétiques d'alors qui la nioient. La sublimité des connoissances qui regne au commencement de cet évangile, a fait donner à S. Jean le surnom de *théologien*.

Outre cet évangile, & l'apocalypse dont nous avons parlé sous son titre, cet apôtre a composé trois épîtres que l'Eglise reconnoît pour canoniques. On lui a supposé quelques écrits apocryphes, par exemple, un livre de ses prétendus voyages; des actes dont se servoient les Encratites, les Manichéens & les Priscillianistes; un livre de la mort & de l'assomption de la Vierge; un symbole, que l'on prétendoit avoir été donné à S. Grégoire de Néocésarée par la sainte Vierge & par S. Jean. Ce symbole fut cité dans le cinquième concile oecuménique; mais les actes & l'histoire dont nous venons de parler, ont été de tout temps généralement reconnus pour apocryphes. Calmet, *Dict. de la Bible.*

JEAN, S., *Hist. ecclési.*, il y a un grand nombre de communautés ecclésiastiques & religieuses instituées sous le nom de S. Jean. Les unes subsistent encore; d'autres se sont éteintes. L'histoire ecclésiastique fait mention des chanoines hospitaliers de S. Jean-Baptiste de Coventry, en Angleterre. Honorius III. les approuva; ils portèrent une croix noire sur leurs robes & sur leurs manteaux, qui les fit nommer *porte-croix*. Il y avoit

aussi des sœurs hospitalières du même nom. Il est parlé des hospitaliers & des hospitalières de *S. Jean* Baptiste de Dottingam; des hermites de *S. Jean* Baptiste de la pénitence, établis en Navarre sous l'obéissance de l'évêque de Pampelune, & confirmés par Grégoire XIII, des hermites de *S. Jean* Baptiste, fondés en France par le frere Michel de Sainte Sabine, en 1630, pour la reformation des hermites; une congrégation de chanoines particuliers en Portugal, sous le titre de *S. Jean* l'évangéliste; l'ordre de *S. Jean* de Jérusalem, de *S. Jean* de Latran, &c.

JEAN, mal de S., c'est une espece de maladie convulsive, qui tient de la nature de l'épilepsie. dans laquelle on tombe de son haut, après s'être fort agité, comme en dansant, en sautant, ce qui l'a fait confondre avec le mal caduc, selon le dictionnaire de Trévoux. Elle a beaucoup de rapport avec la maladie du même genre, appelée *la danse de S. Wit*. Voyez EPILEPSIE, DANSE DE S. WIT.

JEAN, S., Géog., petite ville de France au Vaisgau, aux confins de la Lorraine, sur la Sarre, dans le comté de Sarbruck; elle est à 5 lieues. O. de Deux-Ponts. Long. 25. 47. lat. 49. 16. (D. J.)

JEAN, riviere de S., Géog., grande riviere de l'Amérique septentrionale, dans l'Acadie, où elle coule derrière le cap Rouge. à 45 deg. 40 min. de lat. septentrion. Cette riviere est fort dangereuse, si on ne reconnoit bien les basses, les rochers, & les pointes qui sont des deux côtés; elle est renommée pour la pêche des saumons.

Il y a une autre riviere de ce nom dans la Louisiane; cette dernière riviere a un cours d'une quarantaine de lieues d'occident en orient, & se jette dans la mer à environ dix lieues de la riviere de May. (D. J.)

JEAN D'ANGÉLY, S., Géog., *Angeriacum*, ancienne ville de France en Saintonge, avec une abbaye de bénédictins. fondée en 942 par Pepin, roi d'Aquitaine; elle est sur la Boutonne, à 6 lieues. N. E. de Saintes, 13 S. E. de la Rochelle, 92 S. O. de Paris. Long. 17. 5. lat. 45. 55.

Cette ville a été le lieu de la naissance de Priolo, & celui de la mort du premier prince de Condé.

Priolo (Benjamin) naquit en 1602; il est auteur d'une histoire latine de France, qui s'étend depuis 1602 jusqu'à 1664; il la composa dans un esprit éloigné de la flatterie, quoiqu'il eût des pensions du roi, qui l'employa à des négociations importantes. Cette histoire doit plaire à ceux qui aiment les portraits & les caractères, car les phrases de Tacite en fournilsent presque toutes les couleurs, & semblent s'y être placées d'elles-mêmes.

Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, mourut vraisemblablement de poison à *S. Jean d'Angély*, en 1588, âge de 35 ans. Le roi de Navarre [Henri IV.] son cousin, n'en reçut la nouvelle qu'en versant un torrent de larmes, *purpureos & ego spargam flores*; il les mérita par ses malheurs & par ses vertus. Humain, brave, affable, ferme, généreux, éloquent, il joignit, d'après l'exemple de son pere, toutes les vertus du héros à l'amour & à la pratique de la religion; ayant échappé comme on fait avec le roi de Navarre au massacre de la *S. Barthélemi*, il répondit à Charles IX. qui vouloit par la force l'engager à changer de religion, que son autorité ne s'étendoit pas sur les consciences, & en même temps il quitta la cour. Il est grand-pere du célèbre prince de Condé (Louis de Bourbon, II. du nom) si fameux par les batailles de Rocroy, de Fribourg, de Nortlingue, de Lens, de Seneff, &c. (D. J.)

JEAN DE LÔNE, S., Géog., petite ville de France en Bourgogne, dans le Dijonois, chef-lieu du bailliage de même nom, & la sixième qui députa aux états. Les armées de l'empereur, du roi d'Espagne & du duc Charles de Lorraine, formant 80 mille hommes, furent contraintes d'en lever le siege en 1635. Louis XIII par reconnaissance lui accorda une exemption perpétuelle de tailles, tailions, & de tous autres subsides en 1636. Peut-être que le nom qu'elle porte lui vient d'un temple que Latone avoit dans l'endroit où elle est située; c'est sur la Saône, à 6 lieues S. de Dijon, 3 d'Auxonne, 62 S. E. de Paris. Long. 22. 44. lat. 47. 10. (D. J.)

JEAN DE LUZ, S., Géog., *Lucius Vicus*; le nom basque est *Loitzun*, petite ville de France en Gascogne, la deuxième du pays de Labour, & la dernière

du côté de l'Espagne, avec un port. Elle est sur une petite rivière, que Piganiol de la Force nomme la *Ninette*, & M. de Lisle le *Niviolet*, à 4. lieues N. E. de Fontarabie. 4 S. O. de Bayonne, 174 S. O. de Paris. Long. 15. 59. 28. lat. 43. 23. 15. (D. J.)

JEAN DE MAURIENNE, S., Géog., petite ville de Savoie, sans murailles, capitale du comté de Maurienne, dans la vallée du même nom, avec un évêché suffragant de l'archevêché de Vienne; elle est sur la rivière d'Arche, aux confins du Dauphiné, à 5 lieues S. O. de Montiers, 10 N. E. de Grenoble, 9 S. E. de Chambéry. Long. 24. 1. lat. 45. 18. (D. J.)

JEAN-PIED-DE-PORT, S., Géog., ville de France en Gascogne, à une lieue des frontières d'Espagne, autrefois capitale de la basse Navarre, avec une citadelle sur une hauteur. Antonin appelle ce lieu *imus Pyreneus*, le pié des Pyrénées, parce qu'en effet il est au pié de cette chaîne de montagnes; dans ce pays-là on appelle *port* les passages ou défilés par où l'on peut traverser les Pyrénées, & comme cette ville de S. Jean est à l'entrée de ces *ports* ou passages, on la nomme S. Jean-pied-de-port; elle est sur la Nive, à l'entrée d'un des passages des Pyrénées, à 8 lieues S. E. de Bayonne, 12 N. E. de Pampelune, 176 S. O. de Paris. Long. 16. 22. lat. 43. 8. (D. J.)

JEAN D'ULUA, S., Géog., petite île de l'Amérique septentrionale sur la mer du nord, dans la nouvelle Espagne, à l'entrée du port de la Vera-Cruz; elle a été découverte vers l'an 1518, par Grimalva. Long. 280. 20. lat. 19. (D. J.)

JEAN II: surnommé *le Bon*, Hist. de France. Ce prince naquit en 1320, & parvint au trône de France après la mort de Philippe de Valois, en 1350. La France étoit épuisée d'hommes & d'argent; les soldats étoient découragés par tous les échecs que les armes françoises avoient reçus. Edouard III, fier de ses succès, prenoit le titre de roi de France: telle étoit la triste situation de l'état, lorsque Jean fut appelé au gouvernement. Il crut devoir effrayer les traîtres par un exemple terrible. Raoul, comte d'Eu, accusé avec fureur, condamné avec légèreté, porta sa tête sur l'échafaud: toute la France en murmura. Jean, pour

s'attacher les seigneurs, & perpétuer entr'eux une concorde parfaite, institua l'ordre de l'étoile. Cette marque de distinction cessa d'en être une dès qu'elle devint vulgaire, & la noblesse l'abandonna au guet.

Charles-le mauvais étoit alors roi de Navarre: le caractère atroce de ce prince n'est point encore assez peint par le surnom odieux qu'on lui donna; cruel par goût, comme les autres par nécessité, il avoit pour ainsi dire du génie pour créer des crimes nouveaux: il avoit fait assassiner le connétable Charles de la Cerda. Le roi attira Charles à Rouen, & le fit arrêter; ce coup d'état ne le fit pas sans effusion de sang. Les partisans de Charles (car les tyrans en ont quelquefois) appellerent à leur secours le roi d'Angleterre. Déjà l'Auvergne, le Limouzin, le Poitou, sont couverts de cendres & de ruines: Jean rassemble son armée, court sus aux Anglois & les joint à Maupertuis près de Poitiers. Le prince de Galles, fils d'Edouard, craint d'être enveloppé; il demande la paix, il offre la restitution de tout ce qu'il a conquis. Jean est inflexible, il veut venger tous les affronts que la France a reçus depuis tant d'années: la bataille se donne le 19 septembre 1356. "Amis, dit-il aux seigneurs de sa suite, lorsque vous êtes tranquilles à Paris, vous appelez les Anglois, les voilà ces ennemis que vous avez détestés; faites voir que vos menaces ne sont point de vaines bravades." Sa valeur impatiente causa la perte de la bataille; l'envie de se précipiter dans les plus grands périls, l'empêcha de voir ce qui se passoit loin de lui; il n'y eut nul ordre dans les attaques, nul ensemble dans les mouvements: le roi long-temps défendu par sa propre bravoure, par celle de ses gardes & par Philippe son jeune fils, fut contraint de rendre les armes. Le prince de Galles le traita avec tous les égards qu'il devoit à son rang, sur-tout à son courage; on le conduisit à Bordeaux, & de-là on le fit passer à Londres. Pendant sa captivité, la régence fut confiée au jeune Charles, dauphin, qui dès-lors commençoit à mériter le surnom de *sage*, qu'on lui donna depuis. Ce prince, fécondé par Doguesclin, empêcha du moins la chute entière de l'état, s'il ne le rétablit pas dans toute sa splendeur. Charles-le-

mauvais échappé de sa prison, employoit pour perdre la France, la ruse & la perfidie, les seules armes qu'il connût. Un simple bourgeois fanva Paris de sa fureur; Edouard s'avança jusqu'aux portes de cette capitale, pillant, brûlant, saccageant : c'est ainsi qu'il cherchoit à mériter l'affection d'un peuple sur lequel il vouloit régner. Enfin, le fatal traité de Bretigny rendit la liberté à Jean II, en 1360. Il renonçoit à toute espèce de souveraineté sur la Guienne & sur les plus belles provinces de France; à peine revenu à Paris, on voulut l'empêcher de remplir ces conditions onéreuses. " Si la justice & la bonne-fois, répondit-il, étoient bannies du reste du monde, elles devroient se retrouver encore dans le cœur & dans la bouche des rois. "

Toutes les provinces qui devoient passer sous la domination angloise, s'opposèrent à l'exécution du traité; quelques-unes même menacèrent de se révolter, si on vouloit les livrer à Edouard, & de défobéir au roi pour lui être fideles. Cependant Edouard fut mis en possession de ses conquêtes; mais ses ambassadeurs manquèrent au rendez-vous où l'on devoit leur remettre les renonciations authentiques de Jean. Ce prince permit, en 1360, aux juifs de fixer leur séjour dans le royaume pendant vingt ans. La mort de Philippe de Rouvre, duc de Bourgogne, lui laissa ce duché dont il étoit héritier; il le donna à Philippe son quatrième fils, comme apanage réversible à la couronne au défaut d'enfans mâles. Le duché de Normandie, les comtés de Champagne & de Toulouse furent aussi réunis à la couronne. Cependant le duc d'Anjou qui étoit resté à Londres en otage, s'échappa & reparoit à la cour. Jean est indigné de sa démarche; sur le champ il prend la résolution d'aller à la place de son fils reprendre les fers à Londres: en vain toute la cour s'oppose à ce dessein. Nouveau Régulus, il ferme l'oreille aux prières de ses parens, de ses amis, de ses sujets: il part, arrivé à Londres, & y meurt le 10 avril 1364. Jean n'eut pas assez de talens pour rétablir la France dans la situation horrible où elle se trouvoit: il en auroit eu assez pour la rendre heureuse au sein de la paix. On ne peut point lui faire un crime des guerres continuelles, qui troublèrent son regne: le

droit naturel de la défense les rendoit légitimes. Meilleur soldat que général, meilleur citoyen que roi, plus juste qu'éclairé, si quelque qualité l'éleve au-dessus du vulgaire des rois, c'est sa bonne foi. (M. de Sacy.)

* JEAN SANS-TERRE, *Histoire d'Angleterre*, quatrième fils du roi Henri II, usurpa la couronne d'Angleterre, en 1199, sur Arthus de Bretagne, son neveu, à qui elle appartenoit, & par un nouveau crime, ôta la vie à ce prince; au moins il fut soupçonné de ce meurtre, & ce ne fût pas sans raison, puisqu'ayant fait enfermer Arthus dans la tour de Rouen, on ne fait ce qu'il devint. Jean soutint mal le poids d'une couronne qu'il avoit acquise par un double forfait. Philippe le dépourvra de toutes les terres qu'il possédoit en France. Il se bronilla avec le pape Innocent III, & ce pontife le força de soumettre sa personne & sa couronne au saint siege, & de consentir à tenir ses états comme feudataire de l'église de Rome. Un légat du pape reçut l'hommage de Jean, il étoit conçu en ces termes: " Moi Jean, par la grace de Dieu, roi d'Angleterre & seigneur d'Irlande, pour l'expiation de mes péchés, de ma pure volonté & de l'avis de mes barons, je donne à l'église de Rome, au pape Innocent & à ses successeurs, les royaumes d'Angleterre & d'Irlande, avec tous leurs droits; je les tiendrai comme vassal du pape; je serai fidele à Dieu, à l'église romaine, au pape mon seigneur, & à ses successeurs légitimement élus. Je m'oblige de lui payer une redevance de mille marcs d'argent par an, savoir, sept cents pour le royaume d'Angleterre, & trois cents pour l'Irlande. " Ce trait suffit pour caractériser ce prince. Les Anglois outrés de la lâcheté de leur roi, résolurent de le faire tomber du trône. Jean, informé de la disposition des esprits, assembla les barons; & trembla devant eux comme devant le légat du pape. Il jura d'observer tous les articles de la grande charte, ajouta de nouveaux privilèges aux anciennes prérogatives, & mit la liberté publique au-dessus de l'autorité royale. Le monarque toujours inconséquent dans sa conduite, se repentant d'avoir accordé des droits si exorbitans à ses sujets, s'en vengea en pillant les biens des barons & en ravageant leurs

terres. Ceux-ci se révolterent, appellerent Philippe, roi de France, à leur secours, & offrirent la couronne d'Angleterre à Louis, son fils. Le dauphin passe en Angleterre, y est reçu avec acclamation, & couronné en 1216. *Jean* meurt la même année, après avoir erré de ville en ville, portant par-tout ses inquiétudes, avec la honte & le mépris dont il étoit couvert.

JEAN I, roi d'Aragon, *Hist. d'Espagne*. A la toute-puissance près qui n'est point le partage de la foible humanité, les rois feroient exactement tout ce qu'ils voudroient faire, s'ils savoient employer avec art le droit qu'ils ont de commander aux hommes. Cet art pourtant ne paroît pas bien épineux, puisqu'il consiste à se faire aimer seulement de ceux de qui l'on veut être obéi. J'avoue qu'il faut aux hommes ordinaires bien des talens, de grandes qualités pour être aimés; encore même avec ces grandes qualités, ces talens supérieurs, ne parviennent-ils souvent qu'à se faire des ennemis dans la société. Quant aux rois, avec de la douceur, de l'affabilité, il n'est rien qu'ils ne puissent, il n'y a rien qui leur résiste; on ne s'aperçoit même pas des défauts qu'ils peuvent avoir, & qui quelque considérables, quelque énormes qu'ils soient, sont rachetés par ces deux qualités. Un prince affable, doux, est toujours sûr du zèle, du respect, de la confiance & de l'amour de ses sujets qui mettant sur le compte de cette douceur de caractère ses faiblesses, ses défauts même, ne voient en lui que le roi bienfaisant, le protecteur généreux & l'ami de ses peuples. Tel fut *Jean I*, roi d'Aragon; il fut bon, & ne fut que bon: cependant les Aragonois qui, à la vérité, venoient d'être soumis à un maître fort dur, impérieux, méchant, l'aimèrent & le regardèrent comme le meilleur des souverains. *Jean* pourtant n'étoit rien moins qu'ambitieux de passer pour habile, mais il étoit affable, & la douceur lui tint lieu des talens qu'il n'avoit pas & qu'on lui supposoit, des grandes qualités qu'il n'avoit pas non plus & qu'on voulut lui croire, des éminentes vertus auxquelles il ne prétendoit pas, & que le peuple dont il étoit chéri lui donna libéralement. Il se livra tout entier aux plaisirs, ne chercha qu'à se procurer & à goûter

tous les agrémens de la vie, & se reposa du gouvernement du royaume sur la reine Violante sa femme, princesse de beaucoup d'esprit, ambitieuse & intrigante; mais il étoit affable, il étoit doux, & ce fut uniquement à lui qu'on rapporta tout ce qui se faisoit de bien, comme on attribuoit à sa femme ou au malheur des circonstances toutes les fautes qui se commettoient dans l'administration. On ne supposoit pas qu'un roi qui recevoit avec tant de douceur toutes les remontrances qu'on jugeoit à propos de lui faire, fut seulement capable de quelque négligence volontaire dans la conduite des plus importantes affaires, & l'on excusoit ou l'on feignoit de ne pas voir toutes les fausses démarches dans lesquelles l'engageoit son inapplication, ou les conseils de son épouse & de ses favoris. Ce fut ainsi que régna paisiblement *Jean I*, fils de don Pedre IV, le plus impérieux des rois, le plus violent des hommes, souvent le plus injuste, & de dona Léonore, infante de Portugal. Il naquit le 27 décembre 1351, & à sa naissance, son pere lui donna le titre de *duc de Gironne*, qui dans la suite a toujours été celui des fils aînés des rois d'Aragon. Son éducation fut confiée à Bernard de Cabrera, général, ministre, favori de don Pedre, & qui par les services les plus importants & les plus signalés avoit mérité la confiance de son maître & l'estime publique: cependant, par des fautes vraies ou supposées, Cabrera se fit des ennemis, & les accusations, ou peut-être les calomnies de ceux-ci ayant prévalu, il devint odieux à tout le monde, & sur-tout à don Pedre qui soupçonnoit facilement & condamnoit avec sévérité, sur les soupçons les plus légers. *Jean* n'avoit pas encore quinze ans, lorsque son gouverneur persécuté par les ennemis & haï par son maître, fut arrêté, mis en prison, appliqué à la plus violente torture, & par ordre de don Pedre, jugé par son pupile *Jean* qui le condamna à mort. Mariana raconte que cette cruelle sentence fut prononcée par don Pedre, & publiquement exécutée par le duc de Gironne. Ce fait n'est pas prouvé, & c'est assez qu'il ne soit pas vraisemblable, pour qu'on ne doive pas y ajouter foi. *Jean* n'étoit pas assez cruel pour faire dans cette occasion l'office de

bourreau ; il étoit fort doux au contraire, il aimoit Cabrera, & il fut forcément obligé de prononcer, sous la dictée de son pere, une sentence qu'il eut été très-dangereux pour lui de refuser de prononcer : don Pedre ne l'auroit pas plus épargné que Cabrera. Quelque tems après il se maria avec dona Marthe, sœur du comte d'Armagnac, & le roi son pere, veuf depuis quelques années, épousa dona Sybille de Fortia. Le caractère altier, ambitieux & tracassier de la reine Sybille, causa beaucoup de chagrins au duc de Gironne qu'elle haïssoit, qu'elle cherchoit à rendre odieux à don Pedre, & avec lequel elle ne garda plus de ménagemens, lorsque étant devenu veuf, il refusa d'épouser la reine de Sicile, cousine de Sybille, qui avoit proposé ce mariage. La reine Sybille éclata, se déchaina violemment contre le duc de Gironne, qui eut enfin la douleur de voir le roi don Pedre partager la haine de sa femme, & s'unir avec elle contre lui ; ces démêlés durèrent pendant trois années, & Jean eut à supporter la persécution la plus dure & la plus amère, jusqu'à la fin du regne de don Pedre son pere qui mourut le 5 janvier 1387. Dès la veille, la reine Sybille, coupable de tant d'exces envers le nouveau souverain, avoit pris la fuite, & s'étoit réfugiée dans le château de Fortia, chez son frere: elle y fut assiégée, forcée de se rendre & conduite au roi Jean I, qui la traita avec une rigueur qui ne lui étoit pas naturelle, mais que Sybille n'avoit que trop méritée. A la sollicitation du pape, la vie lui fut conservée ; mais elle fut dépouillée de tous les domaines & de tous les revenus qu'elle tenoit de don Pedre, & que le roi Jean I donna sur le champ à dona Violante son épouse, à laquelle il avoit été marié quelque temps avant la mort de don Pedre. L'Aragon étoit tranquille, & le nouveau souverain prit les mesures les plus sages pour maintenir le calme & prévenir tout ce qui eût pu le troubler, soit au-dehors, soit au-dedans. Le duc de Lancastre lui envoya l'archevêque de Bordeaux, pour réclamer quelques paiemens auxquels l'Aragon étoit obligé, en vertu d'un traité fait avec l'Angleterre sous le regne précédent : mais l'archevêque de Bordeaux se plaignit avec tant de hauteur & parla avec tant d'insolence,

que, malgré toute sa douceur, Jean I ne pouvant retenir son indignation, fit arrêter l'audacieux prélat. Le duc de Lancastre fut très-irrité de cet emprisonnement, qu'il regardoit d'abord comme un attentat ; mais informé de la licence de l'archevêque ; il se radoucit, & cette affaire n'eut aucune suite. Par les conseils de son épouse, Jean I se rangea sous l'obédience de Cleme VII qui résidoit à Avignon, & lui fit faire l'hommage pour la Sardaigne, où don Simon Perez d'Azenos gouvernoit avec beaucoup de sagesse en qualité de vice-roi. Jean n'avoit qu'un seul objet d'ambition, & cet objet étoit de plaire à la reine Violante son épouse qui, aimant beaucoup les plaisirs, & surtout la musique & la poésie, engagea son époux à faire venir des maîtres en ce genre, & à en établir une école. Cette institution déplut beaucoup à la noblesse, & les seigneurs qui ne connoissent d'autre plaisir que celui de combattre & de maltraiter leurs vassaux, se plaignirent hautement. Les prélats hypocrites, ignorans & désapprobateurs, pensèrent & agirent comme la noblesse ; en sorte que pour satisfaire les mécontents, Jean & la reine son épouse renoncèrent à ces amusemens, & renvoyèrent les musiciens & les poètes qu'ils avoient attirés dans l'état. On applaudit beaucoup à ce sacrifice, & la tranquillité du regne de ce bon prince ne fut troublée que par le comte d'Armagnac qui, prétendant avoir des droits sur le royaume de Majorque, y fit une irruption, & ne fut point heureux. Le frere du roi, le duc de Montblanc, dont le fils don Martin d'Elserica avoit épousé dona Marie, reine de Sicile, fit une expédition aussi glorieuse qu'heureuse en Sicile, & tous ceux qui avoient pris les armes contre l'Aragon furent punis sévèrement. De nouveaux troubles s'éleverent en Sicile, & Jean résolut d'y passer ; mais les Maures menaçant de faire une irruption dans le royaume de Valence, il ne put exécuter ce projet, & il se contenta d'y envoyer des troupes. Quelque temps après le départ de ce secours, Jean maria ses deux filles, les infantes dona Yolande & dona Jeanne, la première au duc d'Anjou, la seconde à Matthieu, comte de Foix. Il eut soin aussi de fixer les limites qui séparoient l'Aragon de la Navarre, &

les suites prouverent la sagesse & la grande utilité de cette précaution. Libre des soins qui l'avoient occupé jusqu'alors, Jean le disposa à passer en Sicile, où les troubles s'étoient acrus, & où son frere, son neveu & sa niece étoient assiégés dans Catane par les mécontents : mais les fonds lui manquant, il eut été obligé de différer encore cette expédition, si don Bernard de Cabrera, engageant généreusement ses biens, n'eût fourni à toutes les dépenses. & hâta les secours avec lesquels le roi & la reine de Sicile furent délivrés du danger qui les menaçoit. Tousjours fondé sur ses prétentions, le comte d'Armagnac ne cessoit point les hostilités & faisoit les plus vives incursions en Catalogne. La Sardaigne agitée demandoit du secours ; la Sicile étoit toujours exposée aux fureurs de la guerre ; la reine Violante gouvernoit sous le nom de son époux, & celui-ci plus empressé de jouir des plaisirs qu'il pouvoit prendre qu'ambitieux de régner, écoutoit les remontrances des états, & leur répondoit de la manière la plus honnête & la plus satisfaisante ; estimoit, protégeoit, avoit ceux qui lui parloient avec le plus de force & de vérité des devoirs & des fonctions de la royauté ; ne vouloit mécontenter personne, mais aussi ne vouloit se priver d'aucun de ses plaisirs : celui qui avoit pour lui le plus d'attraits, étoit la chasse, & il lui fut fatal ; un jour qu'il s'y livroit avec ardeur, il tomba de cheval, & la chute fut si cruelle, qu'il en mourut le 19 mai 1395, dans la neuvième année de son regne & la quarante-cinquième de son âge. Les éditeurs du *Dictionnaire de Moreri*, toujours profondément instruits, & toujours fort prompts à juger, disent, sur la foi d'un historien Imhoff, que personne ne consulte, & d'un autre historien, Zurita, que personne ne croit, que la foiblesse de Jean I le rendit méprisable à ses sujets, & que les premières années de son regne furent remplies de séditions & de troubles. Ces deux assertions sont deux erreurs : il n'est pas vrai que les premières années du regne de ce Prince aient été troublées par aucune sédition, par aucun soulèvement ; & Jean, si l'on en excepte les adhérens & les complices de la reine Sybille, n'eut ni rebelles à poursuivre, ni traités à punir. Il est plus faux encore que Jean I le soit

tendu méprisable à ses sujets : ils l'aimèrent, le chérissent, & fermèrent les yeux sur son extrême confiance pour Violante son épouse. Quand on veut juger les rois d'Espagne, je pense que ce n'est ni d'après Imhoff, ni d'après Zurita qu'il faut le décider ; je ne voudrois pas même toujours prononcer d'après Mariana. (L. C.)

JEAN II, roi d'Aragon, *Histoire d'Espagne*. Supposez à un roi les vertus les plus éminentes, les plus brillantes qualités, tout les talens de l'esprit, l'ame la plus belle, le cœur le plus magnanime ; supposez-le équitable, courageux, libéral, magnifique, plein de valeur dans les combats, doux, bienfaisant, aimable dans la société. Avec toutes ces grandes & rares qualités, ne lui supposez qu'un défaut, une foiblesse, un penchant irrésistible pour les femmes, & trop d'attachement à celles pour lesquelles il s'est une fois déclaré ; dès-lors ce roi, modèle de toutes les perfections humaines, court grand risque de ne plus être qu'un prince malheureux, si même il est possible qu'il ne devienne pas un médiocre ou méchant roi, injuste, effeminé, avare, dur, sombre & inaccessible. Ainsi le plus petit nuage peut obscurcir le soleil le plus radieux. En effet, il est bien difficile qu'un roi, quelque clair qu'il soit, ait la force de résister ou de rejeter perpétuellement les conseils imprudens ou intéressés d'une maîtresse qui l'enchaîne, qui regne sur ses sens & son ame avec plus d'empire qu'il ne regne lui-même sur ses peuples. Il me paroît bien mal-aisé de se défendre perpétuellement, & toujours avec succès, des inspirations d'une maîtresse idolâtrée. Ils sont donnés avec tant d'art ces dangereux conseils ; ils sont donnés & répétés dans des momens si doux, si enchanteurs ; l'amante qui les donne paroît si désintéressée, animée de tant de bonne foi, inspirée elle-même par de si bons motifs, qu'on croiroit se manquer à soi-même, que de ne pas les suivre ; & s'ils sont écoutés & suivis, que devient ce roi, sage, courageux, bienfaisant, libéral, juste, doux ? Que deviendra l'état lui-même ? A quelle cause le souverain trop crédule & trop confiant attribuera-t-il les revers qu'il éprouvera ? Et à quelle autre cause qu'à son aveugle complaisance pour la reine Jeane, &

pour ses maîtresses qui le trompoient , *Jean II* put-il rapporter les malheurs de son regne , les troubles qui agiterent ses états , les disgrâces qu'il éprouva lui-même , les injustices qu'il fit , quoiqu'il fût par caractère & par principe le plus juste des hommes ? Il étoit courageux , & en plus d'une occasion il fut surpris lui-même de manquer de fermeté : il aimoit à verser des bienfaits , & sans le vouloir, il refusa plus d'une fois de récompenser des services : il étoit gai , & il tomba souvent dans la mélancolie. Il suivit trop les conseils de ses maîtresses ; il écouta ses favoris , & fut trop facile à prendre les impressions qu'ils lui donnerent. Sans ces foiblesses , qui eurent des suites fâcheuses , il eut été un bon roi , & digne à tous égards de l'estime , du respect & de l'amour de ses sujets. Fils de Ferdinand , infant de Castille , roi d'Aragon , & de dona Léonore d'Albuquerque , il étoit fort jeune encore , lorsque son pere l'ayant promis en mariage à Jeanne , reine de Naples , & signé même le contrat , le fit passer en Sicile : mais Jeanne , impatiente d'attendre , avoit épousé Jacques de Bourbon , comte de la marche , lorsque l'infant don Juan arriva en Sicile. Mécontents de cette alliance , les Napolitains offrirent à Ferdinand de prendre les armes en faveur de son fils ; mais ce roi sage leur fit répondre qu'il avoit assez de couronnes , & que son fils étoit trop heureux d'avoir manqué d'épouser une reine aussi inconstante. L'infant , aussi peu sensible que son pere à la légèreté de Jeanne , resta en Sicile jusques après la mort de Ferdinand : mais alors Alphonse V , son frere , roi d'Aragon , le rappella , dans la crainte que les Siciliens , nation turbulente & avide de révolutions , ne voulussent le mettre sur le trône. *Jean* revint à la cour de son frere , & peu de temps après , en 1419 , il épousa dona Blanche , reine douairiere de Sicile & héritiere du royaume de Navarre. Elle ne tarda que peu d'années à jouir de ses droits , & don Carlos le noble étant mort. *Jean* monta sur le trône de Navarre , où il le fit aimer de ses sujets , autant que les puissances étrangères l'estimerent pour la justice & le craignirent pour la valeur. Le premier acte de royauté qu'il exerça , fut de se rendre médiateur entre le roi d'Aragon , son frere , & celui de Castille ,

prêts à se faire une cruelle guerre. Dans la suite , & lorsque par ses soins il fut parvenu à rendre les états florissans , il accompagna le roi Alphonse V , son frere , dans l'entreprise de la conquête du royaume de Naples , où il se signala par sa valeur autant que par la prudence & l'utilité des conseils qu'il donna , & qui furent suivis. Ce fut encore lui , qui , toujours rempli de zèle pour les intérêts du conquérant , vint de Naples en Espagne , annoncer aux états d'Aragon assemblés , les succès éclatans des armes de leur souverain. D'Aragon il passa en Castille , où d'importantes affaires le retiennent. Ce fut pendant les troubles qui agiterent ce royaume , & auxquels le roi de Navarre prit peut-être trop de part , contre les avis d'Alphonse , que mourut la reine Blanche , son épouse , dont il avoit eu trois enfans , don Carlos , prince de Viane ; Blanche , qui fut mariée à Henri IV , roi de Castille , & qui en fut séparée par l'impuissance de son époux ; & Eléonore , qui dans la suite fut appelée au trône de Navarre. La mort de la reine Blanche fut une source de malheurs pour ses enfans , & de chagrins pour *Jean* , qui ayant épousé en secondes noces Jeanne Henrique , fille de l'amirante de Castille , & ne se conduisant plus que d'après les suggestions de cette femme ambitieuse , méchante & cruelle marâtre , écouta ses odieuses dénonciations ; & d'après les calomnies , traita don Carlos , son fils , avec tant de rigueur , que les Navarrois soulevés prirent les armes , & voulurent le forcer à remettre le sceptre à don Carlos , qui avoit , à la vérité , les droits les plus incontestables à la couronne du chef de sa mere , & en qualité de petit-fils de Charles III , surnommé le noble. *Jean* , toujours animé par la perfide épouse , en usa plus sévèrement encore ; & le prince de Viane , violemment persécuté , prit les armes , moins dans la vue de détrôner son pere , qu'il ne cessa jamais de respecter , que pour se soustraire aux fureurs de son implacable marâtre. La Navarre étoit divisée entre le pere & le fils ; chacun d'eux étoit à la tête d'une armée nombreuse , impatiente de combattre : la guerre civile éclata , déchira le royaume , dura long temps , fut malheureuse pour don Carlos , qui tomba au pouvoir de son pere , & fut , à

l'instigation

l'instigation de l'inflexible Jeanne, renfermé dans une obscure prison, d'où, après avoir languï pendant quelques années, il se retira à Naples, dans l'espérance de trouver auprès d'Alphonse V, son oncle, un repos qu'il eut en vain cherché à la cour de son pere. Alphonse V, touché des malheurs de son neveu, agit si puissamment & avec tant de zele, qu'il parvint à calmer le ressentiment de Jean, qui rappella le prince de Viane; mais la reine Jeanne, qui avoit depuis long-temps juré la perte de don Carlos, dans la vue de faire monter son fils don Ferdinand sur le trône, recommença ses intrigues, ses calomnies, ses délations, & parvint à brouiller plus que jamais ce jeune prince avec son pere. Indignés d'une persécution aussi soutenue, les Navarrois proclamèrent tumultueusement don Carlos roi. Jean prit les armes, déshérita son fils, & la guerre civile se ralluma avec la plus atroce violence. Le roi d'Aragon se rendit encore médiateur entre son frere & son neveu, & l'envoyé de ce monarque arriva au moment où les Navarrois divisés étoient sur le point de remettre à une bataille la décision de la querelle. La médiation d'Alphonse épargna encore à la Navarre le dernier des malheurs: mais il mourut lui-même à Naples, après avoir institué son frere Jean roi de Navarre, héritier des royaumes d'Aragon, de Valence, de Majorque, de Sardaigne & de Sicile, ainsi que de la principauté de Catalogne. La nouvelle de cette mort ne fut pas plutôt parvenue en Aragon, que Jean II fut proclamé à Saragosse, le 25 juillet 1458. Le sceptre Navarrois appartenoit évidemment à don Carlos; mais trop docile aux suggestions de Jeanne, le roi d'Aragon se hâta de nommer la comtesse de Foix, sa fille, vice-reine de ce royaume; il donna aussi un vice-roi à la Sicile, où il craignoit que don Carlos qui y étoit, ne sulcât quelque soulèvement. Mais bien loin de songer à remuer, le prince de Viane offrit à son pere de se retirer où il voudroit, & le roi lui désigna Majorque. Don Carlos s'y rendit: sa prompte obéissance désarma son pere, qui lui permit d'aller résider par-tout où il voudroit, excepté en Navarre ou dans la Sicile, lui promettant de lui rendre la principauté de Viane, & de restituer à l'infante dona

Blanche, séparée de Henri IV, roi de Castille, tout son apanage. Ce traité paroïssoit fixer la bonne intelligence, & elle se seroit soutenue, si la turbulente Jeanne eut pu consentir à laisser vivre tranquillement le prince de Viane. Elle commença par engager son trop facile époux à refuser aux états de Catalogne, de déclarer don Carlos son successeur, & ce refus en effet très-injurieux, aigrit l'esprit de don Carlos, qui, peu de temps après, fut promis en mariage par son pere à dona Catherine, infante de Portugal: mais, tandis qu'on négocioit ce mariage à la cour d'Aragon, les ambassadeurs de Henri IV, roi de Castille, offrirent secrètement au prince don Carlos l'infante dona Isabelle, sœur d'Henri, & héritière du trône de Castille. Le prince de Viane connoïssoit les engagements que son pere avoit pris avec le roi de Portugal, & il y avoit lui-même consenti: mais l'alliance qu'on lui proposoit étoit pour lui d'une plus grande importance, & d'ailleurs les Castillans s'engageoient à le mettre, quoi qu'il arrivât sur le trône de Navarre. Quelqu'éblouissantes pourtant que fussent ces promesses, le prince de Viane ne s'engagea point, & ne répondit qu'en termes généraux. Jeanne, informée de cette négociation, la fit servir de prétexte à la plus atroce des délations; elle dit à son époux que don Carlos avoit juré sa perte, & que d'accord avec les Castillans, il vouloit le détrôner. Jean II refusa d'ajouter foi à cette accusation. La reine eut recours aux larmes; & Jean II, se laissant persuader, promit de faire arrêter son fils, qu'en effet il fit saisir, & transféra de prison en prison, comme s'il eût été coupable des crimes les plus noirs, tandis que sa perfide épouse faisoit courir le bruit que le prince avoit conspiré contre la vie de son pere. Ces délations ne s'accréditerent point, elles souleverent au contraire tous les citoyens, qui connoïssant & détestant le caractère de la reine, se souleverent en faveur de l'innocent opprimé. Les états d'Aragon & ceux de Catalogne, indignés de tant d'injustice, demanderent hautement à Jean II que le prince fût mis en liberté, & qu'il eût à le déclarer son successeur: Jean refusa; les états assemblèrent des troupes & équipèrent une flotte pour

obtenir ce qu'ils demandoient. Irrité par la résistance, le roi arma de son côté, & la guerre civile alloit bouleverser l'état, lorsque la reine, après avoir pris les plus criminelles précautions, changeant de ton parut s'intéresser au prince de Viane, conjura son époux de le mettre en liberté, & même de le déclarer son successeur. *Jean II* n'eût point hai son fils, s'il n'eût point eu la foiblesse d'épouser les passions de la reine. Il rendit la liberté à son fils, qui mourut comme Jeanne l'avoit prévu, peu de jours après son élargissement à Barcelone, après avoir institué par son testament dona Blanche, sa sœur, héritière du royaume de Navarre; testament qui fut aussi fatal à Blanche, que les prétentions de don Carlos avoient été funestes à lui-même, & qui exposa dona Blanche à la haine & aux noirceurs de la reine d'Aragon. En effet, le prince de Viane eut à peine les yeux fermés, que son impatiente marâtre engagea les états de Catalogne à reconnoître son fils don Ferdinand pour légitime successeur de *Jean II*, & à lui prêter serment. Les peuples n'eurent point la facilité des états. Ils se soulevèrent, & la révolte devint générale par les tracasseries de Jeanne, qui irrita contre elle la noblesse, en protégeant les vassaux contre les seigneurs. La révolte devint si violente, & la haine que l'on avoit pour Jeanne étoit si forte, que cette reine craignant pour sa vie, prit la fuite, & elle s'enferma avec don Ferdinand son fils à Gironne, où bientôt les mécontents allèrent l'assiéger. *Jean II*, secouru par la France, fit lever ce siège, & délivra son épouse, qui, peu satisfaite de la mort de don Carlos, avoit agi avec tant d'art & de succès contre la sœur & l'héritière de ce prince, dona Blanche, que le roi d'Aragon, effrayé des complots dont sa fille étoit accusée, l'avoit fait arrêter, & la faisant conduire au-delà des Pyrénées, l'avoit livrée au comte & à la comtesse de Foix, ses deux plus cruels ennemis. Accablée des maux que ses persécuteurs lui faisoient souffrir, Blanche écrivit au roi de Castille, implora sa protection, & lui offrit, s'il vouloit la délivrer de son affreuse prison, de lui céder ses droits sur le royaume de Navarre. Jeanne, informée de cette offre, s'exécra à de nouvelles atrocités. Elle fit

transférer dona Blanche au château de Béarn, où après deux années de tourmens, cette infortunée princesse mourut de poison. *Jean II*, qui ne se doutoit point de ces horreurs, & qui regardoit sa criminelle épouse comme la plus douce & la plus vertueuse des femmes, ne concevoit pas les motifs de la haine des Catalans, de leur soulèvement, du refus qu'ils faisoient de se soumettre, de la guerre qu'ils soutenoient pour se rendre indépendans; ce n'étoit cependant point à l'indépendance qu'ils aspiraient; mais déterminés à ne jamais rentrer sous le joug de la cruelle Jeanne, ils offrirent leur principauté au roi de Castille, qu'ils proclamèrent à Barcelone; & qui, de concert avec le roi d'Aragon, s'en étant rapporté à la décision du roi de France, se désista de ses droits à cette principauté, d'après l'arrêt du roi de France, qui prononça que celui de Castille renonceroit à cette souveraineté. Alors les Catalans appellerent don Pedre, infant de Portugal, & la guerre se ranima plus vivement que jamais. Don Pedre mourut, institua don Juan héritier de la principauté de Catalogne, & les troubles continuèrent avec la plus grande violence. *Jean II* fit les plus grands efforts pour soumettre les habitans de cette souveraineté, & il y fut merveilleusement secondé par son épouse, qui, s'étant embarquée avec ses troupes, alla assiéger Roses, & commanda l'armée avec toute l'intelligence & toute l'autorité d'un général accoutumé au tumulte des armes, exercé dès l'enfance dans l'art meurtrier des combats. Epuisée cependant de fatigues, elle alla se reposer à Tarragon, où, après une longue maladie, elle mourut, à la grande satisfaction des peuples. On assure que dévorée de remords pendant la maladie, elle répétoit sans cesse: *Ah! mon fils Ferdinand, que tu coûtes cher à ta mere!* Et en effet, l'ambition de placer son fils sur le trône, lui avoit coûté bien des crimes. Quelques historiens assurent que dans les premiers jours de sa maladie, ayant avoué qu'elle avoit eu part à la mort du prince de Viane, *Jean II*, saisi d'horreur, & connoissant alors toutes les injures qu'il avoit faites par ses conseils & ses délations l'abhorra & ne voulut plus la voir. Il reconnut bientôt que c'étoit elle que les peu

ples déteſtoient; car ſa mort mit fin à tous les troubles, à tous les mécontentemens qui juſqu'alors avoient agité ſon regne. Mais elle ne mit pas fin à toutes les fautes du roi qui ſe livra dans la ſuite auſſi aveuglément à l'amour de ſes maîtres, qu'il s'étoit laiſſé dominer par la reine. Les Catalans perſiſtèrent dans leur révolte; & ce ne fut qu'après avoir perdu Gironne & preſque toutes leurs troupes, qui furent maſſacrées dans une bataille, où l'armée aragoiſe remporta une éclatante victoire que la Catalogne entiere ſe ſoumit, à l'exception de Barcelone, qui aſſiégée par mer & par terre, & réduite aux dernieres extrémitez, reſuſoit encore de ſe rendre. *Jean II*, pénétré lui-même de la ſituation des habitans de cette ville, leur écrivit une lettre remplie de douceur, de tendreſſe, & par laquelle il leur offroit non ſeulement d'oublier le paſſé, mais de confirmer tous leurs droits, leurs privilèges, & de conſerver à chacun des citoyens ſes biens & ſes dignitez. Déſarmés par tant de preuves de bonté, les Barcelonois ſe rendirent par capitulation; & le roi d'Aragon, pour étouffer toute étincelle de mécontentement, voulut bien conſentir à reconnoître qu'ils avoient eu de juſtes raiſons de prendre les armes, & à pardonner à tous les habitans: il fit ſon entrée dans la ville, & dès le lendemain il confirma leurs privilèges, ainſi qu'il l'avoit promis. Pendant que les Barcelonois cherchoient à ſe ſoultraire à la domination d'Aragon, les habitans de Perpignan & d'Elne tentoient de ſ'affranchir de la domination françoiſe, pour ſe remettre ſous l'obéiſſance du roi d'Aragon; & dans cette vue, ils maſſacrèrent la garniſon françoiſe. Louis XI aſſembla une puiffante armée pour châtier ſévérement les auteurs de ce maſſacre. *Jean II* ſe rendit à Perpignan, ſit rétablir les anciennes fortifications, & en fit faire de nouvelles. Les préparatifs de la France & la crainte de la vengeance de Louis XI, conſervèrent les habitans de Perpignan, que la préſence de leur nouveau ſouverain ne pouvoit raſſurer. *Jean II* les aſſembla dans l'églife cathédrale, & leur dit que connoiſſant comme eux le prince qu'ils avoient offenſé, ils n'avoient d'autre moyen d'éviter ſa colere, que celui d'oppoſer à ſes forces la plus vigoureuſe

défenſe; que quant à lui, il leur permettoit & juroit de ne point les abandonner pendant la durée du ſiege; ce ſiege ne tarda point à être formé. Perpignan fut inveſti par l'armée françoiſe, ſous les ordres de Philippe, comte de Breſſe. Les Catalans ſoumis depuis ſi peu de temps au roi d'Aragon, parurent les plus empreſſés à ſecourir leur ſouverain; ils prirent les armes, prièrent don Ferdinand de venir ſe mettre à leur tête, & ſe mirent en campagne au nombre de vingt-cinq mille. L'armée des aſſiégés étoit de quarante mille hommes; mais *Jean II* défendit Perpignan avec tant de valeur, & il fut ſi bien ſecondé, qu'obligés de lever le ſiege, les François étoient déjà très-afſoiblis, lorſque don Ferdinand, ſuivi de l'armée catalane, paſſa les Pyrénées, & marcha au ſecours de ſon pere. Le ſiege étoit levé alors, & les François ſe retiroient; don Ferdinand les harcela dans leur retraite, & affoiblit encore plus leur armée. Louis XI, irrité contre ſes généraux, renſorça de dix mille hommes cette armée, & l'envoya pour la ſeconde fois aſſiéger Perpignan. *Jean II* étoit encore dans cette place, & les attaques furent ſi vives, que le roi d'Aragon, craignant de ſuccomber, eut recours à un ſtratagème ſur lequel il ne comptoit que foiblement, & qui pourtant lui réuſſit. Il fit répandre parmi les aſſiégés la nouvelle du ſoulevement & de la réunion de toutes les places qu'ils avoient laiſſées ſur leur route & dans le voiſinage. Ce faux bruit ſ'accrédita & alarma ſi fort les François, que, dans la crainte d'être inveſtis eux-mêmes ſous les murs de Perpignan, ils leverent le ſiege, ſe retirèrent en déſordre, & eurent leur arriere-garde fort maltraitée. L'inutilité de cette ſeconde entrepriſe rebuta Louis XI: il propoſa la paix au roi d'Aragon; celui-ci l'accepta, & le traité fut conclu à des conditions en apparence très-ſatisfaiſantes. Mais *Jean II* qui traitoit de bonne foi, ne s'aperçut que trop tard, que le traité que Louis XI avoit fait rédiger étoit rempli de clauses inſidieufes: il envoya auſſi tôt deux des principaux ſeigneurs de la cour à Paris, avec pouvoir de regler tout & de lever les difficultés, ou plutôt les motifs de guerre qui réſultoient de ce même traité; mais le cruel Louis XI avoit tout prévu,

& ces plénipotentiaires furent par diverses causes si long-temps retardés sur la route, que, lorsqu'ils arrivèrent à Paris, le roi n'y étoit déjà plus: ils se dispersoient à le suivre: mais ils furent retenus, sous divers prétextes, par les ministres de France; & pendant qu'ils se plaignoient à Paris de la mauvaise foi de ces procédés, l'armée françoise dévastoit la campagne aux environs de Perpignan, & ruinoit la moisson, dans la vue d'affamer plus aisément la ville, lorsqu'ils reviendroient l'assiéger. *Jean II* ne pouvoit s'opposer à ces violences, trop occupé dans Saragoſſe, où tout étoit en confusion, à réprimer la violence des factions qui désoleient cette ville & le royaume. Il reçut cependant quelque secours de Naples, & ravitailla Perpignan autant qu'il lui fut possible. Le roi de Sicile, don Ferdinand, son fils, vint à la tête de quelques troupes à Saragoſſe, appaisa par l'activité de ses soins & la sévérité de sa justice (*Voy. FERDINAND V*, le désordre qui renoit dans Saragoſſe, & s'en retourna en Castille, où de plus importantes affaires l'appelloient. Tandis que la mort de *Henri IV*, surnommé *l'impuissant*, remplissoit la Castille & l'Espagne entière de troubles, par l'ambition des prétendants à la couronne, les François, maîtres du Roussillon qu'ils ravageoient avec des forces supérieures, assiégèrent Perpignan pour la troisième fois. *Jean II* fit ce qu'il put pour secourir cette place, qui, malgré ses efforts, fut obligée de se rendre à *Louis XI* par capitalation, & après être convenu que les habitans seroient libres de se retirer où ils voudroient, ils se rendirent presque tous en Catalogne. *Louis XI*, ayant réussi dans une infraction aussi manifeste au dernier traité, offrit une trêve de six mois, que le malheur des circonstances obligea d'accepter. Elle étoit à peine expirée, que les François recommençant les hostilités, eurent les plus grands avantages, ravagèrent le pays, s'emparèrent des places, s'avancèrent presque sur les frontières de la Catalogne, insultèrent la Castille, & tentèrent, mais inutilement, d'envahir la Biscaye; ils furent repoussés par don Ferdinand, qui passant dans cette province, eut quelques conférences avec *Jean II*, son pere, dont la situation étoit

vraiment déplorable. La licence, le désordre, l'impunité, l'injustice, les crimes désoleient l'Aragon, dévasté par une foule de brigands, qui voloient & assassinoient publiquement dans les villes & sur les grands chemins: il n'y avoit plus de sûreté; & les états alarmés invitèrent les citoyens à prendre les armes & à former entr'eux des associations pour défendre le royaume contre ces troupes meurtrieres. Le royaume de Valence étoit dépeuplé par la peste, qui y faisoit les plus cruels ravages; les François, par la fureur & le succès de leurs armes, mettoient le comble à ces calamités: on ne pouvoit leur opposer aucune résistance; & les Catalans accablés étoient dans l'impuissance de mettre sur pied, comme ils avoient fait tant de fois, des troupes aguerries. Dans un état en proie aux horreurs de l'anarchie, le plus cruel des maux est la perte totale des mœurs, l'oubli de l'honneur & l'extinction du patriotisme: l'amour de la patrie, les mœurs, l'honneur n'existoient plus en Aragon; & les seigneurs les plus distingués, étoient ceux qui donnoient l'exemple & le signal de la perversité. Dans le nombre de ces mauvais citoyens d'illustre naissance, se distinguoit, surtout par ses fureurs & ses atrocités, don Jayme d'Aragon, qui, suivi d'une foule de brigands s'étoit fermement emparé du duché de Villa-Hermosa. *Jean II*, plus irrité des excès de don Jayme, que de la licence & des vices du reste de ses sujets, donna ordre au vice-roi de Valence, de rassembler autant de troupes qu'il le pourroit, & de poursuivre à toute outrance ce hardi factieux. Don Jayme, fut assiégé dans un fort où il s'étoit retiré; ses brigands le défendirent; mais les troupes du vice-roi, supérieures aux siennes, prirent la forteresse & le firent prisonnier. Il fut conduit à Barcelone, où le roi d'Aragon lui fit trancher la tête; supplice trop doux pour l'énormité de ses attentats. Cet exemple de rigueur eut de grands effets; les seigneurs renoncèrent à fomenter des troubles; ils rentrèrent peu-à-peu dans le devoir, & le brigandage cessa. *Jean II* espéroit de voir l'ordre & le calme se rétablir; il se flattoit de ramener la paix & la tranquillité dans ses états, & il devoit délibérer avec don

Ferdinand, sur le choix des moyens qu'il y avoit à prendre, le lieu de la conférence étoit fixé à Daroca, & le jour étoit désigné, lorsqu'accablé sous le poids des années, Jean II s'éteignit à Barcelone, le 19 janvier 1479, âgé de 82 ans, après avoir régné 21 ans sur l'Aragon. Il fit de grandes fautes; il essaya de grands malheurs. Ses revers provinrent de ses fautes, ses injustices en provinrent aussi; mais il fut plus foible qu'injuste; crédule & non méchant. Il aima trop aveuglément ses femmes, & sur-tout dona Jeanne Henriquez, sa seconde épouse, marâtre cruelle & violente, qui le porta à persécuter le prince don Carlos, son fils, contre lequel il n'eut jamais agi, si la perfide Jeanne ne lui eût persuadé que don Carlos étoit coupable des plus noires trahisons. Outre ses deux femmes, Jean eut aussi plusieurs maîtresses & beaucoup de bâtards: ce n'eut encore rien été; mais par malheur, il eut pour ces maîtresses autant de confiance qu'il en avoit eu pour dona Jeanne Henriquez. Il mourut fort âgé, & à sa mort encore il aimoit passionnément une maîtresse catalane. Aimer éperdument les femmes, est dans un roi une foiblesse très-condamnable: mais n'agir que d'après leurs conseils, croire à leurs délations, les laisser gouverner, les laisser disposer des charges & des dignités, c'est dans un souverain le plus pernicieux des vices. (L. C.)

JEAN I, roi de Léon & de Castille, *Histoire d'Espagne*. La victoire ne suivit pas toujours les étendards de Jean I, & cependant il se couvrit de gloire, lors même qu'il fut obligé de céder l'honneur du triomphe à la force ou à la supériorité de ses ennemis; il ne fut point heureux dans toutes ses entreprises, & cependant il eut l'approbation publique, dans celles même qui ne lui réussirent point, parce qu'il n'en tenta aucune qui ne fût avouée par la plus exacte justice, parce qu'il ne fit rien qu'après avoir consulté l'équité, & que la plus sage prudence guidant toutes ses démarches, il n'étoit responsable, ni des caprices de la fortune, ni du hasard des événemens. Engagé, malgré lui, pour la défense de ses peuples dans des guerres cruelles, il ne fatigua point ses sujets par des contributions accablantes, & ne se servit point

du prétexte, si souvent employé, des besoins de l'état, pour surcharger la nation d'impôts; aussi le hérita-elle autant qu'il l'aima lui-même; & peu de souverains ont eu pour leurs sujets l'affection générale & solide que Jean I eut pour les siens. Dévoté presque dès son enfance aux fureurs de Pierre le cruel son oncle, il suivit dans leur fuite, dans leurs malheurs, comme dans leur fortune, le roi Henri II son pere, & l'infante Eléonore d'Aragon sa mere, fille de Pierre IV, roi d'Aragon, surnommé le *cérémonieux*. (Voy. PIERRE le Cruel, & HENRI II.) Quand la férocité de Pierre, ses crimes & ses assassinats, la fortune & les vœux de la nation eurent enfin placé Henri II sur le trône, ce bon roi, secondé par Jean son fils, répara, fit même oublier les malheurs du regne sanguinaire, orangeux & farouche de Pierre le cruel. Jean alors étoit parvenu à la seizième année de son âge; & les Castillans remplis d'estime & d'admiration pour ses vertus, ses talens, sa valeur & sa rare modération, applaudirent aux nœuds qui le lieroient à dona Eléonore, infante d'Aragon. Quatre ans après cette alliance, une mort imprévue enleva le roi Henri II à la nation qui eut été inconsolable de cette perte, si elle eut été moins persuadée de retrouver dans celui qui alloit prendre les rênes du gouvernement, les talens supérieurs & les éminentes vertus du grand roi dont la mort venoit de terminer les jours. Aussi fut-ce aux acclamations du peuple, que Jean I, âgé de vingt ans, monta sur le trône, & fut solennellement couronné à Burgos, le 25 juillet 1379. Quelques preuves que Jean eût données de sa valeur & de son habileté dans la science des combats, il préféreroit la paix à la célébrité que donna l'éclat des conquêtes; & rempli du généreux desir de rendre ses sujets heureux & son royaume florissant, il employa les premiers temps de son regne à étouffer, par des traités heureux, les semences de guerre qu'il y avoit encore entre la Castille & les nations voisines. Dans cette vue, il accepta les propositions pacifiques que le roi de Grenade, Mohamet-Huadix-Abulhagen lui fit faire par ses ambassadeurs. La treve fut renouvelée entre les deux états, & elle dura pendant tout le cours des regnes des deux monarques. Celui de

Castille envoya, dans le même temps, des ambassadeurs au roi de Portugal, Ferdinand, le plus inconstant des hommes, le plus inconséquent des rois. Jean lui fit offrir la paix, & elle fut acceptée à des conditions ridicules, & que l'amour de la concorde fit approuver par les états des deux royaumes. (Voy. FERDINAND, roi de Portugal.) Mais quelques précautions que le roi de Castille eût prises, l'inconstance de Ferdinand rompit toutes ses mesures; & Jean apprit avec chagrin, mais sans étonnement, que peu de jours après les conclusions de la paix, le roi de Portugal avoit négocié un traité avec Richard II, roi d'Angleterre, & avec le duc de Lancastre, qui formoit depuis long-temps des prétentions sur la couronne de Castille, & qui venoit d'être invité à se rendre à Lisbonne avec une flotte assez formidable pour faire valoir ses prétentions. Jean I ne perdit point le temps à demander raison à Ferdinand de la mauvaise foi: il mit ses troupes en état de marcher, fit les plus grands préparatifs, & fit fortifier toutes les places frontières menacées de l'invasion des Portugais. Pendant qu'il se dispoit ainsi à repousser des agresseurs injustes, il fut informé que l'infant don Alphonse son frere, entretenoit une correspondance secrète & criminelle avec le roi de Portugal; il voulut s'assurer de la personne; mais prévenu à temps, Alphonse s'évada, s'enfuit dans les Asturies, & s'enferma dans Gijon. Le roi l'y suivit, & alloit l'assiéger, quand Alphonse prit le sage parti de venir implorer sa clémence, & délavouer les faits qu'on lui imputoit. Jean voulut bien se contenter de ce délavou, lui rendit son amitié; & tournant toutes les forces contre Ferdinand, résolut de l'attaquer par mer & par terre. Le roi de Portugal, enivré de l'espérance de conquérir la Castille, envoya une puissante flotte insulter le port de Séville. L'attaque ne fut point heureuse: cette flotte fut battue, dispersée, & son amiral, don Juan Alphonse, frere de la reine de Portugal, fut fait prisonnier. Encouragé par ce succès, Jean I alla former le siege d'Almeida, dont il se rendit maître. Mais pendant que par ces triomphes il se dispoit de plus éclatantes victoires, la flotte angloise arrivoit devant Lisbonne; en sorte que ces deux

puissans alliés réunis, paroissent devoir inévitablement l'emporter sur les Castillans; mais bientôt la méfintelligence divisa les Anglois & les Portugais. Jean instruit de ce défaut de concorde, forme le projet d'une expédition hardie, & dont le succès termineroit cette guerre à son avantage. Il résolut d'aller bloquer le port de Lisbonne, & d'intercepter tous les nouveaux renforts que les Anglois pouvoient envoyer aux Portugais. Il se préparoit à cette expédition, lorsqu'il apprit que l'infant don Alphonse abusant de ses bontés, venoit de passer à Bragance avec quelques seigneurs, sujets aussi infidèles que lui. Cette trahison ne déranger rien à ses opérations, il bloqua Lisbonne; & cette ville fut si fort menacée, que Ferdinand alarmé en sortit avec toute sa cour. Après avoir réussi au gré de son attente dans cette expédition, Jean s'en retourna en Castille, fit ordonner à don Alphonse & à ses partisans, de rentrer incessamment dans le devoir, sous peine d'être déclarés traitres à l'état & de perdre leur honneur & leurs biens. Ils obéirent tous, & Jean eut encore l'indulgence de pardonner à son frere. Cependant les deux rois se préparoient avec ardeur à poursuivre la guerre, & bientôt ils marcherent l'un contre l'autre, étant suivis d'une armée formidable. Celle de Castille étoit néanmoins infiniment supérieure, soit par le nombre, soit par la valeur des troupes aguerries & accoutumées à vaincre. Bientôt elles se rencontrèrent, & une bataille sanglante alloit décider la querelle lorsque les généraux de Ferdinand lui faisoient sentir les dangers d'une défaite, & les fâcheuses suites qu'elle auroit; il envoya des plénipotentiaires au camp du roi de Castille; & pour obtenir la paix, sacrifia ses alliés & les intérêts du duc de Lancastre, pour lequel il avoit pris les armes avec tant d'imprudence. Le traité qui fut conclu à cette occasion, fit autant d'honneur à la sagesse & aux lumières du roi de Castille, que les succès lui avoient acquis de célébrité. Il se félicitoit d'avoir aussi avantageusement terminé cette guerre, lorsqu'un événement malheureux & inattendu changea sa joie en amere douleur. La mort lui enleva la reine, dona Léonore son épouse, qui mourut d'une fausse-couche, & fut géné-

ralement regrettée comme elle avoit été universellement aimée. *Jean I* cependant oublia cette perte plutôt qu'on ne l'eût pensé, & avant le temps même prescrit par la bienfiance, il épousa dona Béatrix, infante de Portugal, promise depuis quelques années à Ferdinand, infant de Castille. Tandis que *Jean* s'unissoit ainsi étroitement avec le Portugal, par ce second mariage, don Alphonse son frere, toujours inquiet & toujours tracassier, se révolta sans sujet, sans prétexte, & suivi de ses partisans, se retira à Gijon. Fatigué de tant d'infidélités, le roi poursuivit vivement ce prince factieux, l'assiégea dans son château, le contraignit de se rendre, lui reprocha sévèrement ses trahisons réitérées, ses révoltes, ses complots, & fut cependant encore assez bon pour ne pas lui ôter la liberté. Ce soulèvement apaisé, le roi de Castille assembla les états; & par ses ordres, il fut statué, que désormais on ne compteroit plus les années suivant l'ancien usage & par l'ère de César, mais par l'époque de la naissance de Jésus-Christ. A-peu-près dans ce temps les Portugais perdirent leur roi Ferdinand, dont le regne orageux avoit plongé l'état dans la plus grande confusion. *Jean I* avoit épousé l'infante dona Béatrix, fille unique de Ferdinand; & du chef de sa femme, le sceptre portugais paroïssoit lui appartenir incontestablement. Mais don Juan, frere de Ferdinand, avoit pour lui les vœux de la nation, l'estime & le suffrage des grands; il étoit en Castille lors de la mort de son frere. Et *Jean*, qui n'ignoroit pas combien les Portugais desiroient ce prince pour roi, le fit arrêter, espérant de faire plus aisément valoir les droits qu'il avoit du chef de son épouse. Il fut trompé dans son attente: le grand-maître d'Avis, don Juan, frere naturel de Ferdinand, s'empara, malgré les grands, & appuyé par une partie du peuple, de la suprême autorité, dont il exerça les fonctions sous le titre de *protecteur* & de *régent du royaume*, n'osant encore prendre le titre de roi. *Jean I*, connoissant les dispositions des Portugais, leur fit déclarer qu'il consentoit que la reine Léonore, veuve de Ferdinand gouvernât le royaume en qualité de *régente*, & qu'il ne demandoit la couronne, à laquelle sa fem-

me avoit des droits si légitimes, que pour ses enfans: mais la reine Léonore étoit odieuse à la nation Portugaise, qui l'obligea de se réfugier à Santaren, d'où elle implora le secours du roi de Castille son gendre. Il entra en Portugal, bloqua encore le port de Lisbonne, se signala par mille actions héroïques, & eût peut-être eu le succès qu'il desiroit, si l'armée Castillane, affoiblie & ravagée par la peste, n'eût pas été forcée d'abandonner cette importante expédition. *Jean I*, informé que Henri, comte de Transmare, & amant favori de la reine douairière de Portugal, étoit dans le camp du protecteur, eut l'avis sage & criminellement foible de lui écrire, & de lui promettre les plus grandes récompenses, s'il vouloit tuer le grand-maître d'Avis. Le comte de Transmare, assez lâche, assez bas pour accepter ses offres, se liga avec deux seigneurs, qui lui promirent d'assassiner le protecteur. Mais celui-ci découvrit le complot, fit arrêter les conjurés, & publia cette odieuse trame. *Jean* ne pouvoit désavouer cet inique projet, reçut les plus humiliantes mortifications, & fut encore plus puni, quand il apprit que les états de Portugal venoient d'élire le protecteur & de le proclamer roi. Il n'y avoit plus de moyen de pacification entre les deux nations; & le roi de Castille étoit trop fier pour renoncer à ses prétentions sur le trône de Portugal; il étoit trop coupable envers le nouveau souverain, pour lui offrir ou lui demander la paix. Aussi se déterminait-il à une irruption en Portugal, & à attaquer en même temps ce royaume par mer & par terre: il fit les plus grands efforts pour réussir, mais sa flotte n'eut aucun avantage, & son armée de terre, quoiqu'infinitement supérieure à l'armée portugaise, fut complètement battue, dispersée, & tandis qu'il tâchoit d'en rassembler les debris, les Portugais firent à leur tour une violente irruption en Castille, où ils eurent les plus grands succès. *Jean I*, vaincu, mais non déconcerté, envoya des ambassadeurs au pape & à Charles VI, roi de France, pour les intéresser à sa cause & leur demander du secours. Le pape Clément VII n'envoya ni argent ni secours; mais écrivit une fort longue lettre au roi de Castille, dans laquelle il lui donnoit sa bénédiction paternelle, &

lui offroit les motifs de consolation les plus édifians. Charles VI répondit plus efficacement, & promit un secours de deux mille lances. Don Juan, roi de Portugal, se ligu avec l'Angleterre; & pendant qu'il pénétrait lui-même dans la Castille, & qu'il s'emparoit des places frontières les plus importantes, le duc de Lancastre débarqua en Galice, & entra sans obstacles dans la ville de Saint-Jacques, où il fut reçu & proclamé roi de Castille, du chef de son épouse, dona Constance. Il envoya ensuite un héraut d'armes à Jean I, pour le sommer de lui céder le trône de Castille. Dans toute autre circonstance, Jean eût répondu à cette sommation par les plus violentes hostilités, mais il étoit fatigué d'une guerre meurtrière, ruineuse, & dont le succès même ne pouvoit qu'épuiser inutilement ses états. Il envoya au duc de Lancastre le prince Jean Serrano, accompagné de deux savans juriconsultes, qui défendirent avec la plus grande chaleur les droits du roi de Castille; mais qui eussent fort inutilement plaidé la cause de leur maître, si dans une audience particulière, Serrano n'eût proposé au duc un moyen de conciliation, qui parut très-propre à terminer cette contestation. Ce moyen fut de marier dona Catherine, fille du duc, avec l'infant don Henri, fils & héritier du roi de Castille. Le duc de Lancastre se fut hâté d'accepter cette proposition; mais son alliance avec le Portugal, ne lui permettant point encore de se rendre à ces offres, il fit une réponse honnête, & par laquelle il témoignoit combien il desiroit de suivre cet avis de pacification. Cependant les hostilités continuèrent encore quelque temps: les Anglois même, liés avec les Portugais, firent une irruption en Castille, où évitant de leur donner bataille Jean I les harcela si vivement, & les fatigua si fort, qu'ils se retirèrent en Portugal, d'où le duc de Lancastre retourna en Gascogne, après avoir fait prier Jean I de lui envoyer ses plénipotentiaires à Bayonne. Ils s'y rendirent; & le traité, tel que Jean Serrano en avoit formé le plan, fut conclu: en sorte qu'il fut convenu que l'infant don Henri seroit marié à dona Catherine; que s'il mouroit avant la célébration du mariage, don Ferdinand son frere, la prendroit pour épouse; que

la Castille céderoit cinq villes avec leurs territoires & leurs revenus à dona Constance, duchesse de Lancastre, du chef de laquelle, le duc & dona Catherine avoient des prétentions à la couronne Castillane; & qu'au moyen de ces conditions, la duchesse & son époux se départiroient de tous les droits qu'ils avoient sur ce royaume. Ce fut dans ce même traité qu'il fut statué qu'à l'avenir l'héritier présomptif de la couronne de Castille porteroit le titre de prince des Asturies. Vraisemblablement ce traité déplut au roi de Portugal, qui eut bien désiré de continuer la guerre; & qui pourtant, ne pouvant seul en soutenir le poids, ne consentit qu'avec beaucoup de peine, & après bien des difficultés, à renouveler la treve qu'il y avoit eu entre les deux nations, & que cette contestation avoit interrompue. Cependant quelque satisfaction que donnât à Jean I la paix qu'il venoit de procurer à ses sujets, il ne put songer sans douleur à l'énormité des dépenses occasionnées par cette dernière guerre; l'épuisement de ses coffres & les abus multipliés & toujours inévitables dans les temps orageux, qui s'étoient introduits dans l'administration des finances, lui causèrent le chagrin le plus amer; il compara la situation actuelle du royaume, avec son état florissant pendant les dernières années du regne de son pere, & le résultat de ce parallèle l'affligea profondément. Il devint triste & mélancolique: il aimoit ses sujets en pere; & n'ayant pu les rendre aussi heureux qu'il l'eût désiré & qu'il s'en étoit flatté, il convoqua les états; & quoique l'infant don Henri n'eût encore que dix ans il fit part aux états du dessein où il étoit d'abdiquer la couronne, & de remettre le gouvernement à un conseil de régence dont la sagesse & les lumières pussent rétablir les affaires. Jean I ne consultoit, en se déterminant à ce généreux sacrifice, que sa tendresse pour ses peuples; & il ne connoissoit point la force & l'étendue de l'attachement que ses sujets avoient pour lui. Les états refusèrent de donner leur consentement à cette abdication: ils remercièrent le roi des motifs qui lui en avoient inspiré le projet, & ils lui représentèrent qu'une pareille résolution étoit communément suivie des plus grands inconvéniens; que la situa-

tion du royaume n'étoit rien moins que déplorable ; qu'ils se chargeroient volontiers , pour soulager leur maître , de l'administration des finances ; qu'il espérait mieux de lui-même & du zèle , ainsi que de l'inviolable fidélité de ses sujets ; qu'ils étoient persuadés enfin , qu'en très-peu de temps , le bon ordre se rétablirait dans toutes les parties du gouvernement , qui ne pouvoit tarder à fleurir sous les loix d'un monarque aussi bienfaisant. Ces preuves de confiance & d'attachement ranimèrent les espérances du roi de Castille : il ne songea plus à quitter les rênes de l'état , & ne s'occupa que des moyens de remédier aux maux que le royaume avoit soufferts pendant les dernières guerres. Deux événemens heureux arrivés en même temps , comblèrent les vœux de ce bon monarque : le roi de Grenade lui envoya des ambassadeurs , chargés de lui offrir de magnifiques présents , & de lui demander le renouvellement de la trêve , qui fut volontiers accordée pour plusieurs années. Ces ambassadeurs étoient encore à la cour de Castille , lorsque le roi de Portugal lui envoya aussi demander la prolongation de la trêve : c'étoit là tout ce que desiroit. *Jean I* ; & il le lui demanda lui-même , s'il n'eût craint que cette démarche n'eût été prise pour un aveu de sa foiblesse. Enchanté de ce double événement , & voulant donner aux grands un nouveau motif d'émulation , il institua un nouvel ordre de chevalerie , sous le nom d'ordre du *Saint-Esprit* , & dont les attributs étoient une colombe entourée de rayons , suspendue à un collier d'or. La fortune paroïssoit seconder dans leur exécution tous les projets de ce bon souverain : les finances étoient sagement administrées ; l'agriculture & le commerce avoient déjà repris leur ancienne activité , trop long-temps engourdie ; les arts étoient cultivés , les loix respectées , la justice exactement rendue ; mais la Castille payoit cher ce bonheur renaissant. *Jean I* , informé qu'il y avoit à Maroc plusieurs chrétiens Espagnols , qui , soit par mécontentement , soit pour d'autres raisons , avoient quitté leur patrie , où ils desiroient ardemment de revenir , mais qui n'osoient demander leur retour s'intéressa pour eux auprès du roi de Maroc , & le fit prier de permettre à

ces fugitifs de repasser en Espagne. Le roi de Maroc consentit au retour de ces cavaliers Espagnols , ils se hâtèrent de s'embarquer , arrivèrent sur les côtes d'Andalousie , où le roi voyageoit alors , & desirèrent de le voir & de lui témoigner leur reconnaissance. *Jean* sachant que ces cavaliers excelloient dans l'art de l'équitation , fut curieux de leur voir faire l'exercice ; & comme il étoit lui-même excellent cavalier , il sortit à cheval d'Alcala , suivi de l'archevêque de Tolède & de toute sa cour. Il étoit monté sur un cheval très-vif ; & à l'exemple des cavaliers Africains , ayant animé son cheval , & l'ayant poussé imprudemment dans des terres récemment labourées , l'inégalité du terrain & la profondeur des sillons , firent broncher le cheval , qui tomba si rudement , qu'il écrasa le roi par sa chute ; elle fut si cruelle , qu'il mourut à l'instant même : & ce fut par prudence que l'archevêque de Tolède fit dresser au plutôt une tente sur le champ , où il fit transporter le corps du monarque , en faisant publier que le roi n'étoit pas mort , afin de donner à son fils le temps de monter sur le trône. Ainsi périt *Jean I* , à l'âge de trente-trois ans , dans la treizième année de son règne. Il aimait ses sujets , il en fut adoré , il eut rendu ses peuples heureux , s'il eût vécu plus long-temps , car il ne desiroit que la félicité publique. Et les peuples peuvent-ils être malheureux lorsqu'un tel sentiment anime les souverains qui le gouvernement ? (*L. C.*)

JEAN II , roi de Léon & de Castille , *Hist. d'Espagne*. Le goût du despotisme est la passion dominante des rois foibles & ignorans : la cause de ce goût ne me paroît pas difficile à découvrir. Les rois foibles & ignorans sont communément entourés d'adulateurs , de lâches , de dénonciateurs , de cœurs faux , d'ames vénales , de mauvais citoyens. La suprême puissance , qui a tant de bien à faire , tant de mal à réprimer , flatte les souverains éblouis , parce qu'en effet , il n'est rien de plus flatteur , de plus délicieux que de savoir & d'éprouver qu'on est soi-même & la cause & la source de la félicité publique. Les rois foibles & ignorans ne voient au contraire , dans l'autorité suprême , que l'excès de la puissance , l'abus de la puissance ; & une seule chose

les flatte, c'est que rien ne leur résiste, c'est que, mal élevés, mal instruits, mal formés, ils sont réellement persuadés que rien ne leur résiste, que rien ne peut leur résister : environnés, dès le berceau, d'adulateurs qui ne leur parlent que de leur toute-puissance, ils sont de très-bonne heure, immuablement convaincus que tous sont faits pour eux, & qu'eux seuls, exceptés de la loi générale, ne sont nés que pour régner impérieusement sur le reste des mortels. De cette absurde & très-fausse opinion résultent inévitablement les plus grands maux, & pour les souverains eux-mêmes, & pour les nations soumises à leurs loix. Le plus grand de ces inconvéniens, & duquel découlent tous les autres, est qu'accoutumés à ne voir, à n'entendre que des hommes rampans, de vils flatteurs, de lâches courtisans, ils regardent la bassesse & l'adulation comme les véritables & seules expressions du respect & du zèle; en sorte que tout ce qui diffère des manières & du langage de cette foule corrompue, est à leurs yeux licence, audace ou rébellion punissable; & comme il est de l'intérêt de cette vile cohue d'écarter sans cesse d'après d'eux tout citoyen assez honnête, tout sujet assez fidèle & assez ferme pour leur montrer la vérité, ils restent perpétuellement environnés de cette même espèce qui a gâté leur enfance, qui a égaré leur jeunesse, & qui jusqu'aux derniers momens de leur regne, ne cessera de les pervertir, de les éblouir & de les aveugler. Cependant les rois étant les souverains dispensateurs des grâces, des bienfaits, des récompenses, des dignités, des charges, des emplois; & tout chez les rois foibles & ignorans se vendant, s'achetant, se livrant à la vénalité, à l'intrigue, à la corruption, tout se prostituant au vice, au luxe, au faste, à la perverité, le désordre & les abus s'introduisent, se multiplient; le peuple mal conduit, mal gouverné, peut-être surchargé d'impôts, dévoré lui-même par le luxe, se plaint, murmure; c'est alors qu'au nom du souverain, dont ils se font audacieusement rendus les interpretes, ces mêmes adulateurs si bas & si rampans aux pieds du trône, d'éploient insolemment les chaînes du despotisme, & ne cessent de répéter au crédule & foible mo-

narque cette fausse & monstrueuse maxime, qu'une nation ne peut être heureuse & paisible, & que les rois ne regnent véritablement, qu'autant que le peuple est esclave. Mais tandis que d'après ce vicieux principe; la puissance arbitraire cherche à étendre les fers de la servitude, l'amour de la liberté qui s'accroît en raison des efforts que l'on fait pour la gêner ou la détruire, ferment, fait naître & fortifie la haine qu'inspire inévitablement l'oppression, la nation, sans cesser d'être fidèle, cesse d'être aussi zélée pour le souverain; & pendant que les citoyens gémissent ou murmurent, les auteurs du désordre mal unis entr'eux, parce qu'il ne peut y avoir que des ligueurs passagers entre les méchans, se divisent; leurs intérêts sont opposés, ils cherchent à s'entre-détruire, chacun d'eux ayant ses partisans, ses créatures, il se forme des factions; la cour n'est plus occupée que d'intrigues, de cabales; l'état souffre; le souverain trop peu éclairé, trop foible pour connoître & punir également tous ceux qui le trahissent & foulent le royaume, prend lui-même parti pour l'un d'entr'eux; & le reste des factieux irrités de cette préférence, se liguent & portent leur audace jusqu'à faire craindre le monarque lui-même, qui, malgré les grandes idées de puissance, de despotisme, tombe dans la plus violente & quelquefois dans la plus déplorable situation. Telles furent les causes qui agiterent presque perpétuellement le regne malheureux de *Jean II*, qui n'eut ni assez de lumières pour discerner les traîtres qui l'entourèrent & abusèrent de sa confiance, ni assez de fermeté pour les réprimer, lorsqu'ils se furent soulevés, & qu'il dépendit de lui de les punir ou de les éloigner. La nation souffrit infiniment de la foiblesse de *Jean II*, & il souffrit lui-même presque autant de la licence & des crimes de ses favoris qu'il avoit enhardis, & en quelque sorte autorisés lui-même par les imprudences & la pusillanimité. Fils d'un illustre souverain, de *Henri III*, roi respectable par sa sagesse, redoutable par la valeur, & de *donna Catherine de Lancastre*, *Jean II* n'avoit que quatorze mois lorsque sa mort lui enleva le roi son pere: don Ferdinand son oncle, fut son tuteur, & régenta le royaume; mais don Ferdinand lui-même

ayant été appelé au trône d'Aragon, dona Catherine la mere resta seule chargée de la tutelle & de la régence de ses états. Dona Catherine avoit d'excellentes intentions ; l'on dit même qu'elle avoit de grandes qualités ; mais les soins du gouvernement l'occupoient trop, pour veiller aussi assidument qu'il eut été nécessaire, à l'éducation de son fils qui fut un peu négligé : d'ailleurs, la reine Catherine ne vécut point assez long-temps pour le bonheur du royaume & pour l'utilité de son pupille, qui, n'ayant que treize ans, lorsque cette princesse mourut, fut proclamé roi par les soins trop pressés de l'archevêque de Toledo, & de quelques autres seigneurs, le 20 octobre 1418. Les premiers jours du regne de ce prince, trop jeune pour se douter seulement de l'étendue & des bornes de son autorité, furent employés aux fêtes de ses fiançailles avec dona Marie, infante d'Aragon ; époux & roi dans un âge où à peine les hommes commencent à se connoître, *Jean II* convoqua les états, & déclara qu'il alloit gouverner par lui-même ; il eût dit vrai, s'il eût déclaré que les autres alloient gouverner sous son nom. On lui fit renouveler la trêve avec le roi de Grenade : & la seule action qu'il fit alors d'après lui-même, fut de faire de don Alvar de Luna, seigneur ambitieux, éclairé, mais fort turbulent ; son favori : ce choix déplut à don Juan & à don Henri fils de don Ferdinand, & Infans d'Aragon ; ils vouloient seuls & à l'exclusion l'un de l'autre, régner sur l'esprit du roi, & sous son nom, régir, ou à leur gré, bouleverser l'état. Don Juan mérita de se rendre maître de la personne du jeune souverain ; mais son frere plus heureux, exécuta pour lui-même ce projet pendant l'absence de don Juan, qui étoit allé en Navarre épouser l'infante dona Blanche. Don Henri profita de ce voyage, & de concert avec le connétable, l'évêque de Ségovie & quelques autres seigneurs, il alla à Tordeillas où le roi étoit ; & par le plus insolent des attentats, se rendit maître de sa personne ; sans doute dans la vue de lui faire oublier ce crime, il lui fit épouser l'infante dona Marie sa sœur, & le roi parut avoir si peu de ressentiment de cet acte de violence, que devant les états assemblés par son ordre à Avila, il justifia tout ce qu'a-

voit fait don Henri, & désavoua toutes les démarches que l'infant don Juan faisoit pour le tirer des mains de son ravisseur. Toutefois, cette complaisance ne se soutint pas, & *Jean II* plus ennuyé qu'irrité de sa captivité, confia à don Alvar de Luna son favori, qu'il vit en secret, combien il desiroit d'être délivré de l'oppression de don Henri. Don Alvar se ligu avec don Frédéric, comte de Trantamare & don Rodrigue Pimantel : ils prirent si bien leurs mesures, qu'ils délivrèrent le roi, qui passant le Tage sur une barque ; gagna le château de Montalban. A peine il y étoit arrivé, qu'il y fut assiégé par le connétable & don Henri : mais ces deux hardis factieux, informés que don Juan suivi de nombreuses troupes, venoit au secours du roi, leverent le siege & se retirerent précipitamment l'un & l'autre. *Jean II* sentoit toute l'obligation qu'il avoit à don Juan ; mais n'ayant pas plus d'envie de tomber en sa puissance, que de rentrer sous l'oppression dont il venoit de s'affranchir, il accueillit avec distinction don Juan ; mais ne voulut point lui permettre de rester à sa cour, & le renvoya, après lui avoir ordonné de licencier ses troupes. L'infant hors d'état de résister, obéit ; mais Henri farieux leva le masque & excita des troubles ; afin de maintenir son crédit, il avoit épousé, pendant la rétention du roi, l'infante dona Catherine sœur de ce monarque, & il s'étoit fait accorder pour dot de son épouse, la ville de Villena avec ses dépendances, sous le titre de duché. Cette ville n'ayant point encore été cédée, Henri voulut de force s'en mettre en possession, suite de ce nouvel attentat ; *Jean II* révoqua la donation qu'il avoit faite de Villena, & défendit aux habitans de reconnoître d'autre seigneur que lui. Henri continua d'user de force ; mais ses entreprises ne lui réussirent point ; la plupart des seigneurs l'abandonnerent & s'attachèrent au roi, qui, vivement indigné de ses violences, l'obligea de se retirer, & ne voulut pas même le voir, lorsque forcément soumis, Henri vint pour lui témoigner son repentir & l'assurer de son obéissance. Cette sévérité qui ne fut à la vérité que momentanée, ne rendit le calme ni à la cour ni à l'état. L'infant Henri toujours inquiet, factieux,

persista dans ses intrigues, ses cabales & ses complots; le roi lui ordonna de venir se justifier; & l'infant après avoir demandé, avant que d'obéir, des sûretés & des otages, apprenant qu'on se disposoit à marcher contre lui les armes à la main, fut à Madrid se présenter au roi qui ne voulut lui donner audience qu'au milieu de son conseil. Henri ne pouvant faire autrement, y parut; & sur les accusations qui furent portées contre lui, prouvées par ses propres lettres, il fut arrêté & étroitement renfermé. Sa captivité ne fit que donner plus de violence aux troubles: Henri avoit en Castille un grand nombre de partisans, & son frere, don Alphonse, roi d'Aragon, paroïssoit disposé à embrasser sa cause. Car *Jean II* lui ayant fait demander tous les seigneurs Castillans qui s'étoient retirés à sa cour, ainsi que la princesse sa sœur, Alphonse demanda à son tour la liberté de son frere; elle ne lui fut point accordée, & les deux rois également mécontents l'un de l'autre, se préparèrent à la guerre. Ce fut au sein de ces agitations que naquit l'infant don Henri, que le roi son pere fit reconnoître huit jours après pour prince héréditaire, & qui en effet, régna pour le malheur de ses sujets. Cependant le roi d'Aragon se disposant à employer la force pour délivrer son frere, les états de Castille approuverent l'emprisonnement de ce prince, & s'obligerent à fournir aux dépenses de la guerre que *Jean* avoit à soutenir, si don Alphonse exécutoit ses menaces. Cet orage alloit éclater lorsque don Juan, frere de don Henri, fut appelé au trône de Navarre après la mort du roi don Carlos, & du chef de la reine Blanche, l'épouse de don Juan, & héritière de don Carlos. La couronne de Navarre flattoit beaucoup moins don Juan que le crédit presque sans bornes qu'il avoit en Castille; il n'en méfusa point dans cette occasion, & avant que d'aller prendre possession du sceptre il ménagea un accommodement entre les rois de Castille & d'Aragon; les conditions de ce traité furent que don Henri seroit remis en liberté, & que tous ses domaines lui seroient rendus; qu'il prêteroit un nouveau serment de fidélité à *Jean II*. & qu'Alphonse n'auroit aucun ressentiment contre tous ceux qui, soit pour servir leur maître, soit

pour d'autres motifs, avoient eu part à l'emprisonnement de don Henri. Quand les grands d'un état, sur-tout sous un roi foible, se sont livrés une fois à l'esprit de discorde, d'intrigue, de faction, il est bien difficile de les engager à rentrer dans le devoir & sous les loix de la dépendance & de la subordination. Ce ne fut que pour quelques jours que les troubles parurent suspendus en Castille, & ils recommencerent avec plus de violence, suscités par la haine de la plupart des seigneurs contre le connétable don Alvar de Luna; qui, à la vérité, abusoit quelquefois avec trop de licence de la grande puissance que lui donnoit sa dignité, & de la foiblesse du roi dont il étoit le favori. Celui qui haïssoit le plus fortement don Alvar, étoit l'infant don Juan, roi de Navarre, que les grands & la noblesse regardoient comme leur protecteur & leur appui. Les plaintes & les accusations portées contre don Alvar furent si graves, si multipliées, & ces accusations répétées à grands cris par le peuple, paroïssent présager un soulèvement si prochain, que *Jean II* effrayé, crut devoir, quelque pénible que fût le sacrifice, consentir à l'éloignement de son favori; & dès ce moment, il parut s'attacher à don Henri par cela même que dans cette occasion, il n'avoit pris, du moins en apparence, aucune part à cette intrigue. Cependant l'absence du connétable ne ramena point le calme; au contraire, les seigneurs qui s'étoient si étroitement ligués contre lui, se brouillèrent bientôt entre'eux; & comme jusqu'alors ils n'avoient craint que la vigilance & les conseils sévères de don Alvar, & que son éloignement sembloit leur assurer l'impunité ils se livrerent sans ménagement aux excès les plus reprehensibles, & se porterent à de si grandes violences, que le peuple irrité de leurs vexations & des suites cruelles de leurs haines particulieres, qui retomboient sur lui, éclata, se plaignit hautement, & menaça de repousser l'oppression par la force. La confusion & le désordre furent portés si loin, que les ennemis même les plus irréconciliables de don Alvar, prièrent le roi de Castille de le rappeler à sa cour; & quand il y revint, ce furent don Juan, roi de Navarre, & don Henri qui le présenterent

au roi. Par cette démarche, les deux frères espèrent de s'attacher le connétable, & ils se trompent; don Alvar, qui ne voyoit en eux que les protecteurs & l'appui des seigneurs les plus turbulens, les éloigna tous deux de la cour sous des prétextes honorables, & jouissant bientôt lui-même d'une plus grande autorité qu'il n'en avoit eu jusqu'alors, il suscita l'envie & la jalousie des grands qui ne tarderent point à se déchaîner contre lui. Quoiqu'absens de la cour, les infans don Juan & don Henri étoient l'ame & les auteurs des intrigues & des cabales formées contre le connétable; & le roi d'Aragon, qui pour ses propres intérêts, agissoit de concert avec ses frères, assembla des troupes, tandis que don Alvar en assembloit de son côté au nom du roi; en sorte que la guerre sembloit inévitable; & quelques efforts que pût faire la reine douairière d'Aragon, secondée par le cardinal de Foix, légat du pape, elle ne put empêcher les suites de cette querelle, qui des deux côtés fit répandre beaucoup de sang. Il est vrai que par les soins, la valeur & le zèle du connétable, Jean II eut enfin du succès sur les mécontents, & qu'il déposséda successivement les infans des places qui leur appartenoient. Après beaucoup de sièges & de combats; Jean conclut une trêve avec les rois d'Aragon & de Navarre, & les conditions de cette trêve furent que les exilés & les mécontents resteroient dans les lieux où ils étoient, & que don Henri évacueroit le château d'Albuquerque, seule place qui lui restoit encore. C'étoit-là suspendre seulement les troubles & ne rien terminer; mais le roi de Castille lui depuis long-temps méditoit de tourner ses armes contre les Maures, erut gagner beaucoup en se procurant le temps & la liberté de remplir son projet. Il réussit au gré de son attente, & après avoir remporté une victoire signalée sur les Maures de Grenade; il détrôna Mahomet le Gaucher, & fit passer le sceptre à Joseph-Ben-Muley, petit-fils de ce roi de Grenade que Pierre le cruel avoit poignardé à Seville: le nouveau souverain Maure, plein de reconnaissance, se reconnut vassal de Castille, & par cette soumission vraiment glorieuse pour Jean II, les hostilités cessèrent. Mais tandis que le roi de Castille dispo-

soit à son gré d'un royaume étranger, le sien étoit violemment agité par les troubles, l'ambition & la licence des factieux. Le roi y vint, & l'armée qui l'accompagnoit en imposa aux rebelles; l'infant don Henri se soumit, évacua toutes les places qu'il tenoit, & parut déterminé à ne plus remuer. Pendant que Jean II s'occupoit à soumettre les rebelles, il se passoit à Grenade une révolution qui rendoit inutile la glorieuse guerre que les Castillans avoient faite dans ce royaume; Joseph-Ben-Muley mourut, & Mahomet le Gaucher, qui depuis si peu de temps avoit perdu la couronne, se présenta, fut reconnu, remonta sur le trône, & le roi de Castille fut obligé de dissimuler, les circonstances ne lui permettant point d'aller donner aux Maures de Grenade un nouveau souverain: car alors il avoit à dissiper & à punir une conjuration nouvelle. Bienfauteur de don Frédéric, comte de Luna, & fils naturel de don Martin, roi de Sicile; & qui avoit été l'un des prétendans à la couronne d'Aragon, il ne s'attendoit point à trouver en don Frédéric, un ingrat & un traître. Mais Frédéric, sans mœurs & sans principes, épuisé, appauvri par ses prodigalités, forma de concert avec quelques scélérats, le complot de s'emparer de Seville, d'y porter le fer & la flamme, de piller pendant le tumulte les richesses des citoyens & des marchands, ensuite d'équiper une flotte & d'aller infester les mers. Cette trame fut découverte peu de temps avant le moment fixé pour son exécution. Les complices de Frédéric périrent sur l'échafaud, & Frédéric lui-même eut expiré dans les supplices, si la haine que Jean lui connoissoit pour le roi d'Aragon ne lui eût sauvé la vie: l'on se contenta de l'enfermer à perpétuité. Cette conjuration dissipée, le roi de Castille recommença la guerre contre les Maures de Grenade; & afin de lui donner plus d'autorité & de pouvoir y employer toutes ses forces, il conclut après bien des difficultés & une longue négociation, un traité de paix avec les rois d'Aragon & de Navarre. L'une des conditions de cette paix étoit que le prince des Asturies, don Henri, épouseroit l'infante dona Blanche, fille du roi de Navarre, cette clause fut la première rem-

plie, & l'infante dona Blanche la plus belle personne d'Espagne, fut unie au prince des Asturies, qui ne pouvant également accomplir ce mariage, fut obligé dans la suite de consentir à sa dissolution. (*Voyez HENRI IV, Hist. d'Espagne.*) Libre de toute inquiétude, & croyant le calme rétabli dans ses états, Jean II ne songea plus qu'à continuer la guerre contre les Maures de Grenade; mais au moment d'entrer en campagne, la surprise & l'étonnement du connétable don Alvar, son ministre, furent extrêmes, lorsqu'ils apprirent que la plus grande partie des seigneurs étoient allés avec leurs troupes joindre les mécontents qui s'étoient rassemblés & qui avoient à leur solde une armée formidable, & à leur tête l'infant don Henri. Le roi de Castille irrité de ce nouvel obstacle, fit les plus grands efforts pour balancer les forces des rebelles; mais le nombre de ceux-ci s'accroissoit chaque jour. Au milieu de cet embarras, Jean II reçut une lettre signée du roi de Navarre, de l'infant don Henri & des principaux d'entre les rebelles, qui lui marquoient que ce n'étoit point contre lui qu'ils avoient pris les armes, mais contre don Alvar Luna qu'ils chargeoient des plus grands crimes, des plus odieuses déprédations. Le roi de Castille indigné, & comptant mortifier les mécontents, nomma aux charges de la maison du prince des Asturies & mit le connétable à la tête: mais il étoit bien loin de se douter que le prince des Asturies lui-même alloit, par les conseils de don Juan Pacheco, son favori, prendre des liaisons secrètes avec les mécontents, ainsi que la reine sa mere. Il découvrit bientôt cette trame, & il ne changea rien à la résolution qu'il avoit prise de surprendre les rebelles & de punir leur audace, mais il fut surpris lui-même par les confédérés à Medina-del-Campo, & se voyant en leur pouvoir, il fut contraint d'accepter les conditions humiliantes qu'ils lui imposèrent & de jurer que le connétable resteroit éloigné de la cour pendant six ans, après avoir donné son fils aîné en otage. Les rebelles dont la ligue s'étoit encore fortifiée par les succès, contraignirent le roi à convoquer les états, où il ne fut rien statué que par eux: il eut même la douleur de voir son fils, le

prince des Asturies, venir dans le conseil; & exiger impérieusement qu'on chassât de la maison du roi plusieurs des principaux officiers, & tous ceux que le connétable y avoit placés. Ces actes d'humiliation ne satisfirent point encore les rebelles, & le roi de Castille fut gardé à vue par deux d'entr'eux, qui eurent ordre de ne le point quitter; ce dernier trait le jeta dans la plus profonde mélancolie. Mais peu de temps après l'évêque d'Avila travailla avec tant de zèle à lui faire rendre la liberté, qu'il y parvint, & le prince des Asturies gagné par les conseils de Pacheco, son favori, que l'évêque à force d'argent avoit mis dans ses intérêts, se détachant de la ligue avec autant de légèreté qu'il y étoit entré, prit de si sages mesures avec don Alvar, qu'au moment où les deux partis étoient prêts à combattre, le roi trouva moyen de se sauver, & alla se mettre à la tête de ceux qui s'étoient déclarés pour lui; dès ce moment la fortune abandonna la cause des confédérés, qui néanmoins voulant terminer la querelle par une action décisive, présentèrent la bataille à l'armée royale. Ils furent vaincus, mis en déroute: il en périt une grande partie, & l'infant don Henri, le plus turbulent & le plus dangereux de tous, fut blessé, & mourut peu de temps après. Jean II, vainqueur des rebelles, envoya sur l'échafaud les principaux d'entre les prisonniers de guerre, & confisqua les biens de tous ceux qui avoient été pris les armes à la main. Cette victoire & la sévérité du roi eût pu rétablir le bon ordre, si le prince des Asturies, sous prétexte que son pere ne lui avoit pas cédé quelques places, qu'il prétendoit lui avoir été promises ne se fût retiré fort mécontent à Ségovie & n'eût fomenté de nouvelles dissensions. Quelque temps avant la victoire de Jean II, la reine dona Marie son épouse, étoit morte, & les mécontents avoient accusé don Alvar de l'avoir empoisonné. Don Alvar ne jugea pas même à-propos de repousser cette imputation; & son silence, ainsi que la méintelligence qu'il y avoit entre lui & la reine, semblent donner du poids à cette grave accusation. Quoi qu'il en soit le connétable, sans consulter son maître, proposa à la cour de Portugal de le ma-

rier avec dona Isabelle, fille de don Juan, infant de Portugal; cette proposition fut acceptée, & ce ne fut qu'alors que don Alvar en fit part à son maître; Jean en fut très-offensé; mais il n'osa pourtant le contredire, ni le désavouer, ainsi il commença dès cet instant, à concevoir pour lui une très-forte haine, & qui ne tarda guere à devenir fatale à l'ambitieux favori. Cependant le prince des Asturies, aussi mauvais fils qu'il fut ensuite méchant roi, ne cessoit de cabaler contre son pere, blâmoit hautement sa conduite, & se déchaînoit contre lui avec tant de licence, qu'on disoit publiquement qu'il ne se proposoit pas moins que de le détrôner, sous prétexte que le roi de Castille seconçoit & protégeoit les déprédations du connétable don Alvar. L'état souffroit de cette méintelligence, & pour comble de malheur, les puissances étrangères profitant de ces divisions, faisoient sur les frontieres de cruelles irruptions. Les Gascons suscités par le roi de Navarre, entrèrent & portèrent la dévastation sur les terres de Castille tandis que le roi de Grenade s'emparoit des meilleures places & faisoit un grand nombre d'esclaves, appuyé en secret par le prince des Asturies, qui pour rendre son pere odieux par les progrès des Mahométans, défendoit aux villes qui dépendoient de lui, de secourir aucune place de la frontiere. Pendant cet orage, Jean II, qui néanmoins sentoît vivement sa situation, mais qui craignoit encore une nouvelle guerre, épousa dona Isabelle, fille de l'infant don Juan de Portugal, & cette nouvelle épouse qui eut bientôt toute sa confiance, travailla de toute sa puissance à hâter la ruine du connétable, quoique ce fût à lui seul qu'elle fût redevable de son mariage, tant il est vrai que l'ambition & la reconnaissance sont deux sentimens incompatibles; car dona Isabelle voulut seule régner sur l'esprit du monarque, & ne pouvant y parvenir qu'en perdant son bienfaiteur, elle se décida facilement à sacrifier le connétable à la passion qu'elle avoit de dominer. Tandis qu'elle cherchoit à aigrir son époux contre le favori, celui-ci négocioit la réconciliation du prince des Asturies avec son pere, & il parvint à ménager entr'eux une entrevue. Dans cette conférence, le roi de

Castille se accommoda avec son fils, & ils se sacrifièrent l'un à l'autre plusieurs seigneurs qui furent aussi-tôt arrêtés; mais l'un d'entr'eux, le comte de Benavente, s'évada, & excita des troubles qui eussent eu les plus fâcheuses suites, si le pape n'eût enfin interposé son autorité plus respectée alors que la puissance royale, & s'il n'eût envoyé aux prélats de Castille & de Léon une bulle par laquelle il leur enjoignoit d'excommunier tous les rebelles. Cette bulle produisit le plus grand effet, les mécontents & le prince des Asturies même se soumirent sincèrement: l'infant Henri redoutoit plus la force des foudres du pape, qu'il n'avoit de respect pour l'autorité paternelle. Pendant que les rebelles se mettoient, le roi de plus en plus irrité par son épouse, contre don Alvar, ne cherchoit que les moyens de s'assurer de sa personne, & don Alvar lui-même lui en fournit plus d'une occasion dont on n'osa cependant profiter, tant on craignoit de soulever le peuple. Cependant après bien des tentatives qui firent enfin connoître à don Alvar le danger qui le menaçoit, on investit sa maison; il s'y défendit avec la plus grande intrépidité, & eût continué à s'y défendre jusqu'à la mort, si Jean II ne lui eût envoyé dire qu'il se rendit prisonnier, & qu'il ne craignoit rien. Don Alvar ne se contentant point de cette promesse, demanda un billet signé du roi, par lequel le monarque l'assurât qu'on n'attenteroit ni à sa vie, ni à son honneur. Jean II eut la perfidie d'écrire & de signer cette promesse, sur laquelle don Alvar ne se fut pas plutôt rendu, qu'il fût mis en prison, & livré à douze jurifconsultes assistés des seigneurs du conseil, qui, après avoir instruit son procès, le condamnerent unanimement à la mort. Il fut amené à Valladolid, où il fut exécuté sur un échafaud. Jean II, le matin même de l'exécution, vouloit lui faire grace, & lui eût pardonné, si l'ingrate reine ne l'en eût empêché. Ainsi périt un homme qui pendant quarante-cinq années avoit servi son maître avec le zele le plus rare, & qui pendant trente années avoit gouverné le royaume avec un pouvoir absolu à la vérité, mais aussi avec l'intégrité la plus inébranlable & la plus désintéressée. On convient qu'il étoit am-

bitieux, jaloux de dominer; mais lui seul étoit capable de tenir, au nom de son maître, les rênes de l'état: il étoit très-habile ministre, & pendant la longue durée de ce règne orageux, jamais on ne vit don Alvar entrer dans aucune faction; il étoit au contraire l'épouvantail des factieux. *Jean II* le regretta, mais il n'étoit plus temps; il se forma des factions nouvelles, & le seul homme en état de les réprimer avoit été lâchement sacrifié à la haine jalouse de la reine. Quelques jours après cette exécution, le mariage du prince des Asturies avec l'infante dona Blanche, fut déclaré nul pour cause d'impuissance. Le roi de Castille qui s'étoit privé du seul homme sur la fidélité duquel il pût compter, & qui se voyoit perpétuellement environné de seigneurs factieux, prit auprès de sa personne huit mille lances, & cette formidable escorte produisit le plus grand effet; les cabales cessèrent, & il n'eut plus à craindre les complots. Informé des grandes découvertes & des conquêtes faites par le roi de Portugal dans les Indes, il en fut profondément affligé, & croyant arrêter le cours de ces conquêtes, il prétendit que ses prédécesseurs ayant obtenu du pape les isles Canaries avec tout ce qui en dépendoit, les découvertes des Portugais étoient contraires à la cession du pape, & qu'il déclareroit la guerre à la nation portugaise, si elle ne se défistoit point de ces découvertes. Le roi de Portugal, sans insister sur l'absurdité de ces prétentions, se contenta de répondre que les Indes orientales étoient infiniment étendues, & point du tout une dépendance des isles Canaries; qu'au reste, il n'empîétoit point sur les droits du roi d'Espagne, ni sur les possessions qu'il tenoit de la libéralité du pape. A-peu-près dans ce temps, la reine d'Aragon dona Marie, sœur de *Jean II*, étant venue en Castille pour voir son frere, ce prince se mit en route dans le dessein d'aller à Medina-del-Campo joindre sa sœur; mais dès la seconde journée de son voyage, il tomba dans une si grande foiblesse, qu'on crut qu'il alloit expirer; il revint cependant à lui, & se fit transporter à Valladolid, où sa maladie devint si violente & fit tant de progrès, qu'il expira, fort dégoûté, dit-on, du trône & de la vie, le 21 juillet 1454. Il ne fut regretté ni de ses su-

jets, ni de sa famille, & il faut avouer qu'il ne mérita les regrets de personne. (L. C.)

JEAN I., roi de Portugal, *Hist. de Portugal*. Ce ne fut point à la fortune seule que *Jean I* fut redevable du trône; ce ne fut pas non plus à la naissance, qui donne souvent aux nations des souverains si peu capables de gouverner: ce fut à ses talens, à ses vertus, ou ce qui est la même chose relativement aux effets, à l'art qu'il eut d'affecter les vertus les plus nécessaires au succès de ses vues & à son élévation. *Jean* fut, sans contredit, le plus ambitieux des hommes: mais il eut soin de couvrir ses desseins du voile toujours imposant de l'amour du bien public. Il fut l'un des plus grands politiques de son siècle; mais lui seul le faisoit, tant il étoit attentif à cacher ses projets sous les apparences de la plus ingénue franchise, de la plus rare candeur. Il connoissoit les hommes, les aimoit peu; les estimoit moins encore; mais il savoit les employer, & sur-tout gagner leur affection. Par son aménité, sa douceur, sa bienfaisance, il s'attacha le peuple autant qu'il lui paroïssoit attaché lui-même: par sa valeur il captiva la confiance des militaires: son respect pour l'église, & sur-tout pour les privilèges & les immunités des ecclésiastiques, lui valut leur suffrage & leur condescendance. Ce fut par ces qualités extérieures qu'il parvint enfin à s'asseoir sur un trône d'où l'illégitimité de sa naissance sembloit devoir l'exclure. En effet, fils naturel de don Pedre le Justicier & de dona Thérèse Lorenzo, Galicienne, d'une maison peu illustre, il naquit à Lisbonne le 2 avril 1357, & il fit dans la suite bien valoir cette circonstance; car le peuple imbécille, sur lequel les plus frivoles minuties font impression, montra l'attachement le plus zélé, le plus inaltérable au parti de *Jean I*, par cela seul qu'il étoit né à Lisbonne. Son enfance fut confiée aux soins de Laurent de Leiria, citoyen de Lisbonne, qui pria don Nugno-Freira d'Andrade, grand-maître de l'ordre de Christ, de se charger de sa première éducation. D'Andrade remplit cette tâche avec zèle; & lorsque son élève eut atteint l'âge de sept ans, il alla le présenter lui-même à don Pedre le Justicier, qui dit-on, ne l'avoit point encore vu, & qui peut-être avoit déjà oublié qu'il avoit eu sept ans auparavant

auparavant un enfant d'une demoiselle de Galice. La nature, ou les graces de cet enfant firent une forte impression sur don Pedre : il parut s'intéresser vivement au sort de son fils, & l'adroît d'Andrade profitant de cette occasion, demanda librement au roi, pour Jean son pupille, la grande-maîtrise de l'ordre d'Avis, vacante depuis quelques jours. Cette dignité étoit très-éminente; cependant le roi don Pedre ne résista point au plaisir de faire du bien à son fils, il lui accorda la grande maîtrise, l'arma chevalier, quoiqu'enfant, & le fit partir pour Tomar, où étoit la principale maison de cet ordre. Ce fut dans cette ville que Jean fut élevé; il y reçut une excellente éducation, répondit, au-delà même de l'attente de ses instituteurs aux soins qu'ils le donnoient pour le former; & fit des progrès si rapides, qu'il étoit déjà très-instruit à l'âge où la plupart des jeunes gens commencent à peine à s'instruire. Aussi parut-il de bonne heure avec éclat, soit à la tête des armées, soit au timon des affaires, sous le regne de Ferdinand son frere; & reconnut-on en lui l'un des meilleurs capitaines, & l'un des hommes les plus habiles & les plus éclairés du Portugal. On fait combien fut malheureux le regne de don Ferdinand; on fait dans quelles fautes tomba ce souverain, léger, capricieux, inconsequent: elles eussent été irréparables, & quelques-unes eussent causé peut être la ruine de l'état, si le grand-maître d'Avis, tantôt par sa prudence & ses négociations, tantôt par sa valeur & son activité, n'eût arrêté les maux & les désordres qui devoient naturellement résulter de l'inconstante & téméraire conduite du roi son frere. (*Voyez FERDINAND, roi de Portugal.*) Quelque mépris qu'il eut pour le caractère perfide & les mœurs corrompues de la reine Léonore, il lui resta soumis tant que le roi vécut; & il la servit même, quelque injustes que fussent les ordres qu'elle le chargea d'exécuter. Cependant les scandaleuses intrigues de la reine, qui ne gardoit aucune bienveillance, ayant éclaté, Jean, par intérêt pour le roi, blâma hautement l'indécence de sa conduite, & sans craindre les suites de la liberté, l'avertit elle-même avec fermeté de garder du moins plus de retenue dans ses adulte-

res amours. Léonore irritée obtint, ou supposa avoir obtenu de son facile époux un ordre d'arrêter le grand-maître, qui fut mis en prison. Sa captivité ne suffisoit point à Léonore, & quelques jours après elle envoya un nouvel ordre de le faire mourir. Celui à qui cet ordre fut remis, ne crut pas devoir obéir avant que d'avoir parlé à Ferdinand qui parut très-étonné, & n'apprit qu'avec indignation l'abus étrange que l'on avoit fait de son nom. Mais bientôt sa tendresse pour Léonore l'emporta, il laissa même quelques jours le grand-maître en prison, lui rendit la liberté au nom de la reine, & comme si ce n'eût été qu'à sa sollicitation, Jean se prêta à la foiblesse de Ferdinand; & feignant d'avoir la plus vive reconnaissance pour sa persécutrice, dont il connoissoit la noirceur & qu'il abhorroit, il alla lui baiser la main aussitôt qu'il lui fut permis de reparoître à la cour. Cependant la passion de Léonore pour Andeiro, comte d'Ouren, devint si scandaleuse, si publique & si déshonorante, que Ferdinand ne pouvant plus l'ignorer, chargea le grand-maître de se défaire de l'audacieux Andeiro à la première occasion qu'il le pourroit. Mais le souverain offensé n'eut pas le tems de voir sa vengeance remplie, & pour le bonheur de l'état qu'il laissoit dans la plus grande confusion, & qu'il eut entièrement écrasé s'il eut régné plus long-tems, il mourut. Le Portugal étoit dans la plus déplorable situation, & pour combler les maux, le trône étoit l'objet de l'ambition, ou même des prétentions fondées de plusieurs princes qui, pour s'en exclure les uns les autres, menaçoient le royaume de la plus cruelle guerre. Le premier de ces prétendants étoit Jean I, roi de Castille, qui ayant épousé dona Béatrix, fille de Ferdinand, sembloit avoir au sceptre les droits les plus incontestables du chef de sa femme; mais ses droits n'avoient point l'approbation de la nation Portugaise, que l'idée seule d'obéir au roi de Castille transportoit de colere. D'ailleurs quelqu'évidens que parussent les titres de Jean I, ils s'évanouissoient devant ceux de l'infant don Juan de Portugal, fils de don Pedre & d'Inès de Castro. Personne ne doutoit en Portugal de la validité du mariage de don Pedre. Il est vrai que l'infant don

Juan étoit alors prisonnier en Castille, où le roi Jean I l'avoit fait enfermer aussitôt qu'il avoit appris la mort de son beau-père, afin de se délivrer par ce moyen d'un concurrent trop redoutable; mais don Juan étoit adoré par la nation Portugaise, qui le nommoit hautement, & ne vouloit que lui pour roi. Les droits de ces deux prétendans paroissent ne laisser aucune lueur d'espérance au grand-maitre qui d'ailleurs n'avoit aucun titre qui lui permit d'aspirer à la couronne: il y aspiroit cependant, & ses vœux ne furent pas vains: sa prudence & la fortune applanirent tous les obstacles; son adresse fut même telle, qu'il parut forcément porté sur le trône, & non se frayer lui-même la route qui devoit l'y conduire. Pénétré, en apparence, de respect pour les dernières volontés du roi Ferdinand, le grand-maitre, aussitôt que ce souverain fut mort, invita le roi de Castille à venir prendre le sceptre, & lui demanda la régence du royaume jusqu'à ce que dona Béatrix eût accouché d'un prince. Le roi Jean refusa fort imprudemment, & dit-on, avec mépris la demande du grand-maitre, qui dès ce moment le croyant dégagé envers cet impérieux souverain, partit craindre, dans la vue de connoître l'attachement de ses partisans, pour sa propre sûreté, & feignit d'être alarmé, lorsque sur la demande des ambassadeurs du roi de Castille, son épouse, dona Béatrix, fut tumultuairement proclamée à Lisbonne reine de Portugal. Cependant il s'en falloit bien que cette proclamation eût l'aveu de tous les citoyens, des grands les plus distingués sur-tout, ennemis déclarés de la réunion des deux couronnes, & persuadés que si elle avoit lieu, bientôt le Portugal ne seroit plus qu'une province Castillane. Le chancelier étoit à la tête de cette puissante faction; ils se réunirent tous au grand-maitre, en qui seul ils fondoient leurs espérances; mais leur plus grande crainte étoit de voir tous leurs projets déconcertés par la docilité de la reine Léonore aux conseils d'Andeiro son amant, qui, Castillan, travailleroit de toute sa puissance en faveur de l'époux de dona Béatrix. Le grand-maitre leur promit de prévenir tous les efforts d'Andeiro: & en effet il alla au palais, fit signe à Andeiro qu'il

avoit à lui parler, l'attira dans une salle voisine de l'appartement de la reine, & là, sans lui dire un mot, il tira un poignard, le lui plongea dans le sein, & laissant aux grands qui le suivoient le soin d'achever de mettre à mort sa victime, il fit fermer les portes du palais; après avoir fait sortir un de ses pages & le chancelier, qui allèrent répandre & crier par la ville, que le grand-maitre étoit dans le plus grand danger, & que peut-être en ce moment on le poignardoit au palais. A ces cris, les habitans de Lisbonne prirent les armes, coururent furieux au palais, enfoncèrent les portes, monterent à la tour où s'étoit réfugié don Martin, évêque de Lisbonne, dont tout le crime étoit d'être Castillan, & le précipitèrent du haut en-bas. Le grand-maitre jugeant par ces excès de ce qu'il avoit à attendre du zèle des Portugais, le montra & permit au peuple de le défendre contre un péril qu'il n'avoit point couru. Il alla ensuite justifier auprès de Léonore sa rigueur envers Andeiro, & s'efforça d'en démontrer la nécessité. La reine l'écouta avec une froide & silencieuse indignation, & lui demanda seulement de lui permettre de sortir de Lisbonne. Il y consentit, & elle se retira à Alanguer. Alors le grand-maitre rassemblant les principaux d'entre ses partisans, parut inquiet & très-chagrin d'avoir renoncé, pour la tranquillité publique, à sa propre tranquillité, affecta la plus grande incertitude sur le parti qui lui restoit à prendre, laissant même entrevoir qu'il préféreroit de bon cœur celui de la retraite. Le vieux chancelier don Alvare Paez combattit de toutes ses forces cette résolution, & soutint que dans la situation actuelle le grand-maitre ayant pour lui le peuple, devoit tout entreprendre & tout oser pour la sûreté de la nation & pour la sienne. Le grand-maitre affectant de se faire à lui-même la plus grande violence, promit de se sacrifier au bien général; & tandis qu'il jouoit cette scène, le peuple & la noblesse assemblés par les soins de ses plus zélés adhérens, le proclamoient protecteur de la nation & régent du royaume, firent serment de ne l'abandonner jamais, & quelques momens après virent en foule le conjurer de ne rien négliger pour la défense des

Portugais. Cependant le roi de Castille, à la tête d'une armée considérable, entra dans le royaume, dont il s'étoit flatté de faire aisément la conquête, & pénétra jusques à Santaren, où il fit son entrée publique avec la reine dona Béatrix, son épouse, & se fit proclamer roi de Portugal. Mais bientôt ses hauteurs mécontenterent le petit nombre de seigneurs qui s'étoient attachés à lui. Peu occupé de leur maniere de penser à son égard, & toujours persuadé que le royaume alloit tomber sous sa puissance, il ne songeoit qu'à hâter ses préparatifs, & joindre à son armée assez de troupes pour former le siege de Lisbonne. Mais il connoissoit peu le rival redoutable qu'il avoit à combattre, les ressources, la valeur & l'habileté du régent qui, par son affabilité, ses bienfaits répandus à propos grossissoit son parti, ne cherchant, en apparence, qu'à défendre les intérêts & soutenir les droits de l'infant don Juan, prisonnier en Castille. L'armée du régent étoit déjà presque assez forte pour lutter contre celle du roi don Juan qui forma vainement le siege de Lisbonne, & que le protecteur l'obligea de lever. Les Portugais étoient pourtant eux-mêmes dans une violente situation; & les moissons ravagées par les Castillans, les expoisoient aux horreurs de la famine qui commença déjà à se faire sentir: mais ce fléau fut détourné par les soins actifs du régent qui lui-même, suivi d'une foule de jeunes gens, alloit de village en village apporter du secours aux habitans, & faisoit amasser à Lisbonne d'abondantes provisions. Le roi de Castille reconnut alors combien il lui seroit difficile d'abattre la puissance du protecteur; & désespérant de le vaincre ou de se l'attacher, il eut la bassesse de recourir, pour s'en défaire, à la plus odieuse des voies; il corrompit le comte de Transamare, qu'il engagea à faire assassiner le régent; mais ce complot avilissant pour son auteur fut découvert, & le régent n'en devenant que plus cher à la nation, les états s'assemblerent à Coimbra pour y délibérer en quelles mains on remettroit le sceptre: plusieurs, croyant même faire leur cour au régent, paroissent desirer que ce fût dans celles de l'infant don Juan; le chancelier prouva que le trône étant

vacant, & les Portugais étant les maîtres de se choisir un roi, personne ne méritoit plus, sur-tout dans les circonstances présentes, d'être chargé du poids de la couronne que le grand maître d'Aviz, qui, pendant sa régence, avoit fait de si grandes choses pour la nation & contre les efforts des Castillans. Le connétable balança les droits des prétendants au trône, & sans se décider pour aucun d'entr'eux, il conclut que, sans perdre de tems, il étoit de la dernière importance que les états nommassent un souverain. L'assemblée alloit procéder à cette élection, lorsque le régent prenant la parole d'un ton tranquille & modeste, fit le tableau de la situation où le royaume se trouvoit; exposa avec beaucoup de force les fatigues, les soins & les dangers auxquels sa régence l'avoit exposé; ajouta que n'ayant aucun droit, aucune prétention à la couronne que d'ailleurs il étoit très-éloigné d'ambitionner, il étoit, par cela même, d'autant plus impartial dans le jugement qu'il portoit sur les deux prétendants; que le roi de Castille & son épouse avoient perdu leurs droits en entrant à main armée en Portugal, & que cette démarche devoit donner aux citoyens les plus vives & les plus justes appréhensions d'avoir à obéir à un tel maître; qu'à l'égard de don Juan, il étoit prisonnier, & qu'il n'y avoit pas d'apparence si on le nommoit, que le roi de Castille lui permit de venir régner; que du reste s'il réunissoit les suffrages, il seroit le premier à le reconnoître & à lui prêter serment; que pour lui il ne se sentoit point toutes les qualités qu'exigeoit l'exercice des fonctions de la royauté, mais qu'il seroit toujours prêt, en zélé citoyen, à risquer ses biens & sa vie pour chasser les ennemis, les combattre, défendre la liberté de la nation, & demeurer fidele à celui qui seroit déclaré son légitime maître. Soit que l'assemblée comprit à quoi tendoit ce discours adroit, soit qu'elle fût séduite par la fausse modestie du régent, la délibération fut courte, & il fut unanimement élu & déclaré roi de Portugal. L'interrogne finit, & le grand maître fut couronné sous le nom de Jean I. Son ambition étoit satisfaite, & cependant il ne parut recevoir qu'avec peine le sceptre. Sa conduite sur le trône fut la même

que celle qui l'avoit distingué pendant la régence ; toujours affable , accessible , prêt à obliger , & sur-tout à servir l'état , les Portugais lui eurent obligation encore des vues ambitieuses qui l'avoient fait parvenir à la royauté. Informé de cette élection , le roi de Castille furieux , entra en Portugal , dévasta , autant qu'il fut à lui , tous les lieux par où il passa , tant il étoit animé du desir de ruiner & de détruire ce royaume. Moins entraîné par la colere , le nouveau souverain affecta au contraire beaucoup d'incertitude sur le succès , se fit prier par son armée , dont il ne cherchoit qu'à irriter la valeur , de la conduire à l'ennemi. Lorsque *Jean I* la vit animée du desir véhément de combattre , il prit un ton plus assuré , la conduisit à l'ennemi , dont les forces étoient si supérieures , que , suivant la plupart des historiens , les Portugais n'étoient qu'un nombre de six mille six cents contre trente mille combattans. Bientôt les deux armées se rencontrèrent , & sans faire attention à l'inégalité , les Portugais attaquèrent avec tant de valeur les Castillans , que ceux-ci ne pouvant soutenir l'impétuosité du choc , s'abandonnèrent à la fuite & furent mis en déroute , laissant plus de dix mille morts sur le champ de bataille. Le roi de Castille lui-même se sauva précipitamment sur une mule , & ne s'arrêta que la nuit suivante à Santaren , à plus de trente milles de la plaine d'Aljubarotte , où ce combat s'étoit donné. *Jean I* profita en général habile de la victoire : il s'empara successivement de toutes les places dont les ennemis s'étoient rendus maîtres dans le royaume ; & ce ne fut qu'après avoir eu seul la gloire de délivrer ses états , que le duc de Lancastre , son allié , étant arrivé à la Corogne avec dona Constance , son épouse , & ses filles , *Jean I* alla l'y trouver , & peu de jours après arrêta son mariage avec l'ainée de ces princesses , qu'il épousa bientôt après à Lisbonne. Ligné avec le duc de Lancastre qui prenoit le titre de *roi de Castille* du chef de son épouse ; il alla faire une irruption en Castille , où il eut peu d'avantage. Plus heureux l'année suivante , il fit seul avec l'armée Portugaise une seconde irruption dans le même royaume. s'empara de plusieurs forts , & se rendit maître de la ville de Tuy en Galice. Don

Juan, roi de Castille, fatigué d'une guerre qui ne lui avoit causé que des pertes & de l'inquiétude , & craignant de plus grands revers , fit proposer une trêve à *Jean I* qui y consentit d'autant plus volontiers , qu'il attendoit avec impatience que des tems plus tranquilles lui permissent de rendre ses états florissans. Le roi de Castille mourut , & la longue minorité de son successeur perpétuant les troubles dans ce royaume , la trêve avec le Portugal fut prolongée pour quinze ans. Afin de parvenir au rang qu'il occupoit , le roi , pour s'attacher les grands , avoit versé sur eux des bienfaits qui l'avoient épuisé. Ces libéralités déplurent au chancelier qui remontra à son maître qu'il s'étoit réduit à un tel état , que s'il lui survenoit encore quelques enfans , il seroit dans l'impossibilité de leur faire des apanages ; que le seul moyen de remédier à cette prodigalité , étoit de révoquer les donations qu'il avoit faites en dédommageant ceux qui tenoient de lui de si vastes possessions. *Jean* se rendit à ces représentations . & se conduisit d'après ce conseil : le connétable Alvarès de Péreyra , auquel le roi étoit en partie redevable de la couronne , & qui étoit l'un de ces plus riches donataires , se croyant lésé par cette révocation , se plaignit amèrement , se retira dans les terres , & parut déterminé à sortir du royaume. *Jean I* , qui avoit la plus vive reconnaissance & la plus tendre amitié pour ce seigneur , fut très-affigé du parti qu'il sembloit vouloir prendre , lui envoya plusieurs personnes pour l'en dissuader , & ne pouvant rien gagner , lui ordonna de venir à la cour ; & l'ayant fait entrer dans son cabinet , lui expliqua avec tant de franchise les raisons de la conduite , lui parla avec tant d'intérêt du projet qu'il avoit formé de marier Alphonse , son fils naturel , avec la fille du connétable , que celui-ci entrant avec chaleur dans les vues de son maître , & voyant que la révocation des donations ne venoit d'aucun motif de refroidissement , redoubla de zèle pour les intérêts de *Jean* , & dit qu'il étoit prêt , non-seulement à rendre tous les biens qu'il avoit reçus en donation , mais encore à sacrifier tous ceux qu'il tenoit de ses peres. Cependant la jalousie divisoit toujours , malgré la trêve , les Castillans

& les Portugais ; le mécontentement & la haine allèrent si loin , que les premiers ayant manqué à l'exécution de quelqu'une des conditions de la treve , *Jean I* fit une irruption sur leurs terres , & s'empara de quelques places ; mais tandis qu'il y faisoit des progrès , qui lui promettoient des succès plus considérables , les états étoient menacés d'une révolution à laquelle il ne s'attendoit pas. Don Denis de Portugal , à la tête d'un corps nombreux de Castillans , & soutenu par quelques seigneurs Portugais factieux , s'avançoit des frontières de ce royaume , y pénétra , & passant jusqu'à Bragance , s'y fit proclamer roi. Toutefois cet orage , qui paroïssoit si formidable , fut bientôt dissipé par l'active valeur du conoétable qui mit les factieux & les Castillans en fuite , obligea Denis de se retirer précipitamment , & rendit le calme à l'état. Un nouvel événement acheva d'affermir la tranquillité publique ; le roi de Castille mourut , & la reine dona Catherine , son épouse , régente & tutrice de don Jean II , son fils , fit convertir la treve en paix , à la satisfaction des deux royaumes ; de *Jean I* sur-tout , qui ne desiroit que d'avoir le temps & la liberté de travailler au bonheur de ses sujets : il s'y consacra tout entier : il rétablit l'autorité des loix éternelles pendant les derniers troubles , il ramena le bon ordre , encouragea les citoyens utiles , intimida les citoyens pernicious , & malgré la sévérité nécessaire qu'il se crut obligé d'employer , il ne cessa point d'être aimé , parce que dans aucune circonstance il ne cessa point d'être affable & accessible. Les seigneurs seuls avec lesquels il avoit jadis vécu d'égal à égal , furent toujours reçus dans son palais sur le même ton : il supprima la vénalité des charges qui ne furent plus accordées qu'au mérite ; il diminua les impôts ; artira l'industrie par les récompenses & les distinctions qu'il accorda aux artistes. Lorsqu'il fut parvenu à rendre les Portugais aussi heureux , & son royaume aussi florissant qu'il l'avoit désiré , sous prétexte de se venger du comte de Flandre qui troubloit le commerce de ses sujets , il fit d'immenses préparatifs de guerre par mer & par terre. Le comte de Flandre informé par *Jean I* lui-même du véritable but de ce grand ar-

moment , feignit de son côté de se préparer à une vigoureuse résistance. Les Maures d'Afrique étoient l'unique objet de ces préparatifs ; le roi de Portugal avoit projeté d'aller à la tête de ses troupes les combattre. Vainement la reine , son épouse , fit tous ses efforts pour le dissuader de cette expédition , il s'embarqua ; & la reine conçut de son absence un chagrin si profond & si vif , qu'elle tomba malade & mourut , aussi amèrement regrettée de la cour & de la nation qu'elle le fut du roi. La flotte Portugaise composée de cinquante-neuf galères , de trente-trois vaisseaux de transport , montés par cinquante mille hommes , alla débarquer près de Ceuta , qui fut tout de suite assiégée ; la résistance des Maures fut longue , opiniâtre ; mais la valeur des assiégeans l'emporta à la fin , & cette place fut obligée de se rendre à *Jean I* qui , après avoir battu les Maures sur terre & sur mer , fortifia Ceuta , y laissa une forte garnison , & revint triomphant dans ses états. La fortune secondoit ce souverain illustre dans toutes ses entreprises ; rien ne manquoit à son bonheur : aimé des Portugais , estimé & craint des puissances étrangères , il étoit encore plus heureux dans sa famille. Il evoit plusieurs fils : ils se distinguoient tous par de rares talens , d'excellentes qualités , sur-tout par leurs sentimens de zèle , de respect & d'amour pour leur pere, Edouard , l'aîné de ses enfans , d'une prudence consommée , étoit , quoique jeune encore , capable de tenir les rênes du gouvernement. Henri , duc de Viseu , plus jeune encore , avoit la direction des affaires d'Afrique ; & elles ne pouvoient être confiées à un directeur plus sage ni plus éclairé. Ce fut lui qui le premier donna aux portugais ce goût des découvertes qui , dans la suite , s'est communiqué au reste des nations Européennes : ce fut encore lui qui ayant remarqué dans le petit royaume d'Algarve , un terrain sûr & commode , à-peu-près à deux lieues du cap Saint Vincent , y fit construire Sagres l'une des villes les plus fortes du Portugal , & la mieux située. *Jean I* , qui lui-même étoit l'un des princes les plus éclairés de son siècle , favoit apprécier le mérite & les talens de ses enfans ; il les rendoit heureux , & il ne harcha de son côté qu'à faire leur bon-

heur & leur donner des preuves de sa tendresse. Il demanda l'infante dona Léonore, fille de don Ferdinand, roi d'Aragon, en mariage pour le prince Edouard, héritier présomptif de la couronne; il obtint cette princesse qui apporta en dot à son époux deux cents mille florins d'or, ce qui dans ce siècle étoit la dot la plus riche qu'une princesse pût avoir. Dona Isabelle d'Aragon, fille du comte d'Urgel fut mariée à l'infant don Pedre: Jean maria aussi sa fille dona Isabelle à Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne; & ce fut encore lui qui fit le mariage de l'infant don Juan avec dona Isabelle de Portugal, fille de don Alphonse frere naturel du roi & de la fille du connétable. Ce connétable, don Nugo Alvarez-Pereyra, respectable vieillard, ancien ami du roi, & qui avoit rendu à l'état les plus importants services, vivoit dans la retraite depuis quelques années; il mourut, & cette perte fit sur Jean, dont la santé s'affoiblissoit depuis quelque tems, la plus forte impression: Il cacha son état d'affoiblissement, pour ne point alarmer ses enfans qu'il aimoit comme lui-même, & ses sujets qu'il chérissoit autant que des enfans: mais il sentit bientôt que sa fin approchoit, & après avoir donné les plus sages & les plus utiles conseils à Edouard, il mourut le 14 août 1433, âgé de soixante-seize ans & dans la quarante-huitième de son règne. Sa mort répandit la consternation dans le royaume qui lui avoit les plus grandes obligations. La veille de sa mort, il voulut être transporté à Lisbonne, afin de mourir dans le même lieu où il étoit né, tant il fut attentif jusqu'au dernier moment de sa vie, à captiver la bienveillance des Portugais. Cet art paroît facile; cependant peu de rois le possèdent, & sur-tout à un degré aussi éminent que le posséda Jean I.

Jean II surnommé LE PARFAIT, roi de Portugal, *Hist. de Portugal*. La sévérité portée jusqu'à la plus inflexible rigueur, peut devenir aussi l'une des perfections humaines; car les Portugais eux-mêmes donnent à Jean II, le surnom de parfait; & cependant il fut l'un des rois les plus sévères qui eussent encore occupé le trône. Sa justice n'épargnoit aucun coupable, & on le vit porter ce zèle pour la justice, jusqu'à exécuter lui-même l'arrêt de mort qu'il

avoit prononcé. Toutefois, il me semble que quand même Jean II n'eût point rempli la fonction de bourreau, il n'en eût pas été moins parfait. Il est vrai que ce furent parmi les grands, les factieux; & dans les derniers rangs, les brigands & les scélérats qui eurent le plus à souffrir de son inflexibilité. Du reste, il ne s'occupa que du soin d'assurer le bonheur de la nation, & il mit en usage des moyens qui lui réussirent: il fut prudent, très-éclairé; il fit des loix très-sages, veilla à leur observation; & ce fut vraisemblablement à raison de cette conduite, qu'on lui donna le surnom de parfait: mais encore une fois, moins de rigueur en lui n'eût pas été, à mon avis, une imperfection: car, je me trompe fort, ou l'extrême sévérité touche de bien près à la cruauté; & ce roi, ne fut rien moins que doux, & indulgent. Redouté avant que de monter sur le trône, par la dureté de caractère dont il avoit donné des preuves pendant l'absence du roi Alphonse V son pere, il ne démentit point l'idée qu'on avoit de lui, quand, possesseur de la couronne, il jouit seul de la souveraine puissance. Fils d'Alphonse V, & de dona Isabelle, fille de don Pedre duc de Coimbra, il suivit & seconda son pere dans la guerre d'Afrique, & se signala par sa valeur, autant qu'il faisoit craindre les devoirs de la discipline militaire; soumis lui même aux ordres de son pere, il punissoit la plus légère infraction aux loix de la subordination. Après la mort d'Alphonse V, peu content d'exécuter le testament de ce souverain, il récompensa tous ceux d'entre les officiers & les domestiques de son prédécesseur, dont il n'avoit pas été fait mention dans ce testament; soit par oubli, soit qu'on leur eût rendu de mauvais offices. Il déclara ensuite que c'étoit moins lui que les loix qui alloient régner, & qu'il ne cesseroit de veiller à leur observation. Dans sa jeunesse, il avoit témoigné la plus vive amitié à un homme, & lui avoit même promis par écrit de le créer comte aussi-tôt qu'il seroit élevé sur le trône. Cet homme comptant sur cette promesse, s'empresça d'aller la présenter au nouveau souverain, qui la lut, & la déchirant, dit que tout ce qu'il pouvoit faire étoit

d'oublier cette obligation, & que les promesses faites par de jeunes princes sans expérience, à leurs corrupteurs, ne doivent point être remplies; & que même c'étoit dans ce cas, une grande faveur que de ne pas punir les porteurs de pareils écrits. Les états assemblés, Jean II fit publier de nouvelles loix, & des réglemens de réforme, qui extirpoient tous les abus qui s'étoient introduits dans l'administration de la justice: il ordonna entr'autres choses, que désormais les criminels n'auroient point de refuge, & seroient arrêtés dans tous les lieux du royaume indifféremment. Avant cette ordonnance il y avoit en Portugal une foule d'asiles où les criminels les plus punissables étoient en sûreté. Les palais des grands sur-tout étoient autant de refuges regardés comme inviolables. L'ordonnance du roi fit murmurer ces grands, qui se plainquirent hautement, & dirent que c'étoit attenter au plus sacré de leurs privilèges: ils craignirent des réformes encore plus gênantes; & le duc de Bragance qui se croyoit encore plus lésé que les autres, pour arrêter le cours de ces innovations, se liguâ s'orétement par un traité, avec don Ferdinand, roi de Castille & d'Aragon. Jean II fut informé de ce traité & ne voulant point éclater encore contre le coupable, époux de la sœur de la reine, il ne lui cacha point qu'il étoit instruit de tout, l'avertit de renoncer à ses intrigues criminelles; & à cette condition promit de lui pardonner. Cet avis ne corrigea point le duc de Bragance, il continua de cabaler: Jean le fit arrêter à Evora, où son procès fait en très peu de jours, il eut la tête tranchée. Cet exemple inspira de la terreur aux seigneurs qui ne pouvant plus se flatter de l'impunité, cessèrent de murmurer & sur-tout de former des complots. L'un d'entr'eux cependant, le duc de Viseu, frère de la reine, fut assez téméraire pour fermer les yeux sur la sévérité de cet exemple, & assez audacieux pour entrer dans une conspiration contre la vie de son beau-frère. Le secret de la conspiration n'échappa point à la vigilance du roi: il invita le duc à venir à Setubal, sous prétexte de quelques affaires importantes, qu'il avoit à lui communiquer. Le duc s'y rendit. Le roi le

tirant à l'écart: *Que feriez-vous lui dit-il, à celui qui en voudroit à votre vie?* *Je le tuerois de ma propre main,* répondit le duc: *meurs donc,* répliqua le roi en lui perçant le cœur d'un coup de poignard. Le crime du duc de Viseu étoit atroce; mais l'action de Jean n'est-elle pas encore plus atroce? Et châtier ainsi, n'est-ce pas assassiner & non punir? Quoi qu'il en soit, le roi donnoit dans le même tems les preuves les plus signalées de son équité & de son désintéressement. Il visitoit les provinces, examinoit par lui-même si ses sujets n'avoient pas à se plaindre de la partialité ou de la prévarication des juges: remettoit au frere du duc de Viseu tous les biens confisqués sur ce dernier, dont les complices périrent tous dans les supplices. Il fit aussi d'excellentes loix somptuaires: il ne permit qu'aux femmes de porter de la soie, de l'argent & des pierreries: il réduisit à la moitié les droits du port de Lisbonne, & y attira par ce moyen une foule de vaisseaux marchands, qui doublerent le revenu du produit de ces mêmes droits. Il alla à Serubal faire équiper lui-même une flotte contre les Maures d'Afrique, & dont il donna le commandement à don Diegue d'Almeida, qui eut de grands succès à Anafe où les Maures furent battus. A peu près dans le même tems, Jean II donna ordre à don Pedre de Covillan, & à don Alphonse Payva, d'aller par terre en Orient, de s'informer exactement des productions de ces pays, des choses que l'on y trouvoit & d'où on les tiroit. Ces deux voyageurs réussirent, & c'est à eux que l'on fut redevable de la découverte d'un nouveau chemin par mer pour aller aux Indes orientales. On reproche avec raison au roi Jean II d'avoir rejeté les propositions que vint lui faire le célèbre Génois Christophe Colomb, qui n'ayant point trouvé à la cour de Portugal les secours qu'il devoit en attendre, s'adressa à Ferdinand & Isabelle, auxquels il procura la conquête du Nouveau-Monde, & l'un des plus vastes empires de la terre. La puissance de Ferdinand & d'Isabelle les avoit refroidis sur le mariage projeté, il y avoit plusieurs années, entre don Alphonse, prince de Portugal, & dona Isabelle, infante de Castille. Jean II de-

froit beaucoup l'accomplissement de ce mariage; & pour y parvenir, il commença par faire fortifier toutes les places de son royaume, situées sur les frontières de Castille: il y fit bâtir aussi quelques nouvelles forteresses. Ces précautions alarmèrent Isabelle & Ferdinand, qui avoient trop d'embaras alors pour soutenir une nouvelle guerre; Jean les laissa quelque tems dans l'incertitude; & il leur envoya ensuite des ambassadeurs chargés de leur dire qu'il avoit embelli son royaume autant qu'il l'avoit pu; qu'il l'avoit mis à l'abri de toute incursion; qu'enfin, il avoit rendu ses états florissans, & qu'il croyoit devoir les informer du succès de ses soins, parce que leur fille étant destinée à partager le trône de Portugal, il aimoit à leur apprendre qu'elle recueilleroit le fruit de ses travaux. Ferdinand & Isabelle ne voyant pas qu'ils eussent d'autre parti à prendre, consentirent à ce mariage, qui peu de tems après fut célébré à Evora avec la plus grande magnificence. Mais les fêtes données à cette occasion furent terminées par un accident bien funeste, & qui les changerent en un veuil bien amer. Le jeune époux Alphonse ayant voulu faire une course, son cheval s'abattit, & le jettâ par terre si rudement, qu'il l'y laissa blessé à mort & sans sentiment; il mourut le lendemain. Cette catastrophe cruelle pénéra le roi de douleur; & il y eût succombé, si on ne lui eût amené don George son fils naturel, qu'il avoit eu de dona Anne de Mendoze. La vue de cet enfant calma peu à peu sa tristesse; & la tendresse paternelle se portant toute entiere sur ce jeune prince, il s'occupâ, mais vainement, des moyens de lui assurer la succession au trône, au préjudice de don Emmanuel, duc de Béja, frere de la reine, & qui par la mort d'Alphonse, étoit devenu l'héritier présomptif de la couronne. Dans la vue d'accoutûmer la nation à regarder ce jeune prince comme destiné à régner, il lui donna, quoique dans l'enfance encore, les grandes-maîtrises d'Avis & de Saint-Jacques. Bientôt il alla plus loin, & sollicita du pape Alexandre une bulle par laquelle George fut reconnu pour légitime: mais le consistoire assemblé à Rome rejetta unanimement cette demande, qui lui

parut trop contraire aux droits de la reine donna Isabelle de Castille, du duc de Béja, & du reste de la famille royale. Jean II cessa de faire alors des tentatives, qu'il connut devoir être inutiles; mais il dédommagea, autant qu'il fut en lui, son fils George, du rang où il ne pouvoit point l'élever, accumula sur sa tête les honneurs, les biens, les dignités, & lui donna le riche prieuré de Crato, premier prieuré Portugais de l'ordre de Malte. La tendresse du roi pour George attira à celui-ci l'assiduité de plusieurs courtisans, jusqu'alors empesés auprès du duc de Béja, qui de chagrin & de dépit s'éloigna de la cour, & le retira dans ses terres. Jean parut peu sensible à son éloignement, & continua de prodiguer des bienfaits à son fils, & à s'occuper des soins du gouvernement, car rien ne pouvoit le distraire des fonctions de la royauté, qu'il exerceoit avec l'attention la plus assidue. Toujours prêt à défendre l'honneur de sa couronne, les intérêts de ses sujets & la gloire de la nation, il apprit qu'une caravelle Portugaise richement chargée & revenant de Guinée, avoit été prise par quelques corsaires François. Irrité de cette entreprise le roi lit arrêter tous les vaisseaux François qui étoient dans ses ports; & Charles, roi de France, informé du sujet de cette saisie, jugea la représaille juste, & fit rendre la caravelle avec toute sa charge. Cependant, la reine qui n'osoit représenter à son époux la préférence qu'il devoit au duc de Béja sur George, & qui n'avoit vu qu'avec la plus vive douleur son frere s'éloigner, tomba malade, soit de chagrin, soit par l'inquiétude que l'avenir lui causoit, & resta quelques jours à Setubal dans le plus grand danger. Jean II & le duc de Béja se rendirent auprès d'elle, & ne la quitterent point qu'elle ne fût établie, mais le roi s'étoit si fort excédé de fatigue, qu'il tomba lui-même très-dangereusement malade, & son corps s'étant couvert de taches noires & livides, bien des gens imaginèrent qu'il avoit été empoisonné; & les médecins plus éclairés, regarderent sa maladie comme incurable. Elle ne l'empêcha cependant point de s'appliquer aux affaires, comme s'il eût encore joui de la plus robuste san-

té: mais il s'en falloit bien qu'il fût rétabli; il lui survint au contraire une complication de maux qui dégénérent en hydropisie. Dans cette situation fâcheuse, il montra la plus grande activité, & ramena l'abondance à Evora où la cour étoit alors, & où l'avarice de quelques personnes riches, qui ayant acheté tout le bled, le tenoient à un prix exorbitant, avoit mis la famine. *Jean II* instruit de la cause de ce désordre, crut y remédier en fixant le prix du bled; mais les perfides monopoleurs refusèrent, pour éluder la loi, de vendre leur grain: *Jean* irrité contre ces mauvais citoyens, défendit sous peine de mort à qui que ce fût d'acheter du bled des marchands Portugais, & affranchit les marchands étrangers de tout droit d'entrées, quelque quantité de bled qu'ils en voullussent amener. En peu de jours Evora fut dans l'abondance, & les monopoleurs restèrent ruinés. *Jean II* étoit encore à Evora lorsqu'il apprit que Christophe Colomb, dont il avoit si mal accueilli la proposition, il y avoit quelques années, étoit à Lisbonne, où il avoit été contraint de relâcher. Le roi le fit venir à la cour, l'accueillit avec la plus flatteuse distinction, en usa envers lui avec une générosité vraiment royale, & le servit de toute sa puissance contre quelques ennemis qui attenterent à sa vie. Cependant ce grand prince se sentoit affoiblir de jour en jour, & son esprit étoit dans la plus grande inquiétude au sujet de la succession, qu'il voyoit bien devoir passer sur la tête du duc de Béja, & qu'il eût desiré d'assurer à son fils. Comprenant qu'il ne lui restoit que peu de tems à vivre, il fit son testament, expliqua ses dernières volontés, parla de la succession, ordonna de laisser le nom de son successeur en blanc, hésita quelques momens, & à la fin, voulut que l'on y mit celui de George. Faria, qui écrivoit ce testament sous la dictée du roi, & qui ayant jadis découvert la conspiration du duc de Viseu, avoit tout à craindre, si le duc de Béja parvenoit au trône, fut néanmoins assez grand, assez généreux, pour représenter à son maître que cette disposition bleffoit évidemment les droits de la reine & du duc de Béja; qu'elle souleveroit les

grands & le peuple; enfin qu'elle perdroit George lui-même, au lieu de le placer sur le trône. La grandeur d'ame de Faria fit impression sur *Jean*, qui consentit enfin qu'on écrivit le nom du duc de Béja, se contentant de donner à George, par un codicille, le duché de Conimbre, & tous les biens de don Pedre, jadis possesseur de ce duché. La violence qu'il s'étoit faite pour dicter ce testament, qui coûtoit tant à sa tendresse paternelle, acheva d'épuiser ses forces, & il mourut le 25 octobre 1495, dans la quarantième année de son âge, & dans la quatorzième de son regne. C'est à lui que le Portugal fut redevable de sa grandeur, & de la découverte des Indes orientales, pour laquelle Vasco de Gama étoit prêt à mettre à la voile lors de la mort de cet illustre souverain. Il fut très-éclairé; mais il fut très-sévère: il le fut trop, & son excessive rigueur fait tort, à mon avis, au surnom de *parfait* que sa nation lui donna.

JEAN III, roi de Portugal, *Hist. de Portugal*. Il y a aussi quelquefois du hasard & souvent du caprice dans le choix des surnoms que les peuples donnent aux rois: je viens de m'arrêter au regne de *Jean II*, que l'on trouva *parfait*, parce qu'il eut une rigueur outrée; & *Jean III*, qui sans être sévère, fit aimer la justice & respecter les loix; *Jean III*, qui philosophe sur le trône, fut l'ami, le bienfaiteur, le pere de ses sujets, & qui consacra tous les momens de son regne & de la vie aux soins du gouvernement, ne fut décoré par les Portugais d'aucun surnom honorable; lui qui réunissoit à un degré si éminent tant de rares & utiles vertus. C'est à lui que je donnerois volontiers le surnom de *parfait*, parce que, suivant moi, le plus parfait des rois est celui qui contribue le plus à la félicité publique. Il naquit à Lisbonne, le 6 juin 1502, du mariage du roi Emmanuel-le-fortuné, avec dona Marie, infante de Castille le jour de sa naissance fut marqué par la terreur des habitans de Lisbonne, qui éprouverent une horrible tempête, & qui, suivant la maniere de penser de leur temps, ne manquèrent pas de croire que, si jamais ce prince venoit à monter sur le trône, son regne seroit très-

orangeux: ce terrible présage recut une nouvelle force quelques jours après; car pendant qu'on baptisoit le nouveau né, le feu prit au palais, fit des progrès, & alarma prodigieusement l'imagination déjà frappée des Portugais. Dans la suite le regne de ce prince déconcerta totalement les tireurs d'horoscope, & démontra la puérilité de cette sorte de présage; cependant si les mêmes accidens arrivoient dans ce siècle, si fort illuminé par le flambeau de la philosophie, je ne serois point du tout étonné que chez la nation la plus éclairée de l'Europe, le peuple pensât tout de même. Quoi qu'il en soit, un an après la naissance de Jean, Emmanuel, son père, le fit reconnoître pour son successeur. Sa première enfance fut confiée aux soins de Gonçale Figueyra; & la reine dona Marie, sa mère, princesse au-dessus de son sexe par ses lumieres, son mérite & la fermeté de son ame, veilla sur son éducation, secondée par Emmanuel lui-même, qui desirant que son fils se distinguât, autant par ses talens que par sa naissance & son rang, ne souffrit auprès de lui que des personnes illustres par leur mérite; dans cette vue, il voulut que don Diegue Ortiz, évêque de Tanger, lui enseignât les belles-lettres, que Louis Texeira lui expliquât le droit public, tandis que Thomas de Torrès, médecin & astrologue le formeroit dans les autres sciences. Ce plan parut trop étendu pour la capacité du jeune élève, qui ne répondit point du tout aux soins de ses maîtres, & rendit leurs leçons inutiles. Il étoit parvenu, fort ignorant, à sa dixième année, lorsqu'il fit une chute si rude, que l'on désespéra de sa vie; cependant, à force de remèdes il se rétablit, & il ne lui resta de cet accident, qu'une légère cicatrice au front. Emmanuel voyant que son fils manquoit totalement de goût pour l'étude, & qu'il n'étoit capable d'aucune application sérieuse, chercha par quels moyens il seroit possible de fixer sa légèreté naturelle: il crut enfin que l'expédient le plus sage seroit de n'admettre auprès de lui que de jeunes seigneurs, à-peu-près de son âge, mais distingués par leur esprit & leurs talens; ce moyen réussit, & Jean trouva tant d'agrémens dans leur société, les écouta avec tant d'at-

tention, fit de si heureux efforts pour les imiter, que peu de temps après Emmanuel ne balança point à l'admettre lui-même dans ses conseils, où il prit de bonne heure la connoissance & le goût des affaires. Jean se forma de jour en jour, & il ne tarda point à surpasser, en prudence & en sagacité, les jeunes gens qu'on lui avoit donnés pour instructeurs & pour modeles; mais malheureusement séduit par la déférence de ces jeunes seigneurs, ou gâté par les conseils de quelques-uns d'entr'eux, à mesure qu'il s'éclaircit, il devenoit aussi fort vain, présomptueux & très-opiniâtre. Les pers, & sur-tout les rois, sont communément les derniers à s'apercevoir des défauts de leurs enfans: Emmanuel, qui ne voyoit que les excellentes qualités de son fils, se dégoûta de la souveraine puissance; & accablé par quelques revers inattendus, il forma, trois ans avant sa mort, le projet d'abdiquer la couronne en faveur de Jean, de ne se réserver que l'Algarve, & de passer en Afrique, à la tête d'une puissante armée (*Voyez EMMANUEL*;) mais quelques précautions qu'il eût prises pour tenir ce projet caché, jusqu'au jour de l'abdication, son secret transpira; & les grands, suivant l'usage, se rendirent fort assidus auprès du jeune prince, plusieurs même d'entre eux furent assez lâches pour lui faire leur cour aux dépens d'Emmanuel, dont ils traitoient la bienfaisance de prodigalité; l'aménité, de timide & basse condescendance pour le peuple; l'indulgence & l'affabilité, d'ignorance dans l'art de gouverner les hommes. Jean n'avoit que dix-sept ans; on lui peignoit sous des traits si brillans les avantages du pouvoir arbitraire, qu'il pensa, comme ses séducteurs, que son père ne savoit pas régner, & il marqua la plus vive impatience de monter sur le trône, afin d'y déployer toute la puissance de l'autorité royale. Emmanuel s'aperçut des desirs de son fils; il découvrit par quels conseils son ambition s'enflammoit, & d'après quelles maximes il s'étoit proposé de gouverner. Cette découverte le fit changer de résolution, il abandonna son projet d'abdication; & dans la vue de s'affermir lui-même sur le trône, & de détruire les espérances de ces lâches

courtisans, il déclara hautement qu'il prétendoit garder le sceptre, & se maria avec dona Léonore, sœur de Charles-Quint. *Jean* parut fort inquiet, les grands, qui lui avoient donné des conseils, le furent plus que lui, & craignant, avec raison, l'indignation du roi, la plupart, sous divers prétextes, se bannirent eux-mêmes de la cour, & allèrent cacher leur honte dans leurs terres. Le plus dangereux de ces adulateurs étoit don Louis de Silveira, favori de *Jean*, & celui qui, ligué avec les autres flatteurs, lui avoit inspiré de l'éloignement pour son pere, & les plus faibles maximes sur l'autorité royale. Ce fut aussi celui contre lequel Emmanuel leva, avec le plus de rigueur; Silveira fut exilé, & *Jean* n'étant plus infecté de ses mauvais conseils, sentit la faute, & comprit combien il étoit de son intérêt de se conformer aux volontés de son pere. Cette aventure fut pour lui une excellente leçon sur le choix des personnes qu'il devoit désormais honorer de sa confiance; & bien loin de désirer la puissance suprême, il ne chercha plus qu'à se former, sous les yeux de son pere, dans l'art de gouverner; il y fit des progrès si heureux, qu'à l'âge de vingt ans seulement, lorsqu'à la mort de roi Emmanuel, il monta sur le trône, en 1521, on le regardoit déjà en Portugal comme l'un des souverains les plus habiles, & les plus éclairés de son siècle. Il ne démentit point cette idée avantageuse; il est vrai que dès les premiers jours de son règne sachant que Silveira s'étoit lui-même corrigé, il le rappella, & partagea son entière confiance entre lui & don Antoine d'Ataide. Silveira méritoit cette faveur, il avoit de l'esprit, étoit fort éclairé, plein de valeur, & recherché de tous par les agrémens de sa société, son désintéressement & ses aimables qualités. Ataide, moins brillant-avoit toutes les connoissances & toute la capacité d'un excellent ministre, d'un grand homme d'état. Le choix du nouveau roi ne pouvoit être, ni plus prudent, ni plus heureux. La reine Léonore, belle-mere de *Jean*, avoit apporté à son époux une dot immense, & le roi Emmanuel lui avoit assigné un douaire encore plus riche. Le paiement de ce douaire n'étoit pas

facile à faire, il absorboit une partie des trésors du souverain. Le duc de Bragance conseilla à *Jean III* d'épouser sa belle-mere, afin d'être par-là dispensé de lui payer son douaire; cet expédient, aussi singulier qu'indécent, trouva beaucoup d'approbateurs, qui pressèrent vivement le roi d'épouser sa belle-mere, & il parut disposé à prendre ce parti; mais le comte Vimioso lui fit à ce sujet de si fortes représentations, & la ville de Lisbonne de si vives remontrances, qu'il renonça tout-à-fait à cette union vraiment incestueuse, paya le douaire de la reine Léonore, & consentit à son retour en Castille, auprès de l'empereur Charles-Quint, son frere, où elle fut accompagnée par Louis de Silveira qui y resta huit mois en qualité d'ambassadeur, & qui à son retour pensa tomber dans la disgrâce de son maître, par l'oubli d'une cérémonie que *Jean* regarda comme un manquement de respect. Il existoit un ancien démêlé entre les cours de Castille & de Portugal, au sujet des isles Moluques, sur lesquelles les deux nations prétendoient avoir également des droits. Charles-Quint, peu délicat sur les moyens de posséder & d'acquiescer, fit équiper une puissante flotte pour les Indes, sans égard aux protestations ni aux prétentions des Portugais; ceux-ci ne pouvoient point alors lutter contre les forces de Charles-Quint. *Jean* sentit l'embarras de cette situation; & s'en tira en politique consommé; il falloir l'être pour arrêter l'exécution des projets formés par Charles-Quint. Il feignit d'ignorer le plan de cette expédition, & envoya des ambassadeurs à la cour de Castille pour y traiter de son mariage avec l'infante dona Catherine, sœur de l'empereur. Ce souverain avoit alors une guerre très-vive à soutenir en Italie, & il avoit des dépenses énormes à faire; les mêmes ambassadeurs lui offrirent de la part du roi de Portugal une somme considérable, à condition que jusqu'au remboursement de cette somme, l'affaire des isles Moluques resteroit suspendue. Charles-Quint y consentit d'autant plus volontiers, qu'il étoit très-embarrassé pour fournir aux frais de la guerre; il consentit au mariage de l'infante, & ce mariage fut célébré à Crato avec la plus grande magnificence. Le commerce des Portugais aux Indes étoit fort

étendu; mais pour le rendre aussi florissant qu'il pouvoit l'être, il y avoit quelques obstacles à applanir, & quelques affaires à terminer avec les princes Indiens : *Jean III* y envoya le célèbre *Vasco de Gama*, qui, malgré les infirmités de son âge avancé, fit ce voyage, régla tout à la satisfaction des Portugais, & mourut peu de tems après avoir rendu à la nation cet important service. *Charles-Quint* desirant de resserrer de plus en plus l'union qu'il y avoit entre lui & *Jean III*, demanda en mariage & obtint l'infante *doña Isabelle*; & ce fut pendant les fêtes de cette union, que l'empereur *David*, qui occupoit le trône d'Abyssinie, & qui s'étant rendu si célèbre sous le nom de *Prêtre-Jean*, étoit connu alors sous celui de *Grand Negus*, envoya à la cour de Lisbonne un ambassadeur qui, après quelque tems de séjour, alla à Rome rendre, dit-on, de la part de son maître, l'obédience au pape. *Jean III* n'étoit rien moins que superstitieux ou fanatique; cependant sa piété mal-entendue, occasionna, contre son intention, bien des maux à ses peuples: sous prétexte de quelques excès scandaleux commis par les Juifs, ou que peut-être on leur attribua, le clergé affectant les plus vives alarmes pour la religion qui, pour se soutenir & se venger à si peu besoin du secours impuissant des hommes, sollicita vivement le roi d'introduire l'inquisition dans ses états, lui promettant que ce tribunal seroit un monument de piété qui attireroit perpétuellement la bénédiction du ciel sur la nation. *Jean III* eut la facilité de céder aux importunités des ecclésiastiques; l'inexorable & sanguinaire inquisition fut introduite, & l'on fait quel genre de bénédiction les Portugais ont retiré de cet horrible tribunal. Des projets plus importants occupoient *Charles-Quint* en Espagne, il y faisoit d'immenses préparatifs, & ne négligeoit rien pour s'assurer du succès de l'expédition qu'il méditoit contre les Maures d'Afrique. *Don Louis*, Infant de Portugal, voulut servir dans cette guerre, s'embarqua, passa la mer avec la flotte Espagnole, & se distingua dans cette expédition, aussi brillante qu'inutile. *Don Louis* eût mieux fait d'aller servir plus utilement sa patrie dans l'Inde, où les Portugais étoient menacés d'une ruine

entière par *Soliman II*, empereur des Turcs: ce violent orage se dissipa pourtant, & la valeur des troupes Portugaises l'emporta sur le nombre & la fureur indisciplinée des Mahométans. La nouvelle de ces succès remplit de joie la cour de Lisbonne; mais cette grande satisfaction fut bien tempérée par les malheurs qui fondirent sur la famille royale: le prince *don Philippe*, âgé de six ans, fils aîné de *Jean*, & l'héritier présomptif de la couronne, mourut; & le roi n'étoit pas encore consolé de cette perte, lorsqu'il fit celle de l'impératrice *Isabelle*, sa sœur: il regrettoit cette princesse, quand il eut à pleurer *don Antoine*, *don Alphonse*, & *don Edouard*, ses trois fils, qui moururent dans l'enfance, & tous trois presque en même tems: comme si cette perte n'eût point encore été assez accablante, il eut à soutenir la plus noire & la plus imprévue des trahisons, de la part de l'homme dont il se desioit le moins, de *Michel de Sylva*, évêque de Viseu, frere du comte de *Pontalegre*, & secrétaire du cabinet. *Sylva* ambitionnoit la pourpre romaine, & il négocioit secrètement à Rome pour l'obtenir; elle lui fut promise, à condition qu'il révéleroit les secrets de son maître. L'ambitieux & perfide *Sylva* ne balança point, il prit quelques papiers très-importans, alla à Rome, & les livra pour le chapeau de cardinal: indigné de tant de noirceur, *Jean III* déclara *Sylva* traître à l'état; il lui ôta tous ses bénéfices, le degrada de noblesse, & défendit à tous ses sujets d'avoir aucune sorte de correspondance avec lui, sous peine d'en courir son indignation; & fit sévèrement renfermer le comte de *Pontalegre*, pour avoir écrit à son frere. *Jean* étoit le plus doux des hommes; mais dans cette circonstance, l'indulgence eût pu devenir funeste; & cet acte de rigueur fit le plus grand effet parmi les seigneurs de la cour. Le calme succéda à ces tems orageux; le roi de Portugal donna en mariage l'infante *doña Marie*, sa fille, à *don Philippe*, fils de l'empereur. Le commerce Portugais fleurissoit dans les Indes, & ses produits enrichissoient le Portugal: le peuple étoit heureux; le roi l'étoit lui-même; il fit les plus utiles réglemens pour maintenir, accroître même cette prospérité; mais ne pouvant suffire à expédier toutes les

affaires, comme il l'avoit fait jusqu'alors, il en remit l'expédition à divers conseils; & cette méthode qu'il crut très-sage, pensa causer la décadence du royaume. La méfintelligence & la corruption se glissèrent dans ses conseils; les affaires ne s'y terminoient point, on s'y expédioient trop précipitamment & contre toutes les regles de l'équité: malheureusement pour la nation, le roi ne s'aperçut que trop tard de ces abus; & la découverte qu'il en fit, le pénétra d'un tel chagrin qu'il en mourut. Mais pendant que ces abus régnoient à son insçu dans les conseils, persuadé que la plus exacte intégrité y préfidoit, il ne s'occupoit que des plus importantes affaires; il maria le prince Jean son fils, avec doua Jeanne, fille de l'empereur; & dans le même temps il envoya, pour les former dans l'art de la guerre, dans celui des négociations, & même aux affaires du commerce, plusieurs jeunes gens dans les Indes, & entr'autres, le célèbre Camoëns, qui chanta si dignement les exploits de ses compatriotes. Tandis que ces jeunes militaires alloient porter dans les Indes la terreur des armes Portugaises, *Jean III* éprouvoit encore dans sa famille un revers bien sensible à son cœur, le mariage de son fils étoit heureux, la jeune princesse étoit grosse; mais son jeune époux se livra avec tant d'exces aux plaisirs de l'amour, qu'il fut attaqué d'une fièvre lente, devenue en très-peu de jours si violente, qu'il en mourut. Cette perte consterna la cour, *Jean III* en fut inconsolable, mais l'amertume de ses regrets ne l'empêcha point de s'occuper des soins qu'il croyoit devoir aux affaires du gouvernement; il pourvut à la défense du Brésil par la construction des forts qu'il ordonna d'y bâtir, & beaucoup plus encore par le soin qu'il eut d'envoyer dans ces pays des missionnaires intelligens, chargés de travailler à la conversion des naturels. Ces missionnaires eurent d'autant plus de succès, qu'ils étoient aussi attentifs à civiliser les peuples, qu'à les accoutumer à l'éclat de la lumière de l'évangile. Don Louis, duc de Béja, infant de Portugal, faisoit les délices de son pere & l'espérance de la nation, il mourut aussi, & renouvela les douleurs encore mal étouffées du sensible *Jean III*; il est vrai que l'infant don Louis étoit à tous égards bien digne

de l'amour de son pere, & des larmes que les Portugais attendris donnerent à sa mort: on assure qu'il surpassoit tous les princes de son temps en lumieres, en pénétration, en piété, en courage & en générosité. *Jean III* cherchant à se distraire de la douleur profonde où cet événement l'avoit plongé, résolut de porter le dernier coup à la réforme très-nécessaire des ordres religieux qu'il avoit déjà commencée & qu'il importoit beaucoup de terminer. Ce fut en travaillant à cette grande affaire qu'il découvrit les abus multipliés & révoltans qui s'étoient glissés dans les conseils: il vit combien ses sujets avoient souffert de ces abus, & il y fut si sensible, que sa santé en fut tout-à-coup altérée: on crut & il pensoit lui-même que le temps le rétablirait; mais se reprochant trop vivement la corruption de ses conseils, & ne pouvant détourner sa pensée des maux qui en étoient résultés, il fut attaqué d'une espee d'apoplexie qui ne lui laissa que le temps de voir que son terme approchoit: il s'y prépara sans crainte, sans regret; & quelques raisons qu'il eût de regretter la vie, il mourut avec autant de tranquillité que de résignation, le 6 juin 1557, dans la cinquante-cinquième année de son âge, & après un regne aussi sage que glorieux de trente-cinq années. Il fut aussi regretté de ses sujets qu'il en avoit été chéri, & nul de ses prédécesseurs n'avoit autant que lui mérité leur tendresse; ses voisins le respectèrent, ils s'empresserent tous de rechercher son amitié, soit par la haute estime qu'ils avoient pour ses vertus, soit qu'il fût, quoiqu'ami de la paix, toujours en état de défendre les peuples & de faire la guerre.

JEAN IV, roi de Portugal, *Hist. de Portugal*. Lorsque Jean I, fils naturel de don Pedro-le-justicier, fut élevé sur le trône, auquel il n'avoit aucun droit, la nation elle-même regarda son avènement à la couronne comme l'ouvrage de la fortune, plus encore que comme la récompense des talens & des services signalés rendus à la patrie par cet illustre souverain. La révolution qui fit monter *Jean IV* sur le même trône, fut plus étonnante encore, & elle le fut d'autant plus, que ce royaume possédé depuis fort longtemps par l'Espagne, jalouse de le conserver, & régi par les ordres & sous les yeux d'un ministère actif & vigilant, ne

paroissoit rien moins que prêt à se soustraire à la domination Espagnole, mais que ne peut l'amour de la patrie, sur-tout lorsqu'il est irrité par la crainte fondée d'une servitude accablante ? ce fut à ce patriotisme, bien plus qu'à ses talens, que *Jean IV* fut redevable de son élévation; ce n'est pas que, si la royauté eût été sans interruption dans sa famille, il n'eût eu assez de mérite pour recevoir le sceptre que ses peres lui eussent transmis, car il avoit beaucoup de connoissances, & peu de souverains ont été aussi profondément, aussi habilement politiques que lui; mais pour passer du premier ordre de citoyens au rang suprême, il n'avoit par lui-même, ni assez d'ambition, ni assez de confiance, ni assez d'activité: & ce furent les circonstances, le vœu de ses concitoyens, la fidélité de ses partisans, la grandeur d'ame, les conseils, & la noble audace de son épouse, qui firent plus pour lui qu'il n'eût été capable de faire par lui-même. *Jean*, fils de *Théodose* de Portugal, duc de Bragançe, & d'*Anne*, fille de *Jean Fernandez*, duc de Frias, comptoit parmi les ancêtres une longue suite de rois; car il étoit petit-fils de *Catherine*, fille de *Edouard*, prince de Portugal, & fils du roi *Henri*. Mais quelque illustre que fût son origine, elle ne lui donnoit cependant aucune sorte de droit, ni seulement de prétention à la couronne. Les Espagnols s'étant rendus maîtres du Portugal, après la mort du cardinal *Henri*, en 1580, & l'ayant gardé sous les regnes de *Philippe II*, *Philippe III* & *Philippe IV*, il ne falloit pas moins qu'une révolution aussi subite & aussi surprenante que celle qui se passa sous ce dernier monarque Espagnol, pour donner de la consistance aux prétentions aussi foibles qu'éloignées de *Jean*; il naquit à *Villaviciosa*, le 13 mars 1604: l'histoire ne dit rien des vingt-six premières années de sa vie; on croit qu'il reçut une excellente éducation; mais on n'a point appris qu'il se fût distingué par aucun service éclatant, par aucune action bien importante: on fait seulement qu'à cet âge il succéda à son pere comme duc de Bragançe; & que, quoique trois ans après, il eût épousé *dona Louise* de *Guzman*, fille aînée de *Jean-Emmanuel Perez* de *Guzman*, duc de *Medina-Sidonia*, il souffroit tout aussi impatientement que

le reste des Portugais, le joug des Espagnols. Son épouse, née en Espagne, étoit alliée aux maisons les plus illustres de cette monarchie; mais par la noblesse de ses sentimens, par son mérite, ses talens & sa fermeté, portée jusqu'à l'héroïsme, elle étoit infiniment au-dessus de sa haute naissance, & ne s'occupoit qu'à inspirer à son mari des idées d'élévation, & à fortifier la haine qu'il partageoit avec ses compatriotes, contre l'altière dureté de la domination Espagnole. Le peu d'ambition du duc de Bragançe & son indolence naturelle eussent peut-être & vraisemblablement rendu les conseils inutiles; si les Portugais irrités des vexations auxquelles ils étoient sans cesse exposés, n'eussent enfin conçu le desir le plus véhément de recouvrer leur liberté, & de s'affranchir pour jamais du despotisme qui les opprimoit. La nation étoit mécontente, & les occasions de se soulever ne lui manquoient pas; mais elle avoit besoin d'un chef, & elle jeta les yeux sur le duc de Bragançe, qui étoit à la fleur de son âge; d'ailleurs petit-fils de *Jean* duc de Bragançe, qui avoit été l'un des concurrents de *Philippe II*, lors de la mort du cardinal *Henri*; mais *Jean* paroissoit le moins propre des hommes pour conduire une aussi grande entreprise, & amener une révolution; tranquille & modéré jusqu'à l'indolence, il vivoit à la campagne avec beaucoup de magnificence, mais dans le plus grand éloignement de toute sorte d'affaires: époux empressé, pere tendre, maître généreux, voisin sociable, il se contentoit de faire les délices de sa famille & des gentilshommes des environs, qui n'envioient point ses richesses, parce qu'il ne les employoit qu'à faire du bien: sa tranquillité empêchoit les Espagnols de prendre quelque ombre de l'affection que le peuple lui témoignoit, & ils étoient fort éloignés de le croire capable d'excoiter jamais des troubles; ce n'est cependant pas qu'il ignorât les droits qu'il auroit à la couronne, si le royaume venoit à se séparer de l'Espagne; ce n'est pas qu'il ne vit avec douleur la triste situation de ses concitoyens, & qu'il ne fût très-sensible à la conduite arbitraire & aux vues des ministres Espagnols; mais il ne témoignoit, ni tristesse, ni ressentiment; & à son humeur égale, on ne lui eût point sup-

posé le desir de devenir plus grand qu'il n'étoit. Quelques historiens prétendent que sa patience & sa tranquillité apparentes, étoient alors le voile dont il couvroit sa prudence consommée & la plus fine politique : il me semble que c'est juger fort précipitamment des sentimens qu'avoit alors le duc de Bragançe, par sa conduite & sa maniere de penser lorsqu'il fut sur le trône ; & c'est se tromper, ce me semble. Le duc de Bragançe devenu roi, eut sans doute moins de peine qu'un autre à couvrir ses projets politiques des apparences de la plus grande tranquillité, parce que cette espece d'indolence lui étoit très-naturelle ; mais avant que de parvenir à la royauté, il me paroît qu'il n'avoit, ni l'ambition de régner, ni le desir de susciter les mouvemens & les troubles qui le firent régner ; & ce qui le prouve, à mon avis, furent les efforts qu'il fit sur lui-même, & la peine qu'on eut à le déterminer à se laisser porter sur le trône. La duchesse de Bragançe étoit vive au contraire, prompte, franche, sans détour, sans dissimulation ; la vue la plus éloignée du sceptre l'enflamma d'ambition, & ce fut elle, en très-grande partie, qui fit prendre à son époux la résolution de se laisser proclamer. Cependant la rigueur outrée des Espagnols révolta les Portugais, ils se souleverent dans quelques provinces ; il y eut à Evora une sédition, le peuple nomma le duc de Bragançe, & lui envoya même des députés, qui lui offrirent s'il vouloit se mettre à la tête des mécontents, la vie & les biens de tous les habitans d'Evora ; soit que le duc jugeât qu'il n'étoit point temps encore de se montrer à déconvert, soit qu'il fût effrayé de la grandeur & du danger de l'entreprise, il rejetta ces offres, alla lui-même apaiser le tumulte, s'en fit un mérite à la cour de Madrid, & se servit du crédit qu'il y avoit pour obtenir la grace des habitans d'Evora, que l'on vouloit punir avec sévérité. Des vexations nouvelles vinrent bientôt ajouter au mécontentement général : par le plus tyrannique abus de sa puissance, le ministère Espagnol, sous le prétexte de la guerre que l'Espagne faisoit aux Catalans révoltés, ordonna aux seigneurs Portugais d'assembler leurs vassaux, de se mettre à leur tête, & de se tenir prêts à marcher : les

seigneurs obéirent & furent arrêtés. Cet acte de despotisme fut suivi de la création d'une foule d'impôts, plus accablans les uns que les autres. Le peuple murmuroit, une découverte à laquelle il ne s'attendoit pas le rendit furieux : quelques lettres de Vasconcellos, secrétaire d'état Espagnol, dévoilerent aux Portugais les projets de la cour de Madrid qui s'attendant à cette découverte & aux soulèvemens qu'elle occasionneroit, se proposoit de les faire servir de prétexte à l'exécution du dessein qu'elle avoit formé d'accabler les Portugais & de les priver de l'ombre de liberté qu'on leur avoit laissée. Les lettres de Vasconcellos irritèrent violemment le peuple ; & son ressentiment fut encore excité par Jean Pinto Ribeyro, qui, intendant de la maison du duc, étoit un homme actif, entreprenant, adroit, ingénieux, plein de zèle pour son maître, dont il avoit l'entière confiance : par ses observations sur les excès du despotisme Castillan, sur la résolution que cette cour paroissoit avoir prise de ruiner entièrement l'état, d'y précipiter le commerce dans la plus irréparable décadence, & d'y éteindre le génie des sciences & des arts, il enflamma ceux qui s'intéressoient au bien de la patrie ; & de ce nombre furent don Rodrigue d'Acunha, archevêque de Lisbonne, piqué contre la vice-reine qui avoit élevé à la primatie de Brague, Mattos de Norogna, don Michel d'Almeida, don Antoine, & don Louis d'Almade, pere & fils, Mello grand veneur, don George, frere de Mello, don Louis d'Acunha, neveu de l'archevêque, don Pedre Mendoza, & plusieurs autres seigneurs & officiers de la maison royale. Pinto se donna tant de soins, que tous ces mécontents se rassemblèrent ; & sous le secret le plus inviolable, formerent une conjuration, dont le premier objet fut de détruire en Portugal la puissance Espagnole, & le second, de placer le duc de Bragançe sur le trône. Pinto, soit pour ne pas compromettre son maître, soit qu'il ne voulût qu'exciter de plus en plus les conjurés, leur dit qu'il ignoroit les sentimens du duc de Bragançe, relativement à la couronne qu'on paroissoit disposé à lui offrir ; qu'il le connoissoit sans ambition, & content de ses vastes & riches possessions ; mais qu'il le connoissoit aussi

prêt à sacrifier & ses biens & sa vie pour servir ses concitoyens. Alors les conjurés délibérèrent que s'ils ne pouvoient faire autrement, ils forceroient le duc, quand la conjuration seroit prête à éclater, d'accepter la couronne. Cependant, quelque secrètes que fussent les conférences des conjurés, & quoiqu'il ne parût point y avoir aucune sorte de liaison entr'eux & le duc de Bragance, le comte-duc d'Olivarès en eut quelque soupçon; & croyant tout renverser, il nomma le duc de Bragance général des troupes, avec ordre d'aller visiter toutes les places; mais en même temps, il ordonna aux gouverneurs Espagnols, de quelques-unes de ces places de se saisir de ce général: celui-ci rendit inutile cet ordre, il visita les places, & se fit respecter; il s'attacha les habitans de tous les lieux où il séjourna & marcha si bien accompagné, qu'il eût été très-dangereux de songer à l'arrêter. Le comte-duc d'Olivarès avoit prévu toutes les difficultés, & par ses ordres, Olorio, amiral de la flotte Espagnole, qui croisoit sur la côte du Portugal, invita le duc de Bragance à venir dîner sur son bord; & s'il y eût été jamais le Portugal ne se seroit soustrait à la domination Espagnole; mais par bonheur pour le duc, qui peut-être se fût rendu sur le bord d'Olorio, une violente tempête survint, fit périr la plupart des vaisseaux de cette flotte, & dispersa le reste; ainsi jusqu'aux élémens, tout secondoit les conjurés, qui, pour fixer le jour & le moment de l'exécution de leur grand projet, n'attendoient plus que le consentement du duc de Bragance, ils le lui demandèrent, il parut irrésolu, les pria de lui donner du temps pour se déterminer, & se décida enfin par les avis d'Antoine Paez-Viegas, son secrétaire, & sur-tout d'après les mâles & généreuses réflexions de la duchesse, son épouse. L'exécution de l'entreprise fut remise au samedi premier décembre 1640: ce jour arrivé, les conjurés, au nombre de cinq cents, se divisèrent en quatre troupes, & se rendirent au palais par différens chemins. A huit heures du matin Pinto tira un coup de pistolet; à ce signal tous les conjurés avancèrent brusquement, chacun du côté qui lui étoit prescrit; Mello & son frere, suivis d'une foule de citoyens armés, se jetterent sur la compagnie Espagnole qui étoit de gar-

de devant le palais, pénétrèrent dans le corps-de-garde, & obligèrent l'officier & les soldats qui y étoient, à se rendre, & à crier comme eux, *vive le duc de Bragance*. D'Almeida & sa troupe fondirent sur la garde Allemande, qui fut défilée & mise en fuite; Pinto & les siens entrèrent dans le palais, & monterent à l'appartement du secrétaire Vasconcellos; Antoine Corrêa, l'un des commis du secrétaire, fut la première victime qui tomba sous les coups de Menezes: Vasconcellos effrayé se cacha dans une grande armoire; sous un tas de papiers; mais il n'échappa point aux recherches des conjurés qui, l'ayant découvert, le massacrerent & le jetterent par la fenêtre, en criant: *le tyran est mort, vive la liberté & don Juan, roi de Portugal*. La vice-reine, voulut faire quelque résistance, mais elle fut enfermée dans son appartement; tous les Espagnols, soit dans le palais, soit dans la ville, furent arrêtés. Il n'y avoit encore qu'une partie de la conjuration d'exécutede; les Espagnols étoient maîtres de la citadelle, & de-là ils pouvoient donner entrée aux troupes Espagnoles: les conjurés allerent trouver la vice-reine, & lui demanderent de signer un ordre au gouverneur de livrer la citadelle; la vice-reine refusa; mais elle fut si vivement menacée, qu'elle l'expédia, dans l'espérance que le gouverneur Espagnol voyant le peuple en armes devant la citadelle, & entendant les menaces qu'on lui faisoit de le mettre en pieces, lui & la garnison, s'il ne se rendoit pas, n'hésita point; & enchanté d'avoir un prétexte plausible, il remit la citadelle aux conjurés qui, n'ayant plus rien à faire pour le succès de la révolution, dépêcherent Mendoze & Mello au duc de Bragance, pour lui apprendre la grande nouvelle de son élévation au trône: dans le même temps on envoya des courriers dans toutes les provinces, pour rendre grâces à Dieu de ce que le Portugal avoit enfin recouvré la liberté, avec ordre aux magistrats de faire proclamer roi le duc de Bragance, & de s'assurer de tous les Espagnols qu'on y trouveroit. Cependant le duc de Bragance arriva à Lisbonne, dont la plupart des habitans étoient sortis en foule pour aller au-devant de leur nouveau souverain, qui entra dans la capitale, y fut proclamé au bruit des acclamations, & solennellement

nellement couronné. Sa puissance souveraine fut également reconnue sans contradiction au Brésil, dans les Indes aussitôt que l'on y fut instruit de la révolution, ainsi que chez toutes les puissances de l'Europe qui n'étoient point dans la dépendance de la maison d'Autriche. Quelque paisible toutefois que parût l'avènement de *Jean IV* à la couronne, ce calme extérieur cachoit les plus pernicious desseins. Les princes du sang n'avoient vu qu'avec des yeux jaloux l'élévation du nouveau souverain; plusieurs seigneurs dont les terres étoient du domaine de la couronne craignoient d'être dépossédés, & cette crainte les rendoit très-mal intentionnés. L'archevêque de Brague fort attaché à la vice-reine & aux Espagnols, démêla ces mécontentemens, les aigrit autant qu'il fut en lui, se ligua avec plusieurs seigneurs, forma le plan d'une conspiration, en faveur du rétablissement de la domination Espagnole; y fit entrer les Juifs, auxquels il promit la tolérance, & prit les plus sages mesures pour renverser le gouvernement actuel. Les Juifs à un jour convenu, devoient mettre le feu en différens quartiers de Lisbonne; en même temps les conjurés du palais devoient en ouvrir la porte aux autres: on devoit poignarder le roi, s'assurer de la reine & de ses enfans, tandis que l'archevêque de Brague, accompagné du clergé, marcheroit, précédé de la croix, dans la ville pour apaiser le peuple, qui seroit aussi réprimé par les troupes Espagnoles prêtes à entrer dans la ville. Le jour de l'exécution de cette conjuration approchoit, lorsque *Jean* en fut informé: il feignit de l'ignorer, & prit avec la rare prudence, toutes les précautions qui pouvoient l'empêcher. La veille du jour fixé par les conjurés, il fit entrer, sous prétexte d'une revue générale, toutes les troupes qui étoient en quartier dans les environs; il appella au conseil les principaux d'entre les conjurés, il furent arrêtés sans éclat; & dans le même temps, on s'affueroit dans la ville du reste des conspirateurs. Leur procès fut bientôt instruit, ils avouèrent leur crime: le marquis de Villaréal & son fils, le comte d'Armamur & Augustin-Emmanuel, furent décapités; le secrétaire de l'archevêque de Brague & quatre autres furent pendus:

Tom XVIII. Partie, I.

quant à l'archevêque & au grand inquisiteur, ils furent condamnés à une prison perpétuelle. Cette conspiration dissipée, *Jean IV* convoqua les états, & s'y fit admirer par sa modération & son défintéressement. Le comte-duc d'Olivarès, encore plus furieux que son maître de la perte du Portugal, ne respiroit que vengeance: les Portugais s'attendant à une guerre aussi longue que meurtrière, & animés eux-mêmes de la plus violente haine contre les Espagnols, se préparèrent à une vigoureuse défense; & agresseurs eux-mêmes, ils entrèrent dans l'Estremadure Espagnole, où don Mathias d'Albuquerque, à la tête d'un corps de six mille hommes d'infanterie & de douze cents chevaux, battit complètement une petite armée Espagnole de sept mille hommes d'infanterie & de deux mille chevaux. Cette victoire ralentit beaucoup, sinon la haine des Espagnols; du moins leurs hostilités, & il est vrai que la valeur des Portugais, leur zèle pour leur roi, & leur ardeur à soutenir la révolution qui leur avoit rendu la liberté, ne donnoient pas au roi d'Espagne de grandes espérances de recouvrer ce royaume. Ne pouvant s'en emparer à force ouverte, le ministère Espagnol fit proposer que, si le roi *Jean IV* vouloit renoncer à cette couronne, Philippe lui céderoit la Sicile; mais cette proposition fut reçue & rejetée comme elle devoit l'être. Les Espagnols ne pouvant rien gagner, en revinrent à leurs anciennes voies d'intrigue & de complot; ils corrompirent un malheureux qui promit de tuer le roi d'un coup de fusil; mais qui ayant eu l'indiscrétion de laisser transpirer son projet, fut arrêté & puni de mort. *Jean IV* délivré des inquiétudes que lui avoient causées ces complots, ne s'occupa que des soins du gouvernement; il forma la maison du prince Théodose, son fils, dont les rares qualités & les talens supérieurs le consoloié de la perte sensible de l'infant Edouard, son frere, qui mourut de poison ou de chagrin, après un temps considérable de captivité à Milan, détenu par les Espagnols. Cependant, quelque tendresse que le roi eût marquée jusqu'alors pour Théodose, il y eut bientôt de la méfiance entre eux, & elle eut de fâcheuses suites. Mal conseillé par quelques

seigneurs turbulens, le jeune Théodose quitta tout à coup la cour, & alla se rendre à Elvar. *Jean* offensé de cette démarche, lui envoya ordre de revenir sur le champ; le prince n'obéit qu'après avoir résisté, & il fut froidement accueilli par son pere. Quelques mal-intentionnés prirent occasion de cet accueil pour animer le peuple contre *Jean IV*. On plaignit Théodose, on murmura, & le roi pour étouffer ce mécontentement, nomma son fils généralissime de l'armée; mais il l'écarta des affaires, & ne lui permit plus d'entrer au conseil. Cette apparence d' dureté fit murmurer plus hautement; mais *Jean*, qui ne croyoit pas devoir communiquer à personne les raisons de sa conduite, suivit le plan qu'il s'étoit fait, & s'inquiéta peu des fausses conjectures qu'on répandoit sur sa sévérité. Son projet étoit de reculer, autant qu'il le pourroit, la guerre contre les Espagnols; d'ailleurs, il avoit fait secrètement un traité avec plusieurs grands d'Espagne pour réunir le Portugal à la Castille, en mettant Théodose sur le trône, & en transférant le siege de la monarchie à Lisbonne: mais ces secrets n'étant point de nature à être encore confiés à la jeunesse du prince, il ne l'avoit exclu du conseil que par intérêt pour lui-même: cependant Théodose ne concevant point le motif de cette rigoureuse froideur; en fut si pénétré, qu'il tomba malade; ne put être rendu aux larmes; ni aux vœux de la nation; mourut, & accabla *Jean IV* de douleur, son chagrin fut encore aigri par la mort de l'infante dona Jeanne sa fille aînée: mais quelle qu'eût été la cause de la maladie de Théodose, & quelqu'empressement que les mal-intentionnés témoignassent à le rapporter au chagrin qu'on lui avoit donné, *Jean* peu sensible à ces injurieuses imputations, garda le silence, & ce ne fut qu'après la mort, que l'on découvrit le véritable motif de la conduite qu'il avoit tenue avec son fils. Après avoir pris toutes les précautions qui pouvoient lui assurer le succès de ses desseins *Jean IV* voyant ses troupes bien disciplinées, & sa cavalerie accrue, commença les hostilités contre l'Espagne, fit des incursions heureuses, eut de grands succès, qui furent balancés par la perte de l'isle de Ceylan; d'où par leurs propre faute, leur

licence & l'avidité de leurs chefs, les Portugais furent chassés. *Jean* supporta cette perte avec ce sang-froid apparent qu'il montrait dans les circonstances les plus critiques: il songea aux moyens de se dédommager de ce désastre, & continua à s'occuper sans interruption, du bien public; il s'y appliqua si assidument qu'il ne paroïssoit point s'apercevoir de l'affoiblissement de sa santé; mais bientôt il admisa la reine dans tous les conseils, & ce ne fut qu'à cette démarche que l'on ne douta plus qu'il ne connût lui-même le danger où il étoit: il le cachoit tout autant qu'il pouvoit à ses peuples, parce qu'il connoissoit leur affection; & afin de leur persuader que la maladie n'étoit qu'une indisposition passagère, il alloit tous les jours à la chasse dans le peu de momens où il se permettoit de se distraire des affaires: mais son estomac étoit entièrement ruiné, ses forces l'abandonnerent, il tomba dans un épuisement total: & jugeant qu'il touchoit à son dernier instant, il fit venir ses enfans, les embrassa, leur donna les plus sages conseils, en donna de très-utiles à la reine, sur la maniere dont elle devoit exercer la régence; réconcilia entr'eux plusieurs seigneurs qu'il avoit fait arrêter pour empêcher les suites de leurs querelles particulières, pria & exhorta les ministres à rester fideles à ses enfans & à l'état; vit approcher avec tranquillité le moment fatal, & mourut en héros, en grand homme, & ce qui vaut encore mieux, en homme juste & paisible sur sa vie passée, le 6 novembre 1656, âgé de 53 ans, & au commencement du dernier mois de la seizième année de son regne. Il fut aimé, il mérita de l'être, & je ne citerai qu'un trait pour prouver à quel point il aimoit ses sujets & les remontrances qu'on lui faisoit. Un jour qu'il sortoit à cheval de Lisbonne pour aller à la chasse, le lieutenant civil se présenta devant lui, & après lui avoir fait une profonde révérence, prit le cheval par la bride & le ramena au palais, *Jean* sourit, remercia le lieutenant civil, s'occupa d'affaires importantes, & pour ce jour, renonça au plaisir de la chasse. Il respectoit l'église, mais il savoit contenir les ecclésiastiques, lorsqu'ils s'oublíoient. Il recevoit les confiscations que l'inquisition prononçoit en sa faveur;

mais il ne manquoit pas de les rendre, aussi-tôt aux familles de ceux sur qui ces biens avoient été confisqués. Cette bienfaisance qui n'étoit point du tout analogue au caractère dur & avide des inquisiteurs, les ulcéra, & ils en firent des plaintes que le roi méprisa; ils se turent par crainte; mais à peine, il fut mort que le sacré tribunal fit dire à la régente que, par cette conduite, le roi avoit encouru la peine d'excommunication, & qu'on n'eût point à l'enterrer, qu'il n'eût été absous; la reine voulut bien se prêter à cette ridicule scène, & les inquisiteurs se rendirent gravement au palais, où ils donnerent solennellement l'absolution au corps du roi. Sans doute ils crurent par cet abus de cérémonie triompher du souverain après sa mort, & se venger de la soumission forcée à laquelle il les avoit contraints durant sa vie.

JEAN V, roi de Portugal, *Hist. de Portugal*, avec des talens médiocres, mais d'excellentes intentions, un roi peut rendre ses sujets aussi heureux & ses états plus florissans qu'ils ne pourroient le devenir sous le souverain le plus recommandable par la supériorité de ses talens, mais qui seroit moins empressé de faire le bonheur de ses peuples, qu'ambitieux de se rendre célèbre par de vastes entreprises ou des conquêtes éclatantes. Jean V ne fut pas animé du desir d'acquiescer de la célébrité; l'amour du bien public fut le motif de sa conduite, de ses actions, l'ame & le but de ses projets; ils réussirent presque tous, parce que n'en formant aucun qui ne dût concourir à maintenir ou à perpétuer la félicité publique, il en suivoit assidument l'exécution, quelques obstacles qui survinssent, quelques difficultés qu'il eût à surmonter. Sa fermeté parut en plus d'une occasion opiniâtre; on se trompoit, elle n'étoit que réfléchie & fondée sur l'espérance du succès. Quelquefois il parut inconstant & léger, on se trompoit encore; ses démarches étoient guidées par la plus sage prudence; ses engagements qu'il avoit contractés étoient pour lui des loix sacrées: mais il regardoit aussi comme une obligation plus indispensable encore, de se détacher de ses engagements lorsqu'ils devenoient nuisibles à ses peuples; & en cela, il eut pour maxime qu'un prince peut être fidèle à ses alliés, sans cepen-

nant préférer leurs intérêts aux siens propres. Fils du roi don Pedre & de la princesse Marie - Sophie de Neubourg, Jean V n'avoit que dix-sept ans, lorsqu'à la mort de son pere il monta sur le trône de Portugal, en 1706, l'Europe presque entière étoit alors embrasée des feux de la guerre, au sujet de la succession d'Espagne. Le premier soin de Jean fut de faire avertir les puissances maritimes, qu'il tiendrait fidèlement les engagements de son pere, & qu'il ne négligerait rien pour pousser la guerre avec la plus grande vigueur; & en effet, les troupes jointes à celles du roi Charles & des Anglois, entrèrent en Castille, eurent quelques succès, formerent même le siege de Valena, qu'on abandonna fort inconsidérément, marcherent à la rencontre des François & de leurs alliés, & furent complètement battus. Les Portugais souffrirent cependant beaucoup moins de cette défaite que les troupes auxiliaires, parce qu'ils étoient commandés par le marquis Das Minas, qui fit sa retraite en très-habile capitaine. Peu alarmé de ce revers, Jean V fit déclarer par son ambassadeur à Londres, qu'il ne regardoit point cet échec comme irré-médiable; & qu'inviolablement attaché à la cause du roi Charles, il étoit toujours disposé à faire les plus grands efforts pour la soutenir, parce qu'il étoit intimement persuadé que le commerce Britannique & Portugais avoit tout à craindre, tant que le duc d'Anjou resteroit en Espagne. Le roi de Portugal craignoit alors si peu les suites de la victoire remportée par ses ennemis, que s'occupant sérieusement à sonserire aux vœux de la nation, qui le pressoit de se donner un héritier, il envoya le comte de Villa-Major à la cour de Vienne, pour demander en mariage l'archiduchesse Marie-Anne, seconde fille de l'empereur Léopold; elle lui fut accordée; & pendant la célébration de ce mariage, les Portugais reçurent du Brésil la plus riche & la plus nombreuse flotte qui en fût venue jusqu'alors. L'union de Jean V avec l'archiduchesse resserroit des liens qui attachoient ce souverain à la cause de Charles. La cour de France fit cependant beaucoup de tentatives pour détacher le roi de ses alliés; mais bien loin de se laisser gagner, il fit les plus grands préparatifs;

remplit les magasins, fit de nouvelles levées, mit sur pied une armée nombreuse, qui, jointe à celle des alliés, étoit formidable, mais par malheur, fort peu disciplinée en sorte que la campagne ne fut pas heureuse; au contraire, cette grande armée fut battue par les Espagnols, qui pourtant ne profitèrent point de leur victoire, autant qu'ils l'eussent pu, & qu'on s'y attendoit. *Jean* ne se découragea point, & il songeoit aux moyens de se dédommager de cette disgrâce; lorsqu'à Lisbonne il s'éleva une dispute qui eut des suites d'autant plus fâcheuses, qu'elle jeta beaucoup de més-intelligence entre les Portugais & leurs alliés. Avant le regne de don *Pedre*, les ministres étrangers jouissoient en Portugal d'immunités très-étendues; ces prérogatives blessant la prééminence de don *Pedre*; il les abolit, & les réduisit aux franchises dont les ministres jouissoient chez les nations étrangères. Cette innovation fit murmurer ceux qui s'en crurent lésés; mais par sa prudence, don *Pedre* étouffa cette affaire; il n'y avoit eu depuis aucune sorte de dispute, ni de prétention à ce sujet. Malheureusement l'orgueil de l'évêque & prince de *Lamberg* renouvella cette affaire: étant à Lisbonne en qualité d'ambassadeur de sa majesté Impériale, quoiqu'incognito, il trouva fort offensant que les officiers de justice passassent devant son hôtel, tenant dans leurs mains la baguette blanche levée, ce qui en Portugal est l'attribut des charges de ces officiers. Le prince de *Lamberg* donna ordre à son suisse de les chasser; le suisse ne fut pas le plus fort: les officiers de justice refuserent de retourner sur leurs pas, & il y en eut un qui fut frappé très-rudement. *Jean V* informé de cette aventure, en fut très-irrité, & fit dire à l'ambassadeur qu'il eût à renvoyer son suisse, ou à ne plus se montrer à la cour. Par la médiation de quelques grands, cette affaire n'eut point alors de suites. Mais peu de temps après, l'évêque de *Lamberg*, toujours ulcéré de l'affront qu'il croyoit avoir reçu, engagea l'ambassadeur de *Charles III* à user de voie de fait, & cet ambassadeur envoya tous ses domestiques empêcher non-seulement cette classe d'officiers de passer devant la porte, mais contraindre les magistrats qui passaient en carrosse

de prendre un autre chemin. Le roi fit écrire & notifier très-vivement les volontés à cet ambassadeur, qui se ligua avec le reste des ministres étrangers, & ceux-ci faisant cause commune, refuserent opiniâtrément de se conformer aux intentions du roi. Leur résistance devint si soutenue, & elle fut poussée avec tant d'opiniâtreté, que *Jean V* leur envoya ordre de sortir dans vingt-quatre heures de Lisbonne, où il fit en même temps entrer quatre régimens de cavalerie. Les ministres furent contraints de plier, & le roi très-indigné de leur procédé, se refroidit beaucoup pour des alliés dont les ambassadeurs prétendoient lui donner des loix dans ses propres états. C'est à cette malheureuse querelle qu'on attribua le refus constant que *Jean* fit, sous divers prétextes, d'envoyer des secours & des troupes au roi *Charles*, qui avoit eu de très-grands avantages en Espagne, & qui en eût eu de beaucoup plus importants, s'il eût été mieux secondé. Les alliés se plaignirent amèrement: le roi de Portugal répondit à leurs plaintes avec beaucoup de fermeté, & prouva même qu'il avoit été au-delà de ses engagements, tandis qu'ils n'avoient rempli qu'une partie, encore même très-foiblement, des conditions auxquelles ils s'étoient soumis. Et il est vrai que, même dans le feu de cette dispute, *Jean V* combattoit vivement pour le roi *Charles* contre les Espagnols. Le comte de *Villaverde* agissant offensivement par ordre de son maître, prit *Mirande* & plusieurs autres places considérables, mit le pays à contribution, & eût vraisemblablement porté ses conquêtes plus loin, si le marquis de *Bai* n'eût dans le même temps fait une irruption en Portugal, où il alla mettre le siège devant *Elvas*, ce qui obligea l'armée Portugaise de revenir, & sa présence contraignit les Espagnols de se retirer. Malgré ces différentes opérations, les alliés inspec-toient vivement la bonne-foi des Portugais, & leur défiance n'étoit pas tout-à-fait destituée de vraisemblance. Car, pour les alarmer, les François avoient répandu qu'ils venoient de faire un traité secret avec le Portugal; & afin de donner plus de confiance à ce bruit, ils firent en effet quelques propositions à la cour de Lisbonne, tandis qu'ils attaquoient les Portugais en Amérique. Mais

leurs propositions ne furent point accueillies, & leur entreprise sur Riojanciro fut repoussée avec beaucoup de perte : ils se vengerent cruellement ensuite, & leur succès eut une funeste influence sur les affaires de Portugal. En effet, la campagne suivante fut plus malheureuse encore pour les alliés & pour les intérêts de Charles, que ne l'avoient été les précédentes campagnes. Le duc d'Anjou l'emporta sur son concurrent. Les alliés affoiblis & hors d'état de tenir contre la France & l'Espagne réunies, entrèrent en négociation, & le Portugal suivit l'exemple de l'Angleterre; les circonstances l'y obligeoient d'autant plus, que seul & sans appui, il n'étoit pas en état de résister à l'Espagne, gouvernée par un prince de la maison de Bourbon, maître de toutes les provinces de ce royaume, & qui venoit d'y établir une sorte de gouvernement militaire. Mais si la paix se rétablissoit en Europe, *Jean V* restoit toujours dans de vives inquiétudes, soit par les fâcheuses nouvelles qu'il reçut de quelques intrigues séditieuses formées au Brésil, causées par le mécontentement du peuple, & par les projets factieux de quelques grands, soit à cause des soupçons que lui donnoit la conduite de la cour de France, qui paroissoit peu disposée à interposer ses bons offices auprès du nouveau roi d'Espagne, pour assurer la paix entre les nations Espagnole & Portugaise. Cependant, à force de soins, de fermeté, d'inflexibilité même, *Jean* parvint à conclure la paix, aux conditions, à peu de chose près, qu'il avoit désirées; ce traité même fut plus avantageux aux Portugais qu'ils ne l'avoient espéré. Parvenu enfin à jouir d'un calme auquel il aspirait depuis si long-temps, le roi de Portugal se livra tout entier au bonheur de son peuple : voyant son royaume riche par le commerce, il voulut aussi l'embellir par les arts, & il leur donna des encouragemens si flatteurs, que bientôt on les y vit cultivés avec le plus brillant succès. *Jean* étoit fort pieux; mais il étoit tout au moins aussi jaloux de ce qu'on devoit à son rang, que zélé pour la religion. Il demanda au pape Clément XI le chapeau de cardinal pour l'abbé de Bicchi; malheureusement cet abbé s'étoit fait de puissans ennemis, & ils le desservirent tant, que le pape re-

fusa de lui accorder les honneurs de la pourpre. *Jean* se sentit très-offensé; & si son ressentiment n'éclata point alors, il n'en eut pas dans la suite des effets moins fâcheux : mais lorsque Clément XI rejettoit cette demande, le roi de Portugal avoit dans sa famille des sujets de chagrin qui l'occupoient tout entier; soit par des vues de politique, soit par des raisons d'économie, il pressoit vivement son frere don Emmanuel de prendre les ordres sacrés; cet état ne convenoit point du tout à don Emmanuel; qui après s'être long-temps refusé aux sollicitations de son frere, fatigué enfin d'une importunité qui ne finissoit pas, quitta secrètement la cour, s'embarqua pour la Hollande, échappa au vaisseau que le roi avoit envoyé à sa poursuite, & entra au service de l'empereur contre les Turcs : la suite précipitée de don Emmanuel n'étoit pas la seule affaire qui occupât *Jean V*. Il venoit d'établir à Lisbonne, des académies d'arts, de sciences, de belles-lettres; l'inquisition n'avoit vu qu'avec des yeux jaloux ces établissemens si funestes à l'empire de la superstition. L'inquisiteur s'étoit plaint amèrement; & les plaintes n'ayant fait aucune sensation, il s'étoit formellement & très-audacieusement opposé à l'érection de ces académies : le roi *Jean V* traita avec mépris cette opposition, menaça l'inquisiteur de le punir de son insolence, & protégea les nouvelles académies, qui n'ont pu cependant encore prévaloir en Portugal contre l'inquisition. Toutefois, ces tracasseries n'empêchèrent pas le roi de donner la plus grande & la plus vigilante attention à tout ce qu'il croyoit pouvoir contribuer au progrès du commerce national, il fit à ce sujet d'excellens réglemens, des loix sages, & les institutions les plus utiles; & ce fut au milieu de ces occupations importantes, qu'il maria don Joseph, prince du Brésil, avec dona Marie-Anne-Victoire, l'aînée des infantes d'Espagne; & dona Marie infante de Portugal, avec don Ferdinand, prince des Asturies. *Jean V* n'avoit point oublié le refus de Clément XI, & il le sollicita de nouveau en faveur de l'abbé Bicchi; mais il efluya encore un refus plus marqué que celui qu'il avoit reçu précédemment. Ce procédé ulcra profondément

Jean V, qui défendit tout de suite à ses sujets d'avoir désormais aucune communication avec le saint siége ; aux ecclésiastiques de s'adresser au pape pour en obtenir des bulles, donnant au patriarche de Lisbonne le droit d'accorder des dispenses, de juger les affaires ecclésiastiques en dernier ressort, enfin, d'exercer à-peu-près toutes les fonctions de la papauté. *Jean* ne poussa pas son ressentiment aussi loin qu'on croyoit qu'il le porteroit. *Benoît XIII*, qui avoit succédé à *Clément*, mourut ; le roi de Portugal se réconcilia avec le successeur de ce pape, & parut desirer si fort ce raccommodement, qu'il ne songea pas même à insister sur l'élevation de *Bocchi* au cardinalat. Le reste du regne de *Jean* fut très-pacifique, à quelques démêlés près, soit au sujet du cérémonial dont il étoit fort rigide observateur, soit au sujet des prérogatives de son rang, dont il se montra toujours extrêmement jaloux. Il s'étoit proposé de ne jamais entrer dans les différends qui pourroient survenir entre les puissances Européennes, & il ne s'écarta point de son plan : en sorte que depuis l'époque du traité de paix qui avoit mis fin à la guerre qui s'étoit élevée au sujet de la succession d'Espagne, le Portugal jouit du calme le plus paisible pendant toute la durée du regne de ce souverain, qui, épuisé par le travail assidu auquel il s'étoit livré pour le bien de ses sujets, mourut le 31 juillet 1750, âgé de 60 ans, après avoir tenu le sceptre pendant 43 années. Il avoit pour maxime de ne jamais embrasser un parti qu'après avoir mûrement réfléchi sur ses avantages & ses inconvéniens ; mais il fut dans le constant usage de ne jamais abandonner le parti qu'il avoit pris, & il étoit à cet égard de la plus inébranlable opiniâtreté. Du reste, *Jean* fut minutieusement dévot, il n'eût tenu qu'à lui d'anéantir le tribunal de l'inquisition : mais il ne l'osa point ; & en cela, ce prince fut d'une malheureuse pusillanimité. (L. C.)

JEAN, *Hist. du Nord*, roi de Danemarck, de Suede & de Norwege. Il étoit fils aîné de *Christiern I*. Après la mort de ce prince, arrivée l'an 1481. *Jean* reclama la promesse que les états de Suede ; de Danemarck & de Norwege avoient solennellement jurée, de placer les trois

couronnes sur sa tête, & de rétablir la célèbre union de *Calmar*. Il convoqua à *Helmstadt* une assemblée des députés des trois royaumes : ceux de Danemarck & de Norwege le proclamèrent ; mais ceux de Suede manquèrent au rendez-vous. L'administrateur *Steensture* leur avoit ordonné de s'y trouver ; mais ses ordres ne furent point exécutés, ou plutôt cette défobéissance étoit combinée avec lui, parce qu'il craignoit que l'élection de *Jean* ne lui enlevât l'autorité dont il jouissoit en Suede. Malgré les efforts de *Steensture*, *Jean* fut proclamé à *Calmar*. Il ne restoit à l'administrateur d'autre ressource que d'imposer au nouveau roi des conditions difficiles à remplir, dont l'infraction dégageroit les Suédois du serment de fidélité. Ce moyen lui réussit. Après bien des débats, *Steensture* voyant le roi *Jean* déjà maître du *Gothland*, céda à la fortune & rendit hommage au nouveau roi, l'an 1487. A peine fut-il retourné en Danemarck, que l'administrateur reprit le cours de ses complots, & souleva la Suede. *Jean* étoit un de ces esprits flegmatiques qui ne s'échauffent que lentement & par degrés, mais dont la colere ne peut plus s'éteindre, lorsqu'elle a une fois éclaté. Avant de prendre les armes, il voulut tenter la voie de la négociation : elle ne lui réussit pas ; & les délais de *Steensture* rendirent inutile une assemblée indiquée à *Calmar*. Cependant *Jean* avoit engagé les Russes à porter le fer & le feu au sein de la Finlande ; la disgrâce de *Steensture*, en 1497, ranima ses espérances. Il parut, fit des conquêtes, gagna une bataille, fut une seconde fois reconnu par l'administrateur, & reçut la couronne des mains de l'archevêque d'Upsal. L'année suivante, 1498, le jeune *Christiern*, son fils, fut proclamé l'héritier du trône. L'autorité du roi s'affermissoit de plus en plus, lorsqu'une démarche ambitieuse lui fit perdre le fruit de tant d'efforts ; il voulut asservir les *Dythmarcs*, fut vaincu, s'enfuit dans le *Holstein* avec les débris de son armée, & fut contraint de demander la paix.

Steensture saisit des circonstances si favorables à ses desseins. Les Suédois révoltés le mirent à leur tête : une partie de Norwegiens se joignirent à eux : le château de *Stockholm* fut emporté, & la

reine, que *Jean*, son époux, y avoit imprudemment laissée, fut faite prisonnière. Au milieu de ces troubles, l'un des chefs des rebelles fut assassiné en Norwege, & Paul Laxmann, maréchal de la cour, eut le même sort. Ce dernier attentat s'étoit commis à Copenhague, & le roi renvoya les assassins devant le tribunal des électeurs de l'empire, ce qui fit soupçonner qu'il n'étoit pas intéressé au châtiement de tous les coupables. Cette conduite étoit d'autant plus dangereuse, que le roi sembloit par-là rendre une espece d'hommage aux empereurs, qui avoient souvent prétendu compter les rois de Danemarck au nombre de leurs vassaux. La fortune parut changer; *Christiern*, fils de *Jean*, tailla en pieces les rebelles de Norwege, l'an 1503: il fit même quelques conquêtes en Suede; mais *Steensture* eut bientôt réparé ces pertes. *Jean*, en armant le duc de Mecklenbourg contre la république de Lubeck, la força à se détacher de l'alliance de la Suede. Il lança en même temps un arrêt par lequel il condamnoit les rebelles, c'est-à-dire, tous les Suédois, à perdre leurs biens, &c. . . L'empereur Maximilien ratifia cet arrêt, comme si la Suede eût été une de ses provinces. La guerre étoit à chaque instant suspendue par les délais de *Steensture*, qui proposoit toujours d'entrer en négociation, & qui n'y entroit jamais. Malgré sa longue expérience, *Jean* fut toujours la dupe de ces ruses politiques. Ce fut alors que ce prince poussé à bout vengea d'une maniere affreuse tous les outrages qu'il avoit reçus. Il ravagea la Scanie, & fit un désert de cette province sur laquelle il vouloit régner. *Steensture* n'étoit plus. Les Suédois, las de défendre leur liberté expirante, s'engagerent à payer une somme de treize mille marcs d'argent, jusqu'à ce que le roi ou son fils *Christiern* fût reconnu d'un concert unanime par la nation. *Jean* mourut l'an 1513. On lui pardonnera peut-être le ravage de la Scanie, lorsqu'on songera combien de fois il avoit pardonné aux rebelles, combien de negociations il avoit entamées pour les faire rentrer dans le devoir. Il étoit d'un caractère doux; son jugement étoit sain, ses intentions droites, sa générosité dirigée par un goût épuré. C'étoit parmi les membres de l'académie de Copenhague qu'il choisissoit ses

ambassadeurs. Il fit de grandes fautes en politique; il essuya de grands échecs dans la guerre; & parmi ses malheurs, on peut compter celui d'avoir été pere de *Christiern II.* (*M. de Sacy.*)

JEAN, *Hist. de Suede*, roi de Suede, étoit fils de *Gustave Vasa* & frere d'*Eric XIV.* A peine *Eric* étoit il monté sur le trône, l'an 1560, qu'il traita ses freres en sujets, & peu s'en faut en esclaves; il leur refusa une partie de leur apanage, & ne leur céda quelques principautés, qu'en les condamnant à les perdre, si jamais ils osoient lui désobéir. Leurs vassaux devoient relever immédiatement de la couronne. C'est ainsi qu'*Eric* vouloit substituer le despotisme au gouvernement féodal. Le prince *Jean* étoit sur-tout indigné d'une servitude qui bleissoit la fierté de son caractère. Mais comme il ne trouva pas dans ses freres le même courage dont il se sentoit animé, il épousa *Catherine*, princesse de Pologne, & se fortifia de l'alliance de cette république. Ce mariage, célébré l'an 1562 malgré le roi *Eric*, lui donna de justes alarmes sur la fidélité de son frere. Il le fit assiéger dans le château d'*Abo*, l'an 1563. *Jean* le défendit avec intrépidité; mais la place fut emportée par stratagème. Le duc fut fait prisonnier avec sa famille: il fut condamné à perdre la tête comme rebelle, quelque rigoureux que fut cet arrêt. *Jean* auroit dû se souvenir dans la suite, lorsque son frere tomba entre ses mains, que celui-ci lui avoit fait grâce de la vie, & avoit changé la peine de mort en une prison perpétuelle. On prétend qu'*Eric*, partagé entre le remords & la haine, alloit quelquefois au château de *Gripsholm* où languissoit son frere; qu'il y entroit, résolu de l'assassiner; que sa colere expiroit, dès qu'il voyoit ce malheureux prince, & qu'il sortoit le cœur serré & les yeux mouillés de larmes. Enfin l'an 1567, il rendit la liberté au duc qui jura d'être à l'avenir le plus fidele & le plus soumis de ses sujets. Il renonça pour jamais à la couronne, & s'imposa d'autres conditions dictées par la nécessité & bientôt violées par l'ambition. *Eric* avoit accumulé crime sur crime, le peuple l'avoit en horreur: la révolte n'attendoit qu'un chef pour éclater. Les freres du roi se liguerent, leverent des secours, appellerent l'étranger à leur secours, assiége-

rent Eric dans Stockholm, se faisoient de sa personne & le jetterent dans une étroite prison. Il y souffrit des maux qu'il n'avoit pas fait effuyer au duc *Jean*, lorsqu'il l'avoit tenu dans ses fers. Celui-ci se faisoit un jeu d'insulter aux malheurs de son frere, & de redoubler les tourmens. Ce fut au milieu de ces soins cruels, & plus dignes d'un bourreau que d'un prince, que *Jean* fut proclamé, l'an 1568. Il commença par écarter du gouvernement Charles, son frere, avec qui il avoit promis de le partager; fit sa paix avec le czar, & défavoua la conduite de ses ambassadeurs qui avoient conclu avec le Danemarck un traité ignominieux. En donnant à son frere quelques provinces qu'il ne pouvoit lui refuser, il força les habitans de ces contrées à promettre de ne jamais placer sur le trône d'autre prince que ses descendants. La guerre se ralluma bientôt avec la Moscovie; la Livonie étoit le tison de discord entre les deux puissances. *Jean*, attaqué à la fois par les Danois & les Moscovites, acheta la paix avec le Danemarck aux conditions qu'on voulut lui imposer. Il renonça à toutes ses prétentions sur la Norwege, sur les provinces de Halland & de Blecknie, sur Jemmland & Hermdaln; enfin il paya les frais d'une guerre que son frere avoit fait naître, & dont la Suede avoit essuyé tous les échecs. Quelques tentatives pour rétablir en Suede la religion catholique; quelques démarches infructueuses pour obtenir la couronne de Pologne après la mort de Sigismond; le procès de Charles Mornay qui eut la tête tranchée pour avoir plaint le sort du malheureux Eric, une victoire presqu'incroyable, remportée sur les Moscovites avec des forces inférieures; un formulaire dressé sous le titre de *liturgie de l'église suédoise conforme à l'église catholique & orthodoxe*; quelques brouilleries à ce sujet avec la cour de Rome; la persécution élevée pour le formulaire; enfin l'empoisonnement d'Eric ordonné par le roi, approuvé par les principaux sénateurs, & le cadavre de ce prince donné en spectacle au peuple; tels sont les événemens qui remplirent le règne de *Jean* depuis 1571 jusqu'en 1579.

Après la mort de l'archevêque d'Upsal, le roi voulut lui donner un successeur en-

nemi de l'hérésie & partisan de l'église romaine. Il envoya Laurent Magnus en Italie pour y prendre le goût du catholicisme, & concerter avec la cour de Rome sur les moyens de le rétablir dans le Nord. Le clergé ne se seroit peut-être pas aperçu de ces menées, si le duc Charles, intéressé à détruire son frere dans l'esprit du peuple, n'eût ouvert sur sa conduite les yeux de tous les ordres du royaume. On fit des remontrances au roi; il fut inflexible. Ce ne fut qu'en 1582 qu'il parvint à faire approuver par le clergé le changement qu'il vouloit établir. Cette révolution lui avoit coûté bien des peines, & il étoit occupé à convaincre des docteurs, tandis que ses généraux luttoient loin de lui contre toutes les forces de la Moscovie. Cette guerre ne paroïssoit point intéresser le roi *Jean*: tout entier à la religion, la gloire n'étoit plus rien pour lui, & celle dont les soldats suédois se couvrirent dans cette guerre, n'appartenoit qu'à eux. Une trêve de deux ans conclue en 1583, suspendit les hostilités. Cependant le duc Charles négocioit avec la plupart des princes protestans, & les engageoit à défendre leur religion. Ce n'étoit pas qu'il fût plus attaché à l'une qu'à l'autre; mais il espéroit rendre son frere odieux au peuple, s'approcher du trône par degrés, & y monter peut-être à la faveur des troubles qui étoient prêts à naître de ces débats théologiques. Le roi pressentit le dessein de l'ambitieux Charles; & pour appaiser les nombreux partisans de la confession d'Augsbourg, il défendit aux catholiques de tenir des assemblées. Mais ce qui acheva de renverser tous les projets du duc, ce fut l'élection de Sigismond, fils de *Jean*, au trône de Pologne. On imposa à ce prince des conditions qui tendoient à maintenir la religion protestante en Suede & à la fomenter en Pologne. *Jean*, toujours attaché à l'église romaine, fit de nouveaux efforts pour en rétablir le culte dans ses états. On vit l'instinct où toute la Suede alloit prendre les armes pour la défense de la confession d'Augsbourg; Charles s'étoit déclaré chef de la révolte. *Jean*, qui savoit qu'il avoit plus d'ambition que de zèle, crut l'attirer, en partageant avec lui le gouvernement du royaume: il ne se trompa point. Dès que Charles eut obtenu les honneurs don-

il étoit jaloux, il ne se mêla plus des querelles de religion, vécut en assez bonne intelligence avec le roi *Jean*, qui mourut le 17 novembre 1592, victime de l'ignorance des médecins.

C'étoit un homme presque sans caractère, d'un tempérament froid, faisant le mal par foiblesse & le bien sans plaisir; ne voulant rien avec force; irrésolu, tremblant; plus rusé que politique; catholique sans enthousiasme; trompant ses ministres comme ses ennemis; toujours renfermé dans lui-même; aimant les hommes sans les estimer. Il ne fit rien de grand, qui pût effacer la tache imprimée à son nom par le meurtre de son frere.

JEAN & de *SAINTE THOMAS*, l'ordre de *Saint*, en Portugal, institué en l'année 1154. Les chevaliers peuvent se marier; leur croix est pattée de gueules & chargée au centre sur un médaillon des images de *S. Jean* & de *S. Thomas*, à côté l'un de l'autre. (G. D. L. T.)

JEAN DE LATRAN, l'ordre de *Saint*, dit de l'*Eperon*, à Rome, fut institué par le pape *Pie IV*, en l'année 1560. Ceux qui sont reçus dans cet ordre, de même que les chevaliers de *Notre-Dame de Lorette*, ne font aucune preuve de noblesse ni de service militaire. La croix est à huit pointes; entre les deux pointes d'en-bas est attaché un éperon: au centre de cette croix, sur un médaillon, est l'image de *S. Jean-Baptiste*, sur une terrasse de sinople, & entouré de la légende *Ordini instituitur*. M. D. L. X. Sur le revers se trouvent deux clefs passées en sautoir, surmontées d'une tiare, & pour légende *Premium virtuti* & *pietati*. (G. D. L. T.)

JEAN-BAPTISTE, *Histoire sacrée*, précurseur de *Jésus-Christ*, fils de *Zacharie* & de *Elizabeth*, naquit l'an du monde 4000, environ six mois avant la naissance du Sauveur. Sa naissance, son emploi, son nom furent prédits à *Zacharie* son pere, lorsqu'il faisoit les fonctions de prêtre dans le temple de *Jérusalem*: *Et uxor tua Elizabeth pariet tibi filium, & vocabis nomen ejus Joannes, Luc. j. 13.* *Elizabeth* la mere l'ayant conçu quoique stérile & dans un âge très-avancé, fut visitée par la sainte *Vierge* sa cousine, qui portoit déjà dans son sein le verbe incarné. Alors l'enfant d'*Elizabeth* reconnut son maître, & par un tressailllement

de joie tout miraculeux, il adora celui dont il devoit être le précurseur. En venant au monde, il délia la langue de son pere, que son incredulité pour les paroles de l'ange avoit rendu muet. Tant de merveilles qui accompagnoient la naissance de cet enfant, firent concevoir de lui de grandes espérances. Il étoit en effet l'ange que Dieu avoit promis par le prophete *Malachie*, d'envoyer devant le Seigneur pour préparer les voies: *Ecco ego mitto angelum meum, & preparabit viam ante faciem meam; & statim veniet ad templum suum dominator quem vos queritis, & angelus testamenti quem vos vultis. Mal. iij. 1.* Dès son enfance, il se retira dans le désert, où il ne se nourrissoit que de sauterelles & de miel sauvage. Son habillement étoit fait de poil de chameau, & toute la maniere de vivre, respiroit la pénitence qu'il devoit prêcher. En effet, après que *saint Jean* eut passé plus de 30 ans dans le désert, l'esprit de Dieu l'en retira, & il commença à exercer son ministère en annonçant la venue de *Messie*. Il instruisoit tous ceux qui venoient à lui, & les plongeait dans le *Jourdain* pour les baptiser; & c'est ce qui lui fit donner le surnom de *Baptiste*. Il se fit un grand nombre de disciples, & l'éclat de sa vertu le faisoit prendre pour le *Messie*; mais il déclara qu'il ne l'étoit point. *Jésus-Christ* lui-même ayant voulu être baptisé de sa main, *Jean* rendit témoignage à la divinité du *Fils de Dieu*: *Quia vidi Spiritum descendentem, quasi columbam de celo, & mansit super eum, Jean. j. 32.* Le zèle de ce saint homme pour la justice fut la cause de sa mort. Ayant repris avec force & liberté *Hérode Antipas*, qui avoit épousé la sœur de son frere, ce prince le fit mettre en prison au château de *Maqueronte*, & quelque temps après il eut la foiblesse de le sacrifier à la fureur de cette femme qui sut profiter d'une promesse indifférente qu'*Antipas* avoit faite à *Salomé*, fille d'*Hérodiade*. Ainsi la vie du plus grand des enfans des hommes fut la récompense de l'adresse d'une baladine. *Saint Jérôme* dit, qu'*Hérodiade* lui perça la langue avec une aiguille de tête, pour se venger après sa mort de la liberté de ses paroles. Les disciples de *Jean* ayant appris sa mort, vinrent enlever son corps. L'évangile ne marque pas où ils l'enterrent; mais du temps de

Julien l'Apostat on montrait son tombeau à Samarie. (†)

JEAN L'ÉVANGELISTE, *Hist. sacrée*, né à Bethsaïde en Galilée, étoit fils de Zébédée & de Salomé, & frere cadet de saint Jacques le majeur. Leur emploi étoit de gagner leur vie à la pêche, & Jean étoit dans une barque sur le bord du lac Génésareth, lorsque Jesus-Christ fit faire à saint André & à saint Pierre cette pêche miraculeuse, dont il est parlé dans l'évangile. Il n'avoit que vingt-cinq à vingt-six ans, lorsqu'il fut appelé à l'apostolat par le Sauveur qui eut toujours pour lui une tendresse particulière, & il se désigne lui-même ordinairement sous le nom du disciple que Jesus aimoit. Il étoit vierge, & c'est pour cette raison, dit saint Jérôme, qu'il fut le bien-aimé du Sauveur, qu'à la cene il reposa sur son sein, & que Jesus-Christ sur la croix le traita comme un autre lui-même, voulant qu'il fût le fils de sa sainte mere, & recommandant cette mere vierge au disciple vierge: *Virginem matrem virginis discipulo commendavit*. Jesus-Christ lui donna des marques particulières de son amour, en le rendant témoin de sa gloire dans le temps de sa transfiguration. Il le chargea encore d'aller à Jérusalem, afin d'y préparer ce qui étoit nécessaire pour la dernière Pâque. Dans le jardin des oliviers, il voulut l'avoir auprès de lui pendant le temps de son agonie. Ce disciple fut le seul qui l'accompagna jusqu'à la croix, où Jesus-Christ lui laissa en mourant le soin de la sainte Vierge. Après la résurrection du Sauveur, Jean le reconnut le premier, & fut un de ceux qui mangèrent avec lui. Il assista au concile de Jérusalem, où il parut comme une des colonnes de l'église; selon le témoignage de saint Paul. Ce saint apôtre alla prêcher l'évangile dans l'Asie, & pénétra jusques chez les Parthes, auxquels il écrivit sa premiere épitre, qui portoit autrefois ce titre. Il fit sa résidence ordinaire à Ephese, fonda & gouverna plusieurs églises. Dans la persécution de Domitien, vers l'an 95, il fut mené à Rome, & plongé dans de l'huile bouillante, sans en recevoir aucune incommodité. Il en sortit plus fort & plus vigoureux, & fut relégué dans la petite isle de Pathmos, où il écrivit son Apocalypse. Nerva, successeur de Domitien, ayant rappelé tous

les exilés, Jean revint à Ephese, où il écrivit son évangile à la sollicitation des évêques d'Asie, pour réfuter les erreurs de Cérinthe & d'Ebion, qui soutenoient que Jesus-Christ n'étoit qu'un homme; mais l'apôtre établit la divinité & l'éternité du Sauveur, dès les premieres paroles de son évangile. Nous avons encore de lui trois épitres, qui sont au nombre des livres canoniques: la premiere, citée autrefois sous le nom de *Parthes*; la seconde adressée à Electe, & la troisieme à Caius. Jean vécut jusqu'à une extrême vieillesse; & ne pouvant plus faire de longs discours, il ne disoit aux fideles que ces paroles: *Mes petits enfans, aimez-vous les uns les autres*. Ses disciples ennuyés d'entendre toujours la même chose, lui en parlerent, & il leur répondit: *C'est le précepte du Seigneur, & si on le garde, il suffit pour être sauvé*. Enfin ce saint apôtre mourut à Ephese d'une mort paisible, sous le regne de Trajan, la centieme année de Jesus-Christ, âgé d'environ quatre-vingt-quatorze ans. On le surnomme le *Théologien*, à cause de la sublimité de ses connoissances & de ses révélations, & surtout du commencement de son évangile. Car les autres évangelistes ont rapporté les actions de la vie mortelle de Jesus-Christ; mais saint Jean s'éleve comme un aigle au-dessus des nues; & va découvrir jusques dans le sein du Pere, le verbe de Dieu égal au Pere, & il rapporte les vérités les plus spirituelles, qui marquent le mystere de la Trinité, l'égalité des personnes divines, & la gloire de la vie future. (†)

JEAN, surnommé MARC, *Hist. sacrée*, disciple des apôtres, étoit fils d'une femme nommée Marie, qui avoit une maison dans Jérusalem où les fideles & les apôtres s'assembloient ordinairement. Jean-Marc s'attacha à saint Paul & à saint Barnabé, qui étoient venus d'Antioche à Jérusalem apporter les aumônes des fideles de Syrie, & il les accompagna dans le cours de leurs prédications, jusqu'à ce qu'ils furent arrivés à Perge en Pamphlie, où il les quitta pour retourner à Jérusalem. Quelques années après, Paul & Barnabé se disposant à retourner en Asie, Barnabé voulut prendre avec lui Jean-Marc qui étoit son parent; mais Paul s'y opposant,

des deux apôtres se séparèrent, & Marc suivit Barnabé dans l'Isle de Chypre. On ignore ce que fit Jean-Marc depuis ce voyage jusqu'au temps qu'il le trouva à Rome en l'an 63, & qu'il rendit de grands services à saint Paul dans sa prison. L'apôtre parle de lui dans l'épître aux Colossiens, & le recommande à Philémon: *Marc, cousin de Barnabé, vous salue: s'il va vers vous, ayez soin qu'il soit bien reçu, j. 24.* On ignore le genre & l'année de la mort de ce disciple, mais il y a assez d'apparence qu'il mourut à Ephèse, où son tombeau étoit fort célèbre. (+)

JEANNE, l'isle de sainte, Géog., isle de la mer des Indes, l'une des quatre isles de Comore, proche l'extrémité de l'isle Madagascar; on conjecture qu'elle a environ 30 milles de longueur, & 15 de largeur; sa fertilité engage les vaisseaux d'Europe qui vont vers Surate, & les parties septentrionales des Indes, à aller s'y rafraîchir; elle abonde en riz, en poivre, en bananes, en oranges, en citrons, en limons, & autres fruits, dont la plupart viennent sans culture. On y voit aussi beaucoup de miel & de cannes de sucre, tous les fruits y sont communs, à l'exception des noix de coco. La religion des habitans est la mahométane, mêlée de superstitions; il y a dans cette isle de belles mosquées. Les femmes y sont en quelque manière esclaves, car elles cultivent seules la terre, servent leurs maris, & leur préparent à manger: on y marie les filles à l'âge de 11 ou 12 ans, au plus tard. *Lat. mérid. 12. 30. (D. J.)*

JEUBLE. Voyez YEBLE.

JEBUS, qui méprise, *Hist. sacrée*, troisième fils de Chanaan, pere des Jébuséens, fondateur de la ville de Jebus, dite depuis Jérusalem. Les Jébuséens habitoient dans Jérusalem & aux environs. Ils ne purent être chassés de cette ville que du temps de David, & l'on ne fait où ils se retirèrent. *Jos. xviii. 28.* (+)

JEBUSES, f. f. pl. *Hist. mod. superstition*, espece de prêtresses de l'isle de Formosa ou de Tay-Van, qui est située vis-à-vis de la province de To-Kyen. Ces prêtresses, qui font le métier de forcieres & de devineresses, en imposent au peuple par des tours de forces au-dessus

de leur portée; elles commencent leurs cérémonies par le sacrifice de quelques porcs ou d'autres animaux; ensuite, à force de contorsions, de postures indécentes, de chants, de cris & de conjurations, elles parviennent à s'aliéner, & entrent dans une espece de frénésie, à la suite de laquelle elles prétendent avoir eu des visions, & être en état de prédire l'avenir, d'annoncer le temps qu'il fera, de chasser les esprits malins, &c. Une autre fonction des jébuses ou prêtresses de Formosa, est de fouler aux piés les femmes qui sont devenues grosses avant l'âge de trente-sept ans, afin de les faire avorter, parce qu'il n'est, dit-on, point permis par les loix du pays de devenir mere avant cet âge.

JECHONIAS, préparation du Seigneur, *Histoire sacrée*, fils de Joakim, roi de Juda & de Nehesta, petite-fille de Josias, naquit vers le temps de la premiere captivité de Babylone, lorsque son pere fut pris & emmené dans cette ville. Il n'étoit âgé que de dix ans, lorsque son pere, de retour de Babylone, l'associa à l'autorité royale, & il régna dix ans, conjointement avec lui. Après sa mort, Jéchonias lui succéda, & ne régna que trois mois & dix jours, seul; car au bout de ce temps, Nabuchodonosor étant venu assiéger Jérusalem, Jéchonias sortit de la ville, & vint se rendre à ce prince avec tout ce qui lui appartenoit. Nabuchodonosor l'emmena captif à Babylone, & il y demeura dans cet état jusqu'à la mort de ce prince. Evilmérôdach, son successeur, le tira des fers dans lesquels il étoit depuis trente-sept ans, & le mit au rang des princes de la Cour. Il ne jouit que peu de temps de la faveur du roi de Babylone qui fut tué après un regne de deux ans. On croit même que Jéchonias fut enveloppé dans son malheur. Ce roi est appelé stérile dans Jérémie, quoiqu'il fût pere de Salathiel & de plusieurs autres enfans: *Hæc dicit Dominus: scribe virum istam sterilem; virum qui in diebus suis non prosperabitur, nec enim erit de semine ejus vir qui sedeat super solium David, & potestatem habeat ultra in Juda, Jerem. xxxij. 30;* mais il faut entendre ce mot d'une stérilité relative à une lignée de rois, & non d'une stérilité absolue. Le prophete voulut faire entendre que Jéchonias n'auroit point d'enfant qui lui

succédât au royaume. En effet aucun de ses descendans jusqu'à Jesus-Christ ne fut assis sur le trône de Juda. Au reste l'accomplissement de cette parole ne donne aucune atteinte à celle de Dieu, qui avoit promis à David que sa maison subsisteroit à jamais, & que son trône seroit éternel : *Et regnum tuum usque in æternum ante faciem tuam, & thronus tuus erit firmus jugiter, II Rois, vij. 16.* L'une & l'autre ont une exacte vérité, mais dans deux ordres très-différens. La grandeur temporelle des descendans de David dépendoit de leur fidélité à servir Dieu & à observer la loi. S'ils eussent eu la vertu de ce saint roi, le sceptre auroit passé de main en main par une succession non interrompue depuis lui jusqu'àu Messie ; mais leur obstination dans le crime les fit rejeter, & le trône visible de David fut renversé sans espérance d'être jamais rétabli : cependant Dieu n'a pas oublié pour cela la promesse. Le prophete, qui prononce la dégradation de la postérité de Jéchoïas, s'éleve aussitôt au véritable objet de la promesse divine ; le regne spirituel & éternel du Messie, fils de David, ce roi sage, qui agira selon l'équité, & qui rendra justice sur la terre, & sous le regne duquel Juda sera sauvé, & Israël habitera en assurance : *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, & suscitabo David germen justum, & regnabit rex, & sapiens erit, & faciet judicium & justitiam in terrâ : in diebus illis salvabitur Juda, & Israël habitabit confidenter, & hoc est nomen quod vocabunt eum, Dominus justus noster. Jerem. xxiiij. 6. (†)*

JECO, *Géogr.*, grande isle d'Asie, au nord de la partie septentrionale de Nippon, gouvernée par un prince tributaire, & dépendant de l'empereur du Japon. Elle est remplie de bois ; les habitans ne vivent presque que de chasse & de poisson. Quelques cartes mettent ce pays d'Asie entre les 200 & 230 deg. de long. mais c'est une erreur de plus de 50 degrés. Kämpfer assure que cette isle est à 42 degrés de lat. sept. N. N. E. vis-à-vis la grande province d'Osin. (*D. J.*)

JECTIGATION, *f. f. Méd.*, *jectigatio*, ce terme a plus d'une signification ; il est pris pour une espece de tremblement, de mouvement convulsif, de palpitation que l'on ressent dans tout le corps

ou dans le cœur seulement, ou dans tout autre organe ou membre en particulier ; en sorte que, selon Wanhelmont (*tr. de caduc.*), la *jectigation* est une espece d'épilepsie. Voyez **EPILEPSIE**, **PALPITATION**.

Sennert emploie ce mot dans un autre sens ; selon cet auteur (*oper. tom. II. lib. I. part. II. cap. xxiiij.*), on doit le regarder comme barbare, & signifie la même chose qu'*inquietude*, *anxiété*, *jectation*, qui sont un symptome de maladie. Voyez **JACTATION**.

JEDBINSK, *Géogr.*, ville de la petite Pologne, dans le Palatinat de Sendomir.

JEDBOURG, *Géogr.*, ville de l'Écosse méridionale, dans la province de Tiviot ou Roxbourg, sur la riviere de Jed. Elle est grande & bien bâtie, & elle fleurit par ses manufactures de laines. *Long. 15. 20. lat. 55. 25. (D. G.)*

JEDEREN, *Géogr.*, canton de la Norwege méridionale dans la préfecture de Christianland : il renferme une prévôté de cinq paroisses, & la ville de Stavanger en est la capitale. Sa côte maritime a sept milles de longueur : elle comprend les petites isles d'Egero, de Rot, de Tior & de Hasteen. Elle abonde en saumons, en huitres & en homars ; l'on en charge une quantité immense dans le petit port d'Egerfund : mais les marins doivent être sur leur garde à l'approche de cette côte : il en part vers le nord-ouest un roc à fleur d'eau, qui pousse jusqu'à un mille en avant dans la mer ; & c'est un des écueils les plus meurtriers de ces parages. Quant au terroir de ce canton, il est fertile en grains, & l'on y voit à la pâture, hiver & été, des bœufs sauvages, que l'on n'enferme jamais. (*D. G.*)

JEDLINSK, *Géogr.*, ville de la haute ou petite Pologne, dans le Palatinat de Sendomir. Le college académique dont elle est ornée, semble la faire sortir un peu de la grande obscurité qui enveloppe la plupart des villes de cette contrée. (*D. G.*)

JEGUN, *Géogr.*, petite ville de France, dans l'Armagnac, sur une petite riviere qui peu après se jette dans l'Auloux, à 3 lieues nord-ouest d'Auch. C'est le chef-lieu d'une collecte de son

nom, avec un chapitre, une justice royale, &c. (†)

IEDO, *Géog.*, ville d'Asie, capitale du Japon, dans l'isle de Nippon, avec un superbe palais fortifié, où l'empereur fait sa résidence.

Iédo est une des cinq grandes villes de commerce qui appartiennent au domaine de l'empereur, ou aux terres de la couronne; mais elle est comptée comme la première, la plus considérable & la plus vaste de tout l'Empire. Kœmpfer la regarde comme une des plus grandes villes du monde connu; il mit un jour entier pour aller d'un bout à l'autre dans sa longueur: le nombre de ses habitans est prodigieux. La riviere de Tonkaw la traverse, & se jette dans la mer par cinq embouchures. On a construit sur cette riviere un pont de 42 brâsses de longueur. Les maisons des particuliers sont petites, basses, & bâties de bois, ce qui occasionne souvent des incendies mais il y a quantité de palais bâtis de pierre, & de temples superbes consacrés aux dieux de toutes les sectes & religions établies au Japon. Le château destiné pour l'empereur & la cour, a environ 5 lieues du pays de circuit; celui que l'empereur habite en particulier, est fortifié de toutes parts; la structure des appartemens qui le composent, & qui sont immenses pour la grandeur, est d'une beauté exquise selon l'architecture du pays, qui n'est pas la nôtre, & qui ne connoît ni regle, ni dessein, ni proportion; les plafonds, les solives, & les piliers, sont de cedre, de camphre, de bois de jaseri, dont les veines forment naturellement des fleurs & d'autres figures. Le lecteur trouvera la description complete d'*Iédo* dans Kœmpfer.

Long. 157. lat. 35. 32. (D. J.)

JEDOGAWA - TSÛTSUSI, *Hist. nat. Botan.*; c'est un cytise fort célèbre au Japon; ses rameaux sont hérissés de pointes, sa feuille est couverte de poils, & de la figure d'un fer de lance. On en distingue un à fleurs blanches, un autre à fleurs purpurines, & un autre à fleurs incarnates.

JEGUR, *Hist. nat.*, c'est le nom qu'on donne en Tartarie à une espece de graine dont la tige ressemble assez à une canne de sucre, & s'éleve aussi haut qu'elle; la graine est semblable à du riz,

& forme comme une espece de grappe au sommet de la tige. Les habitans du pays la mangent; elle croit abondamment sur les bords de la riviere d'Amon; qui est l'Oxus des anciens.

* **JEHOVA** ou **JEHOVAH**, subst. m. *Gramm. & Hist.*, nom propre de Dieu dans la langue hébraïque. Son étymologie, sa force, sa signification, ses voyelles & sa prononciation ont enflé des volumes; il vient du mot *être*; *Jehovah* est celui qui est.

JÉHU, qui excite, *Hist. sacrée*, fils d'Hanani, prophete du Seigneur qui fut envoyé vers Baasa, roi d'Israël, pour l'avertir de tous les maux qui arriveroient à sa maison. Le texte de la vulgate ajoute que Baasa, irrité de la liberté de *Jéhu*, fils d'Hanani, le fit mourir: *ob hanc causam occidit eum, hoc est est Jehu, filium Hanani prophetam. III. Rois, xxj. 7.* Mais, suivant le texte hébreu, on ne sait si c'est Baasa, qui fit mourir *Jéhu*, ou si c'est le Seigneur qui fit mourir Baasa. Ce qui pourroit faire croire que c'est plutôt le dernier, c'est que l'on voit trente ans après un *Jéhu*, fils d'Hanani qui vient faire des reproches de la part du Seigneur à Josaphat, roi de Juda, & qu'il est vraisemblable que c'est la même personne: *Cui occurrit Jehu, filius Hanani videns, & ait ad eum, impio præbes auxilium, &c. II. Par. xix. 2.* Quelques-uns ont cru qu'il y avoit eu deux prophetes de ce nom. (†)

JÉHU, *Hist. sacrée*, fils de Josaphat, petit-fils de Namfi, & capitaine des troupes de Joram, roi d'Israël, fut destiné par le Seigneur pour régner sur Israël, & sacré par un disciple d'Elisée l'an du monde 3120. *Jéhu* commandoit l'armée de Joram au siege de Ramoth de Galaad, lorsque le jeune homme envoyé par le prophete pour le sacrer entra dans la salle du conseil, où étoit *Jéhu* avec les principaux officiers de l'armée. Il l'appella, le prit en particulier, lui donna, de la part de Dieu, l'unction royale, & lui déclara les volontés du Seigneur contre la maison d'Achab, & s'enfuit. *Jéhu* étant rentré dans la salle, les officiers informés de ce qui s'étoit passé, le reconnerent pour roi. Il partit aussi-tôt pour Israël, où étoit Joram, & ce prince étant venu au-devant de lui, il le tua d'un coup de fleche, &

fit jeter son corps dans le champ de Naboth qu'Achab avoit fait mourir. Il fit aussi tirer sur Ochofias qui étoit avec Joram, & qui se fauva tout bleté à Magdeddo où il mourut. *Jéhu* étant ensuite entré à Jersaël, Jersabel, femme d'Achab, se mit à la fenetre de son palais, & ayant insulté ce prince, il la fit précipiter par les eunuques qui étoient auprès d'elle. Le corps de cette reine impie fut foulé aux pieds des chevaux, & dévoré par les chiens, ainsi qu'Elie l'avoit prédit; & quand *Jéhu* voulut la faire ensevelir, on ne trouva que les os. Après cela il ordonna aux habitans de Samarie de lui envoyer les têtes de soixante & dix fils d'Achab qui demeuroient dans cette ville, & cela ayant été exécuté, il fit mourir tous les parens d'Achab, & tous ceux qui avoient quelque liaison avec ce prince. Etant parti lui-même pour Samarie, il trouva en chemin quarante-deux freres d'Ochofias qu'il fit massacrer; & ayant assemblé tous les prêtres de Baal dans le temple de cette fausse divinité sous prétexte d'une fête qu'il disoit vouloir célébrer en son honneur, il les fit tous égorgés, brisa la statue, & détruisit le temple. Le Seigneur, satisfait de la vengeance que *Jéhu* avoit exercée contre la maison d'Achab, lui promit que ses enfans seroient assis sur le trône d'Israël jusqu'à la quatrième génération, ce qui fut accompli dans la personne de Joachaz, Joas, Jéroboam & Zacharie : *Filii tui usque ad quartam generationem sedebunt super tronum Israel, IV. Rois x, 30.* Mais comme ce prince, qui avoit paru si zélé à exécuter les ordres de Dieu sur la maison d'Achab, ne l'avoit fait que par des vues politiques, & pour s'assurer à lui & à sa maison la possession du trône; qu'il ne se retira point des péchés de Jéroboam, & qu'il eut le malheur de tomber ensuite dans l'idolâtrie, Dieu Pen punit en le livrant à Hazaël roi de Syrie, qui désola son Royaume, tailla en pieces tout ce qu'il trouva sur les frontieres, & ruina tout le pays de Galaad que possédoient les enfans de Ruben, de Gad & de Manassé. Il mourut lui-même après un regne de vingt-huit ans, & fut enseveli à Samarie l'an du monde 3128. (†)

JEJUNUM, f. m. *Anat.*, le second des intestins grêles, à qui l'on a donné

ce nom parce qu'on le trouve toujours moins plein que les autres. *Voyez* INTESTINS.

JELLE, f. m., *Navigaion*; c'est le nom que l'on donne à des bâtimens pointus par la poupe & par la proue, qui sont fort en usage en Norwege & en Russie.

JELLING, *Géog.*, lieu jadis très-fameux en Danemark par le séjour que les rois du pays y faisoient, & par la sépulture qu'ils y recevoient; quelques-uns de leurs tombeaux conservés, le rendent encore aujourd'hui remarquable. Il est situé dans le nord-Jutland, au bailliage de Colding, transformé depuis 700 ans par la révolution commune à toutes choses, de ville éclatante en village obscur. (D. G.)

JELSAVA, **JOLSAVA**, **ALNOVIA**, *Géog.*, ville de la haute-Hongrie, dans le comté de Gomor, sous le canon d'un château assez fort, & sous la seigneurie de la famille de Kohar. Les beaux cuirs qui s'y préparent & s'y travaillent la rendent fameuse en Hongrie, où les bottes & bottines sont la chaussure ordinaire de presque tous les hommes. (D. G.)

JEMGUM, *Géog.*, bourg considérable de l'Oldrisse, dans le cercle de Westphalie, en Allemagne. Il a un bon port sur l'Embs, dont la navigation l'enrichit; & il donne son nom à l'un des baillages du Bas-Reiderland. Il y eut sous ses murs en 1568 un combat entre les troupes du duc d'Albe & celles du comte de Nassau; & trente-cinq ans auparavant celles du duc de Gueldres y étoient déjà venues aux mains avec celles du comte d'Oldrisse. (D. G.)

JEMNA ou **GEMENE**, *Géog.*, riviere de l'Indonstan, qui passe par les villes d'Agra & de Delhi, & qui se jette dans le Gange à environ 23 degrés de latitude septentrionale.

JEMMA-O, *Hist. mod.* Xaca, dont la secte est très-répendue dans le Japon, enseigne que, dans le lieu du supplice que les méchans vont habiter après leur mort, il y a un juge sévère, nommé *Jemma-o*, qui règle la rigueur & la durée des châtimens, selon le crime d'un chacun. Il a devant les yeux un grand miroir qui lui représente fidèlement les actions les plus secretes des hommes. Il

n'y a que l'intercession d'Amida qui puisse fléchir ce juge inexorable; & les prêtres ont grand loïn d'inculquer au peuple que si, par leurs offrandes, ils peuvent gagner la protection d'Amida, les prieres de ce dieu puissant peuvent soulager les maux de leurs parens qui souffrent dans les enfers, & même les faire sortir de cet horrible lieu. La pagode de *Jemma-o* est située dans un bois à quelque distance de la ville de Méaco. Ce dieu redoutable y est représenté ayant à ses côtés deux grands diables plus hideux encore que lui, dont l'un est occupé à écrire les mauvaises actions des hommes, & tandis que l'autre semble les lui dicter. On voit sur les murailles du temple d'effrayans tableaux des tourmens destinés, dans les enfers, aux ames des méchans. Les peuples accourent en foule dans cette pagode. C'est la crainte, plutôt que la dévotion, qui les y conduit. Il n'y a personne qui, par ses dons & ses hommages, ne tâche de se rendre favorable le terrible *Jemma-o*. (†)

JEMPTERLAND, *Jemptia*, Géog., contrée de Suede dans la partie septentrionale, entre la Laponie, l'Angermanie, & la Médelpadie, l'Helſingie, & la Dalécarlie. Elle est pauvre, dépeuplée, & n'a que quelques bourgs & quelques villages. (D. J.)

JEMSEE, Géog., ville du Royaume de Suede, en Finlande, province de Tahus, près d'un lac fort poissonneux.

JENCKAU, Géog., ville de Boheme, dans le cercle de Czaflau, sur la route de Prague à Vienne.

JENDAYA, subst. m. *Ornith. exot.*, espece de perroquet du Brésil, qui est de la grosseur du merle, & a comme cet oiseau le bec & les jambes noires. Son dos, ses ailes & sa queue sont d'un verd bleuâtre; le bout des ailes est noirâtre; sa tête, le cou & la poitrine sont d'un jaune pâle, avec un mélange d'un jaune plus foncé en quelques endroits. Margrave, *Hist. brasl.* (D. J.)

JENE, Géog., ville d'Allemagne en Thuringe, dans les états de la maison de Saxe-Eisenac, avec une université qui fait tout son lustre. Elle est sur la Sala, à 2 lieues sud-est de Weimar, 4 sud-ouest de Naumbourg, 7 sud-est d'Erford. Schutteus (*Job. Henr.*) a donné une

description de ses fossiles & de ses minéraux, sous le titre de *Oriçhographia Jenensis*. Liphæ, 1720, in-8°. Long. selon Cassini, 28, 55, 30, lat. 54, 25.

Entre les médecins qu'a produit *Jene*, car la médecine y est cultivée, je me contenterai de nommer Schelhammer (Gonthier Christophe), qui a publié plusieurs ouvrages dont les principaux sont: *In physiologiam introductio*, Helmſtad. 1681, in-4°. *De auditu*, Lugd. Batav. 1684, in-8°. *De tumoribus*, Jenæ, 1695, in-4°. *De nitro, vitriolo, alumine & atramentis*. Amſtel. 1709, in-8°. (D. J.)

JENÉEN, Géog., vieille ville d'Asie, dans la Palestine, avec un ancien château & deux mosquées. C'est le lieu de la résidence d'un émir qui leve un caphar sur tous ceux qui vont de Jérusalem à Nazareth. On seroit tenté de croire que c'est la Nain de l'Ecriture, si Maundrell ne les distinguoit dans son voyage d'Alep à Jérusalem. (D. J.)

JENJAPOUR, Géog., ville de l'Indouſtan, dans les états du Grand-Mogol, capitale d'une petite contrée de même nom, sur la riviere de Chaul, à 50 lieues nord-ouest de Delhy, long. 49. lat. 30. 30. (D. J.)

JENIPAN ou **JENIPAPAN**, f. m., *Hist. nat. Bot.*, espece de calebasse des Indes, de la grosseur d'un œuf de canard; l'écorce n'en est point dure, la chair qui est à l'intérieur est blanche, mêlée de petits grains aplatis; le goût en est un peu âpre, sans cependant être désagréable; l'arbre qui porte ce fruit ressemble au frêne, son écorce, comme celle du fruit, est d'un gris clair. *Dict. de Hubner*.

JENISEſKOI, autrement **JENISEA**, ou **JENISEIK**, Géog., ville assez peuplée de l'empire russe dans la Tartarie, en Sibérie, sur la riviere dont elle prend le nom, aux confins des Ostiaques & des Tunguses. On y a du bled, de la viande de boucherie, & de la volaille. Les Tunguses payens qui habitent le long de la riviere, y paient au souverain de Russie un tribut de toutes sortes de pelletteries. La grande riviere qu'on nomme la *Jeniseïa*, se déborde comme le Nil, l'espace de 70 milles, & fertilise les terres qu'elle inonde. Ce fleuve ne peut être navigé fort loïn, à cause de neuf poroges ou chûtes d'eau qui étant à quelque distance les unes des autres, inter-

rompent la navigation ; il forme l'isle de Gansko à son embouchure , & après un très-long cours , il se jette dans la mer Glaciale , au midi de la nouvelle Zemble. *Long.* de *Jénifeskoi* , suivant le P. Gaubil , 100. 42. 45. *lat.* 53.

Le froid qui y regne empêche que les arbres fruitiers n'y portent du fruit ; il n'y croit que des espèces de groseilles sauvages , rouges & noires , mais ce n'est pas tout : il faut ajouter que le plus grand froid observé jusqu'à ce jour par le thermomètre , l'a été dans cette ville de Sibérie , où , le 16 janvier 1735 , le mercure du thermomètre baissa pendant quelques heures à 70 degrés au-dessous de la congélation.

On fait que le degré de froid de 1709 à Paris , exprimé par 15 degrés , au-dessous de la congélation , a passé long-temps pour le plus considérable dont on ait eu connoissance dans nos climats. On fait que MM. les académiciens qui en 1737 allèrent en Laponie pour déterminer la figure de la terre , éprouverent un froid tout autrement violent , puisqu'en lorsqu'on ouvroit la chambre chaude dans laquelle ils s'étoient enfermés , l'air du dehors convertissoit en neige la vapeur qu'on exhaloit ; le thermomètre qui mesuroit ce froid descendoit au trente-septième degré de celui de M. de Réaumur ; mais 37 degrés comparés à 70 degrés , font qu'on peut regarder ce terrible froid de Tornéo comme médiocre , relativement à celui de *Jénifeskoi* en 1735.

Cependant si l'on juge du froid par ses effets , on en trouvera peut-être d'aussi cruels rapportés dans plusieurs voyages. Quand , par exemple , les hollandais cherchant le chemin de la Chine par la mer septentrionale , furent obligés de passer l'hiver à la nouvelle Zemble en 1596 , ils ne se garantirent de la mort , qu'en s'enfermant bien couverts d'habits & de fourrures , dans une hutte qui n'avoit aucune ouverture , & dans laquelle , avec un feu continu ; ils eurent bien de la peine à s'empêcher de périr de froid ; le vin de Chérès y étoit si parfaitement gelé en masses , qu'ils se le distribuoient par morceaux. *Voyez encore l'article HUDSON , suite de , Géog. (D. J.)*

JENKOPING , *Jancopia* , *Géog.* , ville ouverte de Suède , dans la province de Smaland , sur le lac Water , avec une

citadelle ; à 22 lieues nord-ouest de Calmar , 18 sud-est de Falkoping. *Long.* 31. 55. *lat.* 57. 25. (D. J.)

JENIZZAR , *Géog.* , ville de Grece dans la Macédoine , près du golfe de Salonique , dans le Coménolitari , bâtie sur les ruines de l'ancienne Pella , patrie d'Alexandre le Grand. Elle est à 5 lieues sud-ouest de Salonique , 7 nord-est de Caravéria. *Long.* 40. 12. *lat.* 40. 38.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Janna , & qui est l'ancienne *Phero* de Thessalie. (D. J.)

JENO , *Géog.* , ville & château de la haute-Hongrie , vers les frontières de la Transilvanie , sur la rivière de Kerès , entre Gyalay & Temesvar.

JENUPAR , *Géog.* , royaume & ville d'Asie , dans la péninsule de l'Inde , en-deça du Gange , sous la domination du Grand Mogol.

JEN-Y-CERIS-EFFENDI , subst. m. *Hist. Turq.* , officiers des janissaires , dont la charge répond à celle de prévôt-d'armée dans nos régimens. Il juge des différends & des légers délits qui peuvent survenir parmi les janissaires : s'il s'agit de délits considérables , & de choses très-graves , il en fait son rapport à l'aga qui décide en dernier ressort. *V. JANISSAIRE. (D. J.)*

JEPHTÉ , qui ouvre , *Histoire sacr.* , successeur de Jair , dans la judicature des Hébreux , étoit fils de Galaad , & d'une courtisane. Celui-ci ayant des enfans d'une femme légitime , *Jephté* fut chassé de la maison par ses frères qui ne vouloient pas qu'il héritât avec eux. Alors , il se retira dans le pays de Tob , où il devint chef d'une troupe de brigands. Les Juifs se voyant pressés par les Ammonites , eurent recours au courage de *Jephté* , qui leur offrit ses services , à condition qu'ils le reconnoitroient pour chef à la fin de la guerre. Il marcha donc contre les Ammonites , après avoir essayé vainement de les porter à la paix , & il fit vœu au Seigneur , de lui sacrifier la première chose qu'il rencontreroit en retournant à sa maison , s'il lui accordoit la victoire. *Jug. xj. 31.* La bataille se donna , *Jephté* fut victorieux , & ravagea tout le pays d'Ammon. Mais il eut bientôt sujet de se repentir du vœu qu'il avoit fait ; car , lorsqu'il revenoit , la fille unique , transportée de joie ,

joie, vint au-devant de lui. *Jephthé* l'ayant vus, déchira ses vêtements, lui déclara le vœu qu'il avoit fait, & sa fille l'exhorta à l'accomplir, en demandant seulement un délai de deux mois, qu'elle employeroit à pleurer sa virginité. Au bout de ce temps elle revint, ce pere infortuné s'acquitta de son vœu. Ceux de la tribu d'Ephraïm, piqués de jalousie de ce que *Jephthé* ne les avoit pas invités à la guerre contre les Ammonites, se révolterent; mais *Jephthé* ayant assemblé le peuple de Galaad, leur livra bataille, les vainquit, & en tua 42000. Ce juge, après avoir gouverné les Israélites pendant cinq ans, mourut, & fut enterré dans la ville de Maspha en Galaad, au du monde 2823. Saint Paul le met entre les saints de l'ancien testament, qui se sont distingués par leur foi. *Hebr. xj. 32.* L'opinion la plus raisonnable est que l'immolation de la fille de *Jephthé* ne fut que spirituelle, que *Jephthé* consacra la virginité de sa fille au Seigneur, & qu'il l'obligea de passer le reste de ses jours dans la continence. (+)

JEQUITINGUACU, *Botan.*, fruit qui croit au Brésil, & qui ressemble à nos grosses fraises; ce fruit recouvre un noyau très-dur, noir & luisant comme du jais, & dont l'écorce est très-amère. On écrase ce noyau qui est de la grosseur d'un pois, pour en tirer une huile dont on fait du savon.

JERA, *Géog.*, riviere d'Allemagne, dans le duché de Wolfembüttel. qui prend sa source dans la principauté d'Halberstadt.

JÉRÉMIE, *grandeur du Seigneur*, *Hist. sacr.*, fils d'Helcias, de la race sacerdotale, naquit à Anathoth, ville de la tribu de Benjamin. Dès le sein de sa mere il fut destiné à l'emploi de prophete, qu'il commença d'exercer vers la quatorzieme année du regne de Josias, l'an du monde 3375. Il se contenta d'abord de prêcher de vive voix, sans rien écrire, jusqu'à la quatrieme année de Joakim, roi de Juda, qu'il commença à rédiger ses prophéties, qui roulent presque toutes sur les crimes de Juda, & sur le châtement que Dieu en devoit faire par les mains de Nabuchodonosor. Le prophete les fit écrire par Baruch son disciple, qu'il chargea de les aller lire dans le temple, ne le pouvant faire lui-

Tome XVIII. Part. I.

même, parce qu'il étoit dans les lieux, où il avoit été mis par les ordres du roi. Le livre ayant été porté à Joakim, ce prince en fit lire trois ou quatre pages en sa présence; mais ayant oui ce qu'il contenoit, il le coupa avec un canif, & le jeta au feu. *Jérémié* reçut ordre d'écrire ces mêmes menaces dans un nouveau volume, & d'y en ajouter plusieurs autres. Cependant la liberté avec laquelle le prophete invectivoit contre les crimes des Juifs, l'exposa à leurs persécutions. Il fut mis plusieurs fois en prison, & pendant le siege de Jérusalem, les courtisans de Sédécias, qui régnoit alors, ne pouvant souffrir que malgré sa captivité, il continuât à prédire les malheurs qui alloient fondre sur la ville, le jetterent dans une citerne remplie de boue, après en avoir arraché le consentement de ce prince foible, qui, quoique convaincu de l'innocence de *Jérémié*, n'eut pas la force de résister à ses persécuteurs. Il y auroit été bientôt étouffé, si un Ethiopien, nommé *Abimelech*, n'eût obtenu de Sédécias, la permission de l'en retirer. Il resta cependant toujours en prison jusqu'à la prise de la ville, l'an 3416. Alors, Nabuzardan, général de Nabuchodonosor, à qui son maître avoit ordonné d'avoir soin de *Jérémié*, lui laissa la liberté de le suivre à Babylone, ou de demeurer dans la Judée avec le reste du peuple. Le prophete accepta ce dernier parti, & se retira auprès de Godolias à Maspha, où vinrent aussi se réunir plusieurs Juifs. Ils y vivoient en paix, lorsque Godolias fut tué en trahison par Ismaël, fils de Nathanas. Alors les Juifs craignant la fureur du roi de Babylone, voulurent chercher leur sûreté en Egypte. *Jérémié* s'opposa avec force à ce dessein, & les menaça de toute la colere de Dieu, s'ils l'exécutoient: *Omnisque viri que posuerunt faciem suam ut ingrediantur Egyptum, & habitent ibi, morientur gladio, & fame & peste, nullus de eis remanebit, nec effugiet à facie mali quod ego asseram super eos. Jer. xliij. 27.* Mais ils s'opiniâtrèrent, & forcerent *Jérémié* à les suivre avec Baruch son disciple. Là, il ne cessa de leur reprocher leurs crimes avec son zele ordinaire, & prophétisa contr'eux & contre les Egyptiens. L'écriture ne nous parle point de sa mort; mais on croit que les Juifs, irrités de ses me-

Q

naces continuelles, le lapiderent à Taphnis. C'est de lui que plusieurs interpretes, entendent cette parole de saint Paul: *ils ont été lapidés. Hébr. xi. 37.* Depuis sa mort il apparut tout éclairant de gloire & de majesté à Judas Machabée, à qui le saint pontife Onias dit en lui montrant le prophete, qu'il étoit l'ami véritable de ses freres & du peuple d'Israël. *Jérémie*, le prophete de Dieu, qui prioit beaucoup pour le peuple & pour toute la ville sainte: *Hic est fratrum amator & populi Israël: hic est qui multum orat pro populo & universa sancta civitate. Jérémias, propheta Dei. II. Mac. xv. 14.* Toute la vie de ce saint homme, depuis qu'il eut été appelé à la fonction de prophete, qu'il exerça pendant quarante-cinq ans, porte un caractere admirable de sainteté, de pénitence, de zele & de fidélité à remplir son ministère parmi les plus rudes épreuves. Figure de Jesus-Christ dans sa mission, il le fut encore dans l'exercice de son ministère, où il exprime d'une manière admirable le zele, les souffrances, la douceur & la patience de l'homme-Dieu. Jesus-Christ, comme *Jérémie*, est haï des princes, des prêtres, des docteurs de la loi, dont il reprenoit les vices. Saïsi & arrêté comme un malfaiteur, il souffre en silence les plus indignes traitemens, & ne parle que lorsqu'il est nécessaire de rendre témoignage à la vérité: jugé digne de mort par le conseil des Juifs, traduit devant le magistrat romain, & accusé par les prêtres, qui excitent la populace à demander la mort par des cris séditieux, il succombe à la calomnie par la timide politique de ce juge, qui à l'exemple de Sédécias, n'a pas la force de se déclarer pour ce nouveau *Jérémie*. La prophétie de *Jérémie* contient cinquante-un chapitres; il y en a un cinquante-deuxieme qu'on croit être de Baruch ou d'Esdras. Le style de ce prophete est majestueux & sublime. Son grand talent étoit de toucher & d'exciter la tendresse & la pitié. C'est ce qu'il fait admirablement dans ses *Lamentations*, qui sont un chef-d'œuvre en ce genre. On croit qu'il les composa à l'occasion des derniers malheurs de Jérusalem, & de la ruine entiere par les Chaldéens: il est comme les autres prophetes, rempli d'actions symboliques, que nous

avons expliquées à leur place. (+)

JÉRÉMIE, *Prophétie de, Théol.*, livre canonique de l'ancien Testament, ainsi appelé de *Jérémie* son auteur, l'un des quatre grands prophetes, & fils d'Helcias, du bourg d'Anathoth, dans la tribu de Benjamin, proche de Jerusalem.

Jérémie étoit de race sacerdotale. Il commença fort jeune à prophétiser, sur la fin du regne de Josias, & continua ses prophéties jusqu'à la captivité des Juifs en Babylone. La prophétie de *Jérémie* est terminée à la fin du chapitre 51 par ces mots: *huc usque verba Jérémie 7. 64.* Le 52 est de Baruch ou d'Eldras.

Outre la prophétie de *Jérémie*, nous avons encore ses lamentations, où il dépeint & déplore d'une manière pathétique la désolation & la ruine de Jerusalem par les Chaldéens. Cet ouvrage est écrit en vers, dont les premieres lettres sont disposées suivant l'ordre de l'alphabet. Il y a une préface dans le grec & dans la vulgate, qui ne se rencontre ni dans l'hébreu, ni dans la paraphrase chaldaique, ni dans le syriaque, & qui paroît avoir été ajoutée pour servir d'argument à ce livre.

Le style de *Jérémie* est moins sublime & moins véhément que celui d'Isaïe; mais il est plus tendre & plus affectueux. Il y avoit anciennement une autre prophétie de *Jérémie*, dont parle Origene, où l'on trouvoit ces paroles citées dans l'Evangile; *apponderunt mercedem meam triginta argenteos*, &c. Mais il y a apparence que c'étoit un ouvrage apocryphe dont le servoient les Nazaréens, comme l'a remarqué S. Jérôme dans son commentaire sur S. Matthieu, chap. XXVII. Dupin, *disent. prélim. sur la bib. chap. iij. liv. I, §. xviii. p. 358 & suiv. (G)*

* **JÉRÉPE-MONGA**, l. m., *Hist. nat. Zoolog.* serpent marin qui se trouve au Brésil; il se tient sous l'eau immobile; tous les animaux qui le touchent y demeurent attachés, & il s'en nourrit: il sort quelquefois & se repose sur le rivage. Si on le prend avec la main, la main s'y colle; si l'on cherche à dégager la main prise, avec l'autre, celle-ci se prend également: alors l'animal se déploie, se jette dans les eaux, & y entraîne sa proie.

JÉRICO, *Géog. anc.*, appelée par les Arabes *Ribiba*, ville d'Asie dans la

Palestine, bâtie par les Jébuséens, à deux lieues du Jourdain, & à sept de Jérusalem; c'est la première ville du pays de Chanaan, que Josué prit & saccagea; on en rebâtit une nouvelle dans son voisinage. Vespasien la détruisit, Hadrien la répara. Cette ville fut encore relevée sous les empereurs chrétiens, & décorée d'un siège épiscopal, mais finalement les guerres des Sarrasins dans la terre sainte ont détruit le siège & la ville; on n'y voit plus que quelques huttes où demeurent des Arabes si gueux qu'à peine ont-ils de quoi couvrir leur nudité.

La rose de *Jéricho* louée dans l'écriture, est une plante qui nous est inconnue; elle ne présente point celle à laquelle les modernes donnent vulgairement ce nom, & qui est une espèce de *thlaspi* de Sumatra & de Syrie.

Pompée campoit à *Jéricho* dont il avoit déjà fait abattre deux forts, quand il apprit l'agréable nouvelle de la mort de Mithridate; & Joseph saisit cette occasion du campement de Pompée, pour observer que le territoire de cette ville étoit fameux par l'excellence de son baume. Plin rapporte d'après Théophraste, que cet arbrisseau balsamique ne se trouvoit que dans ce lieu-là, & qu'il n'y en avoit que dans deux jardins, dont l'un étoit de 20 arpens (il falloit dire de dix arpens, car il a mal rendu le mot grec *πλερον*;) & l'autre de moins encore; mais ce n'est ni *Jéricho*, ni Galaad, ni la Judée, ni l'Égypte qui sont le terroir naturel de cet arbrisseau: c'est l'Arabie heureuse. Apparemment que l'on cultivoit cet arbre dans les jardins de *Jéricho*, & qu'il y prospéroit. En tout cas les choses ont bien changé: il n'y a plus de jardins à *Jéricho*, ni de baume en Judée; tout ce qui nous avons en Europe vient de la Mecque & de l'Arabie heureuse, & pour dire quelque chose de plus, le mot hébreu *zori*, que nous avons rendu par *baume*, est un mot générique qui signifie seulement toute gomme résineuse; ainsi le baume de *Jéricho*, de Galaad, de Chanaan, n'étoit qu'une espèce de térébenthine dont on se servoit pour les blessures & quelques autres maux.

Joseph prétend encore que les environs de *Jéricho* ressembloient au paradis terrestre, tandis que selon Suidas ils étoient pleins de serpens & de vipères;

cependant *Jéricho* est très-fameuse dans l'Écriture-sainte; Moysé l'appelle la *ville des palmiers*. Notre Sauveur y fit quelques miracles, & ne dédaigna pas d'y loger chez Zachée, dont la foi mérita de justes louanges; c'est à *Jéricho* qu'Hérode le Grand, ou l'Iduméen, avoit fait bâtir un superbe palais dans lequel il finit ses jours l'an de Rome 750, après 37 ans d'un règne célèbre par d'illustres & d'horribles actions.

Ce Prince eut l'habileté de se procurer consécutivement la faveur de Sextus César, de Cassin, d'Antoine & d'Octave, qui lui firent décerner la couronne de Judée par le Sénat romain; il en reçut l'investiture en marchant au capitolé entre les deux triumvirs; il prit Jérusalem, se soutint auprès d'Antoine malgré Cléopâtre, vainquit Antigone, Malchus, les Arabes, augmenta sans cesse sa puissance par les bontés d'Octave, & introduisit dans son royaume des coutumes étrangères; il réédifia Samarie, construisit partout des forteresses, procura de ses propres fonds de grands secours aux Juifs pendant la famine & la peste qui les déoloient, fonda plusieurs villes, & dissipa les brigands de la Tragonite; enfin il fut nommé Procureur de Syrie, éleva un superbe temple en l'honneur d'Auguste, rebâtit celui de Jérusalem, rétablit les jeux olympiques dans leur ancienne splendeur, & obtint d'Agrippa toutes sortes de grâces en faveur de ses sujets.

Telle a été la vie d'Hérode, d'ailleurs le plus malheureux des hommes dans son domestique; on sait quels troubles sa sœur Salomé excita dans la famille, & quelles en furent les tristes suites. Il fit mourir le vicillard Hircan dans sa 80^e année, le grand-prêtre Aristobule son beau-frère, Joseph son propre oncle, Alexandra mère de Marianne, son épouse, cette belle & vertueuse Marianne elle-même, dont la fin l'accabla de regrets, & le déchira de remords pendant le reste de sa vie; alors on ne vit plus en lui qu'un furieux qui sacrifia trois fils à sa colère, Alexandre, Aristobule, & finalement Antipater; ce cruel prince périt cinq jours après l'exécution de ce dernier, dans les plus cruels tourmens, dont Joseph vous donnera les détails. Il avoit eu neuf femmes. Trois autres fils qui lui restoit encore, Archélaus, Hé-

rode & Philippe, partagerent ses états. (D. J.)

JERICHAU, Géog., ville & bailliage d'Allemagne, dans le duché de Magdebourg, sur les frontières de Brandebourg.

JERKE'N, Géog., ville d'Asie, capitale de la petite Tartarie, sur les bords de la rivière d'Irac; elle est assez grande. C'est l'entrepôt du commerce entre les Indes & la partie septentrionale de l'Asie, de la Chine, de la grande Tartarie & de la Sibérie.

JERIMOTH, les hauteurs, Géog. sac., ville de la tribu de Juda, située entre Enaïm & Adullam, qui avoit pour roi Pharaon, que Josué tua. *Jos. xij.* Cette ville est la même que *Jérimath*, une des premières que les Israélites habiterent après le retour de la captivité. *II. Esd. xj. (†)*

JEROBOAM, qui combat le peuple, *Hist. sacr.*, premier de ce nom, fils de Nabath & de Sarva, étoit de Suréda, dans la tribu d'Ephraïm, & fut l'auteur du schisme & de l'idolâtrie des dix tribus, Salomon, qui connoissoit les talens de *Jéroboam*, lui avoit donné la commission de lever les tributs sur toute la maison de Joseph, c'est-à-dire, sur les tribus d'Ephraïm & de Manassé. Un jour que *Jéroboam* alloit seul dans la campagne, le prophète Ahias lui prédit que Dieu diviserait le royaume de Salomon, qu'il lui en donneroit dix tribus, & que la seule tribu de Juda resteroit à ce prince. *Jéroboam*, plein d'ambition, voyant le peuple mécontent des subides & des travaux dont il étoit accablé, chercha à le soulager pour avancer sa fortune. Salomon, informé de sa démarche, donna ordre de l'arrêter; mais il s'enfuit en Egypte, & y demeura jusqu'à la mort du roi. Roboam qui succéda à Salomon, ayant traité son peuple avec une rigueur excessive, dix tribus se séparèrent de la maison de David, & firent un royaume à part, à la tête duquel elles mirent *Jéroboam*. Ce nouveau roi, craignant que si le peuple continuoit à aller à Jérusalem pour y sacrifier, il ne rentrât peu-à-peu dans l'obeissance de Roboam, son prince légitime, fit faire deux veaux d'or, dont il plaça l'un à Béthel, l'autre à Dan, ordonna à ses sujets de les adorer, & leur fit déseuse d'aller désormais à Jérusalem. Il éleva au sacerdoce les derniers du peu-

ple, qui n'étoient pas de la tribu de Lévi; il établit des fêtes solennelles à Béthel, comme à Jérusalem, & il réunit dans sa personne la dignité du sacerdoce à la majesté royale. Dans le moment, qu'environné de toute la cour, d'une grande multitude de peuple, il faisoit brûler de l'encens sur l'autel de Béthel, un prophète vint de la part de Dieu, prédire à *Jéroboam* que cet autel sacrilège seroit détruit, qu'il naîtroit un fils de la race de David, nommé *Josias*, qui égorgeroit sur cet autel tous les prêtres qui y offriroient de l'encens, & il ajouta que pour preuve qu'il disoit la vérité, l'autel alloit se fendre en deux à l'heure même: *Altare, Altare, hæc dicit Dominus: ecce filius nascetur domus David, Josias nomine, & immolabit super te sacerdotes excelsorum qui nunc in te thura succendant, & ossa hominum super te incendet.* *Jéroboam* ayant étendu la main pour faire arrêter le prophète, sa main se sécha, & l'autel se fendit aussitôt. Alors le roi pria l'homme de Dieu d'obtenir sa guérison, & sa main revêtit à son premier état. Ce prodige ne changea pas le cœur de *Jéroboam*; il ne quitta point sa voie corrompue, il continua d'entretenir le peuple dans l'erreur, & il mourut dans son impiété, après vingt-deux ans de règne, au du monde 3050. En punition de son apostasie, sa maison fut détruite & exterminée par Baasa, selon la prédiction d'Ahias de Silo, & c'est ainsi que ce prince, ingrat jusqu'à l'impiété, quoique comblé des bienfaits de Dieu, fit rentrer sa famille dans le néant, d'où elle avoit été tirée, en voulant l'affermir sur le trône aux dépens de la fidélité qu'il devoit à l'auteur de son élévation. La vengeance de Dieu s'étendit même sur tout Israël, qui avoit en la lâche complaisance d'imiter l'impiété de son roi. (†)

JEROBOAM, *Hist. sacr.*, second fils de Joas, roi d'Israël, ayant succédé à son père, fit le mal devant le Seigneur, & marcha dans les voies de *Jéroboam*, fils de Nabath, qui avoit fait pécher Israël; cependant son règne fut long & heureux, en exécution des promesses que Dieu avoit faites à son grand-père Jozabab. Ce prince rétablit le royaume d'Israël dans son ancienne splendeur, reconquit les pays que les rois de Syrie avoient usurpés & démembrés de ses états, & réduisit

sous son obéissance toutes les terres de de-là le Jourdain jusqu'à la mer Morte. Nous voyons par les prophéties d'Osee, d'Amos & de Jonas, qui vécutent sous ce regne, que la mollesse, la somptuosité & l'impicité, renoient dans Iſr-él, que l'on adoroit non-seulement les veaux d'or à Béthel, mais que l'on fréquentoit tous les hauts lieux du royaume, où l'on commettoit toutes sortes d'abominations. *Jéroboam* mourut l'an du monde 3220, après quarante & un ans de regne. (†).

JÉRONYMITES, f. m., *Théol.*, est le nom que l'on donne à divers ordres ou congrégations de religieux : autrement appelés *hermites de saint Jérôme*. Voyez **HERMITES**.

Les premiers, que l'on appelle *hermites de saint Jérôme d'Espagne*, doivent leur naissance au tiers-ordre de St. François, dont les premiers *Jéronymites* étoient membres. Grégoire XI. approuva cet ordre en 1373 ou 1374, sous le nom de *saint Jérôme*, qu'ils avoient choisi pour leur protecteur & leur modele, & leur donna les constitutions du couvent de sainte Marie du Sépulcre, avec la regle de saint Augustin ; & pour habit une tunique de drap blanc, un scapulaire de couleur tannée, un petit capuce, & un manteau de même couleur ; le tout de couleur naturelle, sans teinture & d'un vil prix.

Les *Jéronymites* sont en possession du couvent de saint Laurent de l'Escorial, où les rois d'Espagne ont leur sépulture ; de ceux de saint Idore de Séville, & de saint Just, où Charles V se retira après avoir abdiqué la couronne impériale & celle d'Espagne. Il y a aussi en Espagne des religieux *Jéronymites*, qui furent fondés vers la fin du XV siècle. Sixte IV les mit sous la juridiction des *Jéronymites*, & leur donna les constitutions du monastere de Sainte Marthe de Cordoue, mais Léon X leur ordonna de prendre celles de l'ordre de saint Jérôme. Voyez le *Dictionnaire de Trévoux*.

Les hermites de saint Jérôme de l'observance, ou de Lombardie, ont pour fondateur Loup d'Olmedo, qui les établit en 1424 dans les montagnes de Cazalla, au diocèse de Séville, & leur donna une regle composée des sentimens de saint Jérôme, approuvée par le pape

Martin V, qui dispensa pour lors les *Jéronymites* de garder celle de saint Augustin.

Pierre Cambacorti fonda la troisième congrégation des *Jéronymites* vers l'an 1477. Ils ne firent que des vœux simples jusqu'en 1562, que Pie V leur ordonna d'en faire de solennels ; ils ont des maisons en Italie, dans le Tirol & dans la Baviere.

La quatrième congrégation des *Jéronymites*, dite des *hermites de S. Jérôme de Fiesoli*, commença l'an 1360, que Charles de Montegraneli, de la famille des comtes de Montegraneli, se retira dans la solitude, & s'établit d'abord à Véronne. Elle fut approuvée par Innocent VII sous la regle & les constitutions de saint Jérôme ; mais Eugene IV leur donna en 1441 la regle de saint Augustin. Comme le fondateur étoit du tiers-ordre de saint François, il en garda l'habit ; mais en 1460 Pie II permit de le quitter à ceux qui voudroient ; ce qui occasionna une division parmi eux. Clément IX supprima tout-à-fait cet ordre en 1668.

JÉROPHORE, f. m., *Hist. anc.*, celui qui porte les choses sacrées. Ce titre s'étendoit chez les Grecs à un grand nombre de fonctions ; mais on appelloit surtout *iérophores* ceux qui, dans les cérémonies, portoient les statues des dieux.

JÉROPHILAX, f. m., *Hist.*, garde des choses sacrées ; qui désigne assez la fonction de celui qui le portoit dans l'Eglise grecque : il revient à notre sacristain.

JEROSCOPE, f. f., *Divinat.*, inspection des choses sacrées, & prédiction par ce moyen. Voyez **ARUSPICES** & **ARUSPICINES**.

JEROSLAW, *Géogr.*, M. de l'Isle écrit *Jéroslawle*, ville de l'empire Russe, capitale du duché du même nom, sur le Wolga. Long. 58. 30. lat. 57. 24. (D. J.)

JERSEY, *Géog.*, isle d'Europe, située dans la Manche ou canal de S. Georges, à 5 lieues de distance des côtes de Normandie, mais soumise à la couronne Britannique, & comptée dans le district de la province de Hamp. On lui donne 12 milles d'Angleterre dans sa plus grande longueur, & six dans sa plus grande largeur. Les Romains l'appelloient *Cæsarea* : ils y ont laissé les traces d'un camp

& diverses médailles. Ses côtes sont d'un accès fort difficile; elle est comme entourée de bancs de sables & de rochers, il faut le secours des pilotes du pays pour y aborder ou pour en sortir sans péril. Son sol très-peu fertile en grains, produit d'excellens pâturages, & nourrit entr'autres des brebis dont la laine est d'une extrême finesse. Il y croît peu de bois, peu de fruits & peu de légumes. L'on y brûle le *varre* ou *facus marinus* de Pline, & l'on y supplée par le commerce à tout ce dont on y peut d'ailleurs avoir besoin, & que le terroir ne fournit pas. Il y a dans cette isle, en dépit de sa stérilité, près de vingt mille habitans, répartis en douze paroisses. Les lieux principaux en sont saint Helier & saint Aubin. Chacun s'y livre aux travaux ou de la pêche, ou de la navigation, ou des manufactures. L'on y parle François, l'on y suit le droit Normand, & l'on y chérit la domination Angloise. Un lord de la famille de Villiers porte le titre de comte de *Jersey*. (D. G.)

Saint Magloire, natif du pays de Galles, établit pendant la vie un couvent dans cette isle, où il mourut fort âgé en 575. Ses reliques furent transférées au fauxbourg S. Jacques, dans un monastere de bénédictins, qui a été cédé aux PP. de l'Oratoire; & c'est aujourd'hui le séminaire de saint Magloire.

Waice (*Robert*) Poète, reçut le jour à *Jersey*, vers le milieu du xij. siècle. Il est l'auteur du roman de *Rou & des Normands*, écrit en vers François; ce livre est fort rare, & important pour ceux qui recherchent la signification de beaucoup d'anciens termes de notre langue. Long. 15^d. 15^l. 25^{ll}. lat. 49. 14.

JERTH. f. m. *Hist. nat.*, nom qu'on donne en Laponie à une espèce de mouffe qui y croît ainsi que dans d'autres pays froids. On en prend la racine dont on fait une décoction, que l'on fait avaler aux malades dans du petit-lait de rennes d'heure en heure, pour les faire transpirer. Les principales maladies de ce pays sont les pleurésies & la petite vérole, & les malades s'en tirent très-bien au moyen de ce seul remède. Au défaut de cette racine de *jerth*, on se sert de l'angélique. Voyez Scheffer, *Description de la Laponie*.

JERVENLAND, *Géogra.*, *Jervia*; petit canton de Livonie dans l'Estonie,

sujet à la Russie; le château de Wittenstein, & le bourg d'Oberkalen, en sont les lieux principaux. (D. J.)

JÉRUSALEM, *Géogr.* ancienne & fameuse ville d'Asie, capitale du petit royaume d'Israël, après que David l'eût conquis sur les Jébuséens. Depuis ce temps-là *Jérusalem* éprouva bien des événemens, & son histoire devint celle de la nation des Juifs; voici les principales époques des vicissitudes de cette ville, cent fois prise, détruite, & rebâtie.

David & Salomon l'embellirent; Sésac roi d'Egypte, Hazaël roi de Syrie, Amasias roi d'Israël, enleverent consécutivement les trésors du temple; mais Nabuchodonosor ayant pris la ville même pour la quatrième fois, la réduisit en cendres, & emmena les Juifs captifs à Babylone. Après cette captivité, *Jérusalem* fut reconstruite & repeuplée de nouveau. Antiochus le Grand, ayant conquis la Célé-Syrie & la Judée, assiégea & ruina *Jérusalem*. Ensuite Simon Machabée vainquit Nicanor, rétablit la ville & les sacrifices; elle jouit d'une assez grande paix jusqu'aux démêlés d'Hircan & d'Arithobule. Pompée s'étant déclaré pour Hircan, s'empara de *Jérusalem* 63 ans avant J. C. & démolit ses murailles, dont Jules César permit le rétablissement 20 ans après.

A peine la Judée fut réduite en province sous l'obéissance du gouverneur de Syrie, que les Juifs se révolterent, & passèrent au fil de l'épée la garnison romaine; alors l'empereur Titus vint en personne dans le pays, assiégea *Jérusalem*, l'emporta, la brûla, & la réduisit en solitude, l'an 70 de l'ère chrétienne; mais comme dit quelque part M. de Voltaire:

*Jérusalem conquise, & ses murs
abattus,*

*N'ont point éternisé le grand nom de
Titus,*

*Il fut aimé, voilà sa grandeur vé-
ritable:*

Adrien fit bâtir une nouvelle ville de *Jérusalem*, près des ruines de l'ancienne, & la fit appeler *Elia Capitolina*; cependant elle reprit son ancien nom sous Constantin, & son évêque obtint le second rang des évêques de la Palestine, l'an 614 de J. C. La ville de *Jérusalem*

Fut brûlée par les Perses, & son patriarche Zacharie fut enmené prisonnier avec beaucoup d'autres.

Bientôt après, les Arabes soulevèrent l'Asie mineure, la Perse, & la Syrie. Omar successeur de Mahomet, s'étant emparé de la contrée de la Palestine, entra victorieux dans *Jérusalem*, l'an 638 de J. C. Comme cette ville est une ville sainte pour les Mahométans, il l'enrichit d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée dans l'intérieur d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi lesquelles il y en avoit beaucoup d'or pur. Quand ensuite, dit M. de Voltaire, les Turcs déjà Mahométans, s'emparèrent du pays, vers l'an 1055, ils respectèrent la mosquée, & la ville resta toujours peuplée de huit mille âmes : c'étoit tout ce que son enceinte pouvoit contenir, & ce que le terroir d'alentour pouvoit nourrir. Elle n'avoit d'autres fonds de subsistance, que le pèlerinage des Chrétiens & des Musulmans; les uns alloient visiter la mosquée, les autres le saint-sépulchre. Tous payoient un léger tribut à l'émir turc qui résidoit dans la ville, & à quelques imans, qui vivoient de la curiosité des pèlerins.

Dans ces conjonctures, on vit se répandre en Europe cette opinion religieuse ou fanatique, que les lieux de la naissance & de la mort de J. C. étant profanés par les infidèles, le seul moyen d'effacer les péchés des chrétiens, étoit d'exterminer ces misérables. L'Europe se trouvoit pleine de gens qui aimoient la guerre, qui avoient beaucoup de crimes à expier, & qu'on leur proposoit d'expier en suivant leur passion dominante, ils prirent la croix & les armes. Voyez CROISADES.

Les églises & les cloîtres achetèrent à vil prix plusieurs terres des seigneurs, qui crurent n'avoir besoin que de leur courage, & d'un peu d'argent pour aller conquérir des royaumes en Asie, Godefroy de Bouillon, par exemple, duc de Brabant, vendit la terre de Bouillon au chapitre de Liège, & Stehay à l'évêque de Verdun. Les moindres seigneurs châtellains partirent à leurs frais; les pauvres gentilshommes servirent d'écuvers aux autres. Cette foule de croisés se donna rendez-vous à Constantinople: moi-

nes, Femmes, marchands, vivandiers, ouvriers partirent aussi, comptant ne trouver sur la route que des chrétiens, qui gagneroient des indulgences en les nourissant.

La première expédition fut d'égorger & de piller les habitans d'une ville chrétienne en Hongrie. On s'empara de Nicée en 1097, *Jérusalem* fut emportée en 1099. & tout ce qui n'étoit pas chrétien fut massacré. Après ce carnage, les croisés dégouttans de sang, allèrent à l'endroit qu'on leur dit être le sépulchre de J. C. & y fondirent en larmes. Godefroy de Bouillon fut élu duc de *Jérusalem*; mais, comme un légat nommé d'Anberro, prétendit le royaume pour lui-même, il fallut que le duc de Bouillon cédât la ville à cet évêque, & le contentât du port de Joppé.

En peu de temps, de nouveaux états divisés & subdivisés entre les mains des chrétiens, passèrent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva de petits seigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Césarée. Cependant la situation des croisés étoit si mal affermie, que Baudouin premier roi de *Jérusalem*, après la mort de Godefroy son frere, fut pris presque aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens alloient chaque jour en s'affoiblissant, tandis que Saladin s'élevoit pour les leur ravir. En vain Guy de Lusignan couronné roi de *Jérusalem*, marcha contre Saladin; il devint son captif, & fut traité comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les généraux les plus humains. Saladin étant entré dans *Jérusalem*, fit laver avec de l'eau rose la mosquée qui avoit été changée en église; & fit graver sur la porte: "le roi Saladin serviteur de Dieu, mit cette inscription après que le tour puissant eût pris *Jérusalem* par ses mains. Il fonda des écoles musulmanes, & néanmoins rendit aux chrétiens orientaux l'église du sépulchre.

Au bruit des victoires de Saladin toute l'Europe se troubla; les rois suspendirent leurs querelles pour marcher au secours de l'Asie, & cependant leur armée saccagea Constantinople, au lieu d'aller reprendre *Jérusalem*. Saphadin frere du fameux Saladin mort à Damas, démolit

en 1218, le reste des murailles de ce triste lieu.

En 1244, son territoire n'appartenoit déjà plus à personne. Les Chorafnins, tous idolâtres, égorgèrent ce qu'ils trouverent dans ce bourg de musulmans, de chrétiens & de juifs. De nouveaux turcs vinrent après eux ravager les côtes de Syrie, exterminèrent le reste des chrétiens, & furent eux-mêmes exterminés par les Tartares. Enfin Sélim empereur des Turcs, ayant vaincu le soudan d'Egypte en 1517, se rendit maître du Caire, de l'Egypte, de Syrie, & par conséquent de Jérusalem, qui est demeuré jusqu'à ce jour avec tout le pays qui l'environne, sous la domination du grand-seigneur.

Elkods est son nom moderne chez les Turcs, les Arabes, & les Mahométans de ces quartiers-là. Elle est à 45 lieues S. O. de Damas, 18 de la mer Méditerranée, 100 N. O. du grand Caire. *Long.* suivant de la Hire 58 deg. 29 min. 30 sec. suivant Street, 55 deg. 11 min. 30 sec. suivant Cassini, 52 deg. 51 min. 30 sec. *Lat.* suivant la Hire 31 deg. 38 min. 30 sec. Suivant Street 32. 10. Suivant Cassini 31. 50. (D. J.)

JERUSALEM, temple de, *Hist. sac. & proph.*, autrement nommé temple de Salomon : parce que ce prince le fonda, l'acheva & le dédia avec de grandes solennités, plus de mille ans avant J. C.

Sa description est trop épineuse pour nous y engager, & les savans qui ont consumé leurs veilles à nous en donner le plan, ont eu le malheur de ne point s'accorder ensemble. Le lecteur peut s'en convaincre, s'il a le loisir de consulter, de confronter Villalpand dans ses *commentaires sur Ezéchiel*, Louis Cappel dans son abrégé de l'histoire judaïque; Constantin l'empereur, dans son ouvrage sur le *vrai de thalmod*, intitulé *Middoth*; Jean Lightfoot, dans le recueil de ses *œuvres*; le P. Bernard Lami, prêtre de l'Oratoire; dom Calmet & M. Prideaux; voilà les plus illustres d'entre les modernes, qui ont épuisé cette matière sans beaucoup de succès.

Cependant le temple de Salomon n'étoit qu'une petite masse de bâtiment, qui n'avoit que cent cinquante pieds de long & autant de large, en prenant tout le corps de l'édifice d'un bout à l'autre;

mais l'embaras de sa description consiste principalement dans ses décorations, ses ornemens, ses portes, ses portiques, ses galeries & ses cours, dont nous pouvons d'autant moins nous faire d'idées justes, que les détails de l'écriture-sainte, de Joseph, & du thalmod sont également confus.

Personne n'ignore les tristes catastrophes que ce temple éprouva dans le cours des siècles. Après avoir subsisté 424 ans, il fut ravagé & détruit par Nabuchodonosor. Zorobabel mit pendant vingt ans tous ses soins à le rebâtir, lors du retour de la captivité, & l'on en fit la dédicace sous le regne de Darius. Mais ce nouveau temple fut pillé, souillé, & profané par Antiochus Epiphane. Ce prince recueillit un butin sacrilège 171 ans avant J. C. qui montoit à dix-huit cents talens d'or. Le talent d'or chez les Hébreux valoit 16 fois le talent d'argent.

Judas Machabée ayant eu le bonheur de tirer sa patrie des mains d'Antiochus, purifia le temple 165 ans avant J. C. & les richesses y coulerent avec tant d'abondance en moins d'un siècle, que le pillage qu'en fit Crassus, pendant qu'il fut gouverneur de Syrie, lui valut la somme de dix mille talens, c'est-à-dire, plus de quarante-deux millions de notre monnaie; cet événement arriva 54 ans avant J. C.

Hérode néanmoins rebâtit de nouveau le temple même avec une grande magnificence, dont la splendeur fut de courte durée. Tout le monde sait qu'il subit le sort de Jérusalem, lorsque Titus assiégea cette ville, l'emporta, la brûla & la réduisit en cendres, l'an 70 de l'ère vulgaire. (D. J.)

JÉSI, *Géog.*, ancienne ville de l'état de l'église, dans la Marche d'Ancone, avec un évêché qui ne relève que du saint siége : elle est sur une montagne proche la rivière de *Jesi*, à 7 lieues S. O. d'Ancone, 45 N. E. de Rome. *Long.* 30. 55. *lat.* 43. 30. Il y a aussi une ville de ce nom au Japon, dans l'isle de Niphon au voisinage de Ménéo. *Long.* 157. 40. *lat.* 35. (D. J.)

JESSELMERE, *Géog.*, ville de l'Indonstan, capitale d'une province de même nom, dans les états du grand Mogol,

à 75 lieues N. d'Amadabad. Long. 90. 15. lat. 26. 40. (D. J.)

JESSERO, Géog., nom d'un ruisseau de Carinthie, qui est près du fameux lac de Cirkniz, qui disparoit sous terre pour se remonter de nouveau à quelque distance de là, après quoi il se perd encore de nouveau dans les rochers & dans les précipices; enfin il paroît encore de l'autre côté des montagnes.

JESNITZ, Géog., petite ville d'Allemagne dans la principauté d'Anhalt-Deslau, sur la rivière de Moldau.

JESILBASCH, f. m. Hist., terme de relation; il signifie tête-verte, & c'est le nom que les Persans donnent aux Turcs, parce que leurs émirs portent le turban verd. Voyez TURBAN. Dictionn. de Trévoux.

JESRAEL ou JEZRAEL, semence de Dieu, Géog. sacrée, ville située dans le grand champ de la tribu d'Issachar, autrefois habitée par les Chananéens, étoit le séjour ordinaire d'Achab. Cette ville est devenue fameuse par la vigne de Naboth, dont Achab s'empara & par la vengeance que Dieu tira de ce prince & de sa famille. (+)

JESSE, Hist. sacrée, pere de David, de la race duquel devoit naître le Messie; Egredietur virga de radice Jesse, & flos de radice ejus ascendet. Is. xj. 1. Ce pays se prend aussi pour le pays méridional de l'Arabie, du côté de l'Egypte: Nabuchodonosor misit ad omnem terram Jesse. Jug. xiiij. C'est le même que la terre de Jessen. (+)

IESSO, Géogr. Voyez YEÇO, Géog.,

JÉSUAT, Géog., contrée de l'Indoustan dans les états du grand Mogol, sur le Gadet qui se perd dans le Gange. Elle est bornée au nord par le royaume de Nébal, à l'E par le royaume d'Assam, au S. par le royaume de Bengale, à l'O. par la terre de Patna. Rajapour en est la capitale, & sa seule ville. (D. J.)

JÉSUATES, f. m. Théolog., nom d'une sorte de religieux, qu'on appelloit autrement clercs apostoliques, ou jésuates de S. Jérôme.

Le fondateur des jésuates est Jean Colombin. Urbain V, approuva cet institut

en 1367, à Viterbe, & donna lui-même à ceux qui étoient présens l'habit qu'ils devoient porter. Ils suivoient la regle de S. Augustin, & Paul V, les mit on nombre des ordres mendiants.

Le nom de jésuates leur fut donné parce que leurs premiers fondateurs avoient toujours le nom de Jésus à la bouche. Ils y ajoutèrent celui de S. Jérôme, parce qu'ils le prirent pour leur protecteur.

Pendant plus de deux siècles les jésuates n'ont été que freres lais; Paul V, leur permit en 1606 de recevoir les ordres. Ils s'occupoient dans la plupart de leurs maisons à la pharmacie; d'autres faisoient le métier de distillateurs, & vendoit de l'eau-de-vie, ce qui les fit appeller en quelques endroits peres de l'eau-de-vie.

Comme ils étoient assez riches dans l'état de Venise, la république demanda leur suppression à Clément IX, pour employer leurs biens aux frais de la guerre de Candie, ce que le pape leur accorda en 1668. Voy. le Dict. de Trév.

JESUITE, f. m. Hist. ecclésiast., ordre religieux, fondé par Ignace de Loyala, & connu sous le nom de compagnie ou société de Jésus. (*)

Nous ne dirons rien ici de nous mêmes. Cet article ne fera qu'un extrait succinct & fidele des comptes rendus par les procureurs généraux des cours de judicature, des mémoires imprimés par ordre des parlemens, des différens arrêts, des histoires, tant anciennes que modernes, & des ouvrages qu'on a publiés en si grand nombre dans ces derniers temps.

En 1521 Ignace de Loyala, après avoir donné les vingt-neuf premières années de sa vie au métier de la guerre & aux amusemens de la galanterie, se consacra au service de la mere de Dieu, au mont Serrat en Catalogne, d'où il se retira dans la solitude de Manrese, où Dieu lui inspira certainement son ouvrage des exercices spirituels, car il ne savoit pas lire quand il l'écrivit. Abrégé hist. de la C. D. J.

Décoré du titre de Chevalier de Jésus-Christ & de la Vierge Marie, il se mit à enseigner, à prêcher, & à convertir les

(*) Cette Société, fameuse par ses services comme par ses revers, a été détruite par une bulle du Pape Clément XIV.

hommes avec zèle, ignorancée & succès. *Même ouvrage.*

Ce fut en 1538, sur la fin du carême, qu'il rassembla à Rome les dix compagnons qu'il avoit choisis selon ses vues.

Après divers plans formés & rejettés, Ignace & ses collègues se vouèrent de concert à la fonction de catéchiser les enfans, d'éclairer de leurs lumières les infidèles, & de défendre la foi contre les hérétiques.

Dans ces circonstances, Jean III roi de Portugal, prince zélé pour la propagation du christianisme, s'adressa à Ignace pour avoir des missionnaires, qui portassent la connoissance de l'Evangile aux Japonnois & aux Indiens. Ignace lui donna Rodriguès & Xavier; mais ce dernier partit seul pour ces contrées lointaines, où il opéra une infinité de choses merveilleuses que nous croyons, & que le *Jésuite Acofta* ne croit pas.

L'établissement de la compagnie de Jésus souffrit d'abord quelques difficultés; mais sur la proposition d'obéir au pape seul, en toutes choses & en tous lieux, pour le salut des âmes & la propagation de la foi; le pape Paul III conçut le projet de former, par le moyen de ces religieux, une espèce de milice répandue sur la surface de la terre, & soumise sans réserve aux ordres de la cour de Rome; & l'an 1540 les obstacles furent levés; on approuva l'institut d'Ignace, & la compagnie de Jésus fut fondée.

Benoit XIV qui avoit tant de vertus, & qui a dit tant de bons mots; ce pœntife que nous regretterons long-temps encore, regardoit cette milice comme les janissaires du saint siege; troupe indocile & dangereuse, mais qui sert bien.

Au vœu d'obéissance fait au pape & à un général représentant de Jésus-Christ sur la terre, les *Jésuites* joignirent ceux de pauvreté & de chasteté, qu'ils ont observé jusqu'à ce jour, comme on fait.

Depuis la bulle qui les établit, & qui les nomma *Jésuites*, ils en ont obtenu quatre-vingt-douze autres qu'on connoit, & qu'ils auroient dû cacher, & peut-être autant qu'on ne connoit pas.

Ces bulles appellées *lettres apostoliques*, leur accordent depuis le moindre privilège de l'état monastique, jusqu'à l'indépendance de la cour de Rome.

Outre ces prérogatives, ils ont trouvé

un moyen singulier de s'en créer tous les jours. Un pape a-t-il proféré inconsidérément un mot qui soit favorable à l'ordre, on s'en fait aussitôt un titre, & il est enregistré dans les fastes de la société à un chapitre, qu'elle appelle les oracles de vive voix, *vive vocis oracula*.

Si un pape ne dit rien: il est aisé de le faire parler. Ignace, élu général, entra en fonction le jour de pâques de l'année 1541.

Le généralat, dignité subordonnée dans son origine, devint sous Lainès & sous Aquaviva un despotisme illimité & permanent.

Paul III avoit borné le nombre des profès à soixante; trois ans après il annulla cette restriction, & l'ordre fut abandonné à tous les accroissemens qu'il pouvoit prendre & qu'il a prit.

Ceux qui prétendent en connoître l'économie & le régime, le distribuent en six classes, qu'ils appellent des *profès*, des *coadjuteurs spirituels*, des *écoliers approuvés*, des *freres lais* ou *coadjuteurs temporels*, des *novices*, des *affiliés* ou *adjoins*, ou *Jésuites de robe-courte*. Ils disent que cette dernière classe est nombreuse, qu'elle est incorporée dans tous les états de la société, & qu'elle se déguise sous toutes sortes de vêtemens.

Outre les trois vœux solennels de religion, les profès qui forment le corps de la société font encore un vœu d'obéissance spéciale au chef de l'église, mais seulement pour ce qui concerne les missions étrangères.

Ceux qui n'ont pas encore prononcé ce dernier vœu d'obéissance, s'appellent *coadjuteurs spirituels*.

Les *écoliers approuvés* sont ceux qu'on a conservés dans l'ordre après deux ans de noviciat, & qui se font liés en particulier par trois vœux non solennels, mais toutefois déclarés vœux de religion, & portant empêchement dirimant.

C'est le temps & la volonté du général qui conduiront un jour les *écoliers* aux grades de profès ou de *coadjuteurs spirituels*.

Ces grades, sur-tout celui de profès, supposent deux ans de noviciat, sept ans d'études, qu'il n'est pas toujours nécessaire d'avoir faites dans la société; sept ans de régence, une troisième année de

noviciat, & l'âge de trente-trois ans, celui où notre Seigneur Jésus-Christ fut attaché à la croix.

Il n'y a nulle réciprocité d'engagemens entre la compagnie & ses écoliers, dans les vœux qu'elle en exige; l'écolier ne peut sortir, & il peut être chassé par le général.

Le général seul, même à l'exclusion du pape, peut admettre ou rejeter un sujet.

L'administration de l'ordre est divisée en assistances, les assistances en provinces, & les provinces en maisons.

Il y a cinq assistans, chacun porte le nom de son département, & s'appelle l'assistant ou d'Italie, ou d'Espagne, ou d'Allemagne, ou de France, ou de Portugal.

Le devoir d'un assistant est de préparer les affaires, & d'y mettre un ordre qui en facilite l'expédition au général.

Celui qui veille sur une province porte le titre de provincial; le chef d'une maison, celui de recteur.

Chaque province contient quatre sortes de maisons; des maisons professes qui n'ont point de fonds, des colleges où l'on enseigne, des résidences où vont séjourner un petit nombre d'apostolifans, & des noviciats.

Les profès ont renoncé à toute dignité ecclésiastique; ils ne peuvent accepter la crosse, la mitre, ou le rochet, que du consentement du général.

Qu'est-ce qu'un jésuite? est-ce un prêtre séculier? est-ce un prêtre régulier? est-ce un laïc? est-ce un religieux? est-ce un homme de communauté? est-ce un moine? c'est quelque chose de tout cela, mais ce n'est point cela.

Lorsque ces hommes se sont présentés dans les contrées où ils sollicitoient des établissemens, & qu'on leur a demandé ce qu'ils étoient, ils ont répondu, tels quels, *tales quales*.

Ils ont dans tous les temps fait mystère de leurs constitutions, & jamais ils n'en ont donné entière & libre communication aux magistrats.

Leur régime est monarchique; toute l'autorité réside dans la volonté d'un seul.

Soumis au despotisme le plus excessif dans leurs maisons, les Jésuites en sont les auteurs les plus abjects dans l'état.

Ils prêchent aux sujets une obéissance sans réserve pour leurs souverains; aux rois, l'indépendance des loix & l'obéissance aveugle au pape; ils accordent au pape l'infaillibilité & la domination universelle, afin que maîtres d'un seul, ils soient maîtres de tous.

Nous ne finirions point si nous entrions dans le détail de toutes les prérogatives du général. Il a le droit de faire des constitutions nouvelles, ou d'en renouveau d'anciennes, & sous telle date qu'il lui plaît; d'admettre ou d'exclure, d'édifier ou d'anéantir, d'approuver ou d'improver, de consulter ou d'ordonner seul, d'assembler ou de dissoudre, d'enrichir ou d'appauvrir, d'absoudre, de lier ou de délier, d'envoyer ou de retenir, de rendre innocent ou coupable, d'une faute légère ou d'un crime, d'annuler ou de confirmer un contrat, de ratifier ou de commettre un legs, d'approuver ou de supprimer un ouvrage, de distribuer des indulgences ou des anathemes, d'associer ou de retrancher; en un mot, il possède toute la plénitude de puissance qu'on peut imaginer dans un chef sur ses sujets; il en est la lumière, l'ame, la volonté, le guide, & la conscience.

Si ce chef despote & machiavéliste étoit par hasard un homme violent, vindicatif, ambitieux, méchant, & que dans la multitude de ceux auxquels il commande il se trouvât un seul fanatique, où est le prince, où est le particulier qui fût en sûreté, sur son trône ou dans son foyer?

Les provinciaux de toutes les provinces sont tenus d'écrire au général une fois chaque mois; les recteurs, supérieurs des maisons, & les maîtres des novices, de trois mois en trois mois.

Il est enjoint à chacun des provinciaux d'entrer dans le détail le plus étendu sur les maisons, les colleges, tout ce qui peut concerner la province à chaque recteur d'envoyer deux catalogues, l'un de l'âge, de la patrie, du grade, des études, & de la conduite des sujets; l'autre, de leur esprit, de leurs talens, de leurs caractères, de leurs mœurs: en un mot, de leurs vices & de leurs vertus.

En conséquence, le général reçoit chaque année environ deux cents états circonstanciés de chaque royaume, & de chaque province d'un royaume, tant

pour les choses temporelles, que pour les choses spirituelles.

Si ce général étoit par hasard un homme vendu à quelque puissance étrangère ; s'il étoit malheureusement disposé par caractère, ou entraîné par intérêt à se mêler des choses politiques, quel mal ne pourroit-il pas faire ?

Centre où vont aboutir tous les secrets de l'état & des familles, & même des familles royales ; aussi instruit qu'impenétrable ; dictant des volontés absolues, & n'obéissant à personne ; prévenu d'opinions les plus dangereuses sur l'agrandissement & la conservation de sa compagnie, & les prérogatives de la puissance spirituelle ; capable d'armer à nos côtés des mains dont on ne peut se défier, quel est l'homme sous le ciel à qui ce général ne pût susciteler des embarras fâcheux, si encouragé par le silence & l'impunité il osoit oublier une fois la sainteté de son état ?

Dans les cas importants, on écrit en chiffres au général.

Mais un article bizarre du régime de la compagnie de Jésus, c'est que les hommes qui la composent sont tous rendus par serment espions & délateurs les uns des autres.

A peine fut-elle formée qu'on la vit riche, nombreuse & puissante. En un moment elle exista en Espagne, en Portugal, en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, au nord, au midi, en Afrique, en Amérique, à la Chine, aux Indes, au Japon, par-tout également ambitieuse, redoutable & turbulente ; par-tout s'affranchissant des loix, portant son caractère d'indépendance & le conservant, marchant comme si elle se sentoit destinée à commander à l'univers.

Depuis sa fondation jusqu'à ce jour, il ne s'est presque écoulé aucune année sans qu'elle se soit signalée par quelque action d'éclat. Voici l'abrégé chronologique de son histoire, tel à-peu-près qu'il a paru dans l'arrêt du parlement de Paris, 6 août 1762, qui supprime cet ordre, comme une secte d'impies, de fanatiques, de corrupteurs, de régicides, &c... commandés par un chef étranger & machiavéliste par institut.

En 1547, Bobadilla, un des compagnons d'Ignace, est chassé des états d'Al-

lemagne, pour avoir écrit contre l'Interim d'Augsbourg.

En 1560, Gonzalès Silveria est supplicié au Monomotapa, comme espion du Portugal & de la société.

En 1578, ce qu'il y a de Jésuites dans Anvers en est banni, pour s'être refusés à la pacification de Gand.

En 1581, Campian, Skerwin & Briant sont mis à mort pour avoir conspiré contre Elifabeth d'Angleterre.

Dans le cours du regne de cette grande Reine, cinq conspirations sont tramées contre sa vie, par des Jésuites.

En 1588, on les voit animer la ligue formée en France contre Henri III.

La même année, Molina public ses pernicieuses rêveries pour la concorde de la grâce & du libre arbitre.

En 1593, Barrere est armé d'un poignard contre le meilleur des rois, par le Jésuite Varade.

En 1594, les Jésuites sont chassés de France, comme complices du parricide de Jean Châtel.

En 1595, leur pere Guignerd, saisi d'écrits apologétiques de l'assassinat d'Henri IV, est conduit à la greve.

En 1597, les congrégations de *auxiliais* se tiennent, à l'occasion de la nouveauté de leur doctrine sur la grâce, & Clément VIII, leur dit, *brouillons, c'est vous qui troublez toute l'Eglise.*

1598, ils corrompent un scélérat, lui administrent son Dieu d'une main, lui présentent un poignard de l'autre, lui montrent la couronne éternelle descendant du ciel sur sa tête, l'envoient assassiner Maurice de Nassau, & se font chasser des états de Hollande.

En 1604, la clémence du cardinal Frédéric Borromée les chasse du college de Braida, pour des crimes qui auroient dû les conduire au bûcher.

En 1605, Oldecorn & Garnet, auteurs de la conspiration des poudres, sont abandonnés au supplice.

En 1606, rebelles aux décrets du sénat de Venise, on est obligé de les chasser de cette ville & de cet état.

En 1610, Ravaiillac assassine Henri IV. Les Jésuites restent sous le soupçon d'avoir dirigé sa main ; & comme s'ils en étoient jaloux, & que leur dessein fût de porter la terreur dans le sein des monarches, la même année

Mariana publie avec son institution du prince l'apologie du meurtre des rois.

En 1618, les *Jésuites* font chassés de Bohême, comme perturbateurs du repos public, gens soulevant les sujets contre leurs magistrats, infectant les esprits de la doctrine pernicieuse de l'infaillibilité & de la puissance universelle du pape, & semant par toutes sortes de voies le feu de la discorde entre les membres de l'état.

En 1619, ils sont bannis de Moravie, pour les mêmes causes.

En 1631, leurs cabales soulevent le Japon, & la terre est trempée dans toute l'étendue de l'empire de sang idolâtre & chrétien.

En 1641, ils allument en Europe la querelle absurde du jansénisme, qui a coûté le repos & la fortune à tant d'honnêtes fanatiques.

En 1643, Malte indignée de leur dépravation & de leur rapacité, les rejette loin d'elle.

En 1646, ils font à Séville une banqueroute, qui précipite dans la misère plusieurs familles. Celle de nos jours n'est pas la première, comme on voit.

En 1709, leur basse jalousie détruit Port-Royal, ouvre les tombeaux des morts, disperse leurs os, en renverse les murs sacrés dont les pierres leur retombent aujourd'hui si lourdement sur la tête.

En 1713, ils appellent de Rome cette bulle *Unigenitus*, qui leur a servi de prétexte pour causer tant de maux, au nombre desquels on peut compter quatre-vingt mille lettres de cachets décernées contre les plus honnêtes gens de l'état, sous le plus doux des ministères.

La même année le *Jésuite* Jouvençy, dans une histoire de la société, ose installer parmi les martyrs les assassins de nos rois; & nos magistrats attentifs font brûler son ouvrage.

En 1723, Pierre le grand ne trouve de sûreté pour sa personne, & de moyen de tranquilliser ses états, que dans le bannissement des *Jésuites*.

En 1728, Berruyer travestit en roman l'histoire de Moïse, & fait parler aux patriarches la langue de la galanterie & du libertinage.

En 1730, le scandaleux Tournemine prêche à Caen dans un temple, & de-

vant un auditoire chrétien, qu'il est incertain que l'évangile soit Ecriture-sainte.

C'est dans ce même temps qu'Hardouin commence à infecter son ordre d'un scepticisme aussi ridicule qu'impie.

En 1731, l'autorité & l'argent dérobent aux flammes le corrupteur & sacrilège Girard.

En 1743, l'impudique Benzi suscite en Italie la secte des Mamillaires.

En 1745, Pichon profite les sacrements de Pénitence & d'Eucharistie, & abandonne le pain des saints à tous les chiens qui le demanderont.

En 1755, les *Jésuites* du Paraguay conduisent en bataille rangée les habitants de ce pays contre leurs légitimes souverains.

En 1755, un attentat parricide est commis contre Louis XV notre monarque, & c'est par un homme qui a vécu dans les foyers de la société de Jésus, que ces peuples ont protégé, qu'ils ont placé en plusieurs maisons; & dans la même année ils publient une édition d'un de leurs auteurs classiques, où la doctrine du meurtre des rois est enseignée. C'est comme ils firent en 1610, immédiatement après l'assassinat de Henri IV; mêmes circonstances, même conduite.

En 1758, le roi de Portugal est assassiné, à la suite d'un complot formé & conduit par les *Jésuites* Malagrida, Mathos, & Alexandre.

En 1759, toute cette troupe de religieux assassins est chassée de la domination portugaise.

En 1761, un de cette compagnie, après s'être emparé du commerce de la Martinique, menace d'une ruine totale ses correspondans. On réclame en France la justice des tribunaux contre le *Jésuite* banqueroutier, & la société est déclarée solidaire du père la Valette.

Elle traîne mal-adroitement cette affaire d'une juridiction à une autre. On y prend connoissance de ses constitutions; on en reconnoît l'abus & les suites de cet événement amènent son extinction parmi nous.

Voilà les principales époques du *Jésuitisme*. Il n'y en a aucune entre lesquelles on n'en pût intercaler d'autres semblables.

Combien cette multitude de crimes

connus n'en fait-elle pas présumer d'ignorés ?

Mais ce qui précède suffit pour montrer que dans un intervalle de deux cents ans, il n'y a fortes de forfaits que cette race d'hommes n'ait commis.

J'ajoute qu'il n'y a fortes de doctrines perverses qu'elle n'ait enseignées. L'*Elucidarium* de Posà en contient lui seul plus que n'en founiroient cent volumes des plus distingués fanatiques. C'est-là qu'on lit entr'autre chose de la mere de Dieu, qu'elle est *Dei pater & Dei-mater*, & que, quoiqu'elle n'ait été sujette à aucune excrétion naturelle, cependant elle a concouru comme homme & comme femme, *secundum generalem naturam tenorem & ex parte maris & ex parte femine*, à la production du corps de Jesus-Christ, & mille autres folies.

La doctrine du probabilisme est d'invention jésuitique.

La doctrine du péché philosophique est d'invention jésuitique.

Lisez l'ouvrage intitulé les *Affertions*, & publié cette année 1762, par arrêt du parlement de Paris, & frémissez des horreurs que les théologiens de cette société ont débitées depuis son origine, sur la simonie, le blasphème, le sacrilège, la magie, l'irrégulation, l'astrologie, l'impudicité, la fornication, la pédérastie, le parjure, la fausseté, le mensonge, la direction d'intention, le faux témoignage, la prévarication des juges, le vol, la compensation occulte, l'homicide, le suicide, la prostitution, & le régicide; ramas d'opinions, qui comme le dit M. le procureur général du roi au parlement de Bretagne, dans son second compte rendu page 73, attaque ouvertement les principes les plus sacrés, tend à détruire la loi naturelle, à rendre la foi humaine douteuse, à rompre tous les liens de la société civile, en autorisant l'infraction de ses loix; à étouffer tout sentiment d'humanité parmi les hommes, à anéantir l'autorité royale, à porter le trouble & la désolation dans les empires, par l'enseignement du régicide, à renverser les fondemens de la révélation, & à substituer au christianisme des superstitions de toute espèce.

Lisez dans l'arrêt du parlement de Paris, publié le 6 août 1762, la liste infamante des condamnations qu'ils ont su-

bies à tous les tribunaux du monde chrétien, & la liste plus infamante encore des qualifications qu'on leur a données.

On s'arrêtera sans doute ici pour se demander comment cette société s'est affermie, malgré tout ce qu'elle a fait pour se perdre; illustrée, malgré tout ce qu'elle a fait pour s'avilir; comment elle a obtenu la confiance des souverains en les assassinant, la protection du clergé en le dégradant, une si grande autorité dans l'église en la remplissant de troubles, & en pervertissant sa morale & ses dogmes.

C'est ce qu'on a vu en même-temps dans le même corps, la raison assise à côté du fanatisme, la vertu à côté du vice, la religion à côté de l'impiété, le rigorisme à côté du relâchement; la science à côté de l'ignorance, l'esprit de retraite à côté de l'esprit de cabale & d'intrigue, tous les contrastes réunis. Il n'y a que l'humilité qui n'a jamais pu trouver un asile parmi ces hommes.

Ils ont eu des poètes, des historiens, des orateurs, des philosophes, des géomètres, & des erudits.

Je ne fais si ce sont les talens & la sainteté de quelques particuliers qui ont conduit la société au haut degré de considération dont elle jouissoit il n'y a qu'un moment; mais j'assurerais sans crainte d'être contredit, que ces moyens étoient les seuls qu'elle eût de s'y conserver; c'est ce que ces hommes ont ignoré.

Livrés au commerce, à l'intrigue, à la politique, & à des occupations étrangères à leur état, & indignes de leur profession, il a fallu qu'ils tombassent dans le mépris qui a suivi, & qui suivra dans tous les temps, & dans toutes les maisons religieuses, la décadence des études & la corruption des mœurs.

Ce n'étoit pas l'or, ô mes peres, ni la puissance qui pouvoient empêcher une petite société comme la vôtre, enclavée dans la grande, d'en être étouffée. C'étoit au respect qu'on doit & qu'on rend toujours à la science & à la vertu, à vous soutenir & à écarter les efforts de vos ennemis, comme on voit au milieu des flots tumultueux d'une populace assemblée, un homme vénérable demeurer immobile & tranquille au centre d'un espace libre & vuide que la considération forme & réserve autour de lui. Vous

avez perdu ces notions si communes, & la malédiction de S. François de Borgia, le troisieme de vos généraux, s'est accomplie sur vous. Il vous disoit, ce saint & bon-homme: "Il viendra un temps où vous ne mettrés plus de bornes à votre orgueil & à votre ambition, où vous ne vous occuperez plus qu'à accumuler des richesses & à vous faire du crédit, où vous négligerez la pratique des vertus; alors il n'y aura puissance sur la terre qui puisse vous ramener à votre premiere perfection, & s'il est possible de vous détruire, on vous détruira."

Il falloit que ceux qui avoient fondé leur durée sur la même base qui soutient l'existence & la fortune des grands, passassent comme eux, la prospérité des *Jésuites* n'a été qu'un songe un peu plus long.

Mais en quel tems le colosse s'est-il évanoui? au moment où il paroissoit le plus grand & le mieux affermi. Il n'y a qu'un moment que les *Jésuites* remplissoient les palais de nos rois; il n'y a qu'un moment que la jeunesse, qui fait l'esperance des premieres familles de l'état, remplissoit leurs écoles, il n'y a qu'un moment que la religion les avoit portés à la confiance la plus intime du monarque, de sa femme & de ses enfans; moins protégés que protecteurs de notre clergé: ils étoient l'ame de ce grand corps. Que ne se croyoient ils pas? J'ai vu ces chênes orgueilleux toucher le ciel de leur cime; j'ai tourné la tête, & ils n'étoient plus.

Mais tout événement a ses causes. Quelles ont été celles de la chute inopinée & rapide de cette société? en voici quelques-unes, telles qu'elles se présentent à mon esprit.

L'esprit philosophique a décrié le célibat, & les *Jésuites* se son ressentis, ainsi que tous les autres ordres religieux, du peu de goût qu'on a aujourd'hui pour le cloître.

Les *Jésuites* se sont brouillés avec les gens de lettres, au moment où ceux-ci alloient prendre parti pour eux contre leurs implacables & tristes ennemis. Qu'en est-il arrivé? c'est qu'au lieu de couvrir leur côté foible, on l'a exposé, & qu'on a marqué du doigt aux sombres enthousiastes qui les menaçoient, l'endroit où ils devoient frapper.

Il ne s'est plus trouvé parmi eux d'homme qui se distinguât par quelque grand talent; plus de poètes, plus de philosophes, plus d'orateurs, plus d'érudits, aucun écrivain de marque, & on a méprisé le corps.

Une anarchie interne les divisoit depuis quelques années; & si par hasard ils avoient un bon sujet, ils ne pouvoient le garder.

On les a reconnus pour les auteurs de tous nos troubles intérieurs, & on s'est lassé d'eux.

Leur journaliste de Trévoux, bon-homme, à ce qu'on dit, mais auteur médiocre & pauvre politique, leur a fait avec son livre bleu mille ennemis redoutables, & ne leur a pas fait un ami.

Il a bécètement irrité contre sa société notre de Voltaire, qui a fait pleuvoir sur elle & sur lui le mépris & le ridicule, le peignant lui comme un imbécille, & ses confreres, tantôt comme des gens dangereux & méchans; tantôt comme des ignorans, donnant l'exemple & le ton à tous nos plaiâns subalternes, & nous apprenant qu'on pouvoit impunément se moquer d'un *Jésuite*, & aux gens du monde qu'ils en pouvoient rire sans conséquence.

Les *Jésuites* étoient mal depuis très-long-temps avec les dépositaires des loix, & ils ne longoioient pas que les magistrats, aussi durables qu'eux, seroient à la longue les plus forts.

Ils ont ignoré la différence qu'il y a entre des hommes nécessaires & des moines turbulens, & que si l'état étoit jamais dans le cas de prendre un parti, il tourneroit le dos avec dédain à des gens que rien ne recommandoit plus.

Ajoutez qu'au moment où l'orage a fondu sur eux, dans cet instant où le ver de terre qu'on foule du pié montre quelque énergie, ils étoient si pauvres de talens & de ressources, que dans tout l'ordre il ne s'est pas trouvé un homme qui fût dire un mot qui fit ouvrir les oreilles. Ils n'avoient plus de voix, & ils avoient fermé d'avance toutes les bouches qui auroient pu s'ouvrir en leur faveur.

Ils étoient haïs ou enviés.

Pendant que les études se relevoient dans l'université, elles achevoient de tomber dans leur college, & cela lorsqu'on

étoit à demi-convaincu que pour le meilleur emploi du temps, la bonne culture de l'esprit, & la conservation des mœurs & de la santé, il n'y avoit guere de comparaison à faire entre l'institution publique & l'éducation domestique.

Ces hommes se sont mêlés de trop d'affaires diverses; ils ont eu trop de confiance en leur crédit.

Leur général s'étoit ridiculement persuadé que son bonnet à trois cornes couvroit la tête d'un potentat, & il a insulté lorsqu'il falloit demander grace.

Le procès avec les créanciers du pere la Valette les a couvert d'opprobre.

Ils furent bien imprudens, lorsqu'ils publièrent leurs constitutions; ils le furent bien davantage, lorsqu'oubliant combien leur existence étoit précaire, ils mirent des magistrats qui les haïssent à portée de connoître de leur régime, & de comparer ce système de fanatisme, d'indépendance & de machiavélisme, avec les loix de l'état.

Et puis, cette révolte des habitans du Paraguay, ne dut-elle pas attirer l'attention des souverains, & leur donner à penser? & ces deux parricides exécutés dans l'intervalle d'une année?

Enfin, le moment fatal étoit venu, le fanatisme l'a connu, & en a profité.

Qu'est-ce qui auroit pu sauver l'ordre, contre tant de circonstances réunies qui l'avoient amené au bord du précipice? un seul homme, comme Bourdaloue peut-être, s'il eût existé parmi les Jésuites, mais il falloit en connoître le prix, laisser aux mondains le soin d'accumuler des richesses, & songer à ressusciter Cheminais de sa cendre.

Ce n'est ni par haine, ni par ressentiment contre les Jésuites, que j'ai écrit ces choses: mon but a été de justifier le gouvernement qui les a abandonnés, les magistrats qui en ont fait justice, & d'apprendre aux religieux de cet ordre qui tenteront un jour de se rétablir dans ce royaume, s'ils y réussissent, comme je le crois, à quelles conditions ils peuvent espérer de s'y maintenir.

JESUITESSES, f. f., *Hist. ecclési.*, ordre de religieuses, qui avoient des maisons en Italie & en Flandre. Elles suivoient la règle des Jésuites, & quoique leur ordre n'eût point été approuvé par le saint siege, elles avoient plusieurs

maisons, auxquelles elles donnoient le nom de *colleges*; d'autres qui portoit celui de *noviciat*, dans lesquelles il y avoit une supérieure, entre les mains de qui les religieuses faisoient leurs vœux de pauvreté, de chasteté & d'obéissance; mais elles ne gardoient point de clôture, & se mêloient de prêcher. Ce furent deux filles angloises, nommées Warda & Tuitia, qui étoient en Flandre, lesquelles instruites & excitées par le pere Girard, recteur du college, & quelques autres Jésuites, établirent cet ordre, leur dessein étoit d'envoyer de ces filles prêcher en Angleterre. Warda devint bientôt supérieure générale de plus de deux cents religieuses. Le pape Urbain VIII. supprima cet ordre par une bulle du 13 janvier 1630, adressée à son nonce de la basse Allemagne, & imprimée à Rome en 1632. *Bulla Urbani VIII. Villon, rapportée par Heidegger. Hist. papatus, §. 35.*

JESUPOLIS, *Géog.*, ville de Pologne, dans la petite Russie, au Palatinat de Lemberg.

JESURA, f. m., *Hist. nat. Bot.*, c'est un arbrisseau du Japon, d'environ trois coudées de haut, qui ressemble au *philirrea*. Ses feuilles sont garnies de poils, longues de trois pouces, ovales, terminées par une pointe, avec un bord très-découpé. Ses baies sont de la grosseur d'un pois, rouges & charnues.

JESUS CHRIST, *Hist. & Philosoph.*, fondateur de la religion chrétienne. Cette religion, qu'on peut appeller la *philosophie par excellence*, si l'on veut s'en tenir à la chose sans disputer sur les mots, a beaucoup influé sur la métaphysique des anciens pour l'épurer, & la métaphysique & la morale des anciens sur la religion chrétienne, pour la corrompre. C'est sous ce point de vue que nous nous proposons de la considérer. Voyez ce que nous en avons déjà dit à l'article **CHRISTIANISME**. Mais pour fermer la bouche à certains calomnieux obscurs, qui nous accusent de traiter la doctrine de *Jesus-Christ* comme un système, nous ajouterons avec saint Clément d'Alexandrie, *Φρόνοι λέγονται παρ' ημών οι σοφίας ιεραντες των πάντων δημιουργού και διδασκαλίου, τούτου του υίου του Θεού; Philosophi apud nos dicuntur qui amant sapien-*
tiam,

nam, quæ est omnium opifex & magistra, hoc est filii Dei cognitionem.

A parler rigoureusement, *Jesus-Christ* ne fut point un philosophe; ce fut un Dieu, il ne vint point proposer aux hommes des opinions, mais leur annoncer des oracles, il ne vint point faire des syllogismes, mais des miracles; les apôtres ne furent point des philosophes, mais des inspirés. Paul cessa d'être un philosophe lorsqu'il devint un prédicateur. *Fuerat, Paulus Athenis*, dit Tertullien, *& istam sapientiam humanam, affectu-tricem & interpolatricem veritatis de congressibus noverat, ipsam quoque in suis hereses multipartitam varietate sectarum invicem repugnantium. Quid ergo Athenis & Jerusalemis? quid academiarum & ecclesiarum? quid hereticis & christianis? nobis curiositate non opus est, post Jesum-Christum, nec inquisitione post evangelium. Cum credimus nihil desideramus ultra credere. Hoc enim prius credimus, non esse quod ultra credere debemus.* Paul avoit été à Athènes; ses disputes avec ses philosophes lui avoient appris à connoître la vanité de leur doctrine, de leurs prétentions, de leurs vérités, & toute cette multitude de sectes opposées qui les divisoit. Mais qu'y a-t-il de commun entre Athènes & Jérusalem? entre des sectaires & des chrétiens? il ne nous reste plus de curiosité, après avoir ouï la parole de *Jesus-Christ*, plus de recherche après avoir lu l'Évangile. Lorsque nous croyons, nous ne desirons point de rien croire au-delà; nous croyons même d'abord que nous ne devons rien croire au-delà de ce que nous croyons.

Voilà la distinction d'Athènes & de Jérusalem, de l'Académie & de l'Église, bien déterminée. Ici l'on raisonne; là on croit. Ici l'on dispute; là on fait tout ce qu'il importe de savoir. Ici on ne reconnoît aucune autorité; là il en est une inflexible. Le philosophe dit *antiquus Plato, amicus Aristoteles, sed magis amica veritas*. J'aime Platon, j'aime Aristote, mais j'aime encore davantage la vérité. Le chrétien a bien plus de droit à cet axiome, car son Dieu est pour lui la vérité même.

Cependant ce qui devoit arriver arriva; & il faut convenir 1^o. que la simplicité du Christianisme ne tarda pas à se ressentir de la diversité des opinions philo-

sophiques qui partageoient ses premiers sectateurs. Les Egyptiens conserverent le goût de l'allégorie; les Pythagoriciens, les Platoniciens, les Stoïciens, renoncèrent à leurs erreurs, mais non à leur manière de présenter la vérité. Ils attaquèrent tous la doctrine des Juifs & des Gentils, mais avec des armes qui leur étoient propres. Le mal n'étoit pas grand, mais il en annonçoit un autre. Les opinions philosophiques ne tarderent pas à s'entrelacer avec les dogmes chrétiens, & l'on vit tout à-coup eclorre de ce mélange une multitude incroyable d'hérésies; la plupart sous un faux air de philosophie. On en a un exemple frappant, entr'autres dans celles des Valentiniens. Voyez l'article VALENTINIENS. De-là cette haine des Peres contre la philosophie, avec laquelle leurs successeurs ne se font jamais bien reconciliés. Tout système leur fut également odieux, si l'on en excepte le Platonisme. Un auteur du seizième siècle nous a exposé cette distinction, avec son motif & les inconvéniens, beaucoup mieux que nous ne le pourrions faire. Voici comment il s'en exprime. La citation sera longue; mais elle est pleine d'éloquence & de vérité. *Plato humaniter & plurimum parerat, benignè à nostris susceptus, cum ethnicus esset, & hostium famosissimus antesignanus, & vanis tunc Græcorum, tum exterarum gentium superstitionibus apprime imbutus, & mentis acumine & variorum dogmatum cognitione, & famosè illa ad Ægyptum navigatione, Ingenii sui, alioqui preclarissimi vitæ atq; robore, & patria eloquentia usque adeo disciplinas advenxit, ut sive de Deo, & de ipsius una quadam nescio qua similitate, bonitate, & provi-dentia, sive de mundi creatione, de celestibus membris, & de demoniis, sive de anima, sive tandem de moribus sermonem haberet, solus à Græcorum numero ad sublimem supernitiam græcæ metum pervenisse videretur. Hinc nostræ primæ mali latus. Hinc heretici spargere voces ambigunt in vulgus ausi sunt; hinc superstitionem, mendaciorum, & provi-datum omni genus in ecclesiam Dei, agnitæ factio caput irruere. Hinc ecclesiæ parietibus, testis, columnis ac postibus sanctis horrificum quoddam & nefarium omni imbutum odio atque scelere veditum, heretici intulerunt: & quidem tanta fuit in*

captiva Platone sapientia, tantaque leporis eloquentia dulcedo, ut parum abfuerit, quin de victoribus, triumpho ipse actus, triumpharet. Nam, ut à primis nostrorum patrum proceribus exordiar, si Clementem Alexandrinum inspicimus, quanti illi Platonem fecerit, plusquam sexcentis in locis, dum libet, videre licet, & tanquam veri pmatorem à primo fere suorum librorum limine salutavit. Si vero etiam Origenem, quam frequenter in eisdem sententiam ioverit, magno quidem sui & christianæ reipublicæ documento experimur. Si Iustinum, gavisus ipse omni est, se in Platonis doctrinam incidisse. Si Eusebium, nostra ille ad Platonem cuncta fere ad substantiam usque retulit. Si Theodoretum, adeo illius doctrina percussus est, ut cum Græcos affectus curasse tentasset, medicamenta non sine Platone preparante, illis adhibere sit ausus. Si vero tandem Augustinum, dissimulem ne pro millibus unum, quod referre piget. Platonis ille quidem, jam, non dicta, verum decreta, & eadem sacrosancta appellare non dubitavit. Vide igitur quantos, qualesque viros victus ille græcus ad sui benevolentiam de se triumphantes pellexerit; ut nec aliis deinde ardentibus ipsemet Plato in multorum animis sese veluti hostis deterrimus insinaverit; quem tamen vel egregie corrigi, vel adhibita potius cautione legi, quam veluti captivum servari præstitisset. Joan. Bapt. Crispin.

Je ne vois pas pourquoi le Platonisme a été reproché aux premiers disciples de *Jesus-Christ*, & pourquoi l'on s'est donné la peine de les en défendre. Y a-t-il eu aucun système de Philosophie qui ne contint quelques vérités? & les chrétiens devoient-ils les rejeter parce qu'elles avoient été connues, avancées ou prouvées par des Payens? Ce n'étoit pas lavis de saint Justin, qui dit des Philosophes, *quæcumque apud omnes recte dicta sunt, nostra Christianorum sunt*, & qui retint des idées de Platon tout ce qu'il en put concilier avec la morale & les dogmes du Christianisme. Qu'importe en effet au dogme de la Trinité, qu'un métaphysicien, à force de subtiliser ses idées, ait ou non rencontré je ne sais quelle opinion qui lui soit analogue? Qu'en conclure, sinon que ce mystère loin d'être impossible, comme

l'impie le prétend, n'est pas tout-à-fait inaccessible à la raison.

2°. Qu'emportés par la chaleur de la dispute, nos premiers docteurs se font quelquefois embarrassés dans des paralogismes, ont mal choisi leurs arguments, & montré peu d'exactitude dans leur logique.

3°. Qu'ils ont outré le mépris de la raison & des sciences naturelles.

4°. Qu'en suivant à la rigueur quelqu'un de leurs préceptes, la religion qui doit être le lien de la société, en deviendroit la destruction.

5°. Qu'il faut attribuer ces défauts aux circonstances des temps & aux passions des hommes, & non à la religion qui est divine, & qui montre par tout ce caractère.

Après ces observations sur la doctrine des Peres en général, nous allons parcourir leurs sentimens particuliers selon l'ordre dans lequel l'histoire de l'Eglise nous les présente.

Saint Justin fut un des premiers Philosophes qui embrassèrent la doctrine évangélique. Il reçut au commencement du second siècle, & signa de son sang la foi qu'il avoit défendue par ses écrits. Il avoit d'abord été stoïcien, ensuite péripatéticien, pythagoricien, platonicien, lorsque la constance avec laquelle les chrétiens alloient au martyre, lui fit soupçonner l'imposture des accusations dont on les noircissoit. Telle fut l'origine de sa conversion. Sa nouvelle façon de penser ne le rendit point intolérant; au contraire. Il ne balançoit pas de donner le nom de *Chrétiens* & de sauver tous ceux qui avant & après *Jesus-Christ*, avoient su faire un bon usage de leur raison. *Quicumque, dit-il, secundum rationem & verbum vixere, Christiani sunt, quævis atheni, id est, nullius nominis cultores habiti sunt, quales inter græcos fuerunt Socrates, Heraclitus, & his similes. Inter barbaros autem Abraham & Avanos & Avarias & Misael & Elias, & alii complures; & celui qui nie la conséquence que nous venons de tirer de ce passage & que nous pourrions inférer d'un grand nombre d'autres, est, selon Brucker, d'aussi mauvaise foi que s'il disputoit en plein midi contre la lumière du jour.*

Justin pensoit encore, & cette opi-

nion lui étoit commune avec Platon & la plupart des peres de son temps, que les Anges avoient habité avec les filles des hommes, & qu'ils avoient des corps propres à la génération.

D'où il s'enfuit que quelques éloges qu'on puisse donner d'ailleurs à la piété & à l'érudition de Bullus, de Baltus & de le Nourri, ils nuisent plus à la religion qu'ils ne la servent, par l'importance qu'ils semblent attacher aux choses, lorsqu'on les voit occupés à obscurcir des questions fort claires. Saint Justin étoit homme, & s'il s'est trompé en quelques points, pourquoi n'en pas convenir ?

Tatien syrien d'origine, gentil de religion, sophiste de profession, fut disciple de saint Justin. Il partagea avec son maître la haine & les persécutions du cynique Crescence. Entraîné par la chaleur de son imagination, Tatien se fit un christianisme mêlé de philosophie orientale & égyptienne. Ce mélange malheureux souilla un peu l'apologie qu'il écrivit pour la vérité du Christianisme, apologie d'ailleurs pleine de vérité, de force & de sens. Celui-ci fut l'auteur de l'hérésie des Encratites. *Voyez cet article.* Cet exemple ne sera pas le seul d'hommes transfuges de la Philosophie que l'Eglise recut d'abord dans son giron, & qu'elle fut ensuite obligé d'en rejeter comme hérétiques.

Sans entrer dans le détail de ses opinions, on voit qu'il étoit dans le système des émanations; qu'il croyoit que l'ame meurt & ressuscite avec le corps; que ce n'étoit point une substance simple, mais composée de parties; que ce n'étoit point par la raison, qui lui étoit commune avec la bête, que l'homme en étoit distingué, mais par l'image & la ressemblance de Dieu qui lui avoit été imprimée; que si le corps n'est pas un temple que Dieu daigne habiter, l'homme ne diffère de la bête que par la parole; que les démons ont trouvé le secret de se faire auteurs de nos maladies; en s'emparant quelquefois de nous quand elles commencent; que c'est par le péché que l'homme a perdu la tendance qu'il avoit à Dieu, tendance qu'il doit travailler sans cesse à recouvrer, &c.

Théophile d'Antioche eut occasion de parcourir les livres des Chrétiens chez

son savant ami Antolique, & se convertit; mais cette faveur du ciel ne le débarrassa pas entièrement de son platonisme. Il appelle le verbe *λογος*, & ce mot joue dans ses opinions le même rôle que dans Platon. Du-moins le savant Petau s'y est-il trompé.

Athénagoras fut en même temps chrétien, platonicien & ecclésiastique. On peut conjecturer ce qu'il entendoit par ce mot *λογος*, qui a causé tant de querelles, lorsqu'il dit: *à principio Deus, qui est mens æterna, ipse in se ipso λόγος habet, cum ab æterno rationalis sit; & ailleurs Plato excelso animo mentem æternam & sola ratione comprehendendum Deum est contemplatus; de supremâ potestate optime disseruit.* Le verbe ou *λογος* est en Dieu de toute éternité, parce qu'il a raisonné de toute éternité. Platon homme d'un esprit élevé & profond, a bien connu la nature divine.

Celui-ci croyoit aussi au commerce des Anges avec les filles des hommes. Ces impudiques errent à présent autour du globe, & traversent autant qu'il est en eux, les desseins de Dieu. Ils entraînent les hommes à l'idolâtrie, & ils avalent la fumée des victimes; ils jettent pendant le sommeil dans nos esprits, des images qui les souillent, &c.

Après Athénagore, on rencontre dans les fastes de l'Eglise, les noms d'Hermias & d'Irenée. L'un s'appliqua à exposer avec soin les sentimens des Philosophes payens, & l'autre à en purger le Christianisme. Il seroit seulement à souhaiter qu'Irenée eût été aussi instruit qu'Hermias fut zélé, il eût travaillé avec plus de succès.

Nous voici arrivés au temps de Tertullien, ce bouillant Africain qui a plus d'idée que de mots, & qui seroit peut-être à la tête de tous les docteurs du Christianisme, s'il eût pu concevoir la distinction des deux substances, & ne pas se faire un Dieu & une ame corporels. Ses expressions ne sont point équivoques. *Quis negabit, dit-il, Deum corpus esse, etsi spiritus sit?*

Clément d'Alexandrie parut dans le second siècle. Il avoit été l'élève de Pantænus, philosophe stoicien, avant que d'être chrétien. Si cependant on juge de sa philosophie, par les précautions qu'il exige avant que d'initier quel-

qu'un au Christianisme, on sera tenté de la croire un peu pythagorique; & si l'on en juge par la diversité de ses opinions fort éclectique. L'éclectisme ou cette philosophie qui consistoit à rechercher dans tous les systèmes ce qu'on y reconnoissoit de vérités, pour s'en composer un particulier, commençoit à se renouveler dans l'Eglise. Voyez l'article ECLECTIQUE.

L'histoire d'Origene dont nous aurions maintenant à parler, fourniroit seule un volume considérable; mais nous nous en tiendrons à notre objet, en exposant les principaux axiomes de la philosophie.

Selon Origene, Dieu dont la puissance est limitée par les choses qui sont, n'a créé de matière, qu'autant qu'il en avoit à employer; il n'en pouvoit ni créer ni employer davantage. Dieu est un corps seulement plus subtil. Toute la matière tend à un état plus parfait. La substance de l'homme, des Anges, de Dieu & des personnes divines est la même. Il y a trois hypostases en Dieu, & par ce mot il n'entend point des personnes. Le fils differe du pere, & il y a entre eux quelque inégalité. Il est le ministre de son pere dans la création. Il en est la première émanation. Les Anges, les esprits les ames occupent dans l'univers un rang particulier, selon leur degré de bonté. Les Anges sont corporels; les corps des mauvais anges sont plus grossiers. Chaque homme a un ange tutélaire, auquel il est confié au moment de sa naissance ou de son baptême. Les Anges sont occupés à conduire la matière, chacun selon son mérite. L'homme en a un bon & un mauvais. Les ames ont été créées avant les corps. Les corps sont des prisons où elles ont été renfermées pour quelques fautes commises antérieurement. Chaque homme a deux ames; c'étoient des esprits purs qui ont dégénéré avec l'intérêt que Dieu y prenoit. Outre le corps, les ames ont encore un véhicule plus subtil qui les enveloppe. Elles passent successivement dans différens corps. L'état d'ame est moyen entre celui d'esprit & de corps. Les ames les moins coupables sont allées animer les astres. Les astres, en qualité d'êtres animés, peuvent indiquer l'avenir. Tout étant en vicissitude, la damnation n'est point éternelle; les

ames peuvent se relever & retomber. Les fautes des ames s'expient par le feu. Il y a des régions basses où les ames des pécheurs subissent des châtimens proportionnés à leurs fautes. Elles en sortent libres de souillures, & capables d'atteindre aux demeures éternelles. Voici les différens degrés de bonheur de l'homme, perdre ses erreurs, connoître la vérité, être ange, s'affimiler à Dieu, s'y unir. L'homme en jouit successivement sur la terre, dans l'air, dans le paradis. Le cours de félicité le remplit dans un espace de siècles indéfinis; après lequel Dieu étant tout en tout, & tout étant en Dieu, il n'y aura plus de mal dans l'univers, & le bonheur sera général & parfait. A ce monde il en succedera un autre; à celui-ci un troisième, & ainsi de suite, jusqu'à celui où Dieu sera tout, & ce monde sera le dernier. La base de ce système, c'est que Dieu produit sans cesse, & qu'il en émane des mondes qui y retournent & y retourneront jusqu'à la consommation des siècles où il n'y aura plus que lui.

Les temps de l'Eglise qui suivent, virent naître Anatolius, qui ressuscita le Péripatétisme: Arnobe, qui mêlant l'Optimisme avec le Christianisme, disoit que nous prenant pour la mesure de tout, nous faisons à la nature qui est bonne, un crime de notre ignorance; Lactance, qui prit en une telle haine toutes les sectes philosophiques, qu'il ne put souffrir que ni Socrate ni Platon eussent dit d'eux-mêmes quelque chose de bien, & qui affectant des connoissances de toutes sortes d'espèces, tomba dans un grand nombre de puérités qui défigurent ses ouvrages d'ailleurs très-précieux; Ensebe, qui nous auroit laissé un ouvrage incomparable dans la préparation évangélique, s'il eût été mieux instruit des principes de la philosophie ancienne, & qu'il n'eût pas pris les dogmes absurdes des argumentateurs de son temps pour les vrais sentimens de ceux dont ils se disoient les disciples; Didyme d'Alexandrie, qui fut très-bien séparé d'Aristote & de Platon ce qu'ils avoient de faux & de vrai, être philosophe & chrétien, croire avec jugement, & raisonner avec sobriété; Chalcidius, dont le Christianisme est demeuré fort suspect jusqu'à ce jour; Augustin, qui fut d'a-

bord manichéen, Sineſius, dont les incertitudes ſont peintes dans une lettre qu'il écrit à ſon frere d'une maniere naïve qui charme. La voici : *ego cum me ipſum conſidero ; omnino inferiorem ſentio , quān ut epiſcopuli faſtigio reſpondeam. Plus je m'examine moi-même, plus je me ſens au-deſſous du poids & de la dignité épiscopale ; ac ſans apud te de animi mei motibus diſputabo ; neque enim apud alium. quān amiciſſimum tuum utraque mecum educatum caput , commo-diū iſtud facere poſſum. Je ne balancerai point à vous dévoiler mes ſentimens ; & à qui pourrois-je montrer plus volontiers le fond de mon cœur , qu'à mon frere, qu'à celui avec lequel j'ai été nourri, élevé, qu'à l'homme qui m'aime le mieux, & à qui je ſuis le plus cher ? Te enim equum eſt, & earundem curarum eſſe participem, & cum noctu vigilare, tum interdū cogitare, quemadmodum aut boni mihi aliquid contingat, aut mali quidpiam evitare poſſim. Il faut qu'il partage tous mes ſoins ; s'il eſt poſſible qu'en veillant avec moi la nuit, en m'entretenant le jour, je me procure quelque bien, ou que j'évite quelque mal, il ne ſ'y reuſera pas. Audi igitur quæ ſit mearum rerum ſtatus, quarum plerunque, ſans, opinor, tibi fuerint cognita. Vous connoiſſez déjà une partie de ma ſituation, écoutez-moi, mon frere & ſachez le reſte. Cum exiguum onus ſuſcepiſſem, commode mihi hæcenus ſuſſiſſe videor, philoſophiam. Juſqu'à préſent je me ſuis contenté du rôle de philoſophie ; il étoit facile, & je crois m'en être aſſez bien acquitté. Mais on a mal jugé de ma capacité ; & parce qu'on m'a vu ſoutenir ſans peine un fardeau léger, on a cru que j'en pourrois porter un plus peſant. Pro eo vero, quod non omnino ab ea aberrare videor, à nonnullis laudatus, majoribus dignus ab iis exiſtior, qui animi facultatem habitatemque dignoſcere nequeant. Jugzonſions nous-mêmes, & ne nous laiſſons point ſéduire par cet éloge. Craignons que de nouveaux honneurs ne nous rendent vains, & qu'un poſte plus élevé ne m'ôte le peu de mérite que j'ai dans celui que j'occupe, ſ'il arrive qu'après avoir pour ainſi dire, mépriſé l'un, l'on me reconnoiſſe indigne de l'autre. Vereor autem ne arrogantior redditus,*

cum honorem admittent, ab utroque excidam, poſtquam alterum quidem contempſero ; alterius vero non fuerim dignitatem aſſecutus. Dieu, la loi, & la main ſacrée de Théophile, m'ont attaché à une femme ; il ne me convient ni de m'en ſéparer, ni de vivre ſécretement avec elle, comme un adultere. Mibi & Deus ipſe & lex & ſacra Theophili virum uxorem dedit, quare hoc omnibus prædico, & teſtor neque me ab ea proſuſ ſe junxi velle, neque adulteri inſtar cum ea clanculum conſueſcere. Je partage mon temps en deux portions, J'étudie ou j'enſeigne. En étudiant, je ſuis ce qu'il me plaît. En enſeignant, c'eſt autre choſe. Duobus diſce tempus identidem diſtinguo ludis, atque ſtudiis. At cum in ſtudiis occupor, tum mihi uni deditus ſum ; in ludendo vero, maximè omnibus expoſitus. Il eſt difficile, il eſt impoſſible de chaffer de ſon eſprit des opinions qui y ſont entrées par la voie de la raiſon, & que la force de la démonſtration y retient. Et vous n'ignorez pas qu'en pluſieurs points, la Philoſophie ne ſ'accorde ni avec nos dogmes, ni avec nos decretſ. Difficile eſt, vel fieri potius nullo pacto poteſt ut quæ dogmata ſcientiarum ratione ad demonſtrationem perducta in animum pervenerint, convellantur. Noſti autem Philoſophiam cum plerisque ex perſurgatis uſu decretis pugnare. Jamais, mon frere, je ne me perſuaderai que l'origine de l'ame ſoit poſtérieure au corps ; je ne prendrai jamais ſur moi de dire que ce monde & ſes autres parties puſſent paſſer en même temps. J'ai une façon de penſer qui n'eſt point celle du vulgaire, & il y a dans cette doctrine uſée & rebattue de la réſurrection, je ne ſais quoi de ténébreux & de ſacré, que je ne ſaurois digérer. Une ame imbue de la Philoſophie, un eſprit accoutumé à la recherche de la vérité, ne ſ'expoſe pas ſans répugnance à la néceſſité de mentir. Etenim nunquam proſecto mihi perſuaſero animum originis eſſe poſtérieurem corpore ; mundum, cæterasque ejus partes una interire nunquam dixero ; tritam illam ac decantatam reſurrectionem ſacrum quidpiam atque arcanum arbitror, longeque abſum à vulgari opinionibus comprobandis. Animus certe quidem Philoſophia imbutus ac veritatis inſpector mentendi neces-

fitati non nihil remittit. Il en est de la vérité comme de la lumière. Il faut que la lumière soit proportionnée à la force de l'organe, si l'on ne veut pas qu'il en soit blessé. Les ténèbres conviennent aux ophthalmiques, & le mensonge aux peuples; & la vérité nuit à ceux dont l'esprit ou inactif ou hébété ne peut ou n'est pas accoutumé à approfondir. *Lux enim veritati, oculus vulgo proportione quadam respondet. Et oculus ipse non sine damno suo immodica luce perfruitur. Ac uti ophthalmicis caligo magis expedit, eodem modo mendacium vulgo prodesse arbitror, contra nocere veritatem iis, qui in rerum perspicuitatem intendere mentis aciem nequeunt.* Cependant voyez; je ne refuse pas d'être évêque, s'il m'est permis d'allier les fonctions de cet état avec mon caractère & ma franchise, philosopant dans mon cabinet, répétant des fables en public, n'enseignant rien de nouveau, ne défabulant sur rien, & laissant les hommes dans leurs préjugés à-peu-près comme ils me viendront; mais le croyez-vous? *Hæc si mihi episcopalis nostri muneris iussa concesserint; subire hanc dignitatem possint, ita ut domi quidem philosopher, foris vero fabulas texam, ut nihil penitus docens, sic nihil etiam dedocens atque in præsumpta animi opinione sistens.* Sans cela, s'il faut qu'un évêque soit populaire dans ses opinions, je me décélerai sur le champ. On me confèrera l'épiscopat si l'on veut; mais je ne veux pas mentir. J'en atteste Dieu & les hommes. Dieu & la vérité se touchent. Je ne veux point me rendre coupable d'un crime à les yeux. Non, mon frere, non je ne puis dissimuler mes sentimens. Jamais ma bouche ne profèrera le contraire de mes pensées. Mon cœur est sur le bord de mes lèvres. C'est en pensant comme je fais, c'est en ne disant rien que je ne pense, que j'espère de plaire à Dieu. *Si dixerint episcopum opinionibus popularem esse, ego me quicquid omnibus manifestum præbebo. Si ad episcopale munus vocer, nolo ementiri dogmata. Horum Deum, horum homines testes facio. Affinis est Deo veritas, apud quem criminis expertus omnis cupio. Dogmata porro mea nunquam obtegam, neque mihi ab animo lingua dissimulabit. Ita sentiens, itaque loquens placere me Deo arbitror.* Voyez les ouvrages de Synésius

dans la Collect. des Peres de l'Eglise.

Cette protestation ne l'empêcha point d'être consacré évêque de Ptolomais. Il est incroyable que Théophile n'ait point balancé à élever à cette dignité un philosophe infecté de Platonisme, & s'en faisant honneur. On eut égard, dit Photius, à la sainteté de ses mœurs, & l'on espéra de Dieu qu'il l'éclaireroit un jour sur la résurrection & sur les autres dogmes que ce philosophe rejettoit.

Denis l'Aréopagite, Claudien Mamert, Boèce, Énéas Gazæus, Zacharie le Scholastique, Philopon & Némésius, ferment cette ère de la philosophie chrétienne que nous allons suivre, dans l'Orient, dans la Grèce & dans l'occident, en exposant les révolutions depuis le septième siècle jusqu'au douzième.

Cette philosophie des émanations, cette chaîne d'esprits qui descendoit & qui s'élevoit, toutes ces visions platonico-origénico-alexandrines qui promettoient à l'homme un commerce plus ou moins intime avec Dieu, étoient très-propres à entretenir l'oïveté pieuse de ces contemplateurs inutiles qui remplissoient les forêts, les monastères & les solitudes; aussi fit-elle fortune parmi eux. Le Péripatétisme au contraire, dont la dialectique subtile fournissoit des armes aux hérétiques, s'accrétoit d'un autre côté. Il y en eut qui, jaloux d'un double avantage, tâchèrent de concilier Aristote avec Platon; mais celui-ci perdit de jour en jour; Aristote gagna, & la philosophie alexandrine étoit presque oubliée, lorsque Jean Damascène parut. Il professâ dans le monde le Péripatétisme qu'il ne quitta point dans son monastère. Il fut le premier qui commença à introduire l'ordre didactique dans la Théologie. Les scholastiques pourroient le regarder comme leur fondateur. Damascène fit-il bien d'associer Aristote à Jesus-Christ, & l'Eglise lui a-t-elle une grande obligation d'avoir habillé ses dogmes à la mode scholastique? c'est ce que je laisse discuter à de plus habiles.

Les ténèbres de la barbarie se répandirent en Grèce au commencement du huitième siècle. Dans le neuvième la philosophie y avoit subi le sort des lettres qui y étoient dans le dernier oubli. Ce fut la suite de l'ignorance des empereurs, & des incursions des Arabes.

Le jour ne reparut, mais foible, que vers le milieu du neuvieme; sous le regne de Michel & de Barda. Celui-ci établit des écoles, & stipendia des maîtres. Les connoissances s'étendirent un peu sous Constantin Porphyrogenete. Pfilus l'ancien & Léon Allatius son disciple luttèrent contre les progrès de l'ignorance, mais avec peu de succès. L'honneur de relever les Lettres & la Philosophie étoit réservé à ce Photius qui deux fois nommé patriarche, & deux fois déposé, mit toute l'Eglise d'orient en combustion. Cet homme nous a conservé dans sa bibliothèque des notices d'un grand nombre d'ouvrages qui n'existent plus. Il fit aussi l'éducation de l'empereur Léon, qu'on a surnommé le sage, & qui a passé pour un des hommes les plus instruits de son temps. On trouve sous le regne de Léon, dans la liste des restaurateurs des sciences, les noms de Nicetas David, de Michel Ephesius, de Magentinus, d'Eustratius, de Michel Anchialus, de Nicephore Blemides, qui furent suivis de Georgius de Pachemere, de Théodore Méthochile, de Georgius de Chypre, de Georgius Lapitha, de Michel Psellius le jeune, & de quelques autres travaillant successivement à ressusciter les Lettres, la Poésie & la Philosophie aristotélique & péripatéticienne jusqu'à la prise de Constantinople, temps où les connoissances abandonnerent l'orient, & vinrent chercher le repos en occident, où nous allons examiner l'état de la Philosophie depuis le septieme siecle jusqu'au douzieme.

Nous avons vu les Sciences, les Lettres & la Philosophie décliner parmi les premiers Chrétiens, & s'éteindre pour ainsi dire à Boëce. La haine que Justinien portoit aux philosophes; la pente des esprits à l'esclavage, les misères publiques, les incursions des barbares, la division de l'empire romain, l'oubli de la langue grecque, même par les propres habitans de la Grece, mais sur-tout la haine que la superstition s'efforçoit à susciter contre la Philosophie, la naissance des Astrologues, des Genethliques & de la foule des fourbes de cette espece, qui ne pouvoient espérer d'en imposer qu'à la faveur de l'ignorance, consommèrent l'ouvrage; les livres mo-

raux de Grégoire devinrent le seul livre qu'on eût.

Cependant il y avoit encore des hommes; & quand n'y en a-t-il plus? mais les obstacles étoient trop difficiles à surmonter. On compte parmi ceux qui cherchèrent à secouer le joug de la barbarie, Capella, Cassiodore, Macrobe, Firmicus Maternus, Chalcoïdus, Augustin; au commencement du septieme siecle, Isidore d'Hispaie, les moines de l'ordre de S. Benoît; sur la fin de ce siecle Aldhelme; au milieu du huitieme Béda, Acca, Egbert, Alcuin, & notre Charlemagne, auquel ni les temps, antérieurs, ni les temps postérieurs n'auroient peut-être aucun homme à comparer, si la providence eût placé à côté de lui des personnages dignes de cultiver les talens qu'elle lui avoit accordés. Il tendit la main à la science abattue, & la releva. On vit tenaître par ses encouragemens les connoissances profanes & sacrées, les Sciences, les Arts, les Lettres & la Philosophie. Il arrachoit cette partie du monde à la barbarie, en la conquérant; mais la superstition renversoit d'un côté ce que le prince édifioit d'un autre. Cependant les écoles qu'il forma subsistèrent, & c'est de-là qu'est sortie la lumiere qui nous éclaire aujourd'hui. Qui est-ce qui écrira dignement la vie de Charlemagne? Qui est-ce qui consacrerà à l'immortalité le nom d'Alfred, à qui la science a les mêmes obligations en Angleterre, qu'à Charlemagne en France?

Nous n'oublierons pas ici Rabanus Maurus, qui naquit dans le huitieme siecle, & qui se fit distinguer dans le neuvieme; Strabon, Scot, Eginhard, Anesifus, Adelhard, Hincmar, Paul-Wenfride, Lupus-Servatus, Heric, Angilbert, Egohart, Clément, Wandalbert, Reginon, Grimbold, Ruthard, & d'autres qui repoussèrent la barbarie, mais qui ne la dissipèrent point. On sait qu'elle fut encore l'ignorance du dixieme siecle. C'étoit en vain que les Ottons d'un côté, les rois de France d'un autre, les rois d'Angleterre & différens princes offroient des asiles & des secours à la science, l'ignorance duroit. Ah, si ceux qui gouvernent, parcourroient des yeux l'histoire de ces temps,

ils verroient tous les maux qui accompagnent la stupidité ; & combien il est difficile de reproduire la lumière , lorsqu'une fois elle s'est éteinte ! il ne faut qu'un homme & moins d'un siècle pour hébéter une nation ; il faut une multitude d'hommes & le travail de plusieurs siècles pour la ranimer.

Les écoles d'Oxford produisirent en Angleterre Bridforth, Dunstan, Alfred de Malmesburi ; celles de France, Remy, Constantin Abbon ; on vit en Allemagne Notkere, Ratbode, Nannon, Bruno, Baldric, Israël, Raterius, &c. . . mais aucun ne se distingua plus que notre Gerbert, souverain pontife sous le nom de *Sylvestre second*, & notre Odon ; cependant le onzième siècle ne fut pas fort instruit. Si Guido Arétin composa la gamme, un moine s'avisait de composer le droit pontifical, & prépara bien du mal aux siècles suivans. Les princes occupés d'affaires politiques, cessèrent de favoriser les progrès de la Science, & l'on ne rencontre dans ces temps que les noms de Fulbert, de Berenger & de Lanfranc, & des Anselmes ses disciples, qui eurent pour contemporains ou pour successeurs Léon neuvième, Maurice, François, Willebrand, Lambert, Gerard, Wilhelme, Pierre d'Amiens, Hermann Contracte, Hildebert, & quelques autres, tels que Roscelin.

La plupart de ces hommes, nés avec un esprit très-subtil, perdirent leur temps à des questions de dialectique & de théologie scholastique ; & la seule obligation qu'on leur ait, c'est d'avoir disposé les hommes à quelque chose de mieux.

On voit les frivolités du Péripatétisme occuper toutes les têtes au commencement du douzième siècle. Que font Constantinus Afer, Daniel Morlay, Robert, Adelard, Oton de Eriſſingue, &c. ils traduisent Aristote, ils disputent, ils s'anathématisent, ils se détestent, & ils errèrent plutôt la Philosophie qu'ils ne l'avancent. Voyez dans Gerson & dans Thomasius Philoſoſe & les dogmes d'Alméric. Celui-ci eut pour disciple David de Dinant. David prétendit avec son maître, que tout étoit Dieu, & que Dieu étoit tout ; qu'il n'y avoit aucune différence entre le créateur & la créature ; que les idées créent & sont créées ; que

Dieu étoit la fin de tout, en ce que tout en étoit émané, & y retournoit, &c. Ces opinions furent condamnées dans un concile tenu à Paris, & les livres de David de Dinant brûlés.

Ce fut alors qu'on proſcrivit la doctrine d'Aristote ; mais tel est le caractère de l'esprit humain, qu'il se porte avec fureur aux choses qu'on lui défend. La proſcription de l'aristotélisme fut la date de ses progrès, & les choses en vinrent au point qu'il y eut plus encore de danger à n'être pas péripatéticien qu'il y en avoit en à l'être. L'aristotélisme s'étendit peu à peu, & ce fut la philosophie régnante pendant le troizième & le quatorzième siècles entiers. Elle prit alors le nom de *ſcholastique*. Voyez SCHOLASTIQUE *philosophie*. C'est à ce moment qu'il faut aussi rapporter l'origine du droit canonique, dont les premiers fondemens avoient été jetés dans le cours du douzième siècle. Du droit canonique, de la théologie ſcholastique & de la philosophie, mêlés ensemble, il naquit une espèce de monstre qui subsiste encore, & qui n'expirera pas si tôt.

JESUS-CHRIST, *ordre militaire de Portugal*. Voyez CHRIST.

JESUS-CHRIST, nom d'un *ordre de chevalerie* institué à Avignon par le pape Jean XXII en 1320. Les chevaliers de cet ordre portoient une croix d'or pleine, émaillée de rouge, enfermée dans une autre croix pattée d'or de même façon, mais d'émaux différens que celle de Christ en Portugal. Voyez CHRIST, Eavin, *théat. d'honneur & de chevalerie*.

JESUS ET MARIE, *ordre de chevalerie* connu à Rome sous le nom de *Jesus & Marie* du temps du pape Paul V, qui à ce qu'on croit en forma le projet. Par les loix de cet ordre, que l'on a encore, il est ordonné que chacun des chevaliers porteroit un habit blanc dans les solennités, & qu'il entretiendroit un cheval & un homme armé contre les ennemis de l'état ecclésiastique. Les chevaliers portoient une croix bleu-céleste, dans laquelle étoient écrits les noms de *Jesus & Marie*. Le grand-maître étoit pris d'en-tre-trois chevaliers que le pape proposoit au chapitre, comme dignes d'être revêtus de cette charge, & capables d'en remplir les fonctions. Ceux qui demandoient d'entrer dans l'ordre sans faire preuve de

leur noblesse, étoient obligés de fonder une commanderie de deux cents écus de rente pour le moins, dont ils jouissoient eux-mêmes pendant leur vie, & qui à leur mort demendoit à l'ordre. Bonami, *catalog. ordin. equest.*

* JET, f. m., *Gramm.*, il se dit 1^o. du mouvement d'un corps lancé avec le bras, ou avec un instrument; le jet de la pierre avec la fronde est plus violent qu'avec le bras : 2^o. de l'espace qu'il mesure, à deux jets de pierre : 3^o. de la poussée d'une branche : 4^o. des essaims d'abeilles : 5^o. des eaux jaillissantes : 6^o. du calcul par les jettons : 7^o. en fauconnerie, en pêche, en fonderie, en peinture, en marine, en artifice, en plusieurs autres arts, voyez les articles suivants.

JET des bombes, *Artillerie*, est le nom qu'on donne à la partie des Mathématiques qui traite du mouvement des bombes, de la ligne qu'elles décrivent dans l'air, de la manière dont il faut disposer le mortier pour qu'elles aillent tomber à une distance donnée, &c. Voyez les articles BALISTIQUE & PROJECTILE, où sont expliquées les loix du mouvement des bombes, ou plutôt en général de tout corps pesant lancé avec une vitesse & une direction donnée. Voyez aussi JET, *Art. milit.* (O)

JET d'eau, *Hydraulique*, est une lance ou lame d'eau qui s'élève en l'air par un seul ajustage qui en détermine la grosseur. Les jets croisés en forme de berceaux, sont appellés jets dardans, & les droits perpendiculaires. Il y a encore des gerbes, des bouillons. Consultez ces articles à leur lettre. (K)

Mariotte démontre qu'un jet d'eau ne peut jamais monter aussi haut qu'est l'eau dans son réservoir. En effet, l'eau qui sort d'un ajustage devoit monter naturellement à la hauteur de son réservoir, si la résistance de l'air & les frottemens des tuyaux ne l'en empêchoient. Voyez l'article FLUIDE. Mais cette résistance & ces frottemens font que l'eau perd nécessairement une partie de son mouvement, & par conséquent ne remonte pas aussi haut. Ce même auteur a aussi fait voir que lorsqu'un grand jet se distribue en un grand nombre d'autres plus petits, le carré du diamètre du principal ajustage doit être proportionnel à la somme de

toutes les dépenses de ses branches; & que si le réservoir a cinquante-deux piés de haut, & l'ajustage six lignes de diamètre, celui du conduit doit être de trois ponces. Les différentes regles pour les jets d'eau se trouvent renfermées dans un ouvrage exprès de M. Mariotte, imprimé dans le recueil de ses œuvres. *Chambers.* (O)

JET se dit, dans l'Art militaire, des armes propres à lancer des corps avec force pour offenser l'ennemi de loin. Chez les anciens, la fronde, l'arc, la baliste, la catapulte, &c. étoient des armes de jet. Dans l'usage présent, les canons, les mortiers, les fusils, &c. sont les armes de jet qui ont été substituées aux anciennes.

Jet se dit particulièrement de la bombe jetée ou lancée par le moyen du mortier. On appelle le jet des bombes, l'art ou la science de les tirer avec méthode pour les faire tomber sur des lieux déterminés. Cette science fait la principale partie de la balistique, qui traite du mouvement des corps pesans jetés ou lancés en l'air suivant une ligne de direction oblique ou parallèle à l'horison. Voyez BALISTIQUE ou PROJECTILE.

On a vu au mot BOMBE quelle est à-peu-près l'époque de l'invention de cette machine. Les premiers qui ont fait usage des bombes, les tiroient avec très-peu de méthode.

Ils avoient observé que le mortier, plus ou moins incliné à l'horison, portoit la bombe à des distances inégales; qu'en éloignant la direction du mortier de la verticale, la bombe alloit tomber d'autant plus loin que l'angle formé par la verticale & la direction du mortier approchoit de 45 degrés; & que lorsqu'il surpassoit cette valeur, les distances où la bombe étoit portée, alloient en diminuant; ce qui leur avoit fait conclure que la plus grande portée de la bombe étoit sous l'angle de 45 degrés. Muni de cette connoissance que la théorie a depuis confirmée, lorsqu'il s'agissoit de jeter des bombes, on commençoit à s'assurer, par quelques épreuves, de la portée sous l'angle de 45 degrés; & lorsqu'on vouloit jeter les bombes à une distance moins grande, on faisoit faire au mortier un angle avec la verticale plus grand ou plus petit que 45 degrés. Cet angle se prenoit

au hafard; mais après avoir tiré quelques bombes, on parvenoit à trouver à-peu-près la direction ou l'inclinaison qu'il falloit donner au mortier pour faire tomber les bombes sur les lieux propofés.

Telle étoit à-peu-près la science des premiers bombardiers; elle leur servoit presque autant que si elle avoit été plus exacte, parce que la variation de l'action de la poudre, la difficulté de faire tenir fixement & solidement le mortier dans la position qu'on veut lui donner, sont des causes qui dérangent presque toujours les effets déterminés par la théorie.

Les premiers auteurs qui ont écrit sur l'artillerie, comme Tartaglia de Bresce, Diego, Ufano, &c. . . croyoient que la bombe, ainsi que le boulet, avoit trois mouvemens particuliers; favoir, le violent ou le droit, le mixte, ou le courbe, & le naturel ou perpendiculaire.

Le mouvement étoit droit, selon ces auteurs, tant que l'impulsion de la poudre l'emportoit considérablement sur la pesanteur de la bombe: aussi-tôt que cette impulsion venoit à être balancée par la pesanteur, la ligne du mouvement du mobile devenoit courbe; elle redevenoit naturelle ou perpendiculaire, lorsque la pesanteur l'emportoit sur la force de l'impulsion de la poudre.

C'est à Galilée, mathématicien du grand duc de Florence, qu'on doit les premières idées exactes sur ce sujet. Il considéra la bombe comme se mouvant dans un milieu non résistant; & en supposant que la pesanteur fait tendre les corps au centre de la terre, il trouva, comme nous allons bientôt le faire voir, que la courbe décrite par la bombe est une parabole. Voyez PARABOLE.

Si l'on suppose qu'un corps soit poussé par une force quelconque dans une direction oblique ou parallèle à l'horizontale, elle sera celle de projection de ce corps, c'est-à-dire, la ligne dans laquelle il tend à se mouvoir; son mouvement le long de cette ligne sera appelé mouvement de projection.

Par le mouvement de projection, le corps ou le mobile avance uniformément dans la même direction (en supposant qu'il soit sans pesanteur, & que le milieu dans lequel il se meut ne résiste point,) il parcourt des espaces égaux dans des temps égaux; mais si l'on con-

sidère que la pesanteur qui agit toujours sur lui, l'approche continuellement du centre de la terre lorsqu'il se meut librement, on verra bientôt que son mouvement sera composé de celui de projection, & de celui que lui imprime sa tendance au centre de la terre; qu'ainsi il doit s'écarter de la direction qui lui a d'abord été donnée.

Si le mouvement de pesanteur étoit uniforme comme celui de projection, le corps se mouvroit dans une ligne droite qui seroit la diagonale d'un parallélogramme dont les deux côtés seroient entr'eux comme le mouvement de projection est à celui de la pesanteur.

Mais comme la pesanteur fait parcourir au corps des espaces inégaux dans des temps égaux, la ligne qui résulte du concours de ces deux mouvemens doit être une ligne courbe.

Pour trouver cette ligne, il faut diviser celle de projection en plusieurs parties égales; ces parties étant parcourues dans des temps égaux, peuvent exprimer le temps de la durée du mouvement du corps: & comme les espaces que la pesanteur fait parcourir au mobile sont comme les quarrés des temps, ces espaces sont donc entr'eux comme les quarrés des parties de la ligne de projection.

Ainsi $A6$ (Planc. VIII. fig. 2. de l'Art milit., étant la ligne de projection de la bombe qui tombe en B sur le plan horizontal AB , on divisera cette ligne en plusieurs parties égales, par exemple en 6, abaissant des perpendiculaires de tous les points de division de $A6$ sur AB , l'espace $6B$ parcouru par la pesanteur, sera à celui qu'elle fera parcourir au mobile dans le temps exprimé par $A1$, comme 36 est à 1. C'est pourquoi on prendra DI de la 36^e partie de $6B$; par la même raison 2 E sera les $\frac{1}{2}$ de $6B$, 3 F les $\frac{9}{4}$, 4 G les $\frac{16}{4}$, & 5 H les $\frac{25}{4}$; faisant ensuite passer une courbe par les points D , E , F , G , H , B , elle sera celle que la bombe ou le mobile aura décrite pendant la durée de son mouvement.

Si par le point A on mène Ab égale & parallèle à $6B$, & que par les points D , E , F , G , H , B , on tire des parallèles à $A6$, les parties de la ligne Ab , Ad , Ae , &c. seront égales aux espaces que la pesanteur aura fait parcourir à la bombe; elles seront les abscisses de la

courbe $ADEFGHB$, & les ordonnées Dd , Ee , Ff , seront égales aux divisions correspondantes de $A 6$. D'où il suit que les quarrés des ordonnées de cette courbe seront entr'eux comme les abscisses. Mais cette propriété appartient à la parabole : donc la courbe décrite par la bombe est une parabole.

Si le milieu dans lequel la bombe ou le mobile se meut est résistant, la courbe qu'il décrit n'est plus une parabole. Pour la déterminer, il faudroit savoir qu'elle est la loi suivant laquelle l'air résiste au mouvement. En supposant que cette résistance soit proportionnelle aux quarrés des vitesses, comme on le croit communément, M. Newton a démontré que la courbe décrite par le mobile d'hyperbole dont le sommet ne répond point au milieu de la ligne tirée du mortier au lieu où tombe la bombe ; la perpendiculaire abaissée de ce point sur cette ligne, la couperoit en deux parties inégales, dont la plus grande est celle du côté du mortier. Comme plusieurs expériences ont fait voir que la résistance de l'air n'opere pas assez sensiblement sur le mouvement des bombes, pour causer des erreurs sensibles dans les calculs où l'on en fait abstraction ; nous supposons, comme on le fait ordinairement, qu'elles se meuvent dans un milieu non résistant.

Les lignes de projection des bombes jetées parallèlement ou obliquement à l'horison, sont autant de tangentes à la courbe qu'elles décrivent ; car comme la pesanteur agit toujours sur les corps qui se meuvent librement, elle doit les détacher d'abord de la ligne de projection ; par conséquent cette ligne ne doit toucher celle qu'ils décrivent que dans un point.

On fait que les bombes se tirent avec des especes de canons courts appellés *mortiers*. Voyez *MORTIERS*. La poudre dont le mortier est chargé est la force qu'on emploie pour chasser la bombe. Comme il y auroit beaucoup de difficultés à calculer les différentes impressions que les bombes peuvent recevoir des différentes quantités de poudre dont on peut charger le mortier, on a trouvé le moyen de les éluder, en supposant que la force dont la poudre est capable, est acquise par la chute de la bombe d'une hauteur verticale quelconque. Plus cette hauteur sera grande, & plus la force ou la

vitesse acquise pendant la durée de la chute, le sera aussi. C'est pourquoi il n'y a point de charge de poudre dont la force ne puisse se considérer comme étant produite par une chute verticale relative à la quantité de poudre de cette charge.

En supposant que les bombes décrivent des paraboles, on peut des différentes propriétés de ces courbes tirer les règles générales & particulieres du *jet* des bombes ; mais comme on peut aussi les déduire du mouvement des corps pesans, nous allons en donner un précis, en ne supposant que la connoissance de la théorie de ce mouvement.

Pour exprimer la vitesse avec laquelle la bombe est poussée suivant les différentes directions qu'on peut lui donner, nous supposons qu'elle a acquis cette vitesse en tombant d'une hauteur déterminée $B A$ (*Fig. 1. Planc. VIII. de l'Art. milit. n^o. 2.*)

Il est démontré que si un corps pesant qui a acquis une vitesse en tombant d'une hauteur déterminée $B A$, est poussé de bas en haut avec vitesse, qu'il remontera si la même hauteur d'un mouvement retardé, dans le même temps que celui de la durée de sa chute le long de cette hauteur. **V. MOUVEMENT DES CORPS PESANS.**

Si l'on suppose qu'il se meuve d'un mouvement uniforme pendant le même temps, avec la vitesse acquise en tombant de B en A , il parcourra un espace double de AB , c'est-à-dire AC : dans le temps qu'il emploieroit à tomber d'un mouvement accéléré de B en A , & à remonter de A en B d'un mouvement retardé, il parcourra d'un mouvement uniforme $A E$ quadruple de AB .

Si le corps pesant est poussé suivant une ligne de direction quelconque $A F$, (*fig. 1, 2 & 3. Planc. VIII. n^o. 2.*) avec la vitesse acquise par sa pesanteur en tombant librement de B en A , pour avoir la distance où ce corps ira tomber, soit sur un plan horizontal $A X$, ou incliné au-dessus de l'horison $A Y$, ou au-dessous $A Z$; is faut sur $A E$, quadruple de AB , décrire un arc tangent au plan, qui coupera la ligne de projection en F ou f ; si l'on abaisse de ce point la verticale $F f G$, le point G où elle recontera les plans $A X$, $A Y$, & $A Z$, sera celui où le corps ira tomber.

Pour le démontrer, tirez la corde EF . On aura les deux triangles semblables EAF , FAG ; car les angles EAF , AFG sont égaux étant alternes: de plus l'angle FEA qui a pour mesure la moitié de l'arc FFA , est égal à FAG qui étant formé de la tangente AG & de la corde FA , a pour mesure la moitié du même arc FFA : donc les deux triangles EAF & FAG sont semblables. C'est pourquoi l'on a $EA \cdot AF :: AF \cdot FG$. Mais dans la proportion continue le premier terme est au dernier comme le carré du premier est au carré du second. Donc

$EA \cdot FG :: EA \cdot AF$. Et $\sqrt{EA} \cdot \sqrt{FG} :: EA \cdot AF$. Les deux premiers termes de cette dernière proportion expriment les vitesses que le mobile acquiert en tombant librement de E en A , & de F en G ; car les vitesses peuvent être exprimées par les racines carrées des espaces que la pesanteur fait parcourir au mobile. Il suit de-là que les espaces EA & AF étant entr'eux comme les vitesses précédentes, sont parcourus uniformément dans le même temps. Ainsi ils peuvent exprimer ces vitesses, mais les espaces parcourus par la pesanteur sont entr'eux comme les carrés des vitesses. Donc, puisque EA & FG sont entr'eux comme les carrés de EA & de AF , ces lignes sont celles que la pesanteur fait parcourir à la bombe ou au mobile dans le temps qu'il décrirait EA & AF uniformément, c'est à dire dans un temps double de celui qu'il emploierait à tomber de B en A , d'un mouvement accéléré, ou ce qui est la même chose, dans celui qu'il emploierait à monter de A en B , & à descendre de B en A .

Il est évident que cette démonstration s'applique également aux figures 1, 2 & 3 (*Planc. VIII. n^o. 2.*) à la ligne de projection Af des mêmes figures, & à toutes les autres qu'on peut tirer de A aux différens points de l'arc $AfEE$; que si le plan est horizontal comme AX (*fig. 1.*) l'arc $AfEE$ est une demi-circonférence dont AE est le diamètre; mais que si le plan est élevé sur l'horizon comme AZ (*fig. 2.*) l'arc précédent est plus petit que la demi-circonférence, & qu'il est plus grand quand le plan est abaissé sous l'horizon, comme AZ (*fig. 3.*)

Pour décrire ces arcs dans ces deux

derniers cas, il faut élever du point A sur AY & AZ , la perpendiculaire indéfinie AN (*fig. 2. & 3.*) puis du point C milieu de AE , élever sur cette ligne une autre perpendiculaire CL , qui étant prolongée jusqu'à la rencontre de AN , la coupéra dans le point O qui sera le centre de l'arc. C'est pourquoi, si de ce point pris pour centre, & de l'intervalle OA ou OE on décrit l'arc $AfFN$ terminé en N (*fig. 3.*) par la rencontre avec AN (*fig. 3.*) & prolongée jusqu'en E (*fig. 4.*) on aura l'arc demandé.

La distance AG à laquelle la bombe va tomber du mortier, se nomme la ligne de but, ou l'amplitude de la parabole; AE quadruple de AB , la force du jet; & FG ou fG la ligne de chute.

Comme il n'est point d'usage de tirer les bombes parallèlement à l'horizon, nous n'entrerons point dans le détail des circonstances particulières de ce jet; nous donnerons seulement la manière de déterminer la hauteur le long de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir la vitesse nécessaire pour décrire la ligne de projection qui dans ce cas est égale à celle de but, pendant que la pesanteur lui fait décrire la ligne de chute.

Si l'on suppose que du point B (*fig. 11.*), élevé sur l'horizontal AX de la quantité BA , on ait tiré une bombe avec une charge de poudre déterminée, & que la bombe ait été tomber en G sur AX , pour trouver la hauteur de laquelle elle auroit dû tomber pour acquérir la force ou la vitesse que lui imprime la charge de poudre du mortier pour décrire la ligne de projection Bf d'un mouvement uniforme, pendant que la pesanteur lui fera décrire BA ou FG d'un mouvement accéléré, il faut mener Bf parallèle à AX , terminée en F par sa rencontre avec GF perpendiculaire à AX . On coupéra Bf en deux également en D , & l'on tirera AD , sur laquelle on élèvera la perpendiculaire DE , qui sera terminée en E par sa rencontre avec le prolongement de AB ; l'on aura EB pour la hauteur demandée.

La bombe en tombant de B en A acquiert une vitesse capable de décrire cette même ligne d'un mouvement uniforme pendant la moitié du temps de la durée de la chute d'un mouvement accéléré; elle doit donc décrire BD moitié

de BF , dans le même temps; comme AB & BD sont ainsi parcourus uniformément dans le même temps, ces deux lignes sont entr'elles comme les vitesses qui les leur font parcourir. Mais à cause du triangle rectangle ADE , l'on a $AB : BD :: BD : BE$; ce qui donne $\sqrt{AB} : \sqrt{BE} :: AB : BD$. Or la vitesse par la chute le long de AB est égale à la racine carrée de AB ; donc la racine carrée de EB exprime la vitesse par BD : donc EB est la hauteur de laquelle la bombe doit tomber pour acquérir une vitesse capable de pousser la bombe par le mouvement de projection de B en D ; dans le tems de la moitié de la durée de la chute accélérée de la bombe le long de AB . Or dans un temps double cette même vitesse doit lui faire parcourir BF double de BD ; donc elle lui fera parcourir cet espace dans le temps que la pesanteur fera parcourir à la bombe la ligne BA ; donc, &c.

La force du jet, la ligne de projection, & la ligne de chute sont en proportion continue, c'est-à-dire, que (Planc. VIII. n.º. 2. fig. 1, 2 & 3.) $AE : AF :: AF : FG$; ce qui est évident, puisque les triangles semblables EAF , FAG donnent cette même proportion.

Il suit de-là que lorsqu'on connoît l'amplitude de la parabole, & l'angle de l'inclinaison du mortier, on peut trouver la force du jet. Car dans le triangle FGA on connoît AG par la supposition, ainsi que l'angle FAG . De plus, l'angle AGF qui est droit fig. 1, & qui est égal à GAP , plus GPA , fig. 2, & au droit APG moins PAG fig. 3. C'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de GF & de AF . Ces deux lignes étant connues, on trouvera AE , en cherchant une troisième proportionnelle à GF & AF .

On voit par-là que si l'on tire une bombe avec une charge de poudre quelconque, qu'on observe l'angle d'inclinaison du mortier, & la distance où la bombe sera portée, on peut trouver la hauteur d'où elle auroit dû tomber pour acquérir une force qui agissant sur elle dans la direction du mortier, soit capable de produire le même effet que l'impulsion de la poudre dont il aura été chargé.

Si par les points fF (fig. 4.) on tire fd & FD perpendiculaire à AE , ces li-

gues seroat égales à l'amplitude AG . Or comme tous les points de la demi-circouférence $AFfE$ terminent les différens lignes de projection selon lesquelles on peut tirer la bombe pour la faire tomber sur AX avec la charge de poudre exprimée par la force du jet AE , il s'en suit que si de tous ces points on mène des perpendiculaires à AE , ou si l'on tire une infinité d'ordonnées à AE , elles exprimeront chacune la distance où la bombe ira tomber, tirée sous l'angle d'inclinaison formé par l'horizontale AX , & par les lignes de projection menées de A aux différens points on aux ordonnées, rencontraat la demi-circouférence $AfFE$.

Il résulte de cette considération (Planc. VIII. n.º. 2. fig. 1 & 4,) 1.º. que le rayon CL étant la plus grande de ces ordonnées, exprime la plus grande distance AM où la bombe peut être chassée par la charge du mortier; comme l'on a cette amplitude lorsque la ligne de projection est AL qui donne l'angle LAM de 45 degrés, puisque la mesure est la moitié de l'arc AfL de 90 degrés, il s'en suit que pour avoir la plus grande distance où la bombe peut aller, il faut que l'angle de projection soit de 45 degrés.

2.º. Que comme les ordonnées également distantes du rayon CL perpendiculaire sur AE sont égales, les inclinaisons Af , Af' également au-dessus & au-dessous de 45 degrés, donnent des amplitudes égales.

Ainsi l'angle de projection étant de 30 degrés ou de 60, la bombe ira à la même distance, parce qu'ils diffèrent également de 45 degrés.

3.º. Comme les ordonnées df , df' , sont les sinus des arcs Af , Af' , & que les angles fAG , $f'AG$ ont pour mesure la moitié de ces arcs, les portées AG , AG' égales aux ordonnées df , df' sont entr'elles comme les sinus des arcs Af , Af' , ou ce qui est la même chose, comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison du mortier.

Ainsi, lorsque l'angle d'inclinaison du mortier est de 15 degrés, l'arc Af est à 30; mais comme le sinus de cet arc est la moitié du rayon, la portée de la bombe tirée sous l'angle de 15 degrés, est la moitié de celle qu'on a sous l'angle de 45 degrés.

Si l'on veut connoître la plus grande

hauteur à laquelle la bombe s'éleve sur l'horizontale $A X$ (fig. 1. *Planc. VIII*, n^o. 2.) il faut du point I milieu de $A G$, élever sur cette ligne la perpendiculaire $I R$, prolongée jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de projection $A F$. On suppose qu'elle le fait en R . Si l'on coupe ensuite $I R$ en deux également en K , ce point sera celui de la plus grande élévation de la bombe, & par conséquent $I K$ sera la hauteur demandée.

Pour le démontrer, considérez que $I R$ coupant $A G$ en deux également, coupe de même $A F$ en R , & que comme $I R$ est la moitié de la ligne de chute $E G$, $I K$ moitié de $I R$ est le quart de $E G$. Or le temps que la bombe emploie à parcourir $A F$ par son mouvement de projection, est double de celui de $A R$; mais les espaces que la pesanteur lui fait parcourir, sont entr'eux comme les quarrés des temps; donc la ligne de chute $E G$ est quadruple de $R K$ ou $I K$; donc $I K$ exprime la plus grande élévation de la bombe sur l'horizontale $A X$.

Les principes précédens suffisent pour la résolution des différens problèmes qui concernent le jet des bombes, lorsque le plan où elles doivent tomber est de niveau avec la batterie. On peut aussi les appliquer aux plans élevés au-dessus de l'horizon, ou inclinés au-dessous, mais d'une manière moins générale, parce que dans ces deux derniers cas les portées ne sont point entr'elles comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison du mortier. Nous ferons voir la manière de faire cette application dans les problèmes suivans; mais auparavant nous allons donner le moyen de trouver l'angle de projection qui donne la plus grande portée de la bombe, soit que le plan sur lequel elle doit tomber soit élevé sur l'horizon, ou incliné au-dessous.

Soient pour cet effet les figures 2 & 3. *Planc. VIII*, n^o. 2. Nous supposerons dans la première que le plan $A Y$ sur lequel la bombe doit tomber, est élevé sur l'horizontale $A X$ de 20 degrés, & dans la seconde, que $A Z$ est au-dessous de la même quantité.

Cela posé, l'arc dont $A E$ est la corde, fera de 40 degrés plus petit que la demi-circonférence; car l'angle $N A E$ est égal à $C A X$ formé par le plan incliné $A Y$, & l'horizontale $A X$; or $E A N$

à pour mesure la moitié de l'arc $N E$; mais cette moitié étant de 20 degrés, par la supposition le double $E N$ doit en avoir 40. Si l'on ôte ce nombre de 180 degrés, valeur de la demi-circonférence, il restera 140 degrés pour l'arc $A L E$, dont $A E$ est la corde.

La perpendiculaire $C I$ qui coupe la corde $E A$ en deux également, coupe de la même manière l'arc $A L E$; c'est pourquoi dans cet exemple l'angle $L A G$ de la plus grande portée a pour mesure le quart de 140 degrés, c'est-à-dire 35 degrés.

Il est évident que les angles également au-dessus & au-dessous de cet angle, donneront les mêmes portées, ainsi que ceux qui diffèrent également de 45 degrés, lorsque le plan sur lequel la bombe doit tomber, est horizontal ou de niveau avec la batterie.

Si le plan $A Z$, fig. 3, est au-dessous de l'horizontale $A X$ de 20 degrés, l'arc $A L N E$ en aura 180 plus 40, c'est-à-dire 220; le quart de ce nombre qui est 55, donnera dans cet exemple l'angle de projection de la plus grande portée de la bombe sur $A Z$.

Il est aisé de tirer de-là une règle générale pour avoir l'angle de la plus grande portée de la bombe sur un plan élevé sur l'horizon ou incliné au-dessous d'une quantité connue.

Dans le premier cas, il faut ôter de 180 degrés le double de l'angle de l'élévation du plan, & prendre le quart du reste: dans le second, il faut ajouter à 180 degrés le double de l'inclinaison du plan, & prendre également le quart de la somme qui en résulte; ou bien il faut dans le premier cas, ôter de 45 degrés la moitié de l'angle de l'élévation du plan, & ajouter dans le second à 45 degrés la moitié de l'inclinaison du plan sous l'horizon.

PROBLEMES. I. *Ayant tiré une bombe sous un angle de projection pris à volonté, & connoissant la distance où elle aura été tomber sur un plan horizontal, trouver la force du jet.*

Soit (fig. 4. *Pl. VIII*, n^o. 2.) l'angle de projection $E A Y$, & G le point où la bombe aura tombé sur le plan horizontal $A Y$.

Comme on suppose que $A G$ est connue, on trouvera par la Trigonométrie $E G$ & $A E$, cherchant ensuite une trois

sieme proportionnelle à FG & AF , on aura la force du jet AF .

Si le plan est incliné au-dessus ou au-dessous de l'horizon d'une quantité connue GAX , (fig. 5.) on connoitra dans le triangle FAG , l'angle AGF , qui est égal à GAP , plus APG , l'angle de projection FAG , & le côté AG ; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance des deux autres côtés AF & FG .

Si le plan est incliné au-dessous de l'horizon, (fig. 6.) on connoitra l'angle d'inclinaison XAZ , & par conséquent AGP , qui en est le complément; l'angle PAF formé par l'horizontale AX , & la ligne de projection AF est aussi connue. Donc GAF qui est égal à GAP , plus PAF , le sera également; or comme le côté AG est supposé connu, on connoit dans le triangle GAF un côté & les angles; c'est pourquoi on peut par la Trigonometrie venir à la connoissance des deux autres côtés GF & AF .

Les lignes de chute & de projection, (fig. 5. & 6.) étant connues, on leur cherchera une troisième proportionnelle, qui fera la force du jet EA .

II. La force du jet étant connue, trouver la plus grande distance où la bombe peut être portée sur un plan quelconque, fig. 1. 2. & 3. Pl. VIII. n°. 2.

Il est évident par tout ce que l'on a exposé précédemment, que la plus grande distance où la bombe peut être portée sur un plan quelconque avec une charge de poudre exprimée par la force du jet AE , est déterminée par la partie AM du plan, comprise entre le point A , où l'on suppose le mortier & la parallèle ZM , à la force du jet AE , menée de l'extrémité L de la ligne CL qui coupe l'arc ALE en deux également. C'est pourquoi il ne s'agit que de trouver la valeur de AM dans les fig. 1. 2. & 3. pour la résolution du problème proposé.

Lorsque le plan est horizontal (fig. 1.), on a déjà vu que la plus grande distance où la bombe peut tomber est égale à la moitié de la force du jet AE , & qu'elle se trouve en tirant le mortier sous l'angle LAM de 45 degrés.

Si le plan AY (fig. 2.) est incliné au-dessus de l'horizon AX , d'une quantité connue YAX , il faut d'abord trouver

l'angle de projection de la plus grande portée LAM , comme on l'a enseigné ci-devant, & chercher ensuite la valeur de la ligne de projection AL .

Pour cet effet, considérez que l'angle NAZ est droit; qu'étant de cet angle les angles connus NAE & LAY , il restera l'angle EAL : or dans le triangle rectangle ACL , connoissant AC égal à la moitié de la force du jet AE , & un angle CAL , on viendra par la Trigonometrie à la connoissance de AL .

Présentement dans le triangle AML , on connoitra le côté AL , l'angle LAM , & AML égal à MAX , plus l'angle droit ARM ; c'est pourquoi on viendra par la Trigonometrie à la connoissance de la plus grande distance AM , où la bombe peut être portée avec la charge du mortier exprimée par la force du jet AE .

Si le plan est incliné sous l'horizon comme AZ (fig. 3.) & qu'on connoisse l'angle d'inclinaison XAZ formé par l'horizontale AX & le plan AZ , on cherchera d'abord, comme dans le cas précédent l'angle de projection LAM , de la plus grande portée de la bombe; on ôtera ensuite de l'angle droit NAZ , l'angle de projection LAZ , il restera l'angle NAL , auquel ajoutant NAC égal à celui de l'inclinaison du plan XAZ , on aura EAL , ou CAL . Alors dans le triangle ACL , connoissant, outre cet angle, le côté CA , égal à la moitié de la force du jet, on viendra à la connoissance de AL .

La ligne de projection AL étant ainsi connue, de même que les angles de la base du triangle LAM , savoir LAM & AML (ce dernier est égal à APG , moins PAG), il sera aisé de venir par la Trigonometrie à la connoissance de AM , ou de la plus grande portée de la bombe.

III. La plus grande distance où une bombe puisse aller sur un plan quelconque étant connue, & la force du jet, trouver la distance où elle ira, tirée sous tel angle de direction que l'on voudra, le mortier étant toujours chargé de la même quantité de poudre, ou, ce qui est la même chose, la force du jet étant toujours la même.

Lorsque le plan est horizontal, les différentes portées sont entr'elles comme les sinus des angles doubles de l'inclinaison du mortier; c'est pourquoi l'on trou-

vera la distance demandée par cette analogie.

Comme le sinus total est au sinus de l'angle double de l'inclinaison du mortier; ainsi la plus grande distance est à la distance demandée.

Si le plan donné AY (fig. 5.) est incliné sur l'horizon AX , du centre O de l'arc ALN , on tirera le rayon OF : comme l'arc ALF est double de celui de l'inclinaison du mortier, l'angle AOF sera connu; et le rayon AO le sera aussi: car connoissant dans le triangle rectangle OCA , le côté AC égal à la moitié de la force du jet, & l'angle OAC , qui est égal à celui de l'inclinaison du plan YAX , on viendra aisément à la connoissance de OA . Ainsi dans le triangle AOF , on connoitra les angles & les côtés OA & OF , qui feront venir à la connoissance de la ligne de projection AF . Dans le triangle AFG , on connoitra le côté AF ; de plus l'angle d'inclinaison donné FAG , & l'angle AGF égal à APG , plus PAG ; par conséquent on trouvera par la Trigonométrie la distance demandée AG .

Si le plan AZ est incliné sous l'horizon (fig. 6.) il est évident qu'on viendra de la même manière à la connoissance de la ligne de projection AF , & ensuite à celle de la distance demandée AG .

IV. La plus grande distance où une bombe puisse aller sur un plan quelconque étant connue, & la force du jet, trouver l'angle de projection ou d'inclinaison du mortier pour la faire tomber à une distance donnée.

Si le plan est horizontal, on fera cette analogie.

Comme la plus grande distance est à la distance donnée; ainsi le sinus total est au sinus de l'angle double de celui de projection.

Ce sinus étant connu, on cherchera dans les tables des sinus l'angle auquel il appartiendra; sa moitié sera la valeur de l'angle de projection demandé.

Si le plan est incliné au dessus ou au dessous de l'horizon comme AY & AZ (fig. 5. & 6.) il y a plus de difficulté à trouver l'angle dont il s'agit; voici néanmoins une méthode assez facile pour y parvenir.

Nous supposons d'abord (fig. 5.) que le plan AY est élevé sur l'horizon AX d'une quantité continue YAX ; que E

A est la force du jet, & l'arc ALE décrit du point O , milieu du diamètre AN , renferme toutes les différentes lignes de projection que la charge de poudre du mortier, ou la force du jet peut faire décrire à la bombe. Nous supposons aussi que AG est la distance donnée. C'est pourquoi si l'on imagine que par G , on a mené GF parallèle à AE , qui coupe l'arc ALE en f , & F tirant du point A , les lignes de projection Af , & AF , elles donneront l'angle demandé fAG , ou FAG .

Pour venir à la connoissance de cet angle par le calcul, il faut observer que dans le triangle AGF , on connoit le côté donné AG ; de plus l'angle AGF égal à GAP plus GPA ; qu'ainsi si l'on parvient à la connoissance de GF ou de AF , on pourra connoitre par la Trigonométrie, l'angle de projection FAG .

Pour cet effet, soit tiré du centre O de l'arc ALE sur AE , la perpendiculaire OC , qui étant prolongée jusqu'à la rencontre de cet arc en L , le coupera en deux également, ainsi que AE en C , & E en T .

On aura le triangle rectangle ACO , dans lequel le côté AC qui est égal à la moitié de la force du jet AE sera connu, ainsi que l'angle OAC , égal à celui de l'élevation du plan YAX , ou GAP ; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance de OC & de OA , égale à OL .

Présentement si l'on prolonge FG jusqu'à ce qu'elle rencontre l'horizontale AX dans le point P , il sera aisé, dans le triangle rectangle APG , semblable au triangle ACO , de venir à la connoissance de AP & de PG .

Comme CT est égale à AP , à cause des parallèles AE & FP , OT qui est égal à OC plus CT sera connue; si l'on ôte OT de OL , il restera TL .

Cette ligne étant connue, on viendra par la propriété du cercle, à la connoissance de FT ou Tf , en multipliant OL plus OT par TL , & extrayant la racine quarrée du produit.

Pour déterminer FG ou fG , il faut considérer que CA moins PG est égale à TG ; ajoutant TF à cette ligne, on a FG , & étant Tf de cette même ligne AC , il restera fG .

GF ou Gf étant connue, on connoît dans le triangle AFG ou AfG deux côtés, & l'angle AGF compris par ces côtés; c'est pourquoi on viendra par la Trigonométrie à la connoissance des angles FAG , AFG .

Lorsque le plan sur lequel la bombe doit tomber, est incliné sous l'horifon AX , comme AZ fig. 6. il est clair qu'on déterminera de la même maniere la valeur de l'angle de projection FAG , pour faire tomber la bombe à la distance donnée AG .

Remarques. 1°. Il est évident que si, la distance AP , prise du point A , où l'on suppose la batterie, fig. 5. & 6. jusqu'à la rencontre de la ligne de chute FG avec l'horizontale AX , est plus grande que CL , le problème est impossible; car, dans ce cas la ligne de chute ne toucheroit ni ne rencontreroit l'arc ALE dans aucun point. Et 2°. que si AP se trouve égale à CL , l'angle cherché sera celui de la plus grande portée de la bombe.

1°. On peut, par la résolution des problèmes précédens, calculer des tables pour trouver avec toutes les charges de poudre qu'on peut employer, les distances où les bombes iront tomber, soit que le plan sur lequel on les tire soit horizontal, ou incliné à l'horifon, sous tel angle d'inclinaison que l'on voudra, & réciproquement pour trouver les angles d'inclinaison, lorsque les distances où les bombes doivent tomber sont données. *M. Béliard* a rempli cet objet dans le *Bombardier françois* pour les plans horizontaux; les deux derniers problèmes qu'on vient de résoudre, donnent les moyens de continuer ces tables pour les autres plans.

2°. Il faut observer que, comme il y a deux angles de projection pour chaque amplitude de la bombe; au-dessus de la plus grande portée, & que le plus grand lui donne plus d'élevation que le petit, on doit se servir du premier lorsque l'objet des bombes est de ruiner des édifices, le second & le plus petit angle doit être employé pour tirer des bombes dans les ouvrages attaqués, & sur des corps de troupes, parce que les bombes ayant alors moins d'élevation, elles s'enfoncent moins dans la terre, ce qui en rend les éclats plus dangereux.

Tom XVIII. Partie I.

Description & usage de l'instrument universel pour jeter les bombes. Quoique les différens calculs nécessaires pour tirer les bombes avec regle & principes soient fort simples, cependant, comme il peut arriver que tous ceux qui peuvent être chargés de la pratique du jet des bombes, n'en soient pas également capables, on a imaginé différens instrumens pour leur épargner ces calculs ou pour les abrégés. On peut voir ces différens instrumens, & la maniere de s'en servir dans l'Art de jeter les bombes par *M. Blondel*. Nous donnerons seulement ici la construction & l'usage de celui qui peut servir le plus généralement à ce sujet, & qu'on appelle par cette raison l'instrument universel.

C'est un cercle X , fig. 7. assez grand pour être divisé en degrés; il est d'une matiere solide, comme de cuivre ou de bois. Il a une regle AF tangente à la circonférence, attachée fixement à l'extrémité de son diametre AB , & de pareille longueur; elle est divisée dans un grand nombre de parties égales, comme par exemple 200.

On attache à la tangente ou à la regle AE , un fil RP , de maniere qu'on puisse le faire couler le long de AF ; ce fil est tenu par un plomb P , qui tient à son extrémité.

Pour trouver, par le moyen de cet instrument, l'inclinaison qu'il faut donner au mortier pour jeter une bombe à une distance donnée sur un plan horizontal, ou de niveau avec la batterie.

On cherchera d'abord la force du jet, en tirant le mortier avec la charge de poudre dont on veut se servir, sous un angle d'inclinaison pris à volonté.

La force du jet AE fig. 8. étant trouvée, par exemple de 923, pour connoître l'angle d'inclinaison ou de projection FAG , on fera une regle de trois, dont les deux premiers termes seront la force du jet AE , & le diametre AB de l'instrument universel X , égal à la regle AF , divisée en 200 parties égales; le troisieme terme de cette regle sera la distance donnée AG , que nous supposons ici de 250 toises.

Ainsi nommant x le quatrieme terme de cette regle, l'on aura 923, 200 :: 250, x ; faisant l'opération, on trouvera 54

pour la valeur de x , où du quatrième terme.

On fera couler le filet RP de l'instrument universel X , fig. 7 & 8. depuis A jusqu'à la 54^e division R de la règle AF ; on mettra ensuite cet instrument dans une situation verticale, & de manière que la règle AF soit parallèle à l'horizon. Alors le filet RP coupera l'instrument dans deux points d & D , qui donneront les arcs Ad , AD , dont la moitié sera la valeur de l'angle cherché.

Pour le démontrer, il faut imaginer l'instrument universel X , placé immédiatement sous l'horizontale AG fig. 8, de manière que le diamètre AB soit dans le prolongement de la force du jet AE . On verra alors que les parties Ad , AdD du demi-cercle de X sont proportionnelles à Af & AfE de la demi-circconférence $AFPE$, ou que les triangles ARD , AGP sont semblables, ainsi ARd , AGf ; d'où il suit que les arcs Ad & AdD sont de même nombre de degrés que Af & AfE ; mais fAG & fAG sont les angles de projection pour faire tomber la bombe au point G . Donc,

Remarque. Si le filet RP , au lieu de couper le demi-cercle de l'instrument ne faisoit que le toucher, l'angle de projection cherché seroit de 45 degrés, & la portée donnée seroit la plus grande. Mais s'il tomboit en dehors le problème seroit impossible, c'est-à-dire, que la charge de poudre déterminée, ne seroit pas suffisante pour chasser la bombe à la distance donnée.

Si l'angle d'inclinaison du mortier, ou de la ligne de projection est donné, & qu'on veut savoir à quelle distance la charge du mortier portera la bombe sur un plan horizontal, supposant cette charge, ou la force du jet, la même que dans le problème précédent.

On fera couler le filet RP le long de la règle AF fig. 7 & 8. qu'on tiendra dans une situation parallèle à l'horizon, jusqu'à ce qu'il coupe le demi-cercle de l'instrument dans un point d , qui donne l'arc Ad double de l'inclinaison donnée: après cela on comptera exactement le nombre des parties de AF , depuis A jusqu'en R , que nous supposons être le point auquel le filet RP étant parvenu, donne l'arc Ad double de l'inclinaison du

mortier. Supposant que le nombre des parties de cette règle, depuis A jusqu'en R , soit 54, on fera une règle de trois, dont les deux premiers termes seront toutes les parties de la règle AE , & celle de la force du jet AE . Le troisième sera AR , supposé de 54 parties; ainsi l'on aura 200.923 :: 54. x : faisant cette règle, on trouvera 250 toises pour la distance AG où la bombe ira tomber.

Si le plan sur lequel la bombe doit tomber, est plus élevé ou plus bas que la batterie, on trouvera de même avec l'instrument universel, l'angle d'inclinaison convenable pour la faire tomber à une distance donnée.

Soit le plan AY , fig. 9. élevé sur l'horizon A , & d'une quantité connue TAM ; le point de ce plan, où l'on veut faire tomber la bombe, soit aussi AG ; la distance donnée, & la force AF décrite de 923 toises, comme dans les problèmes précédens, il s'agit de trouver l'angle d'inclinaison du mortier.

On déterminera d'abord, par la Trigonométrie, l'horizontale AM . On trouvera ensuite le nombre des parties de la règle AF de l'instrument universel, correspondant aux toises de AE , par cette règle de trois.

La force du jet AE 923 toises
est à la somme des parties de la règle AF 200.
comme AM .
est à AR .

La partie AR de la règle AF étant connue, on placera le filet RP en R , & l'on fera en sorte qu'il y soit attaché fixement. Cela fait on mettra l'instrument universel verticalement en A , fig. 10. on le disposera de manière que le prolongement de la règle AF , donne sur le lieu donné G , où la bombe doit tomber. Alors le filet RP qui pend librement, coupera le demi-cercle de l'instrument dans deux points d & D , qui détermineront les arcs Ad , AD , dont la moitié sera la valeur des deux inclinaisons du mortier pour jeter la bombe G .

On opérera de la même manière pour trouver ces mêmes angles, si le lieu où la bombe doit tomber, est au-dessus de l'horizon.

Remarque. Il est évident que si le filet RP , ne faisoit que toucher le demi-cercle AdD , la distance AG seroit

la plus grande où la bombe pourroit aller avec la force du jet donné, ou la charge du mortier; & que s'il tomboit en dehors, le problème seroit impossible.

Pour démontrer cette opération: il faut, comme on l'a fait dans la précédente, supposer le demi-cercle *AFFEN* fig. 9. qui termine toutes les différentes lignes de projection que la bombe peut décrire avec la force du jet *AE*, & imaginer que le diamètre *AB* de l'instrument universel, est placé dans le prolongement du diamètre *NA* de ce demi-cercle: alors la règle *AF* sera dans le prolongement de *AG*, & l'on verra que le filet *RP* coupe le demi-cercle de l'instrument, de la même manière que la ligne de chute *FG* coupe *AFFEN*; ainsi les angles *FAG*, *RAD* sont égaux, de même que *FAG*, *RAD*, &c.

Il est aisé d'observer que, comme le point *A* du diamètre *AB* de l'instrument universel est élevé sur l'horizon, la direction *AG* n'est pas exactement la même, que si ce point étoit immédiatement sur la ligne *BM*; mais comme cette élévation est très-petite, par rapport à la distance *AG*, la différence qui en résulte, ne peut être d'aucune considération dans la pratique du jet des bombes, & c'est par cette raison qu'on n'y a nul égard.

Pour ce qui concerne la manière de pointer le mortier. Voyez MORTIER. Article de M. le Blond.

JET DE VOILES, JEU DE VOILES *Marine*, c'est l'appareil complet de toutes les voiles d'un vaisseau. Un vaisseau bien équipé doit avoir au moins deux jeux de voiles, & de la toile pour en faire en cas de besoin.

JET DE FEU, *Artisier*, on appelle ainsi certaines fusées fixes, dont les étincelles sont d'un feu clair comme les gouttes d'eau jaillissantes, éclairées le jour par le soleil, ou la nuit par une grande lumière.

La composition des jets n'est autre chose qu'un mélange de poudreraïn, & de limaille de fer. Lorsqu'elle est fine pour les petits jets, on en met le quart du poids de la poudre, & lorsqu'elle est grosse, comme pour les gros jets, dont les étincelles doivent être plus apparentes, on y en met le tiers & même davantage. On peut diminuer cette dose de

force, lorsqu'on se propose d'imiter des cascades d'eau, parce qu'alors au lieu de monter les étincelles doivent tomber, pour imiter la chute de l'eau.

On fait des jets de toute grandeur, depuis 12 jusqu'à 20 pouces de long, & depuis six lignes jusqu'à 15 de diamètre.

JET, Brasserie, c'est une espèce de timballe à deux douilles, une au-dedans hachée au-devant, & une autre sur le derrière, à travers lesquelles on passe un bâton de six à sept piés de long, dont le bout est emmanché dans la douille de devant, & à l'autre bout est un contrepoids de plomb. Cet instrument sert à jeter l'eau, ou les métiers dans les bacs. Voy. *Partie BRASSERIE. Voyez aussi l'article JETTER.*

JETS, Fonderie. Les Fondeurs appellent ainsi des tuyaux de cire que l'on pose sur une figure, après que la cire a été réparée, & qui étant par la suite enfermés dans le moule de terre, & fondus ainsi que les cires de la figure, par le moyen du feu qu'on fait pour les retirer, laissent dans le moule reposé des canaux qui servent à trois différens usages; les uns sont les égoûts par lesquels s'écoulent toutes les cires; les autres sont les jets qui conduisent le métal du fourneau à toutes les parties de l'ouvrage; & les vents qui laissent une issue libre à l'air renfermé dans l'espace qu'occupent les cires, lequel, sans cette précaution, seroit comprimé par le métal à mesure qu'il descendroit, & pourroit faire fendre le moule; pour se faire une sortie, on occupe une place où le métal ne pourroit entrer. On fait ces tuyaux de cire comme un chalumeau; pour qu'ils soient plus légers, & de grosseur proportionnée à la grandeur de l'ouvrage; & aux parties où ils doivent être passés, & diminuent de grosseur depuis le haut jusqu'au bas. Voyez à l'article BRONZE, la Fonderie des statues équestres.

JET, Fondeurs de caractères d'imprimerie, ce sont deux piéces du moule à fonder les caractères d'imprimerie qui forment ensemble une ouverture quadrée, qui va en diminuant depuis son entrée jusqu'à l'autre bout opposé. Ce jet est la première chose qui se présente en fondant, & sert pour ainsi dire d'entonnoir pour faire couler la matière dans le

reste du moule, jusqu'à la matrice. *Voy. MOULE.*

JET, JETTER, Jardinage, on dit qu'un arbre fait de beaux jets, qu'il jette bien, quand on voit sortir des branches fortes & vigoureuses de sa tige.

On dit encore des melons, qu'ils ont jetté de grands bras.

JET DU ROIS, Jardinage, c'est la pousse même de l'année qui forme un jet.

JET D'EAU, Menuiserie, c'est une traverse des bas des dormans aux chassis à verre, qui rejette l'eau lorsqu'il pleut.

JET DE MOULE, à la Monnoie, c'est l'action de verser le métal dans les moules, où l'on a imprimé les planches gravées.

L'or se jette dans les moules, avec le creuset, en le prenant avec des happes creuses construites à cet effet. Quant à l'argent & le cuivre on se sert de cuillères; en puisant dans le creuset le métal en bain que l'on veut mouler.

JET, PICOT ou RETS TRAVERSANT, Pêche, ces mots sont en usage dans le ressort de l'amirauté d'Abbeville, & la sorte de rets qu'ils désignent se tend entravers de la rivière. Ses mailles ont vingt-neuf lignes en quarré; sa chute, deux brasses & demie à trois brasses, & sa longueur, 30 à 35 brasses. Son pié est garni de plaques de plomb qui font caler, & sa tête est soutenue de flottes de liège.

Les pêcheurs sur la Somme se servent du jet autrement que ceux qui l'emploient au-delà de S. Valléry, plus avant vers la mer. Les premiers frappent sur une petite ancre le bout de leur filet, qu'ils jettent de leur bateau, au milieu de la rivière. De-là ils le filent jusqu'au bord; à l'extrémité opposée, au bout de la piece où est frappée l'ancre, ils mettent une grosse pierre ou cabrière à une brasse au plus du rivage; & comme il ne reste alors pas assez d'eau dans le lit pour faire flotter le filet de toute sa hauteur, il se replie & forme une espèce de ventre, ou de follée, ou de poche.

Ils frappent encore & sur la tête du rets, amarrée à l'ancre, & sur la cabrière une bouée ou un petit baril; ils reconnoissent ainsi l'étendue du filet qui bat la rivière, la follée ou poche exposée au courant.

Lorsque le jet est ainsi établi, les pêcheurs au nombre de trois ou quatre dans

un bateau, hommes & femmes, voguent avec leurs avirons, à quelques cents brasses au-dessus du filet, vont & viennent refoulant la marée vers le filet, chantant, faisant le plus de bruit qu'ils peuvent, criant, sifflant, & frappant sur le bord du bateau. D'autres cependant se mettent à l'eau, la battent, l'agitent, avec leurs avirons ou de petites perches. Le poisson s'élève du fond où il est enfoncé, fuit le courant, & va le jeter dans la follée du filet qu'on relève de temps en temps du côté de la cabrière, par la ligne de la tête & du pié du jet, dont on n'emploie à cette pêche qu'une seule piece. Le poisson pris on remplace le filet, & l'on continue la pêche jusqu'à ce que la marée montante la fasse cesser.

Les pêcheurs conviennent que leur pêche n'en seroit pas moins bonne, sans le fracas qu'ils font; il est d'habitude: mais la précaution d'agiter l'eau est nécessaire pour faire sortir le poisson.

Il y a encore un filet du nom de jet, qui diffère peu du coloret sur-tout lorsqu'on le traîne. Sédentaire, il est fixé à des pieux, traversant toute une rivière, une gorge, un bras. Les pêcheurs battent l'eau, & le poisson renfermé dans l'enceinte du fer à cheval que le filet forme, va s'arrêter dans ses mailles qui sont de deux ponces. Il est, comme les autres, plombé par le bas, & garni de flottes de liège par le haut.

JET, chez le Plombier, c'est un petit entonnoir de cuivre, qui est à un des bouts du moule à fondre les tuyaux sans soudure, & par lequel on verse le métal fondu dans le moule. *Voy. PLOMBIER.*

JET, Jurisprudence, sur mer se dit lorsque pour soulager le navire, on est obligé de jeter une partie de sa charge.

On entend aussi quelquefois par ce terme de jet, la contribution que chaoun des intéressés au navire doit supporter pour le jet qui a été fait en mer.

Suivant l'ordonnance de la marine, l. III. tit. 8. si par tempête, ou par chasse d'ennemis, ou de pirates, le maître du navire se croit obligé de jeter en mer une partie de son chargement, il doit prendre l'avis des marchands & principaux de son équipage; & si les avis sont partagés, celui du maître & de l'équipage doit être suivi.

Les ustensiles du vaisseau, & autres

choses les moins nécessaires, les plus pesantes & de moindre prix, doivent être *jettées* les premières, & ensuite les marchandises du premier port; le tout cependant au choix du capitaine, & par l'avis de l'équipage.

L'écrivain doit tenir registre des choses *jettées* à la mer. Au premier port où le navire abordera, le maître doit déclarer devant le juge de l'amirauté, s'il y en a, sinon devant le juge ordinaire, la cause pour laquelle il aura fait le *jet*. Si c'est en pays étranger qu'il aborde, il doit faire sa déclaration devant le consul de la nation françoise. Après l'estimation des marchandises sauvées, & de celles qui ont été *jettées*, la répartition de la perte se fait sur les unes & sur les autres, & sur la moitié du navire & du fret au marc la livre.

Les munitions de guerre & de bouche, ni les loyers & hardes des matelots ne contribuent point au *jet*, & néanmoins ce qui en a été *jetté* est payé par contribution sur tous les autres effets.

On ne peut pas demander de contribution pour le paiement des effets qui étoient sur le tillac, s'ils sont *jettés* ou endommagés par le *jet*, sauf au propriétaire son recours contre le maître, & néanmoins ils contribuent s'ils sont sauvés.

On ne fait pas non plus de contribution, par raison de dommage arrivé au bâtiment, s'il n'a été fait exprès pour faciliter le *jet*.

Si le *jet* ne sauve pas le navire, il n'y a lieu à aucune contribution, & les marchandises qui peuvent être sauvées du naufrage, ne sont point tenues du paiement ni du dédommagement de celles qui ont été *jettées* ou endommagées.

Mais si le navire ayant été sauvé par le *jet*, & continuant sa route vient à se perdre, les effets sauvés du naufrage, contribuent au *jet*, sur le pié de leur valeur, en l'état qu'ils se trouvent, déduction faite des frais du sauvement.

L'ordonnance de la marine contient encore plusieurs autres règles pour la contribution qui se fait à cause du *jet*.
(A)

JET, terme de Fauconnerie, petite entrave que les fauconniers mettent au pié de l'oiseau; on le nomme autrement l'attache d'envol ou de réserve.

JETIJEUCU, f. m. Bot., plante du Brésil, dont la racine a beaucoup de rapport avec celle du Méchoacan. Sa longueur est celle d'une rave ordinaire. C'est un purgatif: écrasée & mêlée avec du vin, cette racine guérit la fièvre. Les Portugais la font aussi confire avec du sucre, on dit qu'elle a le défaut de donner une grande altération.

JETSCH, Géog., ville de Tartarie sur les bords du Dnieper, où réside le chef des Cosaques de Zaporow.

JETTE, f. m. Danse, c'est un pas qui ne fait que partie d'un autre. Voyez COUPÉ DU MOUVEMENT & TOMBÉ. Un *jetté* seul ne peut remplir une mesure il en faut faire deux de suite pour faire l'équivalent d'un autre pas. Il se lie aisément avec d'autres. Comme ce n'est que par le plus ou le moins de force du coup de pié que l'on s'éleve, ce pas en dépend pour le faire avec légèreté.

Est-il question de le faire en avant? je suppose que l'on ait le pié gauche devant, & le corps posé dessus, la jambe droite étant prête à partir dans le moment que l'on plie sur la jambe gauche, la droite s'en approche en se relevant, ce qui se fait par la force du pié gauche, qui en s'étendant vigoureusement, vous rejette sur la droite, & lorsque vous vous relevez en tombant sur la pointe du pié droit, vous laissez le pas en posant le talon. On en peut faire plusieurs de suite d'un pié comme de l'autre, en observant la même règle.

JETTÉS EN CHASSÉ, terme de Danse, il se dit des pas formés de la manière qui suit.

Le corps étant posé sur le pié gauche, on plie dessus; on passe par-devant la jambe droite qui est en l'air en l'étendant, & lorsque l'on se relève, elle se croise en se jettant dessus à la troisième position; ainsi le pié droit tombant devant le gauche, en prend la place, & l'obligeant de se lever derrière, le genou droit se plie aussi-tôt en se relevant on se jette sur le gauche, qui tombe derrière à la troisième position; on chasse le droit en le faisant lever, on plie sur le pié gauche, & l'on se rejette sur le droit, comme on a fait au premier pas; ces trois mouvemens doivent se succéder l'un à l'autre sans aucune interruption; car dans le moment que l'on plie sur une

jambe, son mouvement fait relever l'autre, & en se relevant le corps retombe dessus le pié droit en devant; & en se jettant dessus le gauche, le corps tombe sur ce pié. On voit par-là l'équilibre qu'il faut observer dans ce pas, & la perfection qui en résulte.

JETTÉE, f. f. *Architect. maritime*, digne ou muraille qu'on fait dans la mer à force d'y jeter une grande quantité de quartiers de pierres, pour servir d'entrée, de mole, d'abri, de couverture à un port, & pour le resserrer à son entrée.

Les *jettées* sont utiles à plusieurs usages; 1°. à arrêter le gros galet, ou le sable, ou la vase qui pourroit entrer dans le port, & le combler peu-à-peu; 2°. à hâler les vaisseaux, qui en entrant ne peuvent le servir de leurs voiles, à cause des vents contraires; 3°. à rompre les vagues; & à procurer la tranquillité aux vaisseaux qui sont dans le port; 4°. souvent aussi à resserrer le lit de la riviere dont l'embouchure forme le port, & à lui ménager une profondeur d'eau suffisante pour tenir les vaisseaux à flot. La tête des *jettées* est souvent fortifiée d'une batterie de canon, pour protéger & la *jettée*, & les vaisseaux qui entrent dans le port. (D. J.)

JETTÉES, *Fortification*, sont des especes de digues, ou larges chauffées qui avancent dans la mer, à l'extrémité desquelles on construit des forts qui défendent l'entrée du port. Voyez l'article CITADELLE.

JETTER, verbe, dont *jet* est le substantif. Voy. l'article JET.

JETTER, *Marine*, ce terme s'emploie dans différentes significations par les marins.

Jetter dehors le fond du bûvier, c'est pousser dehors la voile du mâc de huue.

Jetter du blé ou autres grains à la bande, c'est jeter ou pousser vers un seul côté du vaisseau les grains qui étoient chargés uniment & à plat dans le fond de cale; ce que l'on ne fait que lorsqu'on y est contraint par la tempête ou quelque autre accident, pour alléger un côté, & faire un contrebalancement.

Jetter l'ancre, c'est laisser tomber l'ancre lorsqu'on est dans une rade pour y arrêter le vaisseau.

Jetter le plomb ou la sonde, c'est laisser

tomber la sonde pour connoître la hauteur de l'eau, & s'il y a du fond pour mouiller.

Jetter un vaisseau sur des roches ou à la côte, c'est aller donner exprès contre un rocher ou sur la côte pour s'y échouer; ce que l'on peut faire lorsqu'on espere par ce moyen sauver l'équipage ou les marchandises, dont on voit la perte certaine sans cela.

Tout pilote qui échoue par ignorance est privé pour toujours des fonctions de son état, & même suivant le cas, condamné au fouet. A l'égard de celui qui auroit méchamment & de dessein prémédité, jetté un navire sur un banc ou à la côte, il est puni de mort, & on attache son cadavre à un mâc planté près du lieu du naufrage.

JETTER LES SECONDES, en termes de *Brasserie*; c'est après avoir tiré les premiers métiers, jeter de l'eau une seconde fois sur la drège.

JETTER EN SOIE, en terme de *Boutonnier*; c'est l'action de couvrir un moule de bouton d'une soie tournée sur la bobine en plusieurs briens. Cette bobine est montée sur un rochet (Voyez ROCHER,) sur lequel elle est fixée, quoiqu'en levant la bobine sur la partie moins grosse du rochet, l'ouvrier la fasse tourner à mesure qu'il emploie sa soie; pendant ce jettage, la bobine est fixe pour que l'ouvrier puisse serrer la soie autour du bouton; on jette ainsi tous les moules des boutons d'or ou d'argent façonnés, afin d'asseoir les cerceaux ou les autres ornemens. Voyez CERCEAUX. On dit aussi jeter en cerceau, ce qui n'est autre chose que de les peser, & les arrêter avec de la soie ou de l'or, &c.

JETTER L'OR, l'argent ou le cuivre en lames, *Mouuoie*, c'est remplir de ces métaux quand ils sont en bain, c'est-à-dire, quand ils sont parfaitement en fusion, les moules ou chassis qui ont été préparés avec de la terre à fondeur pour servir à cet usage.

Quand on jette de l'or en lames, on le verse dans le jet du moule avec le creuset où il a été fondu; mais pour verser l'argent ou le cuivre, on se sert de grandes cuillers de fer à manche de bois, avec lesquelles on puise les métaux ardents & liquides dans les creusets de fer, où ils ont été mis en fusion. (†)

JETTER, en terme de *Cirier*, c'est verser la cire sur les meches imprimées, & attachées à un cerceau, ou pour m'exprimer plus clairement, c'est la seconde couche de cire dont on enduit les meches. *Voy. IMPRIMER & CERCEAU.*

JETTER LES FIGURES DE PLOMB, *Fonderie*, pour les figures que l'on jette en plomb, il faut bien moins de précaution que pour celles de bronze. L'on se contente de remplir les creux avec de la terre bien maniée, que l'on met de telle épaisseur que l'on veut; puis on remplit tout le moule de plâtre, ou d'un maltio fait avec du tuileau bien pulvérisé, dont on fait l'ame ou noyau.

Lorsque l'ame est achevée, on désassemble toutes les pieces du moule pour en ôter toutes les épaisseurs de terre, & ensuite on remet le moule tout assemblé à l'entour de l'ame ou noyau; mais en forte pourtant qu'il en soit éloigné de quatre ou cinq poncees. On remplit cet intervalle de charbon depuis le bas jusqu'en haut. On bouche même les ouvertures qui se trouvent entre les pieces du moule, avec des briques, & mettant le feu au charbon, on l'allume par-tout. Cela sert à cuire l'ame, & à sécher le plâtre que les épaisseurs de terre avoient humecté. Quand tout le charbon a été bien allumé, & qu'il s'est éteint de lui-même, on a un soufflet avec lequel on fait sortir toute la cendre qui peut être dans toutes les pieces du moule. On rejoint ces pieces autour de l'ame, comme on l'a dit ci-devant. On attache bien tous les chapres avec des cordes, & on les couvre encore de plâtre; ensuite on coule le plomb fondu dans le moule; ce plomb remplit l'espace qu'occupoit la terre sans qu'il soit nécessaire d'enterrer le moule comme pour le bronze, si ce n'est pour de grandes pieces.

JETTER LE PLOMB SUR TOILE, *Plombier*, c'est se servir d'une forme ou moule couvert d'un drap de laine, & doublé par - dessus pour jeter le plomb en lames très-fines. *Voy. PLOMBERIE.*

Cette maniere de jeter le plomb est défendue aux plombiers par leurs statuts; cependant il y a de certains ouvrages pour lesquels ces sortes de tables de plomb jeté sur toile sont nécessaires. *Voy. l'article PLOMBIER*, où on a décrit la maniere de jeter le plomb sur toile.

Les facteurs d'orgue jettent ordinairement sur toile l'étain dont ils font certains tuyaux pour cet instrument de musique. La pratique en est semblable à celle qu'on met en usage pour fondre les tables de plomb. *Voyez comme ci-dessus & l'article ORGUE.*

JETTER EN SABLE, se dit en termes de *Fonderie*, de ce qui est jeté dans de petits moules faits de sable ou de poudre d'ardoise, de piés de mouton, d'os de seche, de cendres & autres choses semblables; & on appelle *pistole sablée*, celle qu'on a moulée & jetée en sable, & qui n'a point été faite au moulin ni au marteau.

JETTER, on dit en *Peinture & en Sculpture*, jeter les draperies, pour en disposer les plis de façon qu'ils annoncent sans équivoque les objets qu'ils couvrent. Ces draperies sont bien jetées; ce peintre jette bien une draperie. Ce mot de jeter, dit M. de Pile, est d'autant plus expressif, que les draperies ne doivent point être arrangées comme les habits dont on se sert dans le monde; mais il faut que suivant le caractère de la pure nature, éloignée de toute affectation, les plis se trouvent comme par hasard, autour des membres.

JETTER SUR LA PIECE, terme de *Pétier d'étain*: c'est jeter une anse en moule sur un pot à vin ou à l'eau, ou autre piece à qui il faut en joindre une autre; cela se fait par le moyen d'un moule en cuivre composé de plusieurs morceaux qui s'ajustent les uns aux autres, les moules sont percés aux endroits où l'anse doit s'attacher à la piece. *Voyez la forme d'un moule d'anse & ses différens morceaux aux figures du métier.*

Pour jeter sur la piece, on remplit les pots de sable ou de son, excepté la gorge; on le foule & on l'arrête avec un linge ou papier, ensuite on met à la bouche du pot en-dedans, le linge dans lequel il y a du sable mouillé qu'on nomme *drappeau à sable*, puis on prend le moule d'anse dont les pieces sont jointes ensemble, & tenues par une ou deux ferres de fer; on pose le moule sur la piece qu'on tient devant soi sur les genoux; ensuite on prend de l'étain fondu & chaud dans une cuiller qui est sur le fourneau avec une autre cuiller plus petite; on jette de l'étain dans le moule.

qui se fonde de lui-même à la piece, entre-fondant l'endroit où il touche, après quoi on le dépouille piece à piece, & on continue de même jusqu'à ce que tout soit *jeté*.

Quand on n'a pas de moules convenables aux grandeurs des pieces, on a des moules séparés dont on rapporte les anses ou autres choses qu'on veut faire tenir pour finir un ouvrage, & cela s'appelle *mouler*. V. MOULER LES ANSES, ou on les joint par le moyen de la soudure légère. Voyez SOUDER A LA SOUDURE LÉGERE.

JETTER SUR LE PIÉ, chez les *Vergettiers*, c'est rouler en prenant sous le pié le chandelier pour le dénouiller de son écorce, & le rendre propre à être employé à toutes sortes d'ouvrages.

JETTER, terme de Fauconnerie : on dit *jetter* un oiseau du poing, ou le donner du poing après la proie qui suit. *Jetter sa tête*, c'est mettre bas en parlant du cerf.

JETTON, f. m., *Littérat. anc. & mod.*, j'appelle de ce nom tout ce qui seroit chez les anciens à faire des calculs sans écriture, comme petites pierres, noyaux, coquillages, & autres choses de ce genre.

L'on a donné dans le recueil de l'acad. des belles-lettres, l'extrait d'un mémoire instructif dont je vais profiter, sur l'origine & l'usage des *jettons*. Ils sont peut-être aussi anciens que l'arithmétique même, pourvu qu'on ne les prenne pas pour ces pieces de métal fabriquées en guise de monnaie, qui sont aujourd'hui si communes. De petites pierres, des coquillages, des noyaux, suffisoient au calcul journalier de gens qui méprisoient, ou qui ne connoissoient pas l'or & l'argent. C'est ainsi qu'en usent encore aujourd'hui la plupart des nations sauvages; & la maniere de se servir de ces coquillages, ou de ces petites pierres, est au fond trop simple & trop naturelle pour n'être pas de la première antiqité.

Les Egyptiens, ces grands maîtres des arts & des sciences, employoient cette sorte de calcul pour soulager leur mémoire. Hérodote nous dit, qu'outre la maniere de compter avec des caractères, ils se servoient aussi de petites pierres d'une même couleur, comme faisoient

les Grecs; avec cette différence que ceux-ci plaçoient & leurs *jettons* & leurs chiffres, de la gauche à la droite, & ceux-là de la droite à la gauche. Chez les Grecs, ces petites pierres qui étoient plates, polies & arrondies, s'appelloient *Ψῆδοι*; & l'art de s'en servir dans les calculs, *Ψηφοδοξία*. Ils avoient encore l'usage de l'*ἄβαξ*, en latin *abacus*. Voy. ABAQUE.

Ces petites pierres que je dis avoir été nommées *Ψῆδοι* par les Grecs, furent appellées *calculi* par les Romains. Ce qui porte à croire que ceux-ci s'en servirent long-temps, c'est que le mot *lapillus* est quelquefois synonyme à celui de *calculus*.

Lorsque le luxe s'introduisit à Rome, on commença à employer des *jettons* d'ivoire; c'est pourquoi Juvenal dit *sat. xj. v. 131.*

Alced nulla uncia nobis.

Est eboris nec Tessalæ, nec calculus ex hac Materîâ.

Il est vrai qu'il ne reste aujourd'hui dans les cabinets des curieux, aucune piece qu'on puisse soupçonner d'avoir servi de *jettons*; mais cent expressions qui tenoient lieu de proverbes, prouvent que chez les Romains, la maniere de compter avec des *jettons* étoit très-ordinaire: de-là ces mots *ponere calculos*, pour désigner une suite de raisons; *hic calculus accedat*, pour signifier une nouvelle preuve ajoutée à plusieurs autres; *calculusum detrachere*, lorsqu'il s'agissoit de la suppression de quelques articles; *voluptatum calculos subducere*, calculer, considérer par deduction la valeur des voluptés; & mille autres qui faisoient allusion à l'addition ou à la soustraction des *jettons* dans les comptes.

C'étoit la premiere arithmétique qu'on apprenoit aux enfans, de quelque condition qu'ils fussent. Capitolin parlant de la jeunesse de Pertinax, dit, *puer calculo imbutus*. Tertullien appelle ceux qui apprennoient cet art aux enfans, *primi numerorum arenarii*; les juriconsultes les nommoient *calculones*, lorsqu'ils étoient ou esclaves, ou nouvellement affranchis; & lorsqu'ils étoient d'une condition plus reléevée, on leur donnoit le nom de *calculatores* ou *numerarii*. Ordinairement il y avoit un de ces maîtres pour chaque maison considérable, & le

titre de sa charge étoit à *calculis*, à *rationibus*.

On se servoit de ces sortes de *jettons* faits avec de petites pierres blanches ou noires, soit pour les scrutins, soit pour spécifier les jours heureux ou malheureux. De-là vient ces phrases *signare*, *notare aliquid albo nigrove lapillo*, *seu calculo*, *calculus albus ad indicere errori alterius*, approuver l'erreur d'une personne.

Mais les *jettons*, outre la couleur, avoient d'autres marques de valeur, comme des caracteres ou des chiffres peints, imprimés, gravés; tels étoient ceux dont la pratique avoit été établie par les loix pour la liberté des suffrages, dans les assemblées du peuple & du sénat. Ces mêmes *jettons* servoient aussi dans les calculs, puisque l'expression *omnium calculis*, pour désigner l'unanimité des suffrages, est tirée du premier emploi de ces sortes de *jettons*, dont la matiere étoit de bois mince, poli, & frotté de cire de la même couleur, comme Cicéron nous l'apprend.

On en voit la forme dans quelques médailles de la famille Cassia; & la maniere dont on les jettoit dans les urnes pour le scrutin, est exprimée dans celles de la famille Licinia. Les lettres gravées sur ces *jettons*, étoient *V. R. uti rogas*, & *A. antiquo*. Les premières marquoient l'approbation de la loi, & la dernière signifioit qu'on la rejettoit. Enfin, les juges qui devoient opiner dans les causes capitales, en avoient de marqués à la lettre *A* pour l'absolution, *absolvo*; à la lettre *C* pour la condamnation, *condemno*; & à celles-ci *N. L. non liquet*, pour un plus amplement informé.

Il y avoit encore une autre espece de bulletins, qu'on peut ranger au nombre des *jettons*. C'étoit ceux dont on se servoit dans les jeux publics, & par lesquels on decidoit du rang auquel les athletes devoient combattre. Si par exemple ils étoient vingt, on jettoit dans une urne d'argent vingt de ces pieces, dont chaque dixaine étoit marquée de numéros depuis 1 jusqu'à 10; chacun de ceux qui tiroient étoit obligé de combattre contre celui qui avoit le même numéro. Ces derniers *jettons* étoient nommés *calculus athleticus*.

Si nous passons maintenant aux véritables *jettons*, ainsi nommés proprement

dans notre langue, lesquels sont d'or, d'argent, ou de quelque autre métal, c'est je crois en France que nous en trouverons l'origine, encore n'y remonte-t-elle pas au-delà du xiv. siecle. On n'oseroit en fixer l'époque au regne de Charles VII, quoique ce soit le nom de ce prince avec les armes de France qui se voit sur le plus ancien *jetton* d'argent du cabinet du roi.

Les noms qu'on leur donna d'abord, & qu'ils portent sur une de leurs faces, sont ceux de *gettoirs*, *jettoirs*, *getteurs*, *giets*, *gets*, & *gietons*, & depuis plus d'un siecle & demi, celui de *jettons*. Or il paroît que tous ces noms, ou pour parler plus juste, ce nom, varié seulement par les changements arrivés dans la langue & dans l'orthographe, devoit son étymologie à l'action de compter, ou de jeter, à *jectu*, comme le pense Ménage.

Les *jettons* les plus anciens de cette dernière espece, que Saumaise a latinisé en les nommant *jecti*, ou *jaclores*, n'oseroient dans leurs inscriptions que le sujet pour lequel ils avoient été faits, savoir pour les comptes, pour les finances. On lit sur quelques-uns de ceux qui ont été frappés sous le regne de Charles VIII, entendez bien *Et loyaument aux comptes*; sous Anne de Bretagne, *gardez-vous de mes-comptes*; sous Louis XII, *calculi ad numerandum reg. jussu*, Lud. XII; & sous quelques rois suivans, *qui bien jettera, son compte trouvera*.

L'usage des *jettons* pour calculer étoit si fort établi, que nos rois en faisoient fabriquer des bourfes pour être distribuées aux officiers de leur maison qui étoient chargés des états des comptes, aux personnes qui avoient le manieement des deniers publics.

La nature de ces comptes s'exprimoit ainsi dans les légendes, pour l'écurie de la royne, sous Anne de Bretagne; pour l'extraordinaire de la guerre, sous François I; *pro pluteo domini Delphini*, sous François II. Quelquefois ces légendes portoient le nom des cours à l'usage desquelles ces *jettons* étoient destinés: pour les gens des comptes de Bretagne, *gettoirs aux gens de finances*; *pro camera computorum Bressie*. Quelquefois enfin, on y lit le nom des officiers même à qui on les destinoit. Ainsi nous en avons sur

lesquels se trouvent ceux de Raoul de Refuge, maître des comptes de Charles VII, de Jean de Saint-Amadour, maître d'hôtel de Louis XII; de Thomas Boyer, général des finances sous Charles VIII; de Jean Testu, conseiller & argentier de François I; & d'Antoine de Corbie, contrôleur sous Henri II.

Les villes, les compagnies & les seigneurs en firent aussi fabriquer, à leur nom, & à l'usage de leurs officiers. Les *jettons* se multiplièrent par ce moyen, & leur usage devint si nécessaire pour faire toutes sortes de comptes, qu'il n'y a guère plus d'un siècle qu'on employoit encore dans la dot d'une fille à marier, la science qu'elle avoit dans cette sorte de calcul.

Les états voisins de la France goûtèrent bientôt la fabrique des *jettons* de métal; il en parut peu de temps après en Lorraine, dans les Pays-bas; en Allemagne, & ailleurs, avec des légendes françoises, pour les gens des comptes de Bar, de Bruxelles, &c.

Dans le dernier siècle, on s'est appliqué à les perfectionner, & finalement on en a tourné l'usage à marquer les comptes du jeu. On y a mis au revers du portrait du prince, des divises de toutes espèces. Les rois de France en reçoivent d'or pour leurs étrennes, on en donne dans ce royaume aux cours supérieures & à différentes personnes qualifiées par leur naissance ou par leurs charges. Enfin le monarque en gratifie les gens de lettres dans les académies, dont il est le protecteur.

Voilà l'histoire complète des *jettons*, depuis que de petites pierres employées aux calculs, ils se sont métamorphosés en pièces d'or ou d'argent, de même forme que la monnaie courante; mais de quelque nature qu'ils soient, ils peuvent également servir aux mêmes usages; sur quoi Charron dit avec esprit, que les rois font de leurs sujets comme des *jettons* & les font valoir ce qu'ils veulent, selon l'endroit où ils les placent. (D. J.)

JETTONS, Monnaie. L'Angleterre a l'obligation au célèbre Jean Locke de l'usage des *jettons*. Pour nous, nous avons des *jettons* très-anciens: il y en a du temps des rois Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII & François I; qui expriment par leurs inscrip-

tions & leurs symboles, qu'ils servoient à calculer, tant dans les bureaux des rois que chez les ducs de Bourgogne, les ducs d'Orléans, divers officiers, cardinaux, prélats; on les appelloit *pièces de plaisir*. On ne peut douter que ces pièces, ainsi que les monnoies, n'ayent été fabriquées avec le marteau jusqu'à Henri II. Un menuisier, natif de Saint-Genest en Auvergne, nommé *Aubin Olivier*, inventa sous ce regne l'art de monnoyer au moulin: on fut surpris de la beauté de ses essais. Henri II établit une nouvelle fabrique de monnaie à Paris. Olivier y prit soin des machines; J. Rondelle & Delaune, excellens graveurs, firent les poinçons & les quarrés: & sous la direction de Marillac, ils firent les *jettons* les mieux monnoyés qu'on verra peut-être jamais. Il y en a du roi Henri II, de François II, de Charles IX & de Henri III. Warin, excellent graveur, ajouta aux machines d'Olivier la balance; il n'y a rien de comparable à cette machine pour la force, la vitesse & la facilité d'y frapper des pièces. En 1640, toutes les vieilles monnoies furent fondues & fabriquées de nouveau; mais avec un tel éclat de beauté, que depuis cette réformation générale les monnoies de France ont été admirées des peuples même de l'Asie; les dames de ce pays les entremêlent avec les pierres & les perles pour le faire des colliers, des brasselets. . . En 1645, fut supprimé l'usage du marteau; Warin devint alors directeur des monnoies de France, à M. Warin succéda M. Balin, fameux orfèvre du roi qui a orné la galerie de Versailles de chefs-d'œuvre: après lui l'abbé Boizot, connu par sa belle *Histoire métallique de Hollande*. M. Petit, secrétaire du roi, l'exerça jusqu'en 1696, qu'elle fut érigée en charge; M. de Lannai en fut pourvu; on lui doit des curiosités & des embellissemens qu'il a fait à la monnaie des médailles. L'invention de la légende *Domine salvum* est de M. Castaing, ingénieur du roi, qui la mit en œuvre en 1685 dans toute la France. Il n'y a qu'une seule monnaie des médailles. Sous M. de Lannai furent faites deux suites complètes de médailles; la première est cette belle histoire métallique de Louis XIV, par les soins de M. Colbert; elle parut en 1702; elle con-

tient 286 médailles qui vont jusqu'à l'avènement de Philippe, duc d'Anjou, à la couronne d'Espagne : l'autre suite; duc à M. de Lunnai, est celle des rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louis XIV. *Pour Et Contre*, 5 vol. 1734. (C)

JETTON, est un petit instrument de cuivre ou de fer mince, à l'usage des *Fondeurs de caractères d'imprimerie*, & fait partie d'un autre instrument aussi de fer ou de cuivre, appellé *justification*. L'un & l'autre servent à s'assurer si les lettres sont bien en ligne, c'est-à-dire de niveau les unes avec les autres, en posant le *jetton* horizontalement sur l'œil des lettres; le *jetton* qui a un de ses côtés bien dressé & bien droit en forme de règle. se pose aussi perpendiculairement sur plusieurs lettres qui sont dans la justification. Si ce *jetton* touche également toutes ces lettres, c'est une marque qu'elles sont égales en hauteur, & bien par conséquent. Le contraire se fait sentir lorsque ce *jetton* pose sur les unes & non sur les autres; on s'assure également de la justesse du corps avec le même instrument. *Voyez JUSTIFICATION.*

JETTONS, REJETTONS, *Jard.*, V. TAILLES.

* **JETTONNIERS**, f. m. pl., *Hist. Littér.*, ceux qui assistent régulièrement à l'académie françoise, & entre lesquels les jettons destinés aux absens se partagent. Les *jettonniers* sont les travailleurs de cette société littéraire, & ceux qui l'honorent.

JETZE, *Géog.*, riviere d'Allemagne dans la vieille marche de Brandebourg, & qui se jette dans l'Elbe au duché de Lunebourg.

JEU, f. m., *droit naturel Et Morale*, espece de convention fort en usage, dans laquelle l'habileté, le hasard pur, ou le hasard mêlé d'habileté, selon la diversité des jeux, décide de la perte ou du gain, stipulés par cette convention, entre deux ou plusieurs personnes.

On peut dire que dans les jeux, qui passent pour être de pur esprit, d'adresse, ou d'habileté, le hasard même y entre, en ce qu'on ne connoît pas toujours les forces de celui contre lequel on joue, qu'il survient quelquefois des cas imprévus, & qu'enfin l'esprit ou le corps ne se trouvent pas toujours également bien

disposés, & ne font pas toujours leurs fonctions avec la même vigueur.

Quoi qu'il en soit, l'amour du jeu est le fruit de l'amour du plaisir, qui se varie à l'infini. De toute antiquité, les hommes ont cherché à s'amuser, à se délasser, à se récréer, par toutes sortes de jeux, suivant leur génie & leurs tempéramens. Long-temps avant les Lydiens, avant le siege de Troie & durant ce siege, les Grecs, pour en tromper la longueur, & pour adoucir leurs fatigues, s'occupaient à différens jeux, qui du camp passèrent dans les villes, à l'ombre du loisir & du repos.

Les Lacédémoniens furent les seuls qui bannirent entièrement le jeu de leur république. On raconte que Chilon, un de leurs citoyens, ayant été envoyé pour conclure un traité d'alliance avec les Corinthiens, il fut tellement indigné de trouver les magistrats, les femmes, les vieux & les jeunes capitaines tous occupés au jeu, qu'il s'en retourna promptement, en leur disant que ce seroit ternir la gloire de Lacédémone, qui venoit de fonder Byzance, que de s'allier avec un peuple de joueurs.

Il ne faut pas s'étonner de voir les Corinthiens passionnés d'un plaisir qui communément regne dans les états, à proportion de l'oisiveté, du luxe & des richesses. Ce fut pour arrêter, en quelque maniere, la même fureur, que les loix romaines ne permirent de jouer que jusqu'à une certaine somme, mais ces loix n'eurent point d'exécution, puisque parmi les excès que Juvenal reproche aux Romains, celui de mettre tout son bien au hasard du jeu est marqué précisément dans sa premiere satire, vers 88.

..... *Alea quando*

Hos animos? Neque enim oculis contentantibus.

Ad casum tabulae, posita sed luditur arca.

“ La frénésie des jeux de hasard a-t-elle jamais été plus grande? Car ne vous figurez pas qu'on se contente de risquer, dans ces academies de jeux, ce qu'on a par occasion d'argent sur soi; on y fait porter exprès des cassettes pleines d'or, pour les jouer en un coup de dé.”

Ce qui paroît plus singulier, c'est que les Germains mêmes goûterent si fortement les jeux de hasard, qu'après avoir joué tout leur bien, dit Tacite, ils finis-